

J.-J. ROUSSEAU

LE PROTESTANTISME

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DU MÊME AUTEUR

MICHEL SERVET ET CALVIN

1 vol. in-18 . . . . Prix : 3 50

LA FIN DES RELIGIONS

1 vol. in-18 (3e mille) . . . . Prix : 3 50

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

AUGUSTE DIDE

J.-J. ROUSSEAU

LE PROTESTANTISME

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26



JEAN-JACQUES ROUSSEAU

LE PROTESTANTISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

I

LA RÉFORME ET LES ASCENDANTS DE J.-J. ROUSSEAU

Vers 1550, arrivait à Genève un Parisien du nom de Didier-Rousseau. Fuyant la persécution catholique, ce Français de Paris venait demander asile et sécurité à la petite ville que, dès 1535, le Dauphinois Farel et le Vaudois Viret avaient convertie au protestantisme et où, deux ans plus tard, Jean Calvin inaugurait sa domination intellectuelle.

Quelle était la profession de Didier-Rousseau ?

Dans quelques-uns des documents publiés sur la parenté et les ancêtres de Jean-Jacques, par l'archiviste genevois Dufour-Vernes, Didier-Rousseau est désigné comme libraire ; mais dans la plupart des actes officiels où son nom figure il est qualifié de « vendeur de vins. » Il paraît avoir été colporteur de livres défendus, et c'est probablement pour ce motif qu'il dut quitter Paris et la France. Ce qui est certain c'est que, à Genève, il s'établit comme aubergiste. Il tenait une auberge à l'enseigne de

l'*Épée couronnée*, dans une des rues montantes où la vieille cité est bâtie. Il fut aussi « publicain », prenant à ferme les dîmes de vin et de blé que levait la seigneurie de Genève dans les villages des environs. Ce double métier l'enrichit; il acheta des maisons à la ville et des pièces de terre à la campagne. L'agent d'affaires Didier-Rousseau fut reçu bourgeois de Genève en avril 1556.

La ville où allaient vivre les ascendants de J.-J.-Rousseau était une cité théocratique, gouvernée par quelques bourgeois riches et dominée par des « prédicants. » A partir de mai 1535 elle apparaît comme une organisation intolérante, tracassière et persécutrice. En donnant son adhésion à la révolution religieuse dont Farel avait été le fougueux apôtre, Genève affirme, par l'organe de ses magistrats, sa volonté de ne laisser vivre au milieu d'elle que des adhérents au culte nouveau. Il serait exact de dire, si l'expression n'était un anachronisme, que la Réforme génevoise débute par une sorte de révocation de l'Édit de Nantes contre les catholiques. Elle s'empare des églises qui, jusque-là, avaient appartenu au clergé « papiste » et les donne aux « nouveaux prêcheurs »; elle met la main sur les écoles, déclare obligatoire la présence aux sermons des réformateurs, édicte des pénalités d'emprisonnement, de confiscation, d'exil et de mort contre les réfractaires et les opposants « à la foi en Dieu ». Le peuple genevois, assemblé en Conseil général, « promet et jure à Dieu, par l'élévation des mains en l'air, de délaisser toutes messes et autres cérémonies et abusions papales, images et idoles... »

En conséquence, quiconque manifeste quelque attachement à la doctrine et au culte réprouvés tombe sous le coup des justes et saintes lois. Le sieur Girardin de La Rive, ancien syndic, convaincu d'avoir fait baptiser son

enfant par un prêtre, à Ternier, est condamné au bannissement, le 17 juin 1536. Le 24 juillet, sur la dénonciation du prêcheur Farel, « le conseiller Balard et d'autres habitants sont menacés d'expulsion au cas où ils refuseraient de « venir écouter la parole de Dieu ». Les « serviteurs et les chambrières reçoivent l'ordre de se rendre, sous peine de bannissement, tous les dimanches, à cinq heures du matin, à l'église-cathédrale Saint-Pierre, affectée au culte nouveau, pour « y être instruits dans la foi ». C'est par de tels procédés, dont les historiens protestants Gautier et Gaberel vantent la « douceur » et la « large tolérance », que les disciples de la vérité selon l'Évangile, les premiers apôtres du libre examen, travaillèrent d'abord à la conquête des consciences.

Après les avoir conquises, ils les courbèrent sous la plus tyrannique des inquisitions. Ils firent revivre, en l'aggravant, le régime disciplinaire que l'ancienne autorité épiscopale avait établi, mais qu'elle avait laissé tomber en désuétude. Ils retinrent du passé ce qu'il avait d'arbitraire, d'inquisitorial, et y ajoutèrent de nouvelles tracasseries, un arbitraire plus excessif et une intolérance plus lourde et plus cruelle. Tous les actes de la vie privée furent soumis à la censure théologique. Afin de discerner « les ignorants et les endurcis d'avec les fidèles », des visites pastorales fréquentes, des interrogations officielles furent établies. Les châtiments par lesquels on réprimait les « écarts » de conduite et de langage comprenaient l'amende, la prison, les punitions corporelles en public, l'exil et la mort. Selon Calvin, devenu tout-puissant à Genève, l'inquisition n'était jamais assez rigoureuse et la répression assez dure.

Malheur à qui déplaisait au réformateur picard, à qui heurtait ses opinions ! « Quel homme, a écrit Jean-

Jacques Rousseau, fut jamais plus tranchant, plus impérieux, plus décisif, plus divinement infaillible, à son gré, que Calvin, pour qui la moindre opposition, la moindre objection qu'on osait lui faire, était toujours une œuvre de Satan, un crime digne du feu. Ce n'est pas au seul Servet qu'il en a coûté la vie pour avoir osé penser autrement que lui ! » Elle est longue, en effet, la liste des victimes des législateurs de « la foi évangélique » à Genève! Bolsec, Gribaldo, Silvestre Téliot, Robert Letourneur, furent bannis comme hérétiques ; Antoine Narbert eut la langue percée d'un fer rouge pour avoir proféré des injures contre Calvin et les ministres.

Des condamnations à mort furent prononcées contre Gruet pour blasphème, contre Monnet pour profanations bibliques, contre Antoine d'Argilières pour avoir prétendu qu'on ne devait pas brûler les hérétiques.

Le nombre des persécutés, dans une localité comptant à peine treize mille habitants, dépasse plusieurs centaines. Calvin, ennemi de la joie et du rire, avait fait adopter des lois somptuaires qui n'eussent pas été désavouées par Lycurgue : proscription des ornements d'or ou d'argent et des pierreries ; interdiction des habits de soie ou de velours aux gens de basse condition ; réglementation de la forme des vêtements et des chapeaux ; défense aux hommes de porter des cheveux longs, aux femmes de faire friser leurs cheveux, fixation du nombre des plats et des desserts à chaque repas. On devait être sobre par décret. La danse, les chants, les spectacles étaient proscrits.

Une bourgade, enserrée de murailles, hostile à l'étranger, condamnée à la dévotion, ennemie de l'agrément et du luxe, soupçonneuse, sans liberté, réservant prison et bûcher à qui penserait autrement qu'il n'était

ordonné : telle était la cité de Calvin. Il est curieux de voir comment Jean-Jacques Rousseau apprécie, dans le *Contrat social*, l'État théocratique créé, en grande partie, par le réformateur picard : « Ceux, dit-il, qui ne considèrent Calvin que comme théologien, connaissent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages édits, à laquelle il eut beaucoup de part, lui fait autant d'honneur que son *Institution*. Quelque révolution que le temps puisse amener dans notre culte, tant que l'amour de la patrie et de LA LIBERTÉ ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'être en vénération. »

Ce mot de liberté sonne étrangement quand on le prononce à propos de l'État social calviniste. Il est vrai que Rousseau, dans le même *Contrat social*, approuve libéralement la proscription des catholiques et la mise à mort de quiconque persiste dans la négation du dogme de l'existence de Dieu et du dogme de l'immortalité de l'âme. Il continue ainsi la tradition calviniste.

L'ancêtre de Jean-Jacques, l'agent d'affaires Didier-Rousseau, se classa, en arrivant à Genève, parmi les calvinistes les plus intolérants. Le théologien picard était, en 1550, aux prises avec le parti national, composé de vieux Genevois dont les pères avaient fondé au prix de leur sang la liberté de Genève. Protestants sincères, gagnés à la Réforme, deux ans avant l'arrivée de Calvin à Genève, par les prédications de Froment, de Viret et de Farel, ces patriotes détestaient dans le « picard » le chef arrogant des Français qui, en grand nombre, se réfugiaient dans la petite ville. Ces expatriés, parmi lesquels se rencontraient surtout des prédicants, se conduisaient comme en pays conquis dans la cité du refuge. Était-ce donc pour instaurer une tyran-

nie étrangère que les vieux Genevois avaient secoué le joug des évêques et des seigneurs savoisiens et soutenu de rudes combats? A bien des reprises il y eut contre les « étrangers » des sursauts d'indignation et des révoltes de colère. Ces accès de fierté ne duraient pas, et malgré d'infimes et partiels échecs, Calvin et ses amis gardaient le pouvoir. Afin de fortifier leur autorité ils faisaient admettre à la « bourgeoisie » ceux des Français qui manifestaient le plus d'anticatholicisme et de docilité huguenote. En 1556, « trois ans après cet affreux supplice de Servet, qui avait révolté un certain nombre de consciences parmi les vieux Genevois (1) », Calvin fit obtenir la bourgeoisie à une soixantaine de réfugiés français choisis parmi ses partisans les plus notoires. Didier-Rousseau est au nombre de ces élus.

Didier-Rousseau, dont les affaires avaient périclité, mourut pauvre en 1581. Des cinq enfants qu'il avait eus de son mariage avec Mie Miege, un seul survécut ; il se nommait Jean Rousseau.

Jusqu'au moment où paraîtra le père de Jean-Jacques, les Rousseau avant Rousseau n'ont pas d'histoire. Ce sont de simples artisans : Jean Rousseau est tanneur ; ses fils, ses petits-fils, ses arrière-petits-fils exercent le métier d'horloger. Ils ne jouent aucun rôle dans l'existence politique de leur pays. Ils marchent avec le troupeau sous la houlette du pasteur.

Du côté de l'ascendance maternelle de Jean-Jacques, on n'a à signaler que le pasteur Bernard, théologien calviniste, « homme de goût, d'esprit et de savoir », nous apprennent les *Confessions*.

(1) Eugène Ritter.

II

LE PROTESTANTISME

Le protestantisme, dont l'influence sur Rousseau a été très grande, à quelques-uns des moments de sa vie, est, historiquement, d'origine presque récente. Il compte à peine quatre siècles d'existence.

Il se présente tout d'abord comme une révolte de la conscience religieuse et du sentiment moral contre les abus de la vieille église romaine. Sa popularité, sa grandeur et sa force lui vinrent de son austère sincérité. La papauté avait accaparé à son profit la légende du Christ et fait sortir de cette légende une organisation mondiale où le prêtre était, devait être le souverain.

Luther aurait pu donner pour devise à sa révolte, ces mots : « Qu'est-ce que le prêtre ? le dominateur universel. Que doit-il être? l'humble serviteur de l'Evangile et des multitudes chrétiennes. »

Comment le clergé avait-il acquis et conservé la puissance dont les abus révoltaient la piété de Luther? Il était arrivé à ce résultat en persuadant au peuple que pour s'affranchir de la condamnation divine, échapper aux tourments du Purgatoire et aux supplices sans fin

de l'enfer, il était nécessaire d'accomplir « les œuvres pies » ordonnées par l'Église : confessions, macérations, pèlerinages, messes pour l'âme des morts, étaient des moyens de salut. L'Église en détenait le monopole. Hors d'elle, il n'y avait que damnation. Le prêtre pouvait, à son gré, ouvrir ou fermer les portes du ciel.

Cette doctrine mettait l'humanité sous la dépendance de l'Église, non seulement en ce qui regardait l'existence terrestre, mais aussi pour la vie éternelle. Par la soumission spirituelle, par l'accomplissement des « œuvres », il était possible d'obtenir, grâce au prêtre, l'absolution des péchés. L'Église, clémente aux « fidèles », décida qu'on se « libérerait du mal » en achetant, à prix d'argent, les pardons, les indulgences divines dont elle avait le dépôt. Le jour où Luther vint dire à l'immense peuple des croyants : « Dieu vous sauve gratis ; ayez foi en lui, en son divin Fils, en ses enseignements que vous pouvez connaître sans payer quoi que ce soit, sans l'assistance des prêtres, en les lisant vous-mêmes, dans les livres saints, dans la Bible » ; ce jour-là, par raison économique et par influence morale, le monde fut affranchi de la terreur de l'Église, et l'autorité religieuse passa du prêtre au livre sacré.

La Réforme apparaît au début des prédications de Luther comme l'ardente dénonciatrice de la vénalité cléricale. Elle est un anti-cléricalisme et non un anti-catholicisme. C'est seulement lorsqu'elle aura triomphé, et, par son influence, assagi, purifié partiellement la vieille Église que, devenue Église nouvelle, elle lui fera concurrence et finira par être un culte rival.

Luther arrivait à l'heure propice aux insurgés contre la domination du pape et du clergé romains. Les « successeurs de saint Pierre » dépensaient sans compter des

millions en fêtes et en constructions de palais. Dès que l'argent faisait défaut, on lançait sur les populations des moines chargés de les effrayer en leur prêchant la peur de l'enfer : « Donnez-nous de l'argent, disaient ces missionnaires de Dieu, et nous mettrons le diable à la raison. »

La vente des indulgences papales se faisait avec un appareil charlatanesque : on dressait des tréteaux sur les places publiques, et la comédie commençait. Un compère jouait le rôle de Satan. Le moine, après avoir montré du doigt ce suppôt de l'Enfer et décrit les supplices de l'autre monde, s'écriait : « Achetez les indulgences, et vous tromperez les espérances du Diable. C'est lui qui sera berné ; quand l'argent tombera dans la caisse du Saint Père, Satan fera la grimace et les anges entreront en danse. »

En intervenant pour troubler ce commerce, Luther estimait faire acte religieux et chrétien. Il se croyait antipapiste par amour de l'Église chrétienne et dévotion à Jésus. Ce n'est nullement un paradoxe de soutenir que la rénovation luthérienne a retardé de quelques siècles la complète décrépitude du christianisme et l'effondrement du catholicisme. Discrédité par le scepticisme de ses adhérents officiels, attaqué par les lettrés et les savants de la Renaissance, objet de raillerie parmi le peuple, le catholicisme risquait de disparaître rapidement dans le dédain général. En séparant la cause du christianisme de celle du catholicisme, Luther redonna vie et influence à la légende du Christ et aux dogmes chrétiens, que le scepticisme ecclésiastique était en train d'anéantir. Il retarda de plusieurs siècles l'avènement d'un d'Holbach et d'un Voltaire. Les encyclopédistes, on l'a remarqué, ne procèdent nullement du protestantisme.

Ils sont d'esprit anti-huguenot. La philosophie du dix-huitième a ses antécédents directs dans l'Italie païenne de la fin du quinzième siècle. Or, le luthérianisme et le calvinisme sont une réaction crédule contre l'incrédulité italienne de cette époque.

En obligeant la papauté et ses milices à s'arrêter sur la pente des négations spirituelles et des malfaisances morales, la Réforme contribua à épurer le catholicisme, à le rendre plus respectable et plus fort. La rivalité d'une Église nouvelle surgissant devant l'Église vieille de quatorze cents ans, fut pour l'Église catholique — même désemparée et démembrée, — bien plus une auxiliarité qu'une faiblesse. A partir de la Réforme le christianisme allait vivre surtout de la concurrence des dogmatisants ennemis. Désormais, la libre-pensée rencontrerait devant elle deux barrières au lieu d'une. On ne peut avoir la croyance qui exalte et l'indifférence qui tolère. Ce qui porta le seizième siècle à briser l'unité catholique fut, en même temps, ce qui lui interdit de reconnaître la complète indépendance individuelle de l'esprit.

La protestation de Luther contre la papauté et ses émissaires eut un retentissement prodigieux. Une immense acclamation des consciences lui fit accueil. Les traficants de choses saintes furent obligés de relever le défi lancé par le moine insurgé. Il y eut discussion publique et l'avantage resta à l'agresseur, car Luther n'était pas seulement, en cette occasion, un théologien instruit et de haute dignité morale, c'était aussi un orateur superbe. On comparait ses discours à une immense forêt de mots : *ingens verborum sylva.*

Jusqu'ici la cause des révoltés est excellente. Ils sont les champions de la dignité humaine et de la morale.

Bientôt ils vont amoindrir leur cause et la corrompre, en se faisant, à leur tour, les courtisans des princes, en créant une institution ecclésiastique plus oppressive et plus incohérente que le despotisme de la vieille Eglise.

Le joug papal pesait à certains chefs d'Etat, ils attendaient l'occasion de le secouer. Celle que leur offrait Luther était favorable : ils la saisirent. Les réformateurs firent alors ce qu'ils reprochaient à leurs adversaires Ils inclinèrent l'autorité évangélique, dont ils se disaient les apôtres, devant les exigences des princes qu'ils appelaient à leur secours. Ce furent aussi des trafiquants. Luther permit au roi d'Angleterre et au landgrave de Hesse les douceurs de la bigamie. Il découvrit, pour justifier sa condescendance, des arguments dans la Bible, qu'il venait de traduire en allemand afin qu'elle fût accessible au peuple. Il invita tout le monde à lire cet énorme recueil qui contient la littérature du peuple juif et les légendes du premier siècle chrétien. Cet assemblage d'écrits disparates ne serait plus la propriété d'une Église et le monopole de quelques prêtres chargés de les expliquer. Chacun y puiserait selon ses besoins, ses connaissances et sa foi. Le fonds du protestantisme c'est la Bible, sa forme la liberté d'examen. Jusqu'à Luther, le droit d'interpréter l'Ancien et le Nouveau Testament avait été réservé au chef de l'Eglise, à ses conciles, à ses théologiens. La lecture de la Bible n'était permise, sauf autorisation spéciale, qu'aux seuls prêtres. Désormais chacun aurait le droit d'entrer en intimité avec le livre divin. Tout protestant pourrait être pape une Bible à la main. Oui, sans doute, en stricte logique, mais en réalité il n'en fut pas ainsi. On créa une puissance protestante chargée d'interpréter les livres sacrés. Le protestantisme, devenu gouvernement offi-

ciel, ne fit que déplacer l'autorité. N'était-ce pas, d'ailleurs, la plus extravagante des tentatives que celle qui consistait, au seizième siècle, à soumettre au jugement de tous ce qu'il y a de moins universel au monde : la science théologique qui suppose et la connaissance des textes, et l'érudition minutieuse, sans lesquelles les vieux écrits sont une énigme ou une mystification.

Le protestantisme n'est donc pas, comme on l'a si souvent répété, l'émancipation de l'esprit humain et le triomphe de la libre pensée. C'est une entreprise toute différente et même contraire, c'est la mise en vulgarité de la Bible jusqu'alors réservée aux docteurs et aux prêtres. C'est l'obligation de se soumettre à un livre qui, *a priori*, est proclamé divin et dont on fait le régulateur des destinées humaines. Il n'y a jamais eu dans l'histoire des idées de paradoxe plus étrange, et, sous prétexte de liberté, de conclusion plus illibérale et plus folle.

Car où sont-elles les limites qu'il est défendu de franchir? Et de quel christianisme s'agit-il ? Dialectiquement la Réforme aurait dû conclure à l'individualisme absolu : celui-là serait chrétien qui se reconnaîtrait chrétien. Cette logique s'appliquant à une religion dont le code était un livre composé d'écrits bigarrés, sans unité morale ou religieuse, obscurs souvent, inintelligibles parfois, ne pouvait aboutir qu'à la confusion, au chaos, à la démence, à l'établissement précaire et transitoire d'une multitude de sectes dissidentes et ennemies. Ou bien, par l'examen sincère des origines de la religion chrétienne, elle devait produire l'évaporation de la légende du Christ. On oscillerait de l'incohérence au néant.

Le catholicisme avait échappé à ce péril en donnant pour base à l'institution ecclésiastique, au lieu du prin-

cipe d'examen, le principe d'autorité et le devoir d'obéissance. Il avait créé une tradition, divine et infaillible à l'origine, disait-il, infaillible et divine également pendant toute la durée de ses évolutions. Il faisait décréter la croyance par des docteurs dont l'autorité était sous la dépendance d'un chef suprême qui, lui-même, tenait son autorité de saint Pierre, qui l'avait reçue de Jésus, c'est-à-dire de Dieu. Le dogme proclamé par les conciles demeurait au-dessus de toute discussion. On ne discute pas son Dieu, ni ce qui procède directement de la divinité. Le dogme promulgué par les papes et les conciles représentait une puissance céleste, une compétence collective, une autorité séculaire devant lesquelles l'isolé, le simple adhérent pouvait s'incliner sans humiliation, et contre lesquelles on ne pouvait protester sans un orgueil satanique, digne de tous les châtiments. Le catholicisme devenait ainsi la religion des humbles, des foules ignorantes, de tous ceux qui n'ont ni le loisir, ni la volonté de discuter, d'approfondir, qui sont gagnés d'avance au culte qui les troublera le moins et leur promettra le plus, qui prendra à forfait « leur salut ». Les débilités, les souffrants, tous ceux qui veulent une religion semblable à une tente dressée pour le sommeil et le rêve, devaient aller au catholicisme de Rome, à ce catholicisme papal qui avait fait sienne la parole attribuée au Christ : « Venez à moi vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. » Tel est le secret de la puissance du catholicisme, de sa durée présente et lointaine.

Ce système théologique avait cohésion et attirance. Il possède la plus grande des forces, puisqu'il établit son pouvoir sur la faiblesse, l'espérance, l'ignorance humaines.

Luther put facilement opposer au catholicisme régnant,

à l'Église contaminée par des erreurs, des ignominies et des crimes, les droits de l'esprit individuel, les revendications de la conscience personnelle en insurrection contre des immoralités flagrantes. Une institution existante depuis quatorze siècles, ayant compté parmi ses chefs des prévaricateurs, des ambitieux sans scrupules, des hypocrites et des scélérats offrait large prise aux attaques de l'adversaire. C'était merveille, et, dans tous les cas, grandeur que l'Eglise eut, pendant de longues années, conservé sa toute-puissance. Mais comme toutes les choses humaines elle portait en elle un principe de dissolution et de mort. En se donnant pour infaillible, elle avait fait preuve d'un excès d'audace, elle s'était obligée à avoir toujours raison, à marcher sans cesse dans la voie du succès. Cette gageure était intenable ; elle procédait d'une téméraire infatuation. Luther poussa hardiment, héroïquement l'attaque contre Rome, et fut souvent vainqueur dans cette polémique. Là était la partie aisée de son entreprise. Mais si on ne détruit que ce qu'on remplace, comment remplacer le catholicisme ? Luther, il faut s'en souvenir, ne se donna pas pour un simple destructeur. Il ne disait pas : j'ai renversé ce qui était caduc et mauvais ; j'ai desséché le marais et créé de la santé ; mon œuvre est faite. Il en arriva à se prétendre fondateur d'une Église nouvelle qui serait appuyée sur « la vérité scripturaire ». Qui la découvrirait dans la Bible, cette vérité ? Qui la formulerait avec autorité ? Si chacun avait un droit égal et pouvait s'arroger la compétence, c'était le morcellement à l'infini, la poussière des sectes, le chaos. Le droit à l'examen n'impliquait-il pas, d'ailleurs, le droit à la critique et à la destruction par la critique ? La Réforme doterait-elle seulement le monde d'une puissance de négation ?

Luther eut-il le pressentiment de la destinée qui menaçait son œuvre ? On pourrait le croire en écoutant les plaintes qu'il faisait entendre dans ses derniers moments.

« Chacun tire la liberté chrétienne dans le sens de sa malice charnelle. Si je pouvais en prendre la responsabilité devant ma conscience, je conseillerais et j'aiderais plutôt pour que le pape avec toutes ses abominations redevînt notre Maître, car c'est ainsi que le monde veut être conduit : par de sévères lois et la superstition. »

Dès le début de la Réforme, en effet, des divergences de doctrines, des polémiques brutales et enfiellées se produisirent. Bossuet a raconté malicieusement, dans une page étincelante de verve, une de ces luttes entre frères ennemis :

« Les disputes entre Luther et Carlostad, raconte-t-il, avaient excité de grands mouvements à Orlamonde. Luther y fut envoyé par le prince pour apaiser le peuple ému. Dans le chemin il prêcha à Jene en présence de Carlostad, et ne manqua pas de le traiter en séditieux. C'est par là que commença la rupture. J'en veux raconter ici la mémorable histoire comme elle se trouve parmi les œuvres de Luther, comme elle est avouée par les luthériens, et comme les historiens protestants l'ont rapportée. Au sortir du sermon de Luther, Carlostad vint le trouver à l' « Ourse noire » où il logeait ; lieu remarquable dans cette histoire pour avoir donné le commencement à la guerre sacramentaire parmi les nouveaux réformés. Là, parmi d'autres discours, et après s'être excusé du mieux qu'il put sur la sédition, Carlostad déclare à Luther qu'il ne pouvait souffrir son opinion de la présence réelle. Luther, avec un air dédaigneux, le défia d'écrire contre lui, et lui promit un florin d'or s'il l'en-

treprenait. Il tire le florin de sa poche, Carlostad le met dans la sienne. Ils touchèrent dans la main l'un de l'autre en se promettant mutuellement de se faire bonne guerre. Luther but à la santé de Carlostad et du bel ouvrage qu'il allait mettre au jour. Carlostad fit raison et avala le verre plein ; ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pays le 22 d'août 1524. L'adieu des combattants fut mémorable : « Puissai-je te voir sur la roue, dit Carlostad à Luther. Puisses-tu te rompre le cou avant de sortir de la ville ! » L'entrée n'avait pas été moins agréable. Par les soins de Carlostad, Luther, en entrant dans Orlemonde fut reçu à grands coups de pierres et presque accablé de boue. »

A quels résultats conduisaient ces disputes ? La Réforme devenait, par elles, une invasion tumultueuse de l'esprit théologique. Les séculiers, que le catholicisme avait jusque-là tenus à l'écart, se faisaient théologiens. Une fureur de querelles métaphysiques, une épidémie de controverses à propos de tel ou tel verset de la Bible dont le sens était douteux ou énigmatique, sévit sur le monde. On fit dépendre le « salut », dans cette vie et dans l'autre, de l'interprétation d'un mot, du déplacement d'une virgule. Calvin fit brûler, à Genève, Michel Servet parce que au lieu de dire, comme le voulait le picard : « Jésus fils éternel de Dieu », Servet s'obstinait à dire : « Jésus fils du Dieu éternel. » Chacun se crut capable de prononcer souverainement sur les problèmes d'exégèse les plus ardus, sur les dogmes les plus ténébreux. Un vent d'orgueil agita les esprits. Le doux scepticisme et la cordialité rayonnante des humanistes de la Renaissance furent remplacés par l'âpre colère et la haineuse suffisance des sectaires en furie.

Il fallut sortir de la cohue et du chaos. Après avoir

longuement parlé d'examen et de liberté, on comprit qu'il devenait indispensable de parler d'autorité, de discipline, de soumission. Par un chemin détourné on revint au catholicisme, mais à un catholicisme sans tradition séculaire, sans unité, sans prestige, sans logique. On fit consister le progrès à revenir en arrière, aux idées mal connues, mal définies du premier siècle de l'Eglise. Rousseau, un jour, se souviendra de ce progrès par le recul. On institua un cléricalisme bâtard, obligé à des concessions immorales et les masquant d'hypocrisie. Pour avoir l'auxiliarité des princes, dont l'influence était nécessaire au culte nouveau, on commit des lâchetés, on amnistia des scélératesses. L'obligation de recourir à la tyrannie royale, tout en parlant de liberté populaire, de créer une Église de « multitude », tout en exigeant de chacun de ses membres l'esprit critique et le savoir, devait aboutir à des mœurs où l'hypocrisie se mêlerait à la morgue, où la mentalité s'embrumerait d'équivoque. Plusieurs de ces tares se retrouveront dans la vie et les écrits de Jean-Jacques Rousseau.

En face des nations de joie, de l'Italie sceptique, voluptueuse ; de la France élégante, légère, railleuse et chevaleresque surgissent les peuples de proie, avides, implacables, se croyant « uns avec Dieu » et s'autorisant de cette croyance pour prétendre à la domination universelle et au devoir de morigéner tout le monde.

Les paroles les plus atroces contre le peuple révolté se font entendre ; les sentiments les plus sanguinaires s'affirment, les excitations à la répression implacable retentissent lorsque la Réforme triomphe. Les novateurs avaient fait appel aux classes opprimées; ils avaient revendiqué pour « tous les rachetés du Christ, la liberté des enfants de Dieu. » Ceux-ci prirent au sérieux ces propos

de rébellion; ils conclurent de l'égalité « devant le Père céleste » à l'égalité devant les puissances humaines ; ils formulèrent leurs revendications et marchèrent au combat pour les faire accepter. Luther écrivit alors qu'on devait les traiter comme « des chiens enragés. » Tuez-les tous, disait-il, ils ont dix fois mérité la mort. On les tua par milliers. La révolte contre l'autorité civile, déclarait l'insurgé contre l'autorité papale, est pis qu'un assassinat ; elle est l'incendie qui dévaste tout. Ceux qui la propagent doivent être « au ban de Dieu et de l'Empire. » Devant la rébellion publique chacun de nous peut s'instituer juge et bourreau. Abattez les révoltés, étranglez-les, transpercez-les! Sus aux paysans, attaquez-les avec toutes les armes, la hache, la fourche, le bâton! S'il y a parmi eux des innocents, Dieu saura bien les reconnaître et les protéger; s'il n'intervient pas en leur faveur c'est qu'ils sont criminels ; laissez l'arquebuse en faire justice, sinon ils redeviendront redoutables.

Calvin ne montre ni moins de servilité pour les princes, ni moins de haine et de cruauté pour les peuples. Il écrivait au régent d'Angleterre, durant la minorité d'Edouard VI, pour lui prêcher le massacre et l'extermination des « mutins » et des « superstitieux de Rome ».

« A ce que j'entends, monseigneur, vous avez deux espèces de mutins qui se sont élevés contre le roi et l'Etat du royaume : les uns sont gens fantastiques qui, sous couleur de l'Evangile, voudraient mettre tout en confusion ; les autres sont gens obstinés aux superstitions de l'Antéchrist de Rome. Tous ensemble méritent bien d'être réprimés par le glaive qui vous est commis, vu qu'ils s'attaquent non seulement au roi, mais à Dieu qui l'a assis au siège royal, et vous a commis la protection tant de sa personne comme de sa majesté »

Commentant et illustrant par des exemples empruntés à la Bible ces exhortations à user du glaive, Calvin propose à son royal correspondant d'imiter le saint roi Josias que Dieu loua « pour avoir aboli et *raclé* tout ce qui ne sert qu'a nourrir superstition », et l'exhorte à ne pas ressembler aux rois qui, « ayant abattu les idolâtres, n'ont pas *raclé* tout entièrement », et « ont laissé debout chapelles et lieux de folles dévotions. »

Calvin, de même que Luther, place ces conseils de massacre sous l'autorité de la Bible. Racontant, dans une lettre à Farel, l'exécution à Genève de quelques-uns des opposants à la domination calviniste, et insistant sur ce détail que les exécutés, par suite de la maladresse de l'exécuteur, avaient enduré de longues souffrances, il conclut son récit par ces mots : « Je suis persuadé que ce n'est pas sans une *volonté spéciale* de Dieu que les condamnés ont subi, en dehors du verdict des juges, un long tourment sous la main du bourreau. »

Le culte religieux et la hiérarchie ecclésiastique furent simplifiés par le protestantisme, mais non pas la théologie. Au contraire. Tout le monde se crut inspiré de Dieu. Et pourquoi pas? En France, en Suisse, dans les Pays-Bas, en Allemagne surgirent les frères du Franc-Esprit, les prophètes qui opposèrent à la révélation écrite dans la Bible leurs révélations personnelles :

« Si Dieu, affirmait Thomas Müntzer, un de leurs chefs, avait voulu instruire les hommes au moyen d'un livre, il aurait fait tomber la Bible du ciel. » Cette objection n'était ni sans intelligence, ni sans fondement ; elle mettait les droits de l'individu, les élans de la parole intérieure, ainsi que s'exprimait Schwenkfeld, au-dessus de toutes les puissances ecclésiastiques, ou, plutôt, elle niait les autorités extérieures, bible, église, prêtre. Sur

quelles bases solides auraient-elles pu appuyer leurs prétentions? Sur « l'Ecriture-Sainte?... » mais il fallait en établir non seulement la sainteté intrinsèque, mais encore démontrer la sainteté des interprétations qu'on lui donnait.

Grâce à la théorie de la présence permanente de Dieu au milieu d'elle l'Église catholique avait triomphé des ambitions de l'individualisme. Elle était parvenue, malgré les hérésies toujours menaçantes, mais toujours vaincues jusqu'au seizième siècle, à une sorte d'unité. La misère de cette théorie était de n'être qu'un roman bien ordonné. Tant qu'on ne l'étudiait pas il avait apparence de vérité. Dès qu'on l'examinait tout s'effondrait.

La Réforme ayant fait table rase de l'autorité extérieure se sentit débordée et se vit impuissante dès ses commencements. Son appel à la Bible était illusoire s'il s'agissait de créer une autorité s'imposant à tous.

Pour éviter le désordre intellectuel et la zizanie des dogmes, on se demanda s'il ne serait pas possible d'extraire du « livre sacré » quelques propositions essentielles qu'on réunirait en corps de doctrines et auxquelles il faudrait croire et se soumettre pour rester membre de l'Église. On transporterait aux « synodes », qui établiraient la profession de foi, l'autorité que s'étaient attribuée les papes et les conciles. Au service de cette récente autorité dogmatique on mettrait le pouvoir civil et les pénalités inscrites dans les vieilles lois contre les criminels d'idées et les coupables d'hétérodoxie. On condamna à la prison, à l'exil, au bûcher les audacieux qui se permettaient de nier, ou simplement de mettre en doute les affirmations de quelques théologiens nouveaux venus qui, eux-mêmes, pour leurs négations ou leurs doutes, auraient été emprisonnés, exilés ou mis

à mort s'ils étaient tombés au pouvoir des catholiques. Au lieu d'un fléau de persécution on eut à en subir plusieurs.

Cette intolérance n'était pas, comme on l'a trop dit, une nécessité de combat, le crime d'un moment, « l'erreur d'un siècle. » Elle fut de principe et de durée. Calvin, à Genève, dénonçait et flétrissait comme « animés de l'esprit de Satan » et « dégorgeant les pires blasphèmes » Castellion et ses amis qui défendaient la liberté d'examen et de conscience : « Ils ont conspiré une chose, écrivait-il, qu'on ne doit point punir les hérétiques! Et c'est afin d'avoir licence de dégorger tout ce que bon leur semblera. Car telles gens seraient contents qu'il n'y eût ni loi, ni bride au monde. Voilà pourquoi ils ont bâti ce beau livre : « *De non comburendis hæreticis...* » *C'est bien le moins, cependant, que les Seigneurs auxquels Dieu a donné glaive et autorité ne permettent point qu'*on *blasphème en leur ville contre la foi en laquelle ils sont enseignés.* »

Et Théodore de Bèze, qui posa comme un axiome que « la liberté de conscience est un dogme diabolique, *libertas conscientiæ diabolicum dogma* », Théodore de Bèze écrivait :

« Le magistrat est le vicaire institué par Dieu lui-même pour donner à tous l'exemple du respect dû aux commandements divins, pour assurer la prédication du pur évangile et défendre l'Église contre ceux qui ne rêvent que ses bouleversements et sa ruine. Ce n'est pas en vain qu'il est armé du glaive. Il doit en user non seulement contre les perturbateurs de la paix publique, mais *contre les novateurs téméraires qui corrompent la vraie religion et mettent en péril le salut des âmes.* » Saint Paul n'a-t-il pas déclaré que le magistrat est le ministre de Dieu

chargé de châtier ceux qui font mal. De ces citations de saint Paul, Théodore de Bèze et Calvin, vingt ans avant la Saint-Barthélemy, tiraient cette conclusion : il faut anéantir les hérétiques. Et les hérétiques c'étaient les croyants latitudinaires, les catholiques, les philosophes qui s'écartaient des doctrines théologiques de Calvin et de Théodore de Bèze.

« Je sais, remarque Rousseau dans les *Lettres écrites de la montagne*, que l'histoire de Genève, et celle en général de la Réforme, est pleine de faits qui montrent une inquisition très sévère, et que, de persécutés, les réformateurs devinrent bientôt persécuteurs. » Rousseau attribue « cette inconséquence » à « l'empire des passions sur la raison. » Ce n'est pas tout à fait exact. L'esprit théologique entraîne fatalement après lui l'esprit de persécution. La vieille Église romaine aurait voulu monopoliser le droit à l'intolérance ; la Réforme le démocratisa ; Rousseau fera pire : il l'individualisera.

Didier-Rousseau le premier, parmi les ascendants de Jean-Jacques établis à Genève, avait lu dans les livres huguenots et entendu dans « les prêches » les affirmations d'intolérance de Calvin et de Théodore de Bèze ; il avait été témoin à Genève du brûlement de Michel Servet. Le fils de Didier-Rousseau, Jean Rousseau, maître tanneur de son métier, put voir de ses yeux, au dix-septième siècle, à Genève, les flammes d'un autre bûcher dressé contre un nouvel hérétique. De siècle en siècle des bourreaux barbouillés de théologie se transmettaient la torche homicide.

En 1632, soixante-dix neuf ans après le supplice de Servet, Nicolas Antoine, ancien régent au collège de Genève, puis pasteur à Divonne, fut brûlé pour avoir émis des opinions hétérodoxes, « judaïques », regardées

comme blasphématoires, par la « vénérable compagnie » des ministres genevois.

L'histoire de ce martyr est peu connue ; elle révèle des mœurs théologiques atroces et une effroyable mentalité. Ici il ne saurait être permis, même aux sectaires les plus décidés à nier l'évidence, d'alléguer l'excuse si souvent et si hypocritement présentée des « mœurs et de l'esprit du temps. » Nous sommes au dix-septième siècle, en 1632, dans une ville où le calvinisme règne, et règne seul depuis cent ans. On peut donc constater quelle action morale il a exercée sur les cœurs et les consciences. Presque tous les historiens ont passé sous silence la vie et la mort du supplicié Nicolas Antoine. Ne cherchez pas ce nom dans les encyclopédies à la mode. Vous ne le trouveriez pas. Nicolas-Antoine a été tué et brûlé, ses cendres ont été jetées au vent : qu'importe le reste?

Mais, si dispersée que soit la poussière des morts, il arrive un jour que les martyrs se dressent devant la postérité. On peut proscrire leurs statues, on ne met pas à néant leur souvenir (1).

Après avoir fait quelques études d'érudition et de théologie, Nicolas-Antoine entra, en qualité de régent, au collège de Genève, — dans ce collège que Castellion, persécuté lui aussi, avait illustré de son loyal esprit et de son encyclopédique savoir. Devenu pasteur, installé à Divonne, Nicolas Antoine s'attira des tracasseries par sa trop vive et trop indépendante intelligence. On l'accusa d'être arien, c'est-à-dire de nier la Trinité et de ne pas croire « à la consubstantialité du Verbe avec le Père ! »

(1) Pour complaire aux calvinistes de Genève, le Conseil administratif de cette ville a refusé en 1908 un emplacement à la statue de Michel Servet. Cette proscrite a trouvé asile en France, à la frontière, à Annemasse (Haute-Savoie).

On lui reprochait aussi d'incliner vers le judaïsme et de préférer au trinitarisme de Calvin le monothéisme de Moïse et des prophètes juifs. Michel Servet avait été brûlé en 1553 pour avoir professé des opinions à peu près semblables ; mais on pouvait croire que le temps avait marché et, qu'à Genève, on ne brûlerait plus d'hérétiques.

En 1632, le protestantisme avait passé de l'état de religion persécutée en France à l'état de religion tolérée et protégée. L'édit de Nantes, publié par le gouvernement de Henri IV, en 1596, accordait aux réformés la liberté de conscience, l'exercice de leur culte et leur donnait, pour garantir les libertés octroyées, la possession de certaines places fortes. Aucun péril ne menaçait la Rome protestante. C'est en pleine sécurité, en pleine puissance qu'on allait rééditer la tragédie de Champel.

Nicolas-Antoine avait voyagé en Italie ; il comptait parmi ses relations des rabbins et des disciples de Servet et de Socin. A Genève, où il s'était rendu, n'imaginant pas qu'on lui demanderait compte de ses amitiés, il fut arrêté, emprisonné, accusé de judaïser et de renier les doctrines chrétiennes. Pendant qu'on instruisait son procès, accumulant contre le malheureux les imprécations, les menaces, les procédés outrageants, Antoine fut en proie à des crises d'exaltation et de délire. On déclara qu'il était fou, et on reconnut dans sa folie « le doigt de Dieu », le châtiment divin.

Il semble, à parler humainement, qn'après une constatation pareille, il n'y avait qu'à libérer le misérable fou, sauf à le faire soigner dans une maison de santé.

Les théologiens calvinistes, les pasteurs de la « Vénérable Compagnie » de Genève pensèrent autrement. Ils déclarèrent que Nicolas Antoine s'étant rendu coupable

de mauvaise et blasphématoire théologie, devait être retenu en prison quoique fou, jugé comme responsable de ses idées, quoique fou, et, l'ayant déclaré fou, ils le condamnèrent à être brûlé !

Le raisonnement que firent les ministres « du saint Evangile » qui votaient la condamnation à mort d'un prisonnier qu'ils déclaraient atteint d'aliénation mentale, procède de cette dialectique perverse et cruelle que Calvin avait si souvent mise en pratique et qui, depuis lui, était familière à la mentalité genevoise. Nous en retrouverons la trace dans les écrits de Rousseau :

« Il est évident, disaient les juges ecclésiastiques de Nicolas Antoine, que la folie de cet homme est une punition de Dieu ; elle a commencé le 6 février dernier, mais depuis plusieurs années, lorsqu'il étudiait chez nous et voyageait en Italie, il était dans son bon sens et admettait son hérésie.

« Maintenant, si vous lui faites grâce, parce qu'il est fou, vous devez absoudre les adultères qui cèdent à la force de leur penchant, laisser en liberté les meurtriers qui sont emportés par la colère, épargner les voleurs pour qui le bien d'autrui a d'irrésistibles attraits.

« Pour ces raisons et vu les blasphèmes du dit Antoine qui sont mille fois pires que ceux d'Arien et de Servet, il faut le mettre à mort, et nous sommes sûrs d'être approuvés de toute la chrétienté, à l'exception des anabaptistes et des libertins (1). »

Nicolas Antoine, reconnu fou et condamné à mort « pour avoir été hérétique lorsqu'il était dans son bon sens », fut livré au bourreau...

On devine ce que dut être le spectacle de cet assassi-

(1) *Histoire de l'Eglise de Genève*, par M. le pasteur Gaberle, tome II, page 297.

nat! Dans cette tragédie le bourreau représenta l'humanité : il étrangla Nicolas Antoine avant de le jeter au feu.

Ainsi mourut, à Genève, citadelle du protestantisme, en 1632, l'année même où Descartes écrivait le *Traité du Monde* et préparait le *Discours de la méthode*, où Corneille faisait représenter sa première tragédie, où le souverain huguenot Gustave-Adolphe, allié du cardinal de Richelieu, tombait sur un champ de bataille; ainsi mourut, en pleine efflorescence de civilisation, de grandeurs littéraires, d'indépendance philosophique, un pauvre être coupable de croire à l'unité de Dieu! Après l'avoir, par la souffrance et la terreur, poussé à la folie, on le conduisit au bûcher! Il avait fallu un siècle de dogmatisme, de souveraineté calvinistes pour un tel résultat!

A Genève, avant d'être immatriculés, les écoliers devaient déclarer « qu'ils détestaient les erreurs renouvelées par Servet et ses complices (1). » Dans ce collège national, d'où l'enseignement réellement scientifique était proscrit, l'exécration théologique était obligatoire. Elle se transmettait dans les écoles, de génération en génération.

En pays protestant, personne n'était à l'abri de l'esprit d'intolérance. Cinq ans après le supplice de Nicolas-Antoine, le philosophe Descartes, alors en séjour en Hollande, était dénoncé comme athée par un professeur de théologie calviniste de l'université d'Utrecht. Ce professeur, nommé Gisbert Voët, eut assez d'influence sur les magistrats hollandais pour les amener « à citer Descartes, à son de cloche, afin qu'il eût à se justifier d'avoir nié l'existence de Dieu. » On raconta que le calvi-

(1) *Histoire du Collège de Genève*, publiée sous les auspices du département de l'Instruction publique, page 52. Genève, 1896.

niste Gisbert Voët, se croyant sûr du succès de sa délation, avait fait un marché avec le bourreau pour que celui-ci n'épargnât pas le bois dans le bûcher, ce qui permettrait de voir au loin la flamme. L'ambassadeur de France intervint et ni Descartes, ni ses livres n'eurent le sort de Michel Servet et de Nicolas Antoine.

De la mort du tanneur Jean Rousseau à l'avènement de Jean-Jacques, trois générations de Rousseau se succèdent. Elles vécurent obscurément, avec des vicissitudes de gain et de perte, sans jamais descendre jusqu'à l'extrême misère, sans jamais monter jusqu'à la fortune. Les ascendants du « citoyen de Genève » étaient de petits bourgeois dans une petite ville, très orgueilleuse de s'entendre appeler « la Rome protestante. » Ils assistaient régulièrement aux « prêches » des ministres. Ils ne pouvaient se soustraire, sans encourir réprimandes ou pénalités, à cette obligation religieuse. Les prédicateurs s'appliquaient à exalter la vanité des citadins. Ils répétaient à leurs auditeurs qu'ils étaient « le sel de la terre et la lumière du monde ». Ils leur rappelaient qu'ils devaient ne jamais oublier qu'ils étaient, selon la parole de l'apôtre, « la nation sainte, le peuple élu, un peuple de prêtres et de rois », et se considérer comme investis du plus glorieux des privilèges.

Si l'ardeur sectaire s'avivait à ces prédications, l'humilité n'y gagnait guère et le culte « en esprit et en vérité » courait le risque de dégénérer en culte de vanité et de morgue.

Dans la ploutocratie théocratique qui s'intitulait république de Genève, la liberté sociale n'existait à aucun degré, ainsi que l'apprirent le grand-père maternel, le père et la mère de Jean-Jacques. Pour quelques peccadilles de galanteries, Jacques Bernard, grand-père mater-

nel de l'auteur du *Contrat social*, fut poursuivi, contraint de payer amende et mis en prison. A quatre reprises il dut se mettre à genoux devant le Consistoire et, « devant le Conseil, confesser ses fautes et demander pardon. » La mère de Jean-Jacques, née Suzanne-Bernard, s'étant, alors qu'elle était jeune fille, déguisée en paysanne, pour assister à un spectacle forain, fut appelée devant le Consistoire afin de « recevoir remontrance. » Comme elle n'obéit pas immédiatement, on lui envoya un huissier : elle comparut devant les syndics qui la renvoyèrent aux pasteurs, qui la censurèrent âprement. Ces mêmes pasteurs admonestèrent un sieur Sarasin, coupable, étant marié, d'avoir rendu visite à la non encore mariée Suzanne Bernard, et admonestèrent également celle-ci pour avoir reçu cette visite !

De pareilles ingérences ecclésiastiques dans la vie privée des citoyens les obligeaient à la servilité dans la soumission ou à la ruse et à l'hypocrisie. Le vice s'abritait sous un masque d'austérité. On rencontre à ce sujet de curieuses révélations dans les *Mémoires* de Casanova. Quiconque n'échappait point par les faux semblants à l'inquisition protestante devait se résigner à d'humiliantes pénitences ou s'exiler. La mère de Rousseau se courba sous la tyrannie pastorale ; le père de Rousseau y échappa en prenant la fuite et en abandonnant ses deux fils.

La cité « républicaine », gouvernée par une ploutocratie orthodoxe et bourgeoise, avait, au commencement du dix-huitième siècle, essayé de s'affranchir du sectarisme étroit de Calvin. Sous l'influence du ministre protestant, Alphonse Turretin, qui, ayant beaucoup voyagé, ayant connu à Londres Saint-Evremond, Bayle en Hollande, Ninon de Lenclos à Paris, avait pu rapporter à

Genève des idées semi-libérales, le calvinisme s'était légèrement détendu. Turretin avait demandé que, sans renoncer aux dogmes, on insistât particulièrement sur la morale, et que, le moins possible, « on portât en chaire les questions qui sont controversées parmi les protestants; d'un côté parce qu'elles surpassent la portée du peuple, et de l'autre parce qu'elles ne contribuent en rien à avancer la sanctification des âmes. » Rousseau reprendra cette thèse, qu'il avait entendue soutenir, pendant sa jeunesse, par quelques prédicateurs turretinistes.

L'esprit exclusiviste des Genevois s'adoucit, mais si peu!... En 1738, on regarda comme un progrès important l'autorisation accordée aux luthériens d'élever, dans Genève, une église luthérienne! Luther admis à côté de Calvin! Quelle concession! Quel effort!...

III

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LA SAVOIE

Rousseau commence ainsi ses *Confessions :*

« Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple, et qui n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature; et cet homme, ce sera moi.

« Moi seul. Je sens mon cœur, et je connois les hommes. Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus; j'ose croire n'être fait comme aucun de ceux qui existent. Si je ne vaux pas mieux, au moins je suis autre. Si la nature a bien ou mal fait de briser le moule dans lequel elle m'a jeté, c'est ce dont on ne peut juger qu'après m'avoir lu.

« Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le Souverain Juge.

« Je me suis montré tel que je fus; méprisable et vil quand je l'ai été, bon, généreux, sublime, quand je l'ai été : j'ai dévoilé mon intérieur tel que tu l'as vu toi-même, Être éternel. Rassemble autour de moi l'innombrable foule de mes semblables; qu'ils écoutent mes con-

fessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères. Que chacun d'eux découvre à son tour son cœur au pied de ton trône avec la même sincérité; et puis qu'un seul te dise, s'il l'ose : *Je fus meilleur que cet homme-là.* »

Ce début a paru emphatique et charlatanesque. Il est certain qu'il manque d'humilité et de goût. Rousseau ne brille point par ces qualités-là. On a prétendu qu'il se rattachait littérairement aux grands écrivains du siècle de Louis XIV. Auxquels? Ce n'est ni à Fénelon, si mesuré et d'une si parfaite distinction, ni à La Bruyère dont la phrase est courte, vive et scintillante, ni à Bossuet qui sait proportionner son style aux sujets qu'il traite et rester simple jusque dans la majesté de l'éloquence. « Rousseau, disait Buffon à Hérault de Séchelles qui le questionnait sur le style de Jean-Jacques, « a tous les défauts de la mauvaise éducation; il a l'interjection, l'exclamation en avant, l'apostrophe continuelle. » Il a aussi les travers de sa petite ville, les pesanteurs de la tradition huguenote à laquelle il appartient. Les Genevois (cette remarque est à la fois de Stendhal et d'Eugène Ritter) jouissent par l'orgueil. Vivant dans une localité étroite qui, aux siècles derniers surtout, était semblable à une prison, persuadés, depuis Calvin, que leur ville est la cité sainte, et qu'ils sont « les élus de Dieu et la lumière du monde », comment auraient-ils pu échapper à l'esprit d'infatuation? L'orgueil sectaire produit l'esprit pharisaïque et fait dire à ceux qui en sont pénétrés : « Je te remercie, ô Dieu, de n'être pas semblable aux autres hommes. »

L'apostrophe « au Souverain Juge, » au « Père éternel », à la « trompette du jugement dernier », était, d'ailleurs, un procédé de rhétorique familier aux prédicateurs protestants dont Jean-Jacques, jusqu'à l'âge de

seize ans, avait été l'auditeur obligé. Dans leur chaire les pasteurs se plaisaient à interpeller Dieu, à le mettre en cause. On a gardé souvenir du sermon où le célèbre prédicant Saurin fait comparaître l'« Eternel » devant son peuple qui l'accuse : — « Mon peuple, que t'ai-je fait?... » demande humblement Dieu aux huguenots persécutés. Ceux-ci lui répondent : « Que de choses tu nous as faites! Chemins de Sion, couverts de deuil, portes de Jérusalem désolées, sacrificateurs sanglotants, vierges dolentes, sanctuaires abattus, déserts peuplés de fugitifs, membres de Jésus-Christ errants sur la face de l'univers, enfants arrachés à leurs pères, prisons remplies de confesseurs, galères regorgeantes de martyrs, sang de nos compatriotes répandu comme de l'eau, cadavres vénérables, puisque vous servîtes de témoins à la religion, mais jetés à la voirie et donnés aux hôtes des champs et aux oiseaux des cieux pour pâture; masures de nos temples, poudre, cendre, tristes restes des maisons consacrées à notre Dieu, feux, roues, gibets, supplices inouïs jusqu'à notre siècle, répondez et déposez contre l'Éternel. »

Rousseau n'a eu qu'a se souvenir de la rhétorique huguenote pour donner à ses écrits polémiques le ton passionné et oratoire qui fit leur succès. En France, où les sermonnaires protestants étaient inconnus, cette véhémence hautaine qui poussait la hardiesse jusqu'à défier Dieu et à l'accuser, parut une nouveauté et fut une puissance.

Mais il est trop évident que ce qui était emphase éloquente chez un prédicateur parlant au nom d'un peuple de proscrits, devenait arrogance burlesque de la part d'un individu, abusant du moi haïssable et avertissant, en prose bizarre, « l'Être éternel » qu'il allait « dévoiler

son intérieur. » Qu'était-il cet intérieur? En quoi « méprisable et vil », en quoi « bon, généreux et sublime? » Lorsqu'on se propose de montrer, « après que la trompette du jugement dernier » aura sonné, et « devant le Souverain Juge » qu'on fut « vil ou sublime », et que pas un « seul homme » n'a le droit de se reconnaître « meilleur qu'on ne l'a été », il faut un bien grand effort d'humilité pour dire le mal avec exactitude et le bien sans exagération.

Rousseau raconte, dans les premiers livres des *Confessions*, les événements de son enfance avec plus de préoccupation de l'harmonie du style que du souci de la vérité, ou même de la vraisemblance.

Dans ce roman biographique, il se donne le rôle d'un enfant prodige, héros par l'imagination, cherchant à ressembler aux grands hommes de Plutarque ; ayant sans doute des défauts, « mais c'étaient les défauts de son âge », tandis que, dans ses qualités, il y avait de « l'unique » et de « l'extraordinaire ». Je crois, ajoute-t-il, en racontant son séjour chez le pasteur Lambercier, « que jamais individu de notre espèce n'eut naturellement moins de vanité que moi. » Ce qui est incontestable c'est que pendant les années qu'il vécut chez ce ministre, son éducation fut essentiellement religieuse. Au commencement et à la fin de chaque repas il entendait prononcer des prières d'action de grâces, et, le soir, selon l'usage huguenot, il assistait au culte de famille.

A treize ans, il entre, comme petit clerc, chez un greffier. Celui-ci le juge « stupide », l'appelle un « âne », et le renvoie. Jean-Jacques est tout heureux d'être congédié : « L'espoir, dit-il, de gagner force écus par une voie ignoble, flattait peu mon humeur hautaine ». On le met en apprentissage chez un graveur. Le métier ne

lui déplaît point, mais le maître qui le lui enseigne est un méchant homme ; il rudoie et « roue de coups » son apprenti : « La tyrannie de mon maître finit par me rendre insupportable le travail que j'aurais aimé, et par me donner des vices que j'aurais haïs, tels que le mensonge, la fainéantise et le vol. » Il vole, en effet, pour le compte « d'un compagnon » des primeurs, des asperges qu'il va vendre ensuite au marché. Il apprend de bonne heure qu'il n'est pas si terrible de voler qu'il l'avait cru, et il « tire bientôt si bon parti de sa science du vol que rien de ce qu'il convoite n'était, à sa portée, en sûreté ». Son maître, témoin d'une de ces tentatives de vol, « l'étrille » d'importance, ce qui amène Rousseau à passer « de la sublimité de l'héroïsme à la bassesse d'un vaurien. » Ses dispositions à la misanthropie et à la rêverie s'accentuent; elles sont le produit « d'un cœur trop affectueux, trop aimant, trop tendre qui, faute d'en trouver d'existants qui lui ressemblent (?), est forcé de s'alimenter de fictions ».

Il a seize ans : il s'ennuie de l'habitation d'une ville où il a reçu plus de coups que de caresses, où sa mère est morte en le mettant au monde, d'où son père a été banni et où il a perdu toutes les délicatesses de la conscience et toutes les fiertés de l'esprit, et il prend le parti de fuir la cité que, déjà, avait dû quitter son père.

A ce moment commence pour lui une vie de vagabondage et de mendicité. Pendant les premiers jours de sa fuite, il subsiste du pain que lui donnent les paysans de la Savoie, dont il vante la bonté. « Ils m'accueillaient, me logeaient, me nourrissaient trop bonnement pour en avoir le mérite (?) Cela ne pouvait pas s'appeler faire l'aumône ; ils n'y mettaient pas assez l'air de supériorité ».

Il arrive à Couffignon, en Savoie et se rend, chez le curé de ce village, M. de Pontverre, un descendant des gentilshommes célèbres par l'inimitié qu'ils avaient pour Genève. Le vagabond n'ignorait pas ce détail : il le note lui-même. Genevois, issu d'une famille de réfugiés huguenots, neveu d'un pasteur, accueilli, élevé chez un autre pasteur, il n'hésite pas à quémander des secours chez un ennemi de son pays et de son culte et à lui demander des directions. Cette entrée dans la vie errante débute par un double reniement.

Le souvenir de ses premiers rapports avec le clergé savoisien lui inspire, lorsqu'il arrange ses *Confessions*, des réflexions badines et cyniques : « J'étais curieux, écrit-il, de voir comment étaient faits les descendants des gentilshommes de la Cuiller (ainsi nommés parce qu'ils portaient sur eux une cuiller avec laquelle ils se vantaient de manger un jour les Genevois) ; j'allai donc voir M. de Pontverre. Il me reçut bien, me parla de l'hérésie de Genève, de l'autorité de la Sainte Église et me donna à dîner. Je trouvai peu de choses à répondre à des arguments qui finissaient ainsi, et je jugeai que des curés chez qui l'on dînait si bien valaient tout au moins nos ministres. J'étais certainement plus savant que M. de Pontverre, tout gentilhomme qu'il était ; mais j'étais trop bon convive pour être si bon théologien ; et son vin de Frangi, qui me parut excellent, argumentait si victorieusement pour lui, que j'aurais rougi de fermer la bouche à un si bon hôte. Je cédai donc, ou, du moins, je ne résistai pas en face ».

Rousseau écrivait ces lignes, qu'il jugeait vraisemblablement spirituelles, alors qu'il était aux approches de la vieillesse. Il leur donnait pour conclusion (suivant sa constante méthode de transformer ses vilenies en

actions louables), sa propre apologie : « A voir les ménagements dont j'usais, on m'aurait cru faux. On se fût trompé. Je n'étais qu'honnête. Cela est certain ».

L'honnête Rousseau accepta donc la proposition que lui fit M. de Pontverre de se rendre à Annecy auprès d'une dame de Warens, nouvelle convertie qui recevait du roi de Sardaigne une pension de deux mille francs sur laquelle elle devait prélever quelque argent « pour la canaille qui venait vendre sa foi. » Ces derniers mots sont de Jean-Jacques Rousseau lui-même.

La première rencontre de Rousseau et de Mme de Warens fut « un événement. » Cette époque de ma vie « a décidé de mon caractère : je ne puis me résoudre à la passer légèrement. J'étais au milieu de ma seizième année. Sans être ce qu'on appelle un beau garçon, j'étais bien pris dans ma petite taille ; j'avais un joli pied, une jambe fine, l'air dégagé, la physionomie animée, la bouche mignonne, les sourcils et les cheveux noirs, les yeux petits et même enfoncés, mais qui lançaient avec force le feu dont mon sang était embrasé ».

Afin d'ajouter au charme de sa personne, Rousseau, qui tient à plaire à la convertisseuse, avait « fait une belle lettre en style d'orateur où, dit-il, cousant des phrases de livre avec des locutions d'apprenti, je déployais toute mon éloquence pour capter la bienveillance de Mme de Warens. J'enfermai la lettre de M. de Pontverre dans la mienne, et je partis pour cette terrible audience. Je ne trouvai point Mme de Warens ; on me dit qu'elle venait de sortir pour aller à l'église. C'était le jour des Rameaux de l'année 1728. Je cours pour la suivre, je la vois, je l'atteins, je lui parle... ».

Rousseau ému suspend son récit. Avant de le reprendre il s'abandonne à cet accès de lyrisme : « Je dois me sou-

venir du lieu ; je l'ai souvent depuis mouillé de mes larmes et couvert de mes baisers. Que ne puis-je entourer d'une balustre d'or cette heureuse place ! que n'y puis-je attirer les hommages de toute la terre ! Quiconque aime à honorer les monuments du salut des hommes n'en devrait approcher qu'à genoux ! »

Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Que se cache-t-il sous l'oripeau de ces phrases? De quel salut s'agit-il? Un jeune huguenot qui aspire à devenir un des salariés de l'apostasie se présente avec la recommandation d'un curé, anti-genevois, chez une renégate chargée de distribuer un peu d'argent « à la canaille venue pour vendre sa foi », et le « lieu » où se fait cette rencontre, — qui est la préface d'un honteux marché, — doit devenir, puisqu'il s'agit de Rousseau reniant son pays, sa famille et sa religion, pour quelques deniers, une « place » sacrée dont les hommes ne « devraient s'approcher qu'à genoux ! »

Ayant reçu de Mme de Warens, qui le tenait de l'évêque, « un petit viatique », le Genevois part pour Turin où il entre « à l'hospice des catéchumènes afin d'être instruit dans la religion pour laquelle on lui vendait sa subsistance. Il y séjourne deux mois, à ce qu'il assure, discutant, disputant avec ses convertisseurs.

La compagnie qui l'entoure est misérable ; c'est bien « la canaille qui vient vendre sa foi. »

« Dans cette salle d'assemblée étoient quatre ou cinq affreux bandits, mes camarades d'instruction, et qui sembloient plutôt des archers du diable que des aspirants à se faire enfants de Dieu. Deux de ces coquins étoient des esclavons, qui se disoient juifs et Maures, et qui, comme ils me l'avouèrent, passaient leur vie à courir l'Espagne et l'Italie, embrassant le christianisme

et se faisant baptiser partout où le produit en valoit la peine. On ouvrit une autre porte de fer qui partageait en deux un grand balcon régnant sur la cour. Par cette porte entrèrent nos sœurs les catéchumènes, qui comme moi s'alloient régénérer, non par le baptême, mais par une solennelle abjuration. C'étaient bien les plus grandes salopes et les plus vilaines coureuses qui jamais aient empuanti le bercail du Seigneur.

« La petite communauté fut assemblée en l'honneur du nouveau venu. On nous fit une courte exhortation; à moi, pour m'engager à répondre à la grâce que Dieu me faisoit; aux autres, pour les inviter à m'accorder leurs prières et à m'édifier par leurs exemples. Après quoi, nos vierges étant rentrées dans leur clôture, j'eus le temps de m'étonner tout à mon aise de celle où je me trouvois.

« Le lendemain matin on nous assembla de nouveau pour l'instruction ; et ce fut alors que je commençai à réfléchir pour la première fois sur le pas que j'allois faire et sur les démarches qui m'y avaient entraîné.

« Le bon dîner de M. de Pontverre avoit produit un grand effet. Ainsi je m'étois aisément étourdi sur tout cela. N'envisageant le papisme que par ses liaisons avec les amusements et la gourmandise, je m'étois apprivoisé sans peine avec l'idée d'y vivre ; mais celle d'y entrer solennellement ne s'étoit présentée à moi qu'en fuyant et dans un avenir éloigné. Dans ce moment il n'y eut plus moyen de prendre le change : je vis avec l'horreur la plus vive l'espèce d'engagement que j'avois pris et sa suite inévitable. Les futurs néophytes que j'avois autour de moi n'étoient pas propres à soutenir mon courage par leur exemple, et je ne pus me dissimuler que la sainte œuvre que j'allois faire n'étoit au fond que l'action d'un bandit. »

Rousseau a écrit là non l'histoire mais le roman de sa conversion. L'acte de son abjuration est, en effet, ainsi rédigé : « Jean Jacques Rousseau, calviniste, entré à l'hospice à l'âge de seize ans, le 12 avril 1728, abjura les erreurs de la secte le 21, et, le 23 du même mois, lui fut administré le baptême, ayant pour parrain le sieur André Ferrero et pour marraine Christine Rovea. » Rousseau n'est donc pas resté deux mois à controverser dans la maison des catéchumènes. Pourquoi cette erreur ou ce mensonge ? A-t-il menti par vanité pour ne point donner sa conversion comme trop rapide ? (1)

Cette conversion lui rapporta vingt francs, en petite monnaie, produits d'une quête. Il les prit, on le mit à la porte « et tout disparut. »

Lesté des vingt francs de son apostasie, Rousseau se promène, « sans remords et sans inquiétude », dans les rues de Turin. Il estime que, tout bien considéré, il a fait une bonne affaire. « Loin de me livrer au découragement, je ne fis que changer d'espérance et l'amour-propre n'y perdit rien. » Où l'amour propre va t-il se nicher ? « Jamais, je ne me sentis tant de confiance et de sérénité. Je croyais déjà ma fortune faite et je trouvais beau de n'en avoir l'obligation qu'à moi-même. »

Singulière logique : tout à l'heure il qualifie d'action de bandit son apostasie payée ; à présent qu'il en tient le prix, il est confiant, serein et fier ! Il ne doit qu'à lui-même sa fortune !

Cette conversion, d'ailleurs, ne fut pas l'erreur d'un moment, une de ces erreurs qu'on rétracte quelques jours après les avoir commises. Rousseau converti au catholicisme en 1728 est resté catholique officiellement

(1) Gaberel, *Rousseau et les Genevois*, 51.

jusqu'en 1752, c'est-à-dire pendant vingt-quatre ans. Et durant ces nombreuses années il est demeuré catholique pratiquant, allant à la messe, fréquentant les curés, se plaisant dans leur compagnie, passant deux mois au grand séminaire d'Annecy en l'intention de devenir prêtre ; insérant, à l'heure d'une maladie qu'il croyait grave, des formules de piété catholique dans son testament, faisant des legs à des capucins et des moines, attestant par écrit l'authenticité d'un miracle accompli par l'évêque de Bernex, adressant « un mémoire à son excellence Mgr le gouverneur de Savoie » pour demander une pension en qualité de transfuge du protestantisme et de converti au culte romain.

A Turin le fuyard genevois commence une nouvelle carrière : — une carrière de laquais. Il est admis en cette qualité chez la comtesse de Vercellis, et s'y conduit de telle sorte que la comtesse qui, à sa mort, avait légué un an de leurs gages à chacun de ses domestiques, exclut Rousseau de cette aubaine. Il allègue, pour expliquer ce mécompte, que ses compagnons de domesticité, préoccupés de s'insinuer dans les bonnes grâces de madame de Vercellis, avaient conquis sa bienveillance, tandis que lui se tenait à l'écart. Au nombre de ces domestiques se trouvait « une fille aimable, honnête, estimable », une jeune Mauriennoise, nommée Marion, dont la comtesse avait fait sa cuisinière. Rousseau, naturellement, l'aima, et c'est parce qu'il l'aima qu'il la calomnia d'une manière atroce, l'accusant d'un vol dont il était lui-même coupable ! Rien ne fait mieux connaître l'astuce de la rhétorique de Rousseau que la façon dont il raconte ce méfait. Après avoir dit que tout ce qui appartenait à la succession de madame de Vercellis avait été honnêtement rapporté, il ajoute : « La seule demoiselle Pontal

perdit un petit ruban couleur de rose et argent déjà vieux. Beaucoup d'autres meilleures choses étaient à ma portée, ce ruban seul me tenta ; je le volai, et comme je ne le cachai guère, on me le trouva bientôt. On voulut savoir où je l'avais pris. Je me troublai, je balbutiai, et, enfin, je dis, en rougissant, que c'est Marion qui me l'a donné. »

Cette dénonciation émeut singulièrement toute la succession Vercellis. On juge qu'il importe de vérifier lequel était le fripon de Marion ou de Rousseau. On fait venir Marion. Ici il faut citer le récit de Jean-Jacques :

« L'assemblée était nombreuse ; le comte de La Roque (neveu et héritier de madame de Vercellis) y était. Marion arrive. On lui montre le ruban ; je la charge effrontément ; elle reste interdite, se tait, me jette un regard qui aurait désarmé les démons, et auquel mon barbare cœur résiste. Elle nie enfin avec assurance, mais sans emportement, m'apostrophe, m'exhorte à rentrer en moi-même, à ne pas déshonorer une fille innocente qui ne m'a jamais fait de mal ; et moi, avec une impudence infernale, je confirme ma déclaration, et lui soutiens en face qu'elle m'a donné le ruban. La pauvre fille se mit à pleurer, et ne me dit que ces mots : Ah ! Rousseau, je vous croyois un bon caractère. Vous me rendez bien malheureuse ; mais je ne voudrois pas être à votre place. Voilà tout. Elle continua de se défendre avec autant de simplicité que de fermeté, mais sans se permettre jamais contre moi la moindre invective. Cette modération, comparée à mon ton décidé, lui fit tort. Il ne sembloit pas naturel de supposer d'un côté une audace aussi diabolique, et de l'autre une aussi angélique douceur. On ne parut pas se décider absolument ; mais les préjugés étaient pour moi. Dans le tracas où l'on était,

on ne se donna pas la peine d'approfondir la chose ; et le comte de La Roque, en nous renvoyant tous deux, se contenta de prédire que la conscience du coupable vengerait assez l'innocent. Sa prédiction n'a pas été vaine ; elle ne cesse pas un seul jour de s'accomplir. »

L'aveu du crime est formel et le repentir mis en relief. Mais on ne connaîtrait pas la psychologie de Rousseau si on s'imaginait qu'il ne va pas chercher par des artifices de langage et des hypocrisies de dialectique à tourner en éloge sa mauvaise action. Il écrit : « ... L'on ne trouvera sûrement pas que j'aie pallié la noirceur de mon forfait. Mais je ne remplirois pas le but de ce livre, si je n'exposois en même temps mes dispositions intérieures, et que je craignisse de m'excuser en ce qui est conforme à la vérité. Jamais la méchanceté ne fut plus loin de moi que dans ce cruel moment ; et lorsque je chargeai cette malheureuse fille, *il est bizarre mais il est vrai que mon amitié pour elle en fut la cause.* Elle étoit présente à ma pensée ; je m'excusai sur le premier objet qui s'offrit. Je l'accusai d'avoir fait ce que je voulois faire, et de m'avoir donné le ruban, parce que mon intention étoit de le lui donner. »

Et, cela étant écrit, Rousseau s'apitoie sur lui-même et fait l'apologie de sa vie de droiture et d'honneur :

« Si c'est un crime qui puisse être expié, comme j'ose le croire, il doit l'être par tant de malheurs dont la fin de ma vie est accablée, par quarante ans de droiture et d'honneur dans des occasions difficiles ; et la pauvre Marion trouve tant de vengeurs en ce monde, que, quelque grande qu'ait été mon offense envers elle, je crains peu d'en emporter la coulpe avec moi. »

Sur le fond du récit et la vraisemblance des détails de nombreuses objections ont été produites. La biographie

Michaud fait ressortir qu'il est peu admissible que, pour le détournement d'un « petit ruban, déjà vieux », on ait convoqué une assemblée solennelle. Il aurait été question d'argent volé.

Rousseau assure que le désir de se soulager par l'aveu de ce larcin a beaucoup contribué à la résolution qu'il a a prise d'écrire ses *Confessions ;* et, dans un premier manuscrit des *Confessions*, il va jusqu'à dire qu'il considère « la calomnie de David Hume sur son compte, trente ans après, comme le châtiment direct du mensonge qu'il fit lui-même contre la pauvre Marion. »

Pourquoi alors écrire, comme le fait Rousseau, « qu'il craint peu de porter la coulpe » de cette action vilaine? Quant à l'accusation contre Hume elle est du domaine de la démence.

Ce dernier mot revient sans cesse à la pensée lorsqu'on examine ce livre des *Confessions* que l'auteur se proposait de présenter « au souverain juge ». L'Être éternel aurait pu y lire ce récit des exploits accomplis par Jean-Jacques au lendemain de la mort de madame de Vercellis et de la navrante aventure de Marion :

« Mon agitation crût au point que, ne pouvant contenter mes désirs, je les attisais par les plus extravagantes manœuvres. J'*allais* chercher des *allées* sombres, des réduits cachés où je *pusse* m'exposer de loin aux personnes du sexe dans l'état où j'aurais voulu être auprès d'elles. Ce qu'elles voyaient n'était pas l'objet obscène, je n'y songeais même pas ; c'était l'objet ridicule (?) Le sot plaisir que j'avais de l'étaler à leurs yeux ne se peut décrire. Il n'y avait de là plus qu'un pas à faire pour sentir le traitement désiré, et je ne doute pas que quelque résolue ne m'en eût, en passant, donné l'amusement, si j'eusse eu l'audace d'attendre.

« Cette folie eut une catastrophe à peu près aussi comique, mais moins plaisante pour moi.

« Un jour, j'allai m'établir au fond d'une cour, dans laquelle étoit un puits où les filles de la maison venoient souvent chercher de l'eau. Dans ce fond il y avoit une petite descente qui menoit à des caves par plusieurs communications. Je sondai dans l'obscurité ces allées souterraines, et, les trouvant longues et obscures, je jugeai qu'elles ne finissoient point, et que, si j'étois vu et surpris, j'y trouverois un refuge assuré. Dans cette confiance, j'offrois aux filles qui venoient au puits un spectacle plus risible que séducteur. Les plus sages feignirent de ne rien voir ; d'autres se mirent à rire ; d'autres se crurent insultées et firent du bruit. Je me sauvai dans ma retraite : j'y fus suivi. En un moment, je fus atteint et saisi par un grand homme portant une grande moustache, un grand chapeau, un grand sabre, escorté de quatre ou cinq vieilles femmes armées chacune d'un manche à balai.

« L'homme au sabre, en me prenant par le bras, me demanda rudement ce que je faisois là. On conçoit que ma réponse n'étoit pas prête. Je me remis cependant ; et, m'évertuant dans ce moment critique, je tirai de ma tête un expédient romanesque qui me réussit. Je lui dis, d'un ton suppliant, d'avoir pitié de mon âge et de mon état ; que j'étois un jeune étranger de grande naissance, dont le cerveau s'étoit dérangé ; que je m'étais échappé de la maison paternelle parce qu'on vouloit m'enfermer ; que j'étois perdu s'il me faisoit connaître ; mais que, s'il vouloit bien me laisser aller, je pourrois peut-être un jour reconnoître cette grâce. Contre toute attente, mon discours et mon air firent effet : l'homme terrible en fut touché ; et, après une réprimande assez courte, il me

laissa doucement aller sans me questionner davantage. »

Grâce aux bons offices du comte de La Roque, Jean-Jacques entra, en qualité de laquais, chez la marquise de Breil. Il s'éprit de la fille de la marquise, et, tout « en restant à sa place », tout en « bornant son ambition au plaisir de la servir à table », il « cherchait dans ses yeux ce qu'elle allait demander, il épiait le moment de changer son assiette. » Il eut, une fois, le bonheur d'attirer sur lui l'attention de la jeune fille.

« On donnoit ce jour-là un grand dîner. Par hasard on vint à parler de la devise de la maison de Solar : *Tel fiert qui ne tue pas.* Comme les Piémontois ne sont pas pour l'ordinaire consommés dans la langue françoise, quelqu'un trouva dans cette devise une faute d'orthographe, et dit qu'au mot *fiert* il ne falloit point de *t*.

« Le vieux comte de Gouvon alloit répondre ; mais ayant jeté les yeux sur moi, il vit que je souriois sans oser rien dire : il m'ordonna de parler. Alors je dis que je ne croyais pas que le *t* fût de trop ; que *fiert* étoit un vieux mot françois qui ne venoit pas du mot *ferus*, fier, menaçant, mais du verbe *ferit*, il frappe, il blesse ; qu'ainsi la devise ne me paroissoit pas dire, tel menace, mais *tel frappe qui ne tue pas.*

« Tout le monde me regardoit et se regardoit sans rien dire. On ne vit de la vie un pareil étonnement. Mais ce qui me flatta davantage fut de voir clairement sur le visage de Mlle de Breil un air de satisfaction. Cette personne si dédaigneuse daigna me jeter un second regard qui valoit tout au moins le premier ; puis tournant les yeux vers son grand-papa, elle sembloit attendre avec une sorte d'impatience la louange qu'il me devoit, et qu'il me donna, en effet, si pleine et entière, et d'un air si content, que toute la table s'empressa de faire chorus. Ce

moment fut court, mais delicieux à tous égards. Ce fut un de ces moments trop rares qui replacent les choses dans leur ordre naturel, et vengent le mérite avili des outrages de la fortune. »

Qu'a voulu dire Rousseau en parlant de « mérite avili ?... » Il n'était alors qu'un transfuge de Genève, un apprenti échappé aux coups d'un brutal et venu en Savoie se convertir à prix d'argent Sans métier, sans autre savoir que quelques bribes de latin, des souvenirs de sermons et des réminiscences de lectures incohérentes, à quoi pouvait-il prétendre? Être laquais, servir à table était à peu près tout ce qui était à sa portée, afin de gagner le pain quotidien, et cet emploi, honnêtement rempli, n'avait rien d'avilissant. Jusqu'alors la fortune ne l'avait pas outragé et il n'avait droit à aucune « vengeance. »

A étudier avec exactitude l'existence de Rousseau après sa fuite de Genève, on est amené à conclure que, — les circonstances étant données, — la destinée lui a été plutôt favorable. Vagabond en pays étranger, échappé de la maison des nouveaux convertis, il trouve partout les portes ouvertes, et des moyens d'existence qui sont au niveau de ses capacités présentes. Appelé comme domestique auprès de l'abbé de Gouvon, fils du comte de Gouvon, il est traité avec « grande douceur », prend part aux leçons de latin et d'italien qu'on donne au jeune abbé, complète ainsi son instruction à peine ébauchée à Genève. « Tout allait à merveille, reconnaît-il lui-même. J'avais obtenu, presque arraché l'estime de tout le monde : les épreuves étaient finies et l'on me regardait dans la maison comme un jeune homme de la plus haute espérance, qui n'était pas à sa place et qu'on s'attendait d'y voir arriver. » Seulement, il s'ingénie à tromper cette

espérance, fausse compagnie à sa bonne étoile, et quitte l'abbé de Gouvon, pour aller avec un drôle nommé Bâche, exercer sur les grands chemins, et dans les cabarets, le métier de montreur d'instruments de physique amusante. La profession de bateleur n'ayant pas produit les résultats qu'il en attendait, il songe, en arrivant à Annecy, à exploiter la bonté de Mme de Warens : et le voilà écornifleur. Il le sera pendant presque toute sa vie, acceptant chez les grands seigneurs, chez les grands financiers, et tout en affichant des sentiments d'indépendance plébéienne, tantôt le gîte et le couvert, tantôt le gîte seulement. En pleine force de jeunesse, il ira vivre chez la pensionnée d'un clergé convertisseur, et toujours il célébrera sa fierté, et, sans cesse, rendra témoignage à sa « vertu ».

« Me voilà donc, écrit-il, installé chez Mme de Warens. » Il y vécut dix ans, presque toujours aux crochets de la dame, logé, nourri, et quand il eut vingt et deux ans, acceptant, sur invitation de son hôtesse, d'entrer dans le lit où déjà elle recevait un jardinier du nom de Caude Anet. Dans ses transports érotiques, il appelait « maman » son hébergeuse. Mme de Warens partageait ses faveurs avec une infidélité égale et un calme souriant, entre Claude, « homme respectable », et le huguenot d'avant-hier, à qui qui elle avait ouvert les portes de la Sainte Église. « Combien de fois, nous révèle Jean-Jacques, elle attendrit nos cœurs (les cœurs de ses deux compagnons de lit) et nous fit embrasser avec larmes, en nous disant que nous étions nécessaires tous deux au bonheur de sa vie. » Il appartenait à Rousseau, que certains de ses apologistes ont présenté comme le rénovateur de la morale et du sentiment religieux au dix-huitième siècle, d'introduire la note comique dans la vilenie

et l'inceste. Ainsi, continue-t-il, « s'établit entre nous trois une société sans autre exemple, peut-être, sur la terre. Tous nos vœux, nos soins, nos cœurs étaient en commun ; rien n'en passait au-delà de ce petit cercle. L'habitude de vivre ensemble, et d'y vivre exclusivement, devint si grande que si, dans nos repas, un des trois manquait, ou qu'il vînt un quatrième, tout était dérangé, et, malgré nos liaisons particulières (?), les tête-à-tête nous étaient moins doux que la réunion. »

En ce qui regarde la promiscuité dans l'amour et la possession, Rousseau professait des idées qu'on peut appeler singulières et qu'il nommait, lui, vertueuses. « Nous vivions, dit-il, en parlant du ménage à « trois », dans une union qui nous rendait tous heureux. Une des preuves de l'excellence du caractère de cette aimable femme (Mme de Warens) est que tous ceux qui l'aimaient s'aimaient entre eux. Que ceux qui me lisent suspendent un moment leur lecture à cet éloge, et s'ils trouvent, en y pensant, quelque autre femme dont ils puissent dire la même chose, qu'ils s'attachent à elle pour le repos de leur vie, fût-elle, au reste, la dernière des catins. »

Le concubinage, en partie double ou triple, charmait Rousseau. Il en savourait, par le souvenir, les jouissances, l'originale douceur et la bienfaisante quiétude. Il s'est fait un devoir d'en détailler les délices, sans s'inquiéter de la réputation qu'il allait faire à sa bienfaitrice.

Rousseau aurait voulu que cette existence chez une « dame » à qui le roi et les plus grands seigneurs de la cour » témoignaient la plus parfaite déférence, qui était « aimable par mille endroits et respectable par mille vertus, joint à ce qu'elle n'était ni d'un rang, ni d'un passé à mépriser », n'eut jamais de terme. Il ne daignait

pas se souvenir que Mme de Warens tirait toutes ses ressources de la caisse des conversions instituée par le clergé catholique, qu'elle était déjà couverte de dettes et que l'entretien d'un homme était, pour l'entreteneuse, une lourde charge. Dans une lettre ignorée de la plupart des biographes de Rousseau, ou passée par eux volontairement sous silence, Jean-Jacques écrit à son père et le supplie d'intervenir auprès de sa protectrice, afin que celle-ci lui permette de « passer le reste de ses jours auprès d'elle » :

« Vous n'ignorez pas, mon cher père, les obligations infinies que j'ai à Mme de Varens : c'est sa charité qui m'a tiré plusieurs fois de la misère, et qui s'est constamment attachée depuis huit ans à pourvoir à tous mes besoins, et même bien au-delà du nécessaire. La bonté qu'elle a eue de me retirer dans sa maison, de me fournir des livres, de me payer des maîtres, et par-dessus tout des excellentes instructions et son exemple édifiant (!) m'ont procuré les moyens d'une heureuse éducation, et de tourner au bien mes mœurs encore indécises...

« J'ai donc dessein de supplier Mme de Varens de vouloir bien agréer que je passe le reste de mes jours auprès d'elle, et que je lui rende jusqu'à la fin de ma vie tous les services qui seront en mon pouvoir...

« J'ai lieu d'espérer, mon cher père, que vous approuverez ma résolution, et que vous la seconderez de tout votre pouvoir : par là toutes difficultés sont levées ; l'établissement est tout fait ; et assurément le plus solide et le plus heureux qui puisse être au monde puisqu'outre les avantages qui en résultent en ma faveur, il est fondé, de part et d'autre, sur la bonté du cœur et sur la vertu (!).

« Voilà, mon cher père, l'exposition de mes vues : je vous supplie très humblement d'y donner votre appro-

bation, *d'écrire à Mme de Varens, et de vous employer auprès d'elle pour le faire réussir.* J'ai lieu d'espérer que vos démarches ne seront pas infructueuses et qu'elles tourneront à notre commune satisfaction. »

Jean-Jacques, dans ses *Confessions*, accuse à plusieurs reprises son père d'avoir « par négligence » laissé se perdre deux enfants, un fils aîné et lui-même. En ce qui le concerne l'accusation ne semble pas justifiée. Volontairement Jean-Jacques a fui Genève ; volontairement et connaissant les démarches et les « larmes » de son père, il a refusé de venir auprès de lui. Les motifs auxquels il attribue « l'attiédissement » de l'affection paternelle » sont d'une nature assez basse : « Mon père vieillissait et n'avait aucun bien pour soutenir sa vieillesse. Nous avions mon frère et moi, quelque bien de ma mère, dont le revenu devait appartenir à mon père durant notre éloignement. Cette idée ne s'offrait pas à lui directement; mais elle agissait sourdement sans qu'il s'en aperçût lui-même et ralentissait quelque fois son zèle qu'il eut poussé plus loin sans cela. Voilà, je crois, pourquoi venu d'abord à Annecy sur mes traces, il ne me suivit pas jusqu'à Chambéry, où il était moralement sûr de m'atteindre. »

Après une fugue à Annecy, à Fribourg, à Lausanne, où, sous le nom de Voussore, il se mêle d'enseigner la musique sans la savoir, et donne un concert qui lui attire des huées; après avoir connu à Neuchâtel quelques semaines de détresse et quêté à Berne et à Soleure, en compagnie d'un archimandrite, pour le rétablissement du Saint-Sépulcre, après une courte apparition à Paris, Rousseau revient chez Mme de Varens et va habiter les Charmettes. Il se déclare au comble de ses vœux :

« Ici commence le court bonheur de ma vie ; ici vien-

nent les paisibles mais rapides moments qui m'ont donné le droit de dire que j'ai vécu. Moments précieux et si regrettés ! ah ! recommencez pour moi votre aimable cours, coulez plus lentement dans mon souvenir, s'il est possible, que vous ne fîtes réellement dans votre fugitive succession..... Je me levois avec le soleil, et j'étois heureux, je voyois maman, et j'étois heureux ; je la quittois, et j'étois heureux ; je parcourois les bois, les coteaux, j'errois dans les vallons, je lisois, j'étais oisif ; je travaillois au jardin, je cueillois les fruits, j'aidois au ménage, et le bonheur me suivoit partout : il n'étoit dans aucune chose assignable, il étoit en moi-même, il ne pouvoit me quitter un seul instant. »

Il apparaît cependant, lorsqu'on ne se laisse pas suggestionner par la rhétorique des *Confessions*, que ce qu'on a appelé le délicieux roman des Charmettes, que cet épisode « incomparablede bonheur et de tendresse », est, en somme, assez malpropre et répugnant. Les amours de cette aventurière d'origine vaudoise qui fait commerce de conversions et sollicite, à trente-quatre ans, les caresses de ce Genevois en rupture de patrie et de culte, ont un fâcheux relent de prostitution et d'inceste. Rousseau a beau s'écrier, avec son ordinaire emphase : « J'étais transporté le premier jour que nous couchâmes aux Charmettes. O maman, dis-je à cette chère amie, en l'embrassant et l'inondant de larmes d'attendrissement et de joie, ce séjour est celui du bonheur et de l'innocence » ; ce mot « innocence », si malencontreusement prononcé, fait naître chez le lecteur des réflexions plutôt fâcheuses.

Lorsqu'un homme a exercé sur ses contemporains une influence considérable, il se crée autour de lui une atmosphère de légendes et de mensonges qui déforme la vérité.

Personne autant que Rousseau n'a bénéficié de cette habituelle déformation à laquelle il a volontairement contribué en composant, sous prétexte de confessions, le plus tendancieux, le plus malsain, le plus trompeur des livres.

Rousseau s'est plu dans ses *Mémoires*, à raconter ses souvenirs d'amoureux. Il en est deux qui sont souvent cités : la déclaration par gestes à Mme Basile; la rencontre avec les demoiselles Galley et Graffenried, le dîner qui s'ensuivit et la cueillette des cerises :

« Nous dînâmes dans la cuisine de la grangère, les deux amies assises sur des bancs aux deux côtés de la longue table et leur hôte entre elles deux sur une escabelle à trois pieds. Quel dîner! Quel souvenir plein de charmes!

« Après le dîner nous fîmes une économie : au lieu de prendre le café qui nous restoit du déjeuner, nous le gardâmes pour le goûter avec de la crème et des gâteaux qu'elles avoient apportés; et pour tenir notre appétit en haleine, nous allâmes dans le verger achever notre dessert avec des cerises. Je montai sur l'arbre, et je leur en jetois des bouquets dont elles me rendaient les noyaux à travers les branches. Une fois Mlle Galley, avançant son tablier et reculant la tête, se présentoit si bien, et je visai si juste, que je lui fis tomber un bouquet dans le sein : et de rire. Je me disais en moi-même : Que mes lèvres ne sont-elles des cerises! comme je les leur jetterais ainsi de bon cœur! »

De telles pages sont rares dans les *Confessions*, où l'auteur s'attarde à d'inutiles et honteux détails, comme s'il prenait plaisir à des impudences d'érotomane, comme s'il se faisait gloire de certains avilissements.

On aime mieux dire du mal de soi que n'en rien dire,

a écrit La Rochefoucauld. Cette maxime du plus pénétrant des moralistes français s'applique à Jean-Jacques. Sous prétexte de sincérité il étale son personnage qu'il aime jusque dans ses vices ; mais il fait pis : ayant vécu, pendant des années, sous le toit de Mme de Warens, recevant d'elle tous les services, toutes les faveurs qu'une femme peut accorder à un homme, il la déshonore devant la postérité en révélant, en détaillant les égarements de sa vie. Le récit de ses ignominies privées ne lui suffit pas ; il a besoin de faire connaître celles de la charitable créature à qu'il doit tout. Quelle impudeur dans la façon dont il parle d'elle et de lui : « Elle fut pour moi la plus tendre des mères, qui jamais ne chercha son plaisir, mais toujours mon bien, et si les sens entrèrent dans mon attachement pour elle, ce n'était pas pour en changer la nature, mais pour le rendre seulement plus exquis, pour m'enivrer du charme d'avoir une maman jeune et jolie qu'il m'était délicieux de caresser. » Avec le même cynisme il nous détaille les amusements auxquels il se plaisait avant de devenir tout à fait l'amant de sa bienfaitrice : « J'appris ce dangereux supplément qui trompe la nature et sauve aux jeunes gens de mon humeur beaucoup de désordres aux dépens de leur santé, de leur vigueur et, quelquefois, de leur vie. Ce vice que la honte et la timidité trouvent commode a, de plus, un grand attrait pour les imaginations vives, c'est de disposer, pour ainsi dire, à leur gré, de tout le sexe et de faire servir à leurs plaisirs la beauté qui les tente sans avoir besoin d'un aveu. » Il se découvre onaniste par attrait d'imagination et supériorité d'artiste ! Et, pour exprimer ces vilenies, il travaille et tourmente son style.

Comment qualifier les pages où Jean-Jacques prétend que Mme de Warens se livra sur lui à une sorte de viol,

à un abus d'autorité pour l'obliger à venir dans ses bras? « Maman vit que pour m'arracher au péril de ma jeunesse, il était temps de me traiter en homme, et c'est ce qu'elle fit de la façon la plus singulière dont jamais femme se soit avisée en pareille occasion. Je lui trouvais l'air plus grave et le propos plus moral qu'à son ordinaire. » Rousseau surpris demande à « maman » l'explication de ce changement d'attitude et de ce ton plus moral qu'à l'ordinaire : « Elle me proposa une promenade au petit jardin pour le lendemain : nous *y fûmes* dès le matin. Elle avait pris ses mesures pour qu'on nous laissât seuls toute la journée : elle l'employa à me préparer aux bontés qu'elle voulait avoir pour moi... » Enfin elle s'explique nettement, mais en faisant ses conditions : « Sitôt que j'en vis le prix, je ne les écoutai pas même et je consentis à tout. » Elle lui donne huit jours pour refléchir. « Je l'assurai faussement » affirme, Jean-Jacques, que ces huit jours n'étaient pas nécessaires, « car je fus très aise de les avoir tant la nouveauté de ces idées m'avait frappé et tant je sentais un bouleversement dans les miennes qui me demandait du temps pour les arranger. On croira que ces huit jours me durèrent huit siècles : tout au contraire, j'aurais voulu qu'ils les eussent durés... A force de l'appeler maman, à force d'user avec elle de la familiarité d'un fils, je m'étais habitué à me regarder comme tel. »

Le jour redouté arrive : « Fus-je heureux? Non, je goûtai le plaisir. Je ne sais quelle invincible tristesse en empoisonnait le charme. J'étais comme si j'avais commis un inceste. Deux ou trois fois, en la pressant avec transport dans mes bras, j'inondai son sein de mes larmes. Pour elle, elle n'était ni triste, ni vive; elle était caressante et tranquille. »

Les nouvelles convictions religieuses de Rousseau et l'influence de sa « maman » ne rendirent pas sa conscience plus délicate, son cœur plus altruiste et plus secourable aux malheureux. Il nous fait savoir, en effet, que, pendant un voyage à Lyon, en compagnie d'un musicien de ses amis, celui-ci ayant été subitement en proie à une attaque d'épilepsie, il n'hésita pas à l'abandonner dans la rue : « Je pris l'instant où personne ne songeait à moi, je tournai le coin de la rue et je disparus. »

Pendant son séjour aux Charmettes, Rousseau s'occupait, en compagnie de sa protectrice, de littérature, de philosophie, de science et même de morale. Il nous fait sur ce dernier sujet ces révélations : « Mme de Warens, dit-il, eût couché tous les jours avec vingt hommes en repos de conscience et même sans avoir plus de scrupule que de désirs. Je sais que force dévotes ne sont pas sur ce point fort scrupuleuses ; mais la différence est qu'elles sont séduites par leurs passions et qu'elle ne l'était que par des sophismes. Dans les conversations les plus touchantes, et, j'ose dire, les plus édifiantes, elle fut tombée sur ce point sans changer ni d'air, ni de ton, sans se croire en contradiction avec elle-même. Elle l'eût même interrompu au besoin pour le fait, et puis l'eût repris avec la même sérénité qu'auparavant : tant elle était intimement persuadée que tout cela n'était qu'une maxime de police sociale, dont toute personne sensée pouvait faire l'interprétation, l'application, l'exception, selon l'esprit de la chose, sans le moindre risque d'offenser Dieu. Quoique sur ce point je ne fusse assurément pas de son avis, j'avoue que je n'osais point le combattre, honteux du rôle peu galant qu'il m'eût fallu faire pour cela. »

Rousseau nous avertit qu'il préludait à ces conversations « édifiantes » en allant, « les matins avant le soleil », faire, tout en se promenant, « sa prière, qui ne consistait pas en un vain balbutiement des lèvres, mais dans une sincère élévation de cœur à l'auteur de cette aimable nature dont les beautés étaient sous ses yeux » ; puis « il allait embrasser dans son lit » sa maman, souvent encore endormie, et « cet embrassement aussi pur que tendre tirait de son innocence même un charme qui n'est jamais joint à la volupté des sens. » Dans l'après-midi il retrouvait ses livres de théologie, et, comme « la terreur de l'enfer troublait peu à peu sa sécurité », il allait demander « à son confesseur, le P. Hémet, jésuite, qui était aussi le confesseur de Mme de Warens », une morale « douce ». Il note que « le souvenir de cet heureux temps se lie avec celui des jésuites au point de lui faire aimer l'un par l'autre ; et, quoique leur doctrine lui ait paru toujours dangereuse, jamais il n'a pu trouver en lui le pouvoir de les haïr sincèrement. »

Aux méditations théologiques et philosophiques venaient s'ajouter les études et les travaux littéraires. Jean-Jacques a beaucoup lu, sans choix ni méthode, pendant qu'il vivait aux Charmettes, « entassant, dit-il, dans son cerveau idées vraies et fausses. » Il a aussi beaucoup écrit en vers et en prose. Les vers de Rousseau ne valent rien : c'est le mieux qu'on en puisse dire. Voici, par exemple, comment il célèbre, dans la langue des dieux, le verger des Charmettes :

O jours délicieux, coulés sous vos ombrages !
De Philomèle en pleurs les languissants ramages,
D'un ruisseau fugitif le murmure flatteur
Excitent dans mon âme un charme séducteur.
J'apprends sur votre émail à jouir de la vie...

O vous, sage Warens, élève de Minerve,
Pardonnez ces transports d'une indiscrète verve.
Quoique j'eusse promis de ne rimer jamais,
J'ose chanter ici les fruits de vos bienfaits.
Oui, si mon cœur jouit du sort le plus tranquille,
Si je suis la vertu dans un chemin facile,
Si je goûte en ces lieux un repos innocent,
Je ne dois qu'à vous seule un si rare présent.

Genève, jadis sage, ô ma chère patrie,
Quel démon dans ton sein produit la frénésie?
Souviens-toi qu'autrefois tu donnas des héros
Dont le sang t'acheta les douceurs du repos!
Transportés aujourd'hui d'une soudaine rage,
Aveugles citoyens cherchez vous l'esclavage?
Trop tôt, peut-être, hélas! pourrez-vous le trouver?
Mais s'il est temps encor, c'est à vous d'y songer.
Jouissez des bienfaits que Louis vous accorde,
Rappelez dans vos murs cette antique concorde :
Heureux si reprenant la foi de vos aïeux,
Vous n'oubliez jamais d'être libres comme eux!

Lorsque Rousseau compose ces vers ridicules, et invite les Genevois à redevenir catholiques, il est dans sa vingt-huitième année.

Aux Charmettes, il commet une tragédie en vers sur « la découverte du nouveau monde. » Ce très beau sujet ne lui inspire que la plus plate des rapsodies :

LE CACIQUE

Seule en ces bois sacrés! eh! qu'y fesait Carime?

CARIME

Et quel autre que vous devrait le savoir mieux?...

La tragédie prend fin sur un couplet que chante une Espagnole :

Voguons,
Parcourons
Les ondes,
Nos plaisirs auront leur tour.
Découvrir
De nouveaux mondes
C'est offrir
De nouveaux mythes à l'amour.

Cette élucubration devait être mentionnée, non seulement parce qu'elle démontre l'incapacité poétique de Rousseau, mais aussi parce qu'elle laisse voir ce qui est et restera le défaut genevois de Jean-Jacques : le manque d'esprit, de légèreté, de goût et de gaîté. Qu'il s'agisse de comédies, de madrigaux, de virelais, d'épîtres familières (Rousseau s'est exercé aux Charmettes à toutes ces compositions), il se montre lourd, ennuyeux et maussade. Sa correspondance est laborieuse et sans grâce. Les essais en prose qu'il a composés auprès de Mme de Warens sont d'un rhéteur écolier. Il n'est donc pas vrai qu'il se soit révélé écrivain de talent et de vocation en Savoie. La révélation n'est venue qu'à Paris et dans le voisinage de Diderot et des Encyclopédistes.

Nous savons par le poème sur le verger des Charmettes quels furent les livres dont il fit ou son plaisir ou son étude. La liste en est bizarre :

Tantôt avec Leibnitz, Malebranche et Newton,
Je monte ma raison sur un sublime ton ;
. . . .
Quelquefois descendant de ces vastes lumières
Des différents mortels je suis les caractères ;
Quelquefois m'amusant jusqu'à la fiction,
Télémaque et Selthos me donnent leurs leçons,
Ou bien dans Cléveland j'observe la nature.
. . . .

O vous, tendre Racine, ô vous, aimable Horace,
Dans mes loisirs aussi vous trouvez votre place ;
. . . .
Et vous trop doux La Mothe, et toi, touchant Voltaire,
Ta lecture à mon cœur restera toujours chère...

L'incohérence de ces lectures ne pouvait qu'alourdir l'intelligence de l'apprenti littérateur. Heureusement Voltaire vint le tirer du chaos : « Rien de tout ce qu'écrivait Voltaire ne nous échappait. Le goût que je pris à ces lectures m'inspira le désir d'apprendre à écrire avec élégance et de tâcher d'imiter le beau coloris de cet auteur. Quelque temps après parurent ses *Lettres philosophiques*. Quoiqu'elles ne soient assurément pas son meilleur ouvrage, ce fut celui qui m'attira le plus vers l'étude, et ce goût naissant ne s'éteignit plus depuis ce temps-là. »

Voltaire fut donc, à ce moment, le sauveur intellectuel, le maître littéraire de Rousseau, celui qui lui enseigna la méthode, la clarté, l'élégance.

Ainsi que tous les gens qui sont très préoccupés d'eux-mêmes et se plaisent à s'étudier, à s'interroger, à se palper, Jean-Jacques était, volontiers, malade imaginaire : il ajoutait à des maux très réels des maladies qui n'existaient que dans sa pensée et dont il se faisait une image macabre. En ces heures de tourments la peur de l'Enfer « l'agitait encore. » Souvent il se demandait : « En quel état suis-je ? Si je mourais à l'instant même serais je damné ? » Selon les jansénistes, dont il avait lu quelques ouvrages, sa damnation était « indubitable » ; mais, selon sa conscience, la damnation n'était pas certaine. « Toujours craintif et flottant dans cette cruelle incertitude, j'avais recours, dit-il, aux expédients les plus risibles, et pour lesquels je ferais volontiers enfermer un

homme, si je lui en voyais faire autant. Un jour, rêvant à ce triste sujet, je m'exercais à lancer des pierres contre les troncs des arbres, et cela avec mon adresse ordinaire, c'est-à-dire sans presque jamais en toucher aucun. Tout au milieu de ce bel exercice, je m'avisai de m'en faire une espèce de pronostic pour calmer mon inquiétude. Je me dis : Je m'en vais jeter cette pierre contre l'arbre qui est vis-à-vis de moi ; si je le touche, signe de salut ; si je le manque, signe de damnation. Tout en disant ainsi je jette une pierre d'une main tremblante, et avec un horrible battement de cœur, mais si heureusement qu'elle va frapper au beau milieu de l'arbre ; ce qui véritablement n'était pas difficile, car j'avais eu soin de le choisir fort gros et fort près. Depuis lors je n'ai plus douté de mon salut. »

Rousseau ne s'inquiète pas que de telles folies. Bien qu'en vingt endroits de ses *Confessions* il parle de son dédain absolu de l'argent, il songe à se faire donner une pension par Son Excellence le gouverneur de Savoie. Le motif qu'il invoque afin de devenir le pensionné du roi de Sardaigne, c'est sa conversion au catholicisme !

Il écrit à Son Excellence :

Mémoire

A son Excellence Monseigneur le Gouverneur de Savoie

« J'ai l'honneur d'exposer très respectueusement à Son Excellence le triste détail de la situation où je me trouve, la suppliant de daigner écouter la générosité de ses *pieux* sentiments, pour y pourvoir de la manière qu'elle jugera convenable.

« *Je suis sorti très jeune de Genève, ma patrie, ayant abandonné mes droits pour entrer dans le sein de l'Église,*

sans avoir cependant jamais fait aucune démarche, jusqu'à aujourd'hui, pour implorer des secours dont j'aurais toujours tâché de me passer, s'il n'avait plu à la Providence de m'affliger par des maux qui m'en ont ôté le pouvoir. J'ai toujours eu du mépris, et même de l'indignation pour ceux qui ne rougissent point de faire un trafic honteux de leur foi, et d'abuser des bienfaits qu'on leur accorde. J'ose dire qu'il a paru, par ma conduite, que je suis bien éloigné de pareils sentiments. Tombé, encore enfant, entre les mains de Mgr l'évêque de Genève, je tâchai de répondre, par l'ardeur et l'assiduité de mes études, aux vues flatteuses que ce respectable prélat avait sur moi. Mme la baronne de Warens voulut bien condescendre à la prière qu'il lui fit de prendre soin de mon éducation ; et il ne dépendit pas de moi de témoigner à cette dame, par mes progrès, le désir passionné que j'avais de la rendre satisfaite de l'effet de ses bontés et de ses soins.

« Ce grand évêque ne borna pas là ses bontés ; il me recommanda encore à M. le marquis de Bonac, ambassadeur de France auprès du corps helvétique. Voilà les trois seuls protecteurs à qui j'ai eu obligation du moindre secours ; il est vrai qu'ils m'ont tenu lieu de tout autre, par la manière dont ils ont daigné me faire éprouver leur générosité. Ils ont envisagé en moi un jeune homme assez bien né, rempli d'émulation *et qu'ils entrevoyaient pourvu de quelques talents*. Il me serait glorieux de détailler à Son Excellence ce que ces deux seigneurs avaient eu la bonté de concerter pour mon établissement ; mais la mort de Mgr l'évêque de Genève, et la maladie de M. l'ambassadeur, ont été la fatale époque du commencement de tous mes désastres.

« Je commençais aussi moi-même d'être attaqué de la

langueur qui me met aujourd'hui au tombeau. Je retombais par conséquent à la charge de Mme de Warens, qu'il faudrait ne pas connaître pour croire qu'elle eût pu démentir ses premiers bienfaits, en m'abandonnant dans une si triste situation.

« Malgré tout, je tâchai, tant qu'il me resta quelques forces, de tirer parti de mes faibles talents; mais de quoi servent les talents dans ce pays? Je le dis dans l'amertume de mon cœur; il vaudrait mille fois mieux n'en avoir aucun. Eh! n'éprouvé-je pas encore aujourd'hui le retour plein d'ingratitude et de dureté de gens pour lesquels j'ai achevé de m'épuiser, en leur enseignant avec beaucoup d'assiduité et d'application ce qui m'avait coûté bien des soins et des travaux à apprendre. Enfin, pour comble de disgraces, me voila tombé dans une maladie affreuse, qui me défigure.

« Je suis désormais renfermé, sans pouvoir presque sortir du lit et de la chambre, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de disposer de ma courte et misérable vie.

« Ma douleur est de voir que madame de Warens a déjà trop fait pour moi; je la trouve, pour le reste de mes jours, accablée du fardeau de mes infirmités, dont son extrême bonté ne lui laisse pas sentir le poids; mais qui n'incommode pas moins ses affaires, déjà trop resserrées par ses abondantes charités, et par l'abus que des misérables n'ont que trop souvent fait de sa confiance.

« J'ose donc, sur le détail de tous ces faits, recourir à Son Excellence, *comme au père des affligés*. Je ne dissimulerai point qu'il est dur à un homme de sentiment, et qui pense comme je fais, d'être obligé, faute d'autre moyen, d'implorer des assistances et des secours; *mais tel est le décret de la Providence*. Il me suffit, en mon particulier, d'être bien assuré que je n'ai donné, par ma

faute, aucun lieu, ni à la misère, ni aux maux dont je suis accablé. J'ai toujours abhorré le libertinage et l'oisiveté, et tel que je suis, j'ose être assuré que personne, de qui j'ai l'honneur d'être connu, n'aura sur ma conduite, mes sentiments, et mes mœurs, que de favorables témoignages à rendre.

« Dans un état donc aussi déplorable que le mien, et sur lequel je n'ai nul reproche à me faire, je crois qu'il n'est pas honteux à moi d'implorer de Son Excellence *la grâce d'être admis à participer aux bienfaits établis par la piété des princes pour de pareils usages. Ils sont destinés pour des cas semblables au mien, ou ne le sont pour personne.*

« En conséquence de cet exposé, *je supplie très humblement Son Excellence de vouloir bien me procurer une pension, telle qu'elle jugera raisonnable, selon la fondation que la piété du roi Victor a établie à Annecy, ou tel autre endroit qui lui semblera bon, pour pourvoir aux nécessités du reste de ma triste carrière.*

« De plus, l'impossibilité où je me trouve de faire des voyages, et de traiter aucune affaire civile, m'engage à supplier Son Excellence, *qu'il lui plaise faire régler la chose de manière que la dite pension puisse être payée ici en droiture et remise entre mes mains ou celles de madame de Warens, qui voudra bien, à ma très humble sollicitation, se charger de l'employer à mes besoins.* Ainsi, jouissant, pour le peu de jours qu'il me reste, des secours nécessaires pour le temporel, je recueillerai mon esprit et mes forces *pour mettre mon âme et ma conscience en paix avec Dieu;* pour me préparer à commencer avec courage et résignation *le voyage de l'éternité; et pour prier sincèrement et sans distraction pour la parfaite prospérité et la très précieuse conservation de Son Excellence.* »

Rousseau, dans ses *Confessions*, ne mentionne pas cette lettre et n'y fait aucune allusion. Lui qui est si prolixe lorsqu'il raconte des scènes ordurières, quand il nous entretient des misérables faiblesses de madame de Warens, il passe sous silence cette démarche où il essaie de battre monnaie avec le reniement de son pays et le trafic de la religion paternelle. Au moment même où il tente d'obtenir « une pension sur la fondation que la piété du roi Victor a établie », dans le mémoire même où il sollicite cette pension, il proteste de « son indignation et de son mépris pour ceux qui ne rougissent point de faire un trafic honteux de leur foi ! »

Sans qu'il s'en aperçoive, ce qui est et restera son procédé de fallacieuse dialectique se dévoile ici et s'affirme. On peut être certain que toutes les fois qu'il blâme une chose il va la faire, et que la chose accomplie, il trouvera des raisons pour se glorifier de l'avoir faite. Ce n'est pas là tout à fait la casuistique des jésuites, celle que Pascal a flétrie dans les *Provinciales ;* c'est un mélange de tartuferie et de calvinisme.

Les expressions mystiques « Dieu », « Providence », « Voyage de l'Eternité ; » reviennent sans cesse ; les mots « morale » et « vertu » se mêlent à l'éternel éloge de soi, et au sempiternel dénigrement d'autrui : « J'ai toujours abhorré le libertinage et l'oisiveté » ; « Je suis un jeune homme assez bien né, rempli d'émulation, pourvu de quelque talent ; mais à quoi servent les talents dans ce pays ? Je le dis, dans l'amertume de mon cœur, il vaudrait mille fois mieux n'en avoir aucun. » Ce verbiage dévot acrimonieux et vaniteux, aboutit à cette conclusion : Faites de moi un pensionnaire de l'apostasie !

Au mois d'avril 1738, Rousseau quitte les Charmettes

et va à Genève toucher ce qui lui est dû de la succession de sa mère. Sitôt qu'il a reçu sa part, « réduite à fort peu de chose, » il « emploie, en livres quelque partie de son argent et vole, dit-il, apporter le reste aux pieds de maman. Elle le reçut avec cette simplicité des belles âmes qui, faisant ces choses-là sans effort, *les voient sans admiration*. Cet argent fut employé presque tout entier à mon usage, et cela avec une égale simplicité. L'emploi en eût exactement été le même s'il lui fût venu d'autre part. »

Jean-Jacques redevient malade ou se croit malade. Il a des vapeurs. « Les vapeurs sont, d'après lui, la maladie des gens heureux. » Il a des vapeurs et s'imagine avoir « au cœur un polype ». En réalité, il éprouve le besoin de se distraire et de quitter les Charmettes où il s'ennuie. Il se décide à se rendre à Montpellier afin de consulter le médecin Fizes qui a réputation de guérir les polypes. Madame de Warens, loin de le détourner de ce voyage, l'y exhorte. Peut-être n'était-elle pas fâchée aussi de voir partir son hôte.

Quant à Rousseau la joie du départ et l'espoir de guérir lui font retrouver instantanément des forces pour la route.

Sur le voyage à Montpellier nous n'avons qu'un récit, celui des *Confessions ;* sur le séjour à Montpellier nous en avons deux entièrement dissemblables bien qu'ils soient tous les deux de Rousseau. Le premier récit est au livre VIe des *Confessions ;* le second se trouve dans les lettres que, de Montpellier, Jean-Jacques adressait à sa protectrice pour se lamenter et lui demander de l'argent.

En voyage, Rousseau, subitement ragaillardi, a une aventure galante. Il rencontre une Mme de Larnage, per-

5

sonne âgée d'environ cinquante ans, mère de famille et fortement couperosée. On fait route ensemble : « Voilà Mme Larnage qui m'entreprend, et adieu la fièvre, les vapeurs, le polype ! » Il fallait se nommer, dire qui on était : « Cela m'embarrassait, avoue le voyageur, car je sentais très bien que, parmi la bonne compagnie, et avec des femmes galantes, ce mot de nouveau converti m'allait tuer. Je ne sais par quelle bizarrerie je m'avisai de passer pour Anglais ; je me donnai pour jacobite, on me prit pour tel ; je m'appelai Dudding, et l'on m'appela M. Dudding. » Le mensonge était hardi : Jean-Jacques ne savait pas un mot d'anglais. Son acte était d'un fou.

Mme de Larnage continue, selon le récit des *Confessions*, à assiéger érotiquement Rousseau qui capitule. « L'amour, écrit le protégé de Mme de Warens, rendait Mme de Larnage charmante ; il lui rendait tout l'éclat de la première jeunesse, et elle ménageait ses agaceries avec tant d'art, qu'elle aurait séduit un homme à l'épreuve. » Comment, dès lors, Rousseau n'aurait-il pas été séduit ? Il avait quitté les Charmettes, depuis cinq jours ! Jean-Jacques est conquis, ravi, enthousiasmé et dans son délire de grand vainqueur ou de fortuné vaincu, il s'écrie :

« Quand je vivrois cent ans, je ne me rappellerois jamais sans plaisir le souvenir de cette charmante femme. Je dis charmante, quoiqu'elle ne fût ni belle ni jeune ; mais, n'étant non plus ni laide ni vieille, elle n'avoit rien dans sa figure qui empêchât son esprit et ses grâces de faire tout leur effet. On pouvoit la voir sans l'aimer, mais non pas la posséder sans l'adorer. »

En cours de route, Mme de Larnage voulut aller à la messe. C'était un dimanche. Rousseau « y fut avec elle. »

Cela faillit, gâter ses affaires. Sur sa contenance modeste et recueillie, Mme de Larnage l'avait cru dévot. Il lui fallut ensuite beaucoup d'effective galanterie « pour effacer cette mauvaise impression. » Il l'effaça. Et, de Saint-Marcelin, où on avait entendu la messe ensemble, jusqu'au bourg Saint-Andéol, patrie de Mme de Larnage et terme de son voyage, « on ne s'ennuya pas. » Rousseau l'affirme à Dieu et à la postérité pour lesquels il écrit son livre.

On se sépara, en se promettant de se revoir. Jean-Jacques, métamorphosé en Anglais, s'engagea à ne rester à Montpellier que cinq ou six semaines au bout desquelles il irait prendre gîte chez sa conquête ou sa conquérante. Celle-ci, estimant sans doute que toute peine mérite salaire, « voulut le forcer à partager sa bourse qu'elle apportait de Grenoble assez bien garnie. » Jean-Jacques Dudding affirme « qu'il eut « beaucoup de peine » à se défendre contre cette offre vertueuse. Il quitta sa Dulcinée le cœur tout rempli d'elle et lui laissant, croit-il, « un véritable attachement pour lui. »

Et maman?

A Montpellier, Rousseau se retrouve malade. Il avait perdu sa maladie pendant la route. Il consulte les praticiens les plus illustres, et, par surcroît de précaution, il se met en pension chez un médecin. Les praticiens ne prennent pas au sérieux sa maladie et se moquent de son polype. Jean-Jacques occupe assez joyeusement son temps à écrire des lettres passionnées à Mme de Larnage, à lire les réponses qu'elle lui adresse, à prendre de l'eau de Vals, à se divertir avec « d'aimables étudiants », à regarder jouer au Mail et à tâcher d'apprendre quelques mots d'anglais « par précaution pour le bourg de Saint-Andéol, car le temps approchait de s'y rendre. »

Voilà ce qu'on lit dans les *Confessions*. Dans les lettres qu'il adresse à Mme de Warens le langage est tout autre. Il gémit sur son triste sort, se lamente sur lui-même, dit pis que pendre de Montpellier et de ses habitants : « Je ne sache pas avoir vu de ma vie un pays plus antipathique à mon goût que celui-ci, ni de séjour plus ennuyeux, plus maussade que celui de Montpellier. Tout y est détestable : le vin, le pain, la viande. » Il est impossible de goûter de la soupe et des ragoûts qu'on sert à sa pension « sans vomir. » Je ne veux pas, conclut-il après ce bel exposé, m'arrêter davantage là-dessus; car si je vous disais les choses précisément comme elles sont, vous seriez en peine de moi, bien plus que je ne le mérite. » Les choses ne sont pas seulement détestables ; elles sont chères. Et Jean-Jacques prend texte de cette cherté pour demander de l'argent à Mme de Warens. Avec l'argent qu'il a apporté et « les 200 livres » que sa protectrice a eu la bonté de lui promettre, il n'aura pas assez « pour boucher les trous. » Mais il est tranquille ; il est assuré que l'amie des Charmettes viendra à son secours. Il lui rappelle qu'il n'y a point « de bon marchand à Lyon, qui ne tire une lettre de change sur Montpellier. » Ayant ainsi demandé des secours, il annonce à Mme de Warens qu'il lui sera nécessaire « d'aller prendre le lait d'ânesse en Provence, à deux lieues du Saint-Esprit. L'air y est excellent ; il y aura bonne compagnie avec laquelle il a déja fait connaissance en chemin, et il espère n'y être pas tout à fait si chèrement qu'à Montpellier. »

Le pauvre homme !

Dans une seconde lettre il revient sur le voyage qu'il doit entreprendre au pays du lait d'ânesse et de l'air excellent. Il écrit : « Dès que j'aurai reçu réponse de Lyon

je partirai pour Saint-Esprit et je ferai l'*essai des remèdes qui m'ont été ordonnés*. Remèdes bien inutiles à ce que je prévois. *Il faut périr malgré tout* et ma santé est en état pire que jamais... J'offre mes très humbles respects aux Révérends Pères jésuites. Quand j'aurai reçu de l'argent et que je n'aurai pas l'esprit chagrin, j'aurai l'honneur de leur écrire. »

L'argent n'arrivant pas assez rapidement, Rousseau qui a parlé à sa protectrice du « pire état de sa santé » et insinué que sa mort est prochaine, — il sait et il saura tirer habilement parti de cette mort prochaine — envoie à un ami de la dame des Charmettes une lettre dont celui-ci devra lui faire connaître le contenu. Il est émouvant ce contenu : « J'ai eu le malheur dans ces circonstances gênantes de perdre mon hôtesse, de manière qu'il a fallu solder mon compte avec ses héritiers. Un honnête homme irlandais, avec qui j'avais fait connaissance, a eu la générosité de me prêter soixante livres sur ma parole, qui ont servi à payer le mois passé et le courant de ma pension ; mais je me vois extrêmement reculé par plusieurs autres menues dettes et j'ai été contraint d'abandonner depuis quinze jours les remèdes que j'avais commencés, faute de moyens pour continuer. Voici maintenant quels sont mes projets. Si dans quinze jours je ne reçois aucune nouvelle, j'ai résolu de hasarder un coup ; je ferai quelque argent de mes meubles, et comme cet argent ne suffirait pas pour payer mes dettes et me tirer de Montpellier, j'oserai l'exposer au jeu. C'est un grand hasard, à la vérité, mais j'ose croire qu'il est nécessaire de le tenter dans le cas où je me trouve. Je ne prendrai ce parti qu'à l'extrémité, et quand je ne verrai plus jour ailleurs. »

C'est une menace sous condition. Mme de Warrens

envoie l'argent et Jean-Jacques peut quitter cette ville de Montpellier « où tous les habitants sont également gueux par la manière de vivre, la plus vile et la plus crasseuse qu'on puisse imaginer; où les femmes sont divisées en deux classes, les dames qui passent la matinée à s'enluminer, l'après-midi au pharaon et le soir à la débauche, à la différence des bourgeoises qui n'ont d'occupation que la dernière. »

Ayant quitté cette ville sans vertu, Rousseau « se rendra en diligence à un petit endroit près du Saint-Esprit, où à moindres frais et dans un meilleur air, il pourra recommencer ses petits remèdes avec plus de tranquillité, d'agrément et de succès qu'à Montpellier. Il trouvera la bonne compagnie d'honnêtes gens qui ne chercheront pas à écorcher un pauvre étranger et qui contribueront à lui procurer un peu de gaîté dont il a besoin. »

Il se met donc en chemin vers Bourg-Saint-Andéol à la recherche de Mme de Larnage. Mais en route il fait des réflexions : le rôle d'aventurier qu'il allait recommencer pouvait être moins heureux que la première fois. Il ne fallait dans tout le Bourg-Saint-Andéol qu'une seule personne ayant habité l'Augleterre, qui connût les Anglais et sût leur langue, pour le démasquer. La famille de Mme de Larnage pouvait prendre de l'humeur contre l'intrus et le traiter peu honnêtement. Mme de Larnage avait une fille, et si cette jeune fille allait se mettre à l'aimer, s'il l'aimait lui-même? Quel misérable état de vivre avec la mère dont il serait rassasié et de brûler pour la fille sans « oser lui montrer son cœur! » Quelle nécessité de s'exposer aux malheurs, aux affronts, aux coups, aux remords pour des plaisirs dont il avait par avance épuisé le charme? Décidément il valait mieux revenir aux Charmettes. C'est le parti que prit ce nouveau

Panurge qui, comme l'ancien, craignait les coups naturellement.

Jean-Jacques se résolut donc à brûler l'étape de Saint-Andéol et à passer tout droit. Cette résolution il l'exécute « courageusement » mais non sans quelques soupirs. Et l'ayant exécutée il se proclame un héros : le héros du devoir.

Il espérait trouver, à son retour, aux Charmettes, un accueil tendre et amoureux. Mme de Warens le reçut avec une simplicité cordiale : — « Ah! te voilà, petit; as-tu fait bon voyage? » Rousseau s'attendait à des étreintes chaleureuses, à des paroles passionnées. Mais pendant qu'il s'amusait avec Mme de Larnage et complotait d'aller vivre, en Anglais, avec elle, à Bourg-Saint-Andéol, la délaissée des Charmettes se choisissait un garçon perruquier qui se prétendait noble. Mme de Warens n'était pas du nombre de ces Calypsos qui se désolent sempiternellement du départ de leur Ulysse ; ce n'était pas non plus une Pénelope. Et Rousseau, qui a, souvent, fait cette constatation dans ses *Mémoires* ne l'ignorait pas. Il avait, naguère, accepté le partage avec Claude Anet. Cette fois il se montre plus exigeant ; il refuse la promiscuité, s'il est vrai que sa protectrice lui ai dit, comme il a l'impudeur de le raconter, que l'intimité d'autrefois continuerait « dans tous les sens, que ses droits demeureraient les mêmes et qu'en les partageant avec un autre il n'en serait pas privé. »

Ayant entendu et mentionné cette proposition, Jean-Jacques en tire texte pour entonner une hymne en son honneur : « Jamais la pureté, la vérité, la force de mes sentiments pour elle, jamais la sincérité, l'honnêteté de mon âme, ne se firent mieux sentir à moi que dans ce moment. Je me précipitai à ses pieds, j'embrassai ses

genoux en versant *un torrent de larmes*. Non, maman, lui dis-je avec transport, je vous aime trop pour vous avilir; votre possession m'est trop chère pour la partager. » Pourquoi alors livrer au public le secret de la proposition d'avilissement? Jean-Jacques a bien compris que cette révélation était un acte mauvais. Il essaie d'en amoindrir l'odieux avec des phrases de piété et des invocations mystiques; il s'adresse en ces termes à « l'âme » de Mme de Warrens :

« Oh! si les âmes dégagées de leurs terrestres entraves voient encore du sein de l'éternelle lumière ce qui se passe chez les mortels, pardonnez, ombre chère et respectable. si je ne fais pas plus de grâce à vos fautes qu'aux miennes, si je dévoile également les unes et les autres aux yeux des lecteurs. »

Aux Charmettes la misère a succédé à la gêne. Il semble que Rousseau, voyant, comme il dit, « la place prise », aurait dû tenir à honneur de ne pas ajouter par sa présence une charge de plus à celles qui accablaient la pauvre Vaudoise. Il reste quand même. Cette prolongation de séjour chez une femme dont il a dénoncé l'avilissement et la misère lui apparaît comme « un malheur qui fera germer les vertus dont la semence était en son âme, que l'étude avait cultivées et qui n'attendaient pour éclore que le ferment de l'adversité. » Le voilà donc, grâce à la présence du perruquier suisse, plus vertueux que jamais. Mais le perruquier ne paraît pas s'être accommodé de la cohabitation de Jean-Jacques aux Charmettes. Peu à peu Rousseau est mis à l'écart. C'est un gêneur. On le lui fait sentir. Humilié, il forme le projet de quitter la maison; il s'en explique avec son hôtesse qui, « loin de s'opposer à son départ, le favorise. » Elle en avait assez.

Cependant, toujours débonnaire et officieuse Mme de Warens, par l'intermédiaire d'une de ses amies, dont la famille était liée avec M. de Mably, grand prévôt de Lyon, procure à Rousseau un poste de précepteur des enfants du prévôt. En bon Genevois d'origine, très attentif à ses intérêts et habile à les discuter, Jean-Jacques ne quitte le logis des Charmettes qu'après avoir mis en demeure M. de Mably de lui faire les conditions les plus favorables. Ces conditions obtenues, il part. Il va, maintenant, gagner sa vie, en France, dans un très honorable emploi. Il ne l'occupe pas longtemps. Ses deux élèves l'impatientent ; il regrette les Charmettes « et l'innocente vie qu'on y menait ».

Chez le prévôt la vie que mène Jean-Jacques est moins innocente. Il vole le vin de la maison : « Je m'avisai de convoiter un certain petit vin blanc d'Arbois très joli, dont quelques verres que par-ci, par-là je buvois à table m'avoient fort affriandé. Il étoit un peu louche ; je croyois savoir bien coller le vin, je m'en vantai, on me confia celui-là ; je le collai et le gâtai, mais aux yeux seulement ; il resta toujours agréable à boire, et l'occasion fit que je m'en accommodai de temps en temps de quelques bouteilles pour boire à mon aise en mon petit particulier.

« Mes petits vols n'étaient pas fort indiscrets : cependant ils se découvrirent : les bouteilles me décelèrent. On ne m'en fit pas semblant, mais je n'eus plus la direction de la cave. Enfin, dégoûté d'un métier auquel je n'étais pas propre et d'une situation très gênante qui n'avait rien d'agréable pour moi, après un an d'essai, durant lequel je n'épargnai point mes soins, je me déterminai à quitter mes disciples. »

Et il reprend le chemin des Charmettes, en se disant qu'il pourrait encore y vivre heureux. « dans une amitié

très douce. » Il est reçu cordialement encore, mais il s'afflige, — le perruquier se trouvant toujours auprès de Mme de Warens — de n'être « qu'un surnuméraire » là où il aurait voulu être tout. Il boude, il est maussade ; il ne paraît qu'à table, aux heures des repas, le reste du temps il s'enferme avec ses livres. Ayant trouvé, ou croyant avoir trouvé un nouveau système pour noter la musique, il espère pouvoir faire fortune à Paris, et, « plein d'idées magnifiques », ayant en poche quelque argent qu'il avait rapporté de Lyon, auquel il ajoute le produit de la vente de ses livres, il quitte Mme de Warens dont « la pension était mangée d'avance, les quartiers engagés, les loyers arriérés et les dettes allant leur train. »

Il arrive à Paris, dans l'automne de 1741, et va loger à l'hôtel Saint-Quentin, rue des Cordiers, près la Sorbonne. Il porte avec lui « quinze louis d'argent comptant », une comédie intitulée *Narcisse* et son projet de notation musicale.

Il est plein d'espoir, étant persuadé « qu'un jeune homme qui arrive à Paris avec une figure passable, et qui s'annonce par des talents, est toujours sûr d'être accueilli. » Il est, d'ailleurs, largement pourvu de lettres de recommandation ; il en a pour M. Damesin, gentilhomme savoyard et écuyer, « favori de la princesse de Carignan », pour M. de Boze, secrétaire de l'Académie des inscriptions et garde des médailles du cabinet du roi ; pour le P. Castel, jésuite, « auteur du *Clavecin oculaire.* »

Toutes ces recommandations, excepté celle pour le gentilhomme savoyard, lui viennent de l'abbé de Mably.

Au début, l'ambition du Genevois est modeste ; il venait simplement chercher dans une grande ville des

moyens d'existence. Le parasitisme chez Mme de Warens n'était plus possible ; il s'était conduit de telle sorte chez M. de Mably qu'il aurait mérité d'être chassé honteusement ; renégat protestant et converti catholique, il ne pouvait songer à rentrer dans son pays ; sans métier, sans ressources, sans talent connu ou soupçonné, la vie devait, semble-t-il, lui être sinon impossible, du moins très dure. Il surmontera tous les obstacles grâce à des amitiés françaises et à un très remarquable entregent. Il était sournois et rusé, a remarqué d'Alembert, un des hommes qui l'ont le mieux connu et le mieux pénétré. Il savait être habile et souple, et ne cessait jamais d'être calculateur. Il restera catholique, jusqu'au jour où un accident d'académie le mettra en lumière et lui inspirera la pensée d'exploiter le titre républicain de citoyen de Genève, et d'utiliser, pour sa renommée, son premier fond de rhétorique prédicante et quelques-unes des théories politiques du calvinisme. Cédera-t-il, en agissant ainsi, à une conviction personnelle et profonde ? Voici ce qu'il nous déclare lui-même au livre cinquième des *Confessions :*

« .. . Lorsque j'ai fait, dans la suite, à Paris, l'anti-despote et le fier républicain, je sentais, en dépit de moi-même, une prédilection secrète pour cette nation que je trouvais servile et pour ce gouvernement que j'affectais de fronder. »

IV

DE PARIS A VENISE

Depuis sa sortie de Genève, Rousseau n'a cessé de rechercher la compagnie et la protection des nobles et des prêtres.

Le 23 octobre 1737, écrivant de Montpellier à la baronne de Warens, il lui demande des lettres de recommandation pour « la noblesse et les gens en place. » Il lui serait « très avantageux d'être présenté à quelqu'un de cette classe. » Plus tard, écrivant de Paris à la même baronne, et lui racontant les fêtes données à l'occasion du mariage du Dauphin, l'ancien laquais de Mme de Vercellis parle du peuple qui assistait à ces réjouissances sur un ton de dédaigneux grand seigneur : « Je n'ai pas eu pour ma part le spectacle le moins agréable : car j'ai vu danser et sauter toute la canaille de Paris, dans ces salles superbes et magnifiquement illuminées, qui ont été construites dans toutes les places pour le divertissement du peuple. »

En Savoie, en Suisse, en France, il court après les curés et les moines. Il les traite comme gens de sa famille : il appelle l'abbé Léonard, ami de Mme de

Warens, « mon oncle » ; il demande des directions spirituelles à l'abbé Gaîme et à l'abbé Gâttier ; ses lettres sont pleines de respectueuses salutations pour les Révérends Pères jesuites. A Lyon, il se fait présenter par un monsieur Pallu au duc de Richelieu ; dès son arrivée à Paris, en 1741, il va chez un gentilhomme savoyard « favori de la princesse de Carignan », il sollicite le Père Castel, jésuite, l'abbé de Léon, M. de Gasc, président à mortier. Ces personnages lui « facilitent l'accès auprès de M. de Réaumur », et il a l'honneur, le 22 août 1742, de lire à l'Académie son « Mémoire » sur la notation de la musique au moyen des chiffres. Malheureusement, on découvre que le système imaginé par Jean-Jacques n'est pas neuf, que l'invention en appartient au Père jésuite Souhaitti ; de son côté, le musicien Rameau fait de « solides objections » à la mise en pratique de ce système : « Les chiffres, dit-il, sont très bons, en ce qu'ils déterminent simplement et clairement les valeurs, en ce qu'ils représentent nettement les intervalles et montrent toujours le simple dans le redoublé, toutes choses que ne fait pas la note ordinaire, mais ils sont mauvais en ce qu'ils exigent une opération de l'esprit qui ne peut toujours suivre la rapidité de l'exécution. « La position de nos notes, poursuivit Rameau, se peint à l'œil sans le concours de cette opération. Si deux notes, l'une très haute, l'autre très basse, sont jointes sur une tirade de notes intermédiaires, je vois du premier coup d'œil le progrès de l'une à l'autre par degrés conjoints ; mais pour m'assurer, dans votre système, de cette tirade, il faut nécessairement que j'épelle tous vos chiffres l'un après l'autre ; le coup d'œil ne peut suppléer à rien. »

L'objection était sans réplique. Rousseau s'inclina et vit qu'il fallait chercher une autre profession que celle

de réformateur de la musique. Il apporta sa comédie de *Narcisse* à Marivaux qui promit de la corriger. Rousseau cherchait à devenir un auteur dramatique ; mais malgré la délicatesse et le charme de son talent, Marivaux n'aurait pu réussir à faire de la pauvreté dialoguée, que lui confiait le Genevois, une pièce acceptable.

Rousseau était le moins qualifié des hommes pour être un écrivain de théâtre et surtout un auteur de comédie. Dès qu'il cesse de raisonner, d'argumenter, de discuter, de prêcher et de décrire, il tombe dans la platitude ; il est guindé et lourd. Le sujet qu'il avait choisi était pourtant à sa portée. Nul, plus que lui, qui passera sa vie à se contempler, à se mirer dans ses phrases, à cultiver son moi, à en faire l'objet presque unique de son attention et de sa dévotion, n'était mieux désigné pour peindre Narcisse. Mais le don du dialogue scénique lui faisait défaut.

Déçu du côté du théâtre, comme il avait été déçu du côté de l'Académie de musique, Rousseau va raconter ses ennuis au jésuite Castel qui lui dit : « Puisque les musiciens, puisque les savants ne chantent pas à votre unisson, changez de corde et voyez les femmes. Vous réussirez peut-être mieux de ce côté-là. J'ai parlé de vous à Mme de Beuzenval ; allez la voir de ma part. C'est une bonne femme qui verra avec plaisir un pays de son fils et de son mari. Vous verrez chez elle Mme de Broglie, sa fille, qui est une femme d'esprit. Mme Dupin en est une autre à qui j'ai aussi parlé de vous. »

Arriver par les femmes : le conseil du P. Castel ne déplut pas à l'ex-amoureux de Mme de Larnage. Il se présente donc chez Mme de Broglie qui le retient à dîner, mais veut le faire dîner à l'office. Rousseau se croit humilié et fait mine d'homme peiné ; Mme de Broglie a

pitié de son embarras, et le garde à sa table. Jean-Jacques, « fort aise » de s'asseoir auprès des grands, prend place à côté des autres invités, parmi lesquels se trouvait le président de Lamoignon. On cause, et on cause brillamment. Rousseau, qui ne possède aucun don de causeur, a l'esprit de se taire. Après le dîner, il lit une épître en vers de sa façon et la lit avec tant de chaleur « qu'il fait, affirme-t-il, pleurer son auditoire. » C'est possible; cela prouverait, en ce cas, que dans le salon de Mme de Broglie on avait la patience tenace et les pleurs à souhait. En effet l'épître à Parisot, dont Jean-Jacques prétend avoir donné lecture, n'a pas moins de trois cent vingt et huit vers! Et quels vers! Le poète (s'il est permis de s'exprimer ainsi) y fait l'éloge de sa vertu, de ses talents, des progrès que Mme de Warens, corrigeant ses défauts, lui a fait faire dans les sentiers « de la vertu : »

A peine à ses regards avais-je osé paraître,
Que de ma bienfaitrice apprenant mes erreurs,
Je sentis le besoin de corriger mes mœurs.
J'abjurai pour toujours ces maximes féroces,
Du préjugé natal fruits amers et précoces;
Qui de mes jeunes ans, parleurs âcres levains;
Nourrissent la fierté des cœurs républicains :
J'appris à respecter une noblesse illustre,
Qui même à la vertu sait ajouter un lustre.

IL NE SERAIT PAS BON DANS LA SOCIÉTÉ
QU'IL FUT ENTRE LES RANGS MOINS D'INÉGALITÉ.

De tels vers, certes, sont à faire pleurer. Ils ont une saveur singulière lorsqu'on songe que celui qui les déclama, à l'âge de trente ans, devait écrire quelques années plus tard le discours célèbre sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes et proclamer cette inégalité. fatale à la vertu.

Voilà donc Rousseau lancé dans le monde des nobles

et des riches, célébrant dans un salon aristocratique, en 1742, la « noblesse, qui ajoute un lustre à la vertu », et « l'inégalité », nécessaire au bonheur des États.

Mme la baronne de Beuzenval, Mme la marquise de Broglie l'introduisent chez Mme Dupin, fille du richissime financier Samuel Bernard. Le maladroit parvenu profite de l'aubaine un peu plus qu'il n'est convenable; il va, presque tous les jours, dans l'opulente maison ; il y dîne deux ou trois fois par semaine. On ne voyait chez elle que « ducs, ambassadeurs, cordons bleus : Mme la princesse de Rohan, Mme la comtesse de Forcalquier, Mme de Mirepoix, Mme de Brignolé, milady Hervey. » Grisé et tout à fait fou, le pique-assiette Jean-Jacques écrit une déclaration d'amour à Mme Dupin. Il avait hésité un moment à commettre cette sottise, craignant, dit-il, les suites de cette aventure et faisant réflexion que « l'entrée d'une maison opulente était une porte ouverte à la fortune » ; et qu'il était sot de se la fermer. Mais la passion, ou la vanité, ou la sottise l'emporte sur la prudence ; il donne la lettre. Mme Dupin la garde deux jours et la lui rend en lui adressant quelques mots d'exhortation dont le froid le « glace ». On l'avise, en outre, que ses visites sont trop fréquentes et qu'il ait à les discontinuer. Bref on le met à la porte, comme un malappris.

Cette équipée n'eut pas les suites que Jean-Jacques pouvait craindre. Mme Dupin était grande dame et bonne fille. Elle confia pendant quelques jours son enfant malade, et provisoirement privé de précepteur, au trop « combustible » Genevois. Les gaucheries, les incongruités ne portaient pas trop malheur au chantre de l'inégalité. Mme de Broglie lui fait obtenir un emploi de secrétaire à l'ambassade française de Venise. Le futur

citoyen de Genève n'avait à se plaindre ni de la France, ni des grands, ni des financiers. Il trouvait auprès d'eux complaisances et profits.

Avant de quitter Paris, Rousseau, fervent catholique, avait fait remettre à un monsieur Antonin Boudet un curieux mémoire, auquel il a fait, dans ses *Confessions*, une allusion très voilée et trop discrète et où il certifiait que M. de Bernex, évêque de Genève, avait fait des miracles :

Le fait suivant, écrivait-il, peut entrer parmi les preuves qui constatent les actions miraculeuses de M. de Bernex :

« Au mois de septembre 1729, Mme de Warens demeurant dans la maison de M. de Boigne, le feu prit au four des Cordeliers, qui donnait dans la cour de cette maison, avec une telle violence, que ce four, qui contenait un bâtiment assez grand, entièrement plein de fascines et de bois sec, fut embrasé. Le feu, porté par un vent impétueux, s'attacha au toit de la maison, et pénétra même par les fenêtres des appartements. Mme de Warens donna aussitôt ses ordres pour arrêter les progrès du feu, et pour faire transporter ses meubles dans son jardin. Elle était occupée à ces soins quand elle apprit que Mgr l'évêque était accouru au bruit du danger, et qu'il allait paraître à l'instant; elle fut au-devant de lui. Ils entrèrent ensemble dans le jardin ; il se mit à genoux ainsi que tous ceux qui étaient présents, *du nombre desquels j'étais*, et commença à prononcer des oraisons, avec cette ferveur qui était inséparable de ses prières. *L'effet en fut sensible ; le vent, qui portait des flammes par-dessus la maison, jusque près du jardin, changea tout à coup, et les éloigna si bien que le four, quoique contigu, fut entièrement consumé, sans que la maison en eût d'autre mal que le dommage qu'elle avait reçu auparavant.* C'est un

fait connu de tout Annecy, *et que moi, écrivain du présent mémoire, ai vu de mes propres yeux.* »

En mai 1743, Rousseau se rend à Venise où il va rejoindre l'ambassadeur français, M. de Montaigu. On lui a donné vingt louis d'or pour son voyage, il est au service non de l'ambassade mais de l'ambassadeur. Il est là en qualité d'étranger protégé par la marquise de Broglie. En Savoie, il avait été le protégé d'une baronne et il avait reçu, par cette baronne, des subsides qui venaient du roi de Sardaigne; à Venise sans être à proprement parler fonctionnaire français, il est rétribué avec des fonds pris dans la cassette d'un ambassadeur du roi Louis XV. Jusqu'à cette date il a eu la nationalité, les opinions, la religion et les métiers de ses besoins et de ses intérêts. Le seul pays de qui il n'ait rien reçu, sinon des coups, c'est le sien.

Quelle fut sa conduite à Venise? Il s'accorde le témoignage qu'elle a été parfaite; par contre, il fait de l'ambassadeur dont il était le salarié, le portrait le plus malveillant, le plus haineux : « M. de Montaigu est, dit-il, un personnage « incapable de la moindre négociation », c'est un malhonnête homme qui « n'aurait pas dédaigné sa part des avantages que des bandits lui auraient procurés. » Quant à lui, Rousseau, il s'est montré constamment « plein de droiture et de zèle ». Il a bien servi la France à qui « il ne devait rien », — il lui devait la place qui le faisait vivre, — il a été « irréprochable », il a, par ses bons offices, « CONSERVÉ LE ROYAUME DE NAPLES A LA MAISON DE BOURBON ». Tant de bienfaits ont eu pour récompense des humiliations : « La première marque que je reçus de la mauvaise volonté de M. de Montaigu fut à l'occasion d'un dîner qu'il devoit donner à M. le duc de Modène et à sa famille, qui étoient à Venise, et dans lequel

il me signifia que je n'aurois pas place à sa table. Je lui répondis piqué, mais sans me fâcher, qu'ayant l'honneur d'y dîner journellement, si M. le duc de Modène exigeoit que je m'en abstinsse quand il viendroit, il étoit de la dignité de Son Excellence et de mon devoir de n'y pas consentir. Comment, dit-il avec emportement, mon secrétaire, qui même n'est pas gentilhomme, prétend dîner avec un souverain quand mes gentilshommes n'y dînent pas? Oui, monsieur, lui répliquai-je, le poste dont m'a honoré Votre Excellence m'ennoblit si bien tant que je le remplis, que j'ai même le pas sur vos gentilshommes ou soi-disant tels, et suis admis où ils ne peuvent l'être. Vous n'ignorez pas que, le jour que vous ferez votre entrée publique, je suis appelé par l'étiquette, et par un usage immémorial, à vous suivre en habit de cérémonie et à l'honneur d'y dîner avec vous au palais de Saint-Marc ; et je ne vois pas pourquoi un homme qui peut et doit manger en public avec le doge et le sénat de Venise, ne pourroit pas manger en particulier avec M. le duc de Modène. » Quel ton! Quel souci de préséance et d'habits de cérémonie ! « M. l'ambassadeur ayant pris le parti de me congédier, je comptais que la chose se passerait avec l'honnêteté accoutumée entre un maître qui a de la dignité et un domestique honorable. » (*Lettre de Rousseau à M. de Taulé*, 8 août 1744.) Mais il n'en fut pas ainsi.

La famille de M. de Montaigu a, récemment, protesté contre les injures et les incriminations de Rousseau. M. Auguste de Montaigu a publié, en 1904, un mémoire sur *Les démêlés du comte de Montaigu, ambassadeur de France, avec Jean-Jacques Rousseau*, où il est établi, par pièces authentiques, dont les originaux sont conservés aux archives de Venise, que le Genevois a pris indûment un titre qui ne lui appartenait pas, qu'il s'est servi de ce

titre pour léser l'ambassade de France et faire de la contrebande ; qu'il a été, enfin, un serviteur de conscience peu délicate, de parole peu sincère, et méritant d'être renvoyé.

Jean-Jacques vécut dix-huit mois à Venise d'une existence agréable ; il s'engoua de la musique italienne, contre laquelle il avait des « préjugés apportés de Paris. » On le vit assidu au théâtre de Saint-Chrysostome, savourant la sensation délicieuse que lui firent éprouver « la douce harmonie et les chants angéliques » des opéras italiens. En les écoutant il « se croyait au paradis. » Il eut, à Venise, une petite aventure érotique avec une courtisane italienne dont il parle sur le ton de l'enthousiasme : « Je n'avais point d'idées des voluptés qui m'attendaient. J'ai parlé de Mme de Larnage, dans les transports que son souvenir me rend quelquefois encore (?). Mais qu'elle était vieille et laide, et froide auprès de Zulieta ! Ne tâchez pas d'imaginer les charmes et les grâces de cette fille enchanteresse, vous resteriez trop loin de la vérité ; les jeunes vierges des cloîtres sont moins fraîches, les beautés du sérail sont moins vives. les houris du paradis sont moins piquantes. (Où les a-t-il vues ?) Jamais si douce jouissance ne s'offrit au cœur et aux sens d'un mortel. » L'aventure tourna court. Rousseau devenait très vite un amoureux transi.

Il fallut abandonner Venise ; quitter cette ville élégante, fastueuse, dont Rousseau n'avait pas apprécié les merveilles artistiques (il n'en dit rien, il semble indifférent aux beaux-arts), mais dont il avait goûté les divertissements et la musique et essayé de connaître les voluptés.

Irrité, ulcéré, menacé d'arrestation à un certain moment, ayant vu s'évanouir son rêve de faire sa carrière dans la

diplomatie, dont il aimait les vanités protocolaires (préséances, habits de cérémonie, honneur de dîner au palais Saint-Marc avec des souverains, — bagatelles brillantes qui étaient pour lui la revanche de ses humiliations de laquais, relégué à la cuisine et condamné aux antichambres), Rousseau voit renaître en lui « la fierté républicaine » de sa ville natale. Pourquoi alors ne va-t-il pas s'établir à Genève ?... Il retourne en France par le Simplon, traverse Nyon, sans « voir son père, ne pouvant se résoudre à se montrer à sa belle-mère après son désastre. » Comme on lui fait des reproches sur cette conduite, il « prend une chaise, revient à Nyon, mais descend au cabaret » où son père, « tout courant, vient l'embrasser. » Il va à Genève, où il avait quelque argent à recevoir. L'argent reçu, il part pour Paris, et porte plainte contre M. de Montaigu. On le laisse clabauder, on l'encourage, on fait chorus, mais rien n'est tenté de sérieux contre son maître d'hier. Ses compatriotes, Mme de Beuzenval surtout, le blâment de s'être mis mal avec l'ambassadeur de France à Venise, de s'être attiré des désagréments. Le Père Castel, à qui il fait part de ses tristesses, lui donne à entendre que sa cause n'est pas défendable. Il perd courage « et plante tout. » « La justice et l'inutilité de mes plaintes, écrit-il, me laissèrent dans l'âme un germe d'indignation contre nos sottes institutions civiles, où les vrais biens publics (il s'agissait dans l'espèce d'un cas très personnel) sont toujours sacrifiés à je ne sais quel ordre apparent, destructif, en effet, de tout ordre, et qui ne fait qu'ajouter la sanction de l'autorité publique à l'oppression du faible et à l'iniquité du fort. » Très bien ! Mais qui obligeait le Genevois Jean-Jacques à séjourner dans le pays « d'iniquités? »

Il reste à Paris et revient loger dans son ancien hôtel. « Là l'attendait la seule consolation réelle que le ciel lui ait fait goûter dans sa misère et qui seule la lui rend supportable. » Cette consolation céleste s'appelait Thérèse Le Vasseur.

V

ROUSSEAU, THÉRÈSE LE VASSEUR ET LEURS CINQ ENFANTS

Elle et lui se rencontrèrent, en 1744, à Paris, autour d'une table d'hôte à l'hôtel Saint-Quentin, situé à l'angle de la rue de Cluny et de la rue des Cordiers. Elle réservée, timide, ayant, dans sa vie, une « première faute »; lui traînant un passé de vilenies et de misère, brutalement chassé du poste qu'il occupait auprès d'un ambassadeur français, mis à l'index par quelques-uns de ses anciens protecteurs, vaguement musicien et auteur dramatique. Elle, du moins, avait un gagne-pain assuré : elle savait coudre, pouvait ravauder du linge dans les hôtels meublés et tenir un ménage (1).

Rousseau a raconté comment il avait connu sa Thérèse, comment, en bon chevalier des dames, il avait pris sa défense, s'était fait son champion.

« Nous avions une nouvelle hôtesse qui était d'Orléans. Elle prit pour travailler en linge une fille de son pays, d'environ vingt-deux à vingt-trois ans, qui mangeait avec nous ainsi que l'hôtesse. Cette fille,

(1) Voir *Vieilles maisons, Vieux papiers*, par G. Lenôtre; quatrième série, p. 143.

appelée Thérèse Le Vasseur, était de bonne famille.

« La première fois que je vis paroître cette fille à table, je fus frappé de son maintien modeste, et plus encore de son regard vif et doux, qui pour moi n'eut jamais son semblable. On agaça la petite ; je pris sa défense. Je devins hautement son champion. Je la vis sensible à mes soins.

« Le rapport de nos cœurs, le concours de nos dispositions eut bientôt son effet ordinaire. Elle crut voir en moi un honnête homme ; elle ne se trompa pas. Je crus voir en elle une fille sensible, simple et sans coquetterie ; je ne me trompai pas non plus. Je lui déclarai d'avance que je ne l'abandonnerois ni ne l'épouserois jamais. L'amour, l'estime, la sincérité naïve, furent les ministres de mon triomphe ; et c'étoit parce que son cœur étoit tendre et honnête que je fus heureux sans être entreprenant. »

Pourquoi Jean Jacques déclare-t-il à Mlle Thérèse Le Vasseur, fille de « bonne famille » habile ouvrière en linge, de conduite décente, qu'il ne l'épousera jamais ? Dans la situation où il se trouvait, Thérèse Le Vasseur, qu'il orne de tant vertus, était un parti sortable. Il a prétendu que le mariage public eut été impossible « à cause de la différence de religion. » Allégation inexacte puisque, en 1745, Rousseau était catholique et puisque, s'il pouvait se dire Genevois, il ne pouvait se prétendre citoyen de Genève, ayant perdu par son abjuration sa « citoyenneté ».

Il n'épouse pas Thérèse, mais il vit en concubinage avec elle et s'estime parfaitement heureux :

« Je vivois avec Thérèse aussi agréablement qu'avec le plus beau génie de l'univers. Je voyois qu'elle m'aimoit sincèrement, et cela redoublait ma tendresse. Cette douce intimité me tenoit lieu de tout. »

Il promit à Thérèse des gages, — douze livres quinze sols par mois — qu'il ne lui paya jamais. En réalité Thérèse fut pour lui une servante sans gages, une concubine, une compagne et une garde-malade. Rousseau, atteint d'une maladie de la vessie, avait sans cesse besoin de soins intimes, délicats, peu ragoûtants. Thérèse les lui donna, lui fit de la bonne cuisine, qu'il appréciait, tint son linge en état. Des deux le plus vraiment tributaire de l'autre, c'était lui. Si dans cet établissement, il y eut calcul, ce fut de son côté.

Elle était ignorante et bornée. Cette ignorance ne déplaisait pas à Rousseau, qui fut toujours antiféministe. Il trouvait à sa servante-maîtresse un bon caractère et, dans certaines circonstances délicates, « une intelligence avisée et pénétrante. »

Thérèse ne donnait pas que des soins à Jean-Jacques : elle lui donna des enfants. Elle lui en donna cinq. La première fois que, dans les *Confessions*, Rousseau parle de cet incident, il le fait en ces termes :

« Tandis que j'engraissais à Chenonceaux (où il se trouvait mêlé à des fêtes de grand luxe, faisant jouer des comédies et composant de petits vers pour amuser les dames du château), ma pauvre Thérèse engraissait à Paris d'une autre manière, et, quand j'y revins, je trouvai l'ouvrage que j'avais mis sur le métier plus avancé que je ne l'avais cru. Cela m'eut jeté, vu ma situation, dans un embarras extrême, si mes camarades de table ne m'eussent fourni la seule ressource qui pouvait m'en tirer. C'est un de ces récits essentiels que je ne puis faire avec trop de simplicité, parce qu'il faudrait, en les commençant, m'excuser ou me charger, et que je ne dois faire ici ni l'un ni l'autre. »

Ne voulant ni s'excuser, ni se charger, il va accuser et

charger les autres, et mettre à leur compte la responsabilité de ce qu'il a fait lui-même :

« ... Je mangeois, presque vis-à-vis le cul de sac de l'Opéra, chez une Mme de La Salle qui donnoit assez mal à manger, mais dont la table ne laissait pas d'être recherchée à cause de la bonne et sûre compagnie qui s'y trouvoit. Le commandeur de Graville, vieux débauché, plein de politesse et d'esprit, mais ordurier, y logeait, et y attiroit une folle et brillante jeunesse en officiers aux gardes et mousquetaires. Le commandeur de Nonant, chevalier de toutes les filles de l'Opéra, y apportoit journellement toutes les nouvelles de ce tripot. MM. du Plessis, lieutenant-colonel retiré, bon et sage vieillard, et Ancelet, officier des mousquetaires, y maintenoient un certain ordre parmi ces jeunes gens. Cette table, assez nombreuse, étoit très gaie sans être bruyante, et l'on y polissonnoit beaucoup sans grossièreté.

« J'apprenais chez Mme de La Salle une foule d'anecdotes très amusantes, et j'y pris aussi, peu à peu, non, GRACE AU CIEL, jamais les mœurs, mais les maximes que j'y vis établies. D'honnêtes personnes mises à mal, des maris trompés, des femmes séduites, des accouchements clandestins, étaient là les textes les plus ordinaires ; et celui qui peuplait le mieux les Enfants Trouvés était toujours le plus applaudi. Cela me gagna ; je formai ma façon de penser sur celle que je voyais en règne chez des gens très aimables, et, dans le fond, très honnêtes gens, et je me dis : Puisque c'est l'usage du pays on peut le suivre. Voilà l'expédient que je cherchais. Je m'y déterminai gaillardement, sans le moindre scrupule, et le seul que j'eus à vaincre fut celui de Thérèse, à qui j'eus toutes les peines du monde de faire adopter cet *unique* moyen de sauver son honneur. Sa mère qui, de

plus, craignait un nouvel embarras de marmaille, étant venue à mon secours, elle se laissa vaincre.

« On choisit une sage-femme prudente et sûre, appelée Mlle Gouin, qui demeuroit à la pointe Saint-Eustache, pour lui confier ce dépôt ; et quand le temps fut venu, Thérèse fut menée par sa mère chez la Gouin pour y faire ses couches. *J'allai l'y voir plusieurs fois, et je lui portai un chiffre que j'avois fait à double sur deux cartes*, dont une fut mise dans les langes de l'enfant, et *il fut déposé par la sage-femme au bureau des Enfants Trouvés, dans la forme ordinaire. L'année suivante, même inconvénient et même expédient*, au chiffre près qui fut négligé. Pas plus de réflexion de ma part, pas plus d'approbation de celle de la mère ; elle obéit en gémissant. »

En 1746, le 19 novembre, lorsque le premier enfant de Thérèse et de Rousseau a été envoyé aux Enfants Trouvés Jean-Jacques a trente-quatre ans. Il a eu de nombreuses aventures ; sa première éducation a été donnée par des pasteurs ; il a été élevé, il a grandi, en quelque sorte, au milieu des sermons ; jusqu'à l'âge de seize ans, il a entendu lire la Bible et les Evangiles ; les personnes qui l'entouraient, à Genève, étaient fermement attachées « à la foi chrétienne et protestante » ; quand il est entré comme apprenti chez un graveur et qu'on a dressé son contrat d'apprentissage, son maître a promis « de l'élever en la crainte de Dieu et des bonnes mœurs. » Lorsqu'il a été catéchumène, il a écouté religieusement, durant des mois, des « instructions évangéliques. » Après sa fuite, et devenu catholique, il n'a cessé de fréquenter les églises, de lire des livres de piété, de voir des prêtres, des moines, des Pères jésuites ; à Lausanne, il fait quatre lieues, chaque dimanche, pour aller entendre la messe dans l'église d'Assens ; et voilà, s'il faut l'en croire, qu'il

suffit de quelques propos de table d'hôte, de quelques plaisanteries de « vieux débauchés », pour l'amener « gaillardement sans le moindre scrupule » à mettre ses enfants à l'hôpital ! La mère douloureuse résiste : il la condamne à une obéissance gémissante ! Et il ne cesse, pendant qu'il se débarrasse ainsi gaillardement de créatures qui sont siennes, de parler de vertu, de vanter sa vertu, de déclamer contre la corruption des mœurs ! En 1750, Thérèse étant grosse pour la troisième fois, et Jean-Jacques se préparant à envoyer son troisième enfant rejoindre à l'hôpital les deux autres, Rousseau, plus enflammé de vertu que jamais, nous fait savoir, dans ses *Confessions*, quel était en cette année-là l'état de son âme :

« L'année suivante, 1750, comme je ne songeois plus à mon discours (le discours contre les lettres, les sciences et les arts) j'appris qu'il avoit remporté le prix à Dijon. Cette nouvelle réveilla toutes les idées qui me l'avoient dicté, les anima d'une nouvelle force et acheva de mettre en fermentation dans mon cœur ce premier levain d'héroïsme et de vertu que mon père, et ma patrie, et Plutarque, y avoient mis dans mon enfance. »

Père dénaturé, lui, Rousseau, non certes! Ce qui l'a fait agir, c'est la vertu, l'abnégation, l'héroïsme. Il nous explique tout cela :

« Tandis que je philosophois sur les droits de l'homme, un événement vint me faire mieux réfléchir sur les miens. Thérèse devint grosse pour la troisième fois. Trop sincère avec moi, trop fier en dedans pour vouloir démentir mes principes par mes œuvres, je me mis à examiner la destination de mes enfants, et mes liaisons avec leur mère, sur les lois de la nature, de la justice et de la raison, et sur celles de cette religion pure, sainte, éternelle comme son auteur, que les hommes ont souillée en fei-

gnant de vouloir la purifier, et dont ils n'ont plus fait, par leurs formules, qu'une religion de mots, vu qu'il en coûte peu de prescrire l'impossible quand on se dispense de le pratiquer.

« Si je me trompai dans mes résultats, rien n'est plus étonnant que la sécurité d'âme avec laquelle je m'y livrai. Si j'étois de ces hommes mal nés, sourds à la douce voix de la nature, au dedans desquels aucun sentiment de justice et d'humanité ne germa jamais, cet endurcissement seroit tout simple ; mais cette chaleur de cœur, cette sensibilité si vive, cette facilité à former des attachements, cette force avec laquelle ils me subjuguent, ces déchirements cruels quand il les faut rompre, cette bienveillance innée pour mes semblables, cet amour ardent du grand, du vrai, du beau, du juste, cette horreur du mal en tout genre, cette impossibilité de haïr, de nuire, et même de le vouloir, cet attendrissement, cette vive et douce émotion que je sens à l'aspect de tout ce qui est vertueux, généreux, aimable : tout cela peut-il jamais s'accorder dans la même âme avec la dépravation qui fait fouler aux pieds sans scrupules le plus doux des devoirs? Non, je le sens, et le dis hautement, cela n'est pas possible. Jamais un seul instant de sa vie Jean-Jacques n'a pu être un homme sans sentiment, sans entrailles, un père dénaturé. J'ai pu me tromper, mais non m'endurcir. Si je disais mes raisons, j'en dirais trop. Puisqu'elles ont pu me séduire, elles en séduiraient bien d'autres; je ne veux pas exposer les jeunes gens qui pourraient me lire à se laisser abuser par la même erreur. Je me contenterai de dire qu'elle fut telle qu'en livrant mes enfants à l'éducation publique, faute de pouvoir les élever moi-même, en les destinant à devenir ouvriers et paysans plutôt qu'aventuriers et coureurs de fortunes, je crus

faire un acte de citoyen *et de père* et je me regardai comme un membre de la République de Platon. Plus d'une fois, depuis lors, les regrets de mon cœur m'ont appris que je m'étais trompé; mais bien loin que ma raison m'ait donné le même avertissement, *j'ai souvent béni le ciel* de les avoir garantis par là du sort de leur père et de celui qui les menaçait quand j'aurais été forcé de les abandonner. Si je les avais laissés à Mme d'Epinay ou à Mme de Luxembourg qui, soit par amitié, soit par générosité, soit pour quelque autre motif, ont voulu s'en charger, auraient-ils été plus heureux? Auraient-ils été élevés du moins en honnêtes gens? Je l'ignore; mais je suis sûr qu'on les aurait portés à haïr, peut-être à trahir leurs parents. Il vaut mieux cent fois qu'ils ne les aient point connus. »

Pourquoi donc les a-t-il mis au monde? Il allègue, comme explication de ses envois à l'hospice, le bonheur que l'hôpital réserve aux enfants trouvés! Il devenait père pour procurer cette félicité aux créatures issues de lui! Rousseau a l'hypocrisie sinistre.

Et Thérèse?... Elle n'a donc aucun droit? C'est de la chair à plaisir, c'est la misérable à qui on impose le fardeau de la maternité et dont on jette ensuite les produits aux ténèbres de l'hôpital. Ayant accompli ce devoir, Jean-Jacques « bénit le ciel », entonne un dithyrambe en l'honneur de ses vertus, « de son amour ardent du vrai, du beau, du juste », de sa fidélité aux lois de la sainte nature, et nous apprend qu'après avoir été un homme de Plutarque, il est devenu un homme de Platon. Tout à l'heure il nous disait que s'il avait envoyé ses enfants à l'hospice, c'était pour avoir subi l'influence de vieux débauchés.

Tout ce que la casuistique et la rhétorique ont de mal-

sain et de pervers, tout ce que la folie de l'orgueil, de l'égoïsme lâche pouvait inspirer se rencontre dans les pages des *Confessions* que nous venons de reproduire.

Pas une seule des explications tentées par Rousseau ne supporte l'examen. Il n'était pas dans le dénuement quand ses premiers enfants vinrent au monde. Secrétaire de la richissime Mme Dupin, il gagnait un millier de francs pour un travail qui lui laissait des loisirs. A cette somme qui représentait une valeur trois ou quatre fois supérieure à ce qu'elle représenterait aujourd'hui, venaient s'ajouter les cadeaux que Mme Dupin et des amis faisaient à Thérèse. A partir de 1752, il est caissier du fermier-général Francueil, et cet emploi est largement rétribué; en 1753, il fait jouer le petit acte du « Devin du Village » et reçoit pour cette œuvrette cinquante louis du caissier de l'Opéra; cent louis du roi, cinquante louis de Mme de Pompadour, cinq cents francs d'un éditeur. Il est célèbre; les libraires recherchent ce qu'il écrit. Thérèse, — dont il ne paie pas les gages, — mène sa maison avec économie ; la mère de Thérèse, Mme Le Vasseur, pour lui épargner un domestique, vient tous les matins allumer son feu, faire son petit service, écrire sous sa dictée les phrases qu'il avait méditées pendant la nuit. Il a, à titre gracieux, une bonne et un secrétaire. Même avec des enfants le ménage aurait été à l'aise. Auraient-ils été mal élevés? Mais il était là. Le prestige de la réthorique, la puissance de l'hypocrisie sont si grands que, malgré l'évidence des faits, nombre de lecteurs des *Confessions* regardent comme vertueux le rhéteur habile à parler de vertu. Rousseau a poussé jusqu'au génie cette habileté. Calvin l'avait précédé dans cette voie et lui a légué le secret de la dialectique rusée et atroce qui permettait au meurtrier de Michel Servet de prôner sa mansuétude

au moment même où il venait d'insulter sa victime.

Dupes de l'hypocrite, les biographes de Rousseau oublient Thérèse et n'ont pas un mot d'apitoiement pour la mère sacrifiée? Elle ne savait pas polir des phrases, celle-là, peser des syllabes, balancer des antithèses; elle ne possédait pas l'art de changer, par des subtilités de dialectique, les vices en vertus; elle ne vantait pas sans cesse sa grandeur d'âme et son héroïsme; elle ne se donnait pas pour une merveille de la création, un être unique « ayant horreur du mal en tout genre » et doué « de l'impossibilité de nuire! » Lorsqu'elle écrivait — ce qui lui arriva rarement, — ses lettres manquaient de style, étaient dépourvues d'orthographe, mais elles avaient une naïveté sincère et respiraient une vraie tendresse : « Mon cher ami, » écrivait-elle à l'homme qui lui avait enlevé ses enfants, dont elle avait été la garde-malade, qu'elle avait suivi dans les solitudes où il se plaisait, qu'elle avait accompagné dans ses vagabondages de *dromomane* et dans ses exils, « mon cher ami, quelle joie que j'ai eue de recevoir de vos chères nouvelles, je vous assure que mon esprit ne tenait plus à rien de douleur de ne pas vous voir et de nous séparer sans pouvoir vous dire tous mes sentiments; que mon cœur a toujours été pour vous et qu'il ne changera pas tant que Dieu vous donnera des jours et à moi aussi. Quelle satisfaction pour moi de nous rejoindre tous les deux et de passer toutes nos douleurs ensemble! Je n'attends que le moment pour vous rejoindre et vous embrasser du fond de mon cœur. Vous savez bien que mon cœur est pour vous et que je vous l'ai toujours dit, quelque part que vous fussiez que je voudrais aller vous rejoindre, fût-il la mer à passer et les précipices (1).

(1) *Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis*, 2 vol. Tome II, p. 450.

Les phrases sont incorrectes, mais le sentiment qu'elles expriment est délicat, affectueux; c'est plus vrai, plus réllement éloquent que les dissertations cuistrales et la phraséologie échauffée qui dépare si souvent les lettres de Saint-Preux et de Julie, et les épîtres déclamatoires de Jean-Jacques à la maîtresse de Saint-Lambert.

Non seulement on n'a eu pour Thérèse aucune pitié, mais on s'est appliqué à la représenter comme le mauvais génie du Genevois, comme une mégère qui le harcèle, l'exaspère, le brouille avec toute la terre, lui crée des périls imaginaires, le trouble, l'inquiète, l'amène à un état maladif de léthargique accablement, d'angoisse incessante, d'égarement. Haro sur la servante ! Sainte-Beuve lui-même, si avisé pourtant, se risque à écrire : «... La misérable compagne qu'il s'était donnée avait l'art, selon qu'elle se déplaisait plus ou moins vite dans un lieu, d'entretenir et d'exciter les inquiétudes de Rousseau, qui avaient parfois des redoublements où toute la raison menaçait de périr. » Rousseau, atteint tantôt du désir passionné de la solitude, tantôt de la manie du vagabondage, tantôt du délire de la persécution, changeant et mobile comme tous les fous, n'avait nul besoin, pour être inquiet, des excitations de Thérèse qui, jamais, ne s'est refusée à le suivre, à subir ses caprices, à obéir à ses hallucinations. à prendre sa part de ses misères. Pour adoucir les fatigues et les tristesses de ces perpétuels changements, elle n'avait ni le réconfort de l'orgueil, ni les consolations vaniteuses de la renommée et de la gloire. Dans la vie errante elle était la constante sacrifiée ; et, si elle avait eu des impatiences, des révoltes, elle n'avait fait qu'user d'un droit. Ces rébellions étaient la revanche de la mère. »

Mais Thérèse ne paraît pas s'être révoltée bien souvent. Sauf en un passage vague et mystérieux du livre IX des *Confessions*(1) écrit pendant que le Genevois était en pleine démence et voyait partout des persécuteurs, Rousseau rend justice, non pas une fois, mais vingt fois à la bonté, au dévouement, à la tendresse de la femme, qui, servante fidèle et garde-malade attentive, l'avait soigné dans ses maladies pendant un tiers de siècle.

(1) «... Elle a navré mon cœur dans le fort de mes misères, sans que, jusqu'au moment où j'écris, il me soit jamais échappé un seul mot de plainte à personne. »

Ceci est, probablement, une allusion au désir manifesté par Thérèse de quitter Rousseau.

Seul de tous les écrivains suisses, M. Edouard Rod, dont l'existence littéraire s'est passée en France et à Paris, a parlé avec pitié et sympathie de Thérèse Le Vasseur.

VI

PREMIÈRES RELATIONS AVEC VOLTAIRE

Avant de venir s'installer à Paris, Rousseau s'était occupé de musique et d'opéras. Ses connaissances musicales étaient cependant très sommaires. Il n'apprit la musique qu'assez tard et ne fut jamais qu'un simple amateur. Ayant voulu lire *La théorie de l'harmonie* de Rameau, « il n'y comprit rien. » Il ne put jamais parvenir à solfier proprement un air et à lire couramment une partition. Ses premiers essais de composition musicale n'eurent aucun succès : l'opéra-ballet *Les muses galantes*, qu'il voulut faire jouer, fut trouvé détestable par Rameau.

A propos d'un autre opéra Rousseau entre en relations avec Voltaire. Les *Confessions* nous apprennent comment se fit cette première rencontre :

« L'hiver qui suivit la bataille de Fontenoi il y eut beaucoup de fêtes à Versailles, entre autres plusieurs opéras au théâtre des Petites-Écuries. De ce nombre fut le drame de Voltaire intitulé *La Princesse de Navarre*, dont Rameau avoit fait la musique, et qui venoit d'être changé et réformé sous le nom des *Fêtes de Ramire*. Ce



nouveau sujet demandoit plusieurs changements aux divertissements de l'ancien, tant dans les vers que dans la musique. Il s'agissoit de trouver quelqu'un qui pût remplir ce double objet. Voltaire, alors en Lorraine, et Rameau, tous deux occupés pour lors à l'opéra du *Temple de la Gloire,* ne pouvant donner des soins à celui-là, M. de Richelieu pensa à moi, me fit proposer de m'en charger ; et, pour que je pusse examiner mieux ce qu'il y avoit à faire, il m'envoya séparément le poème et la musique. Avant toute chose, je ne voulus toucher aux paroles que de l'aveu de l'auteur ; et je lui écrivis à ce sujet une lettre très honnête, et même respectueuse, comme il convenoit... »

Rousseau néglige de nous donner le texte de cette lettre. Elle était, cependant à reproduire :

« Paris, 11 décembre 1745.

« *A monsieur de Voltaire.*

« Monsieur, il y a quinze ans que je travaille pour *me rendre digne de vos regards et des soins dont vous favorisez les jeunes muses en qui vous découvrez quelque talent.* Mais pour avoir fait la musique d'un opéra, je me trouve, je ne sais comment, métamorphosé en musicien. C'est, monsieur, en cette qualité que M. le duc de Richelieu m'a chargé des scènes dont vous avez lié les divertissements de *La princesse de Navarre.* Il a même exigé que je fisse, dans les canevas, les changements nécessaires pour les rendre convenables à votre nouveau sujet. J'ai fait mes respectueuses représentations ; Monsieur le duc a insisté, j'ai obéi. C'est le seul parti qui convienne à l'état de ma fortune. M. Ballot m'a chargé de vous communiquer ces changements. Je me suis attaché à les

rendre en moins de mots qu'il était possible. C'est le seul mérite que je puis leur donner. Je vous supplie, monsieur, de vouloir les examiner, ou plutôt d'en substituer de plus dignes de la place qu'ils doivent occuper.

« Quant au récitatif, j'espère aussi, monsieur, que vous voudrez bien le juger avant l'exécution, et m'indiquer les endroits où je me serais écarté du beau et du vrai, *c'est-à-dire de votre pensée*. Quel que soit pour moi le succès de ces faibles essais, *ils me seront glorieux, s'ils me procurent l'honneur d'être connu de vous, et de vous montrer l'admiration et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur,*

« Votre très humble : etc...

« JEAN-JACQUES ROUSSEAU,
Citoyen de Genève. »

A cette lettre de déférence et d'admiration, Voltaire fit cette réponse :

« 15 décembre 1745.

« Vous réunissez, monsieur, deux talents qui ont toujours éte séparés jusqu'à présent. Voilà déjà deux bonnes raisons pour moi de vous estimer et de chercher à vous aimer. Je suis fâché pour vous que vous employiez ces deux talents à un ouvrage qui n'en est pas trop digne. Il y a quelques mois que M. le duc de Richelieu m'ordonna absolument de faire en un clin d'œil une petite et mauvaise esquisse de quelques scènes insipides et tronquées, qui devoient s'ajuster à des divertissements qui ne sont points faits pour elles. J'obéis avec la plus grande exactitude; je fis très vite et très mal. J'envoyai ce misérable croquis à M. le duc de Richelieu, comptant qu'il ne serviroit pas, ou que je le corrigerois. Heureusement il est entre vos mains, vous en êtes le maître absolu; j'ai perdu

entièrement tout cela de vue. Je ne doute pas que vous n'ayez rectifié toutes les fautes échappées nécessairement dans une composition si rapide d'une simple esquisse, que vous n'ayez suppléé à tout......

« Je me rapporte de tout à vous et à M. Ballot, et je compte avoir bientôt l'honneur de vous faire mes remerciments, et de vous assurer, monsieur, à quel point j'ai celui d'être », etc.

Vingt ans après avoir reçu ces lignes de courtoisie, Rousseau, en les reproduisant, les fait suivre de ces mots rogues et fielleux :

« Qu'on ne soit pas surpris de la grande politesse de cette lettre, comparée aux autres lettres demi-cavalières que Voltaire m'a écrites depuis ce temps. Il me crut en grande faveur auprès de M. de Richelieu et la souplesse courtisane qu'on lui connaît l'obligeait (!) à beaucoup d'égards pour un nouveaux venu, jusqu'à ce qu'il connût mieux la mesure de son crédit ! »

L'insinuation de Rousseau est encore plus ridicule que venimeuse. Voltaire, alors dans tout l'éclat de sa gloire, Voltaire en relations avec des souverains, Voltaire qui vivait depuis vingt-cinq ans dans l'intimité du duc de Richelieu n'avait guère à s'inquiéter du crédit que pouvait avoir ou n'avoir pas un petit et obscur croque-notes. Il aurait été, au contraire, franchement heureux de lui être utile, de le compter parmi les serviteurs de la grande cause pour laquelle il combattait avec tant de verve et d'abnégation. Jean-Jacques, à ce moment, cherchait sa voie. Etranger à Paris, condamné à une existence de bohème, composant des certificats de miracles, écrivant, pour quelque monnaie, « l'oraison funèbre de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince

du sang de France », il est le type de l'arriviste exotique.

Lorsqu'il écrit à Voltaire sa requête adulatrice, il ignore dans quel parti de combat il prendra place définivement. Il ne sait pas bien s'il sera protestant comme ses compatriotes de Genève, catholique comme ses bienfaiteurs savoisiens, philosophe comme ses nouveaux amis Diderot et Grimm. Il n'a rien publié encore qui ait attiré sur lui l'attention. Diderot, qui venait de prendre avec d'Alembert, et sous l'influence de Voltaire, la direction de l'*Encyclopédie*, lui propose de traiter dans ce dictionnaire les questions d'économie politique et de musique. Il accepte. Le voilà encyclopédiste et voltairien. Il ne le sera pas longtemps. Un incident auquel Diderot sera puissamment mêlé va le jeter dans une voie nouvelle.

VII

LE DISCOURS SUR L'INFLUENCE DES LETTRES ET DES ARTS

Diderot, qui avait publié, en 1746, sous le titre de *Pensées philosophiques* un opuscule condamné à être brûlé par la main du bourreau, et rempli d'idées neuves, profondes et hardies, s'attira une plus grave affaire en faisant imprimer un livre où se trouvaient des épigrammes, d'ailleurs fort inoffensives, sur quelques personnes bien en cour. Il fut arrêté et conduit au donjon de Vincennes (24 juillet 1749). Il y resta vingt-huit jours, sans voir personne que le lieutenant de police. Au bout de ce temps, ayant écrit au ministre d'Argenson pour lui demander de le tirer d'une prison « où il était le maître de le faire mourir, mais non pas de le faire vivre », il fut transféré du Donjon dans le Château, où il eut permission de recevoir des visites.

Rousseau avec qui, depuis longtemps, Diderot entretenait des relations cordiales, alla le voir. Il a fait, dans les *Confessions*, le récit de cette très importante visite :

« Cette année 1749, l'été fut d'une chaleur excessive. On compte deux lieues de Paris à Vincennes. Peu en état de payer des fiacres, à deux heures après midi j'allois à pied,

quand j'étais seul, et j'allais vite pour arriver plus tôt. Les arbres de la route, toujours élagués, à la mode du pays, ne donnoient presque aucune ombre; et souvent, rendu de chaleur et de fatigue, je m'étendais par terre n'en pouvant plus. Je m'avisai, pour modérer mon pas, de prendre quelque livre. Je pris un jour le *Mercure de France*, et tout en marchant et le parcourant, je tombai sur cette question proposée par l'académie de Dijon pour le prix de l'année suivante, *Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs.*

« A l'instant de cette lecture je vis un autre univers, et je devins un autre homme. Quoique j'aie un souvenir vif de l'impression que j'en reçus, les détails m'en sont échappés depuis que je les ai déposés dans une de mes quatre lettres à M. de Malesherbes.

« Ce que je me rappelle bien distinctement dans cette occasion, c'est qu'arrivant à Vincennes j'étois dans une agitation qui tenait du délire. Diderot l'aperçut : je lui en dis la cause, et je lui lus la prosopopée de Fabricius, écrite au crayon sous un chêne. Il m'exhorta de donner l'essor à mes idées, et de concourir au prix. Je le fis, et dès cet instant je fus perdu. Tout le reste de ma vie et de mes malheurs fut l'effet inévitable de cet instant d'égarement. »

On a fait à ce récit des objections nombreuses : tout d'abord on a remarqué que la question du *Mercure* est d'octobre, qu'octobre n'est pas l'été et qu'en octobre les chaleurs ne sont pas accablantes; on a comparé ce récit avec celui que Rousseau lui-même a donné de cet incident dans sa deuxième lettre à M. de Malesherbes, et où il dramatise avec une exagération encore plus évidente les péripéties de son voyage au château de Vincennes.

« J'allais voir Diderot, alors prisonnier à Vincennes ; j'avais dans ma poche un numéro du *Mercure de France*, que je me mis à feuilleter le long du chemin. Je tombe sur la question de l'Académie de Dijon, qui a donné lieu à mon premier écrit. Si jamais quelque chose a ressemblé à une inspiration subite, c'est le mouvement qui se fit en moi à cette lecture : tout à coup je me sens ébloui de mille lumières ; des foules d'idées vives s'y présentent à la fois avec une force et une confusion qui me jeta dans un trouble inexprimable ; je sens ma tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse. Une violente palpitation m'oppresse, soulève ma poitrine ; ne pouvant plus respirer en marchant, je me laisse tomber sous un des arbres de l'avenue, et j'y passe une demi-heure dans une telle agitation, qu'en me relevant, j'aperçus tout le devant de ma veste mouillé de mes larmes, sans avoir sentis que j'en répandais. O monsieur ! si j'avais pu écrire le quart de ce que j'ai vu et senti sous cet arbre, avec quelle force j'aurais exposé tous les abus de nos institutions ; avec quelle simplicité j'aurais démontré que l'homme est bon naturellement, et que c'est par ces institutions seules que les hommes deviennent méchants. Tout ce que j'ai pu retenir de ces foules de grandes vérités, qui dans un quart d'heure m'illuminèrent sous cet arbre, a été bien faiblement épars dans les trois principaux de mes écrits, savoir : ce premier discours, celui sur *l'inégalité*, et le traité de l'éducation, lesquels trois ouvrages sont inséparables et forment ensemble un même tout. Tout le reste a été perdu, et il n'y eut d'écrit sur le lieu même que la prosopopée de Fabricius. Voilà comment, lorsque j'y pensais le moins, je devins auteur presque malgré moi. »

Cette *veste mouillée de larmes*, cet *esprit ébloui de mille*

lumières, cette mise en scène qui serait à peine admissible s'il s'agissait de Moïse recevant au Sinaï, au milieu des éclairs, les tables de la loi, c'est évidemment de la rhétorique. Quant à l'affirmation « je devins auteur malgré moi », elle est le contraire de la vérité. Avant de composer la prosopopée de Fabricius, Rousseau s'était préparé et exercé au rôle d'écrivain public. Ses essais en tous genres, comédies, discours en vers, traductions, morceaux en prose, ne valaient rien, mais ils étaient nombreux et révélaient la volonté de devenir auteur. Jean-Jacques en écrivant à M. de Malesherbes a cédé à sa double manie : se glorifier et se poser en victime. A-t-il dit vrai en affirmant que d'emblée il avait pris parti contre les lettres et les arts ; ou bien avait-il d'abord pensé à soutenir une thèse favorable aux arts et aux lettres? N'a-t-il changé d'opinion que parce qu'on l'avait averti que le succès n'irait pas vers cette thèse? Cette dernière affirmation qui fait de Jean-Jacques un sophiste, préoccupé non de la vérité mais de la réussite, a été soutenue par Marmontel et adoptée, dans une certaine mesure, par Michelet.

Dans ses *Mémoires* (au livre VIII), Marmontel met ce récit dans la bouche de Diderot : « Un jour, nous promenant ensemble, Rousseau me dit que l'Académie de Dijon venait de mettre au concours une question intéressante qu'il se proposait de traiter. Cette question était : *Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs?* « Quel parti prendrez-vous? » lui demandai-je. Il me dit : « *Le parti de l'affirmative.* — C'est le pont aux ânes, lui dis-je, tous les talents médiocres prendront ce chemin-là, et vous n'y trouverez que des idées communes, au lieu que le parti contraire présente à la philosophie et à l'éloquence un champ nou-

veau, riche et fécond. — Vous avez raison, me dit-il après avoir réfléchi un moment, et je suivrai votre conseil. »

« Ainsi, dès ce moment, ajouta Marmontel, son rôle et son masque furent décidés. »

Michelet est moins affirmatif et moins dur ; mais il fait, cependant, honneur à Diderot de la décision que finit par prendre Rousseau : Diderot, écrit-il, était encore à Vincennes quand il eut la visite du musicien Rousseau. Rien ne le recommandait : « Diderot, qui l'aimait, ne méditait pas moins d'inscrire Rousseau au titre du *Grand dictionnaire des sciences*, de lui donner l'honneur d'être un des fondateurs de l'*Encyclopédie*. (Ce qu'il a fait réellement.)

« Mably, dans cette année, avait donné son livre contre la vie moderne, son *Éloge de Sparte*. Rousseau protégé de Mably pouvait-il ignorer ce livre? Il n'en dit rien mais parle seulement du sujet proposé par l'Académie de Dijon... Les trois récits qu'on a de ce moment par Rousseau, Diderot et Marmontel s'accordent aisément. Rousseau entrevit bien la grande place qu'il allait saisir en attaquant les sciences, et le parti de ses amis. Mais il ne l'eut pas fait sans l'avis généreux du capital ami qui, pour lui, était tout alors, sans l'autorisation de l'oracle du temps.

« Grave question pour Diderot? Au jour où il dressait le monument des sciences, allait-il envoyer Rousseau dans le camp opposé? Ne risquait-on pas de voir bientôt un encyclopédiste ennemi de l'*Encyclopédie*? Qui sait? ennemi de Diderot?

« Celui-ci fut très grand. Il conseilla contre lui-même, contre son œuvre et contre son parti. Il conseilla Rousseau pour Rousseau, selon ses tendances, son talent et sa

destinée, et, quoi qu'il arrivât, il le lança dans l'avenir. »

Diderot, n'en déplaise à l'éloquence de Michelet, n'eut pas à prendre cette peine. Lorsque Rousseau, ayant écrit la prosopopée de Fabricius, arriva au château de Vincennes, son parti était arrêté, ainsi que le révèle cette prosopopée, — emphatique et violente déclamation contre les lettres, les sciences et les arts, dont il donna lecture à Diderot :

« ... Que signifient ces statues, ces tableaux, ces édifices? Insensés, qu'avez-vous fait?... Ce sont des rhéteurs qui gouvernent, c'est pour enrichir des architectes, des peintres, des statuaires, des histrions que vous avez arrosé de votre sang la Grèce et l'Asie? Romains, hâtez-vous de renverser ces amphithéâtres, brisez ces marbres, brûlez ces tableaux!... »

En crayonnant ce morceau de rhétorique, Rousseau ne s'était pas lancé dans l'avenir, il s'était lancé dans le passé, il était revenu à son passé de Genevois, à son enfance, à ses souvenirs de la cité calviniste. Les morts qui sommeillent en chacun de nous s'étaient réveillés en lui.

Il avait entendu la voix de ses ancêtres les calvinistes du seizième siècle qui avaient applaudi à la mutilation des statues d'églises, à la mise en lambeaux des toiles de sainteté, à la destruction des idoles papales ; il s'était retrouvé citoyen de la petite ville sur laquelle planait le génie de Calvin ; d'où le luxe était banni, d'où les arts, le théâtre, la poésie, les divertissements étaient exilés, où l'esprit théologique remplaçait l'esprit littéraire, où l'éloquence prenait un tour oratoire et se manifestait sous la forme du sermon moralisateur, et, volontiers, vitupératif. Pour préface à son discours académique, pour prélude au rôle qu'il allait prendre et garder, Rousseau composait une prosopopée à l'accent dévot et

calviniste, flétrissant « l'urbanité si vantée du siècle », les profanateurs « par jurements » du nom du maître de l'univers, les « insulteurs de Dieu par blasphèmes ».

Le discours était, d'ailleurs, une œuvre médiocre, de style boursouflé et laborieux, quelque chose comme une composition d'académicien de province, méditée par un prédicant maussade, suffisant et borné. Il eut, pourtant, un succès énorme et que, à distance, on ne s'explique guère. L'idée principale : la malfaisance des lettres et des arts, est un jeu d'esprit sans portée et sans intérêt, un paradoxe de solitaire ignorant, aigri, de janséniste ou de calviniste dominé par des souvenirs de petite ville.

Le procédé d'argumentation employé par Rousseau dans ce premier essai est captieux et puéril. Il est facile, en l'adoptant, d'établir ou de renverser tout ce qui nous plaît ou nous déplaît. Rien n'étant sans inconvénients il est aisé de prouver que les meilleures choses sont détestables : il suffit de passer sous silence le bien qu'elles renferment et d'insister uniquement sur les maux qu'elles peuvent produire. Prenez, par exemple, le soleil : il est la cause de maladies graves, il incommode, il aveugle, il brûle ; il donne la vie à des milliers d'insectes malfaisants ; il est par conséquent, dangereux, redoutable. Avec un peu d'ignorance et beaucoup de mauvaise foi, on arrive à prononcer contre lui, en les motivant, des arrêts de flétrissure ; et, en forçant la note, on en peut venir à réclamer sa suppression, à la déclarer, tout au moins, désirable. De même pour les arts et les lettres. S'ils contribuent à propager le culte de la beauté et le culte de la vérité, ils peuvent aussi leur être dommageables.

A volonté, en se jouant, un sophiste établira le pour

et le contre. Mais que prouvent ces misérables jeux de rhéteurs ?

Les développements historiques que Rousseau donne à ce thème d'académie provinciale sont d'un enfantillage qui provoque le sourire ou d'une ignorance qui appelle le dédain. Jean-Jacques oppose à la corruption d'Athènes et de Rome « la vertu des Scythes » et celle des Perses, « nation singulière chez laquelle on apprenait la vertu, comme chez nous on apprend la science ». Il fait argument d'une prétendue tradition, « passée de l'Égypte en Grèce », et selon laquelle « un Dieu ennemi du repos des hommes est l'inventeur des sciences ». L'oisiveté, remarque l'observateur Jean-Jacques, a été le berceau du savoir, et le savoir produit l'oisiveté ! Il flétrit les « déclamateurs qui sapent les fondements de la foi » ; il apostrophe avec colère « les philosophes » et signale « leurs dangereuses rêveries ». Il en veut surtout aux vulgarisateurs « d'avoir indiscrètement brisé la porte des sciences et introduit dans leur sanctuaire UNE POPULACE INDIGNE DE S'EN APPROCHER. » Il termine par cette invocation à la vertu : « O vertu, science sublime des âmes simples ! Faut-il donc tant de peine et d'appareil pour te connaître ? Tes principes ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs, et ne suffit-il pas, pour apprendre tes lois, de rentrer en soi-même et d'écouter la voix de sa conscience, dans le silence des passions ? »

Si de telles banalités, cent fois répétées dans toutes les églises, ne méritent guère de retenir l'attention, le discours couronné par l'académie de Dijon n'en reste pas moins un document curieux pour l'histoire littéraire et morale du Genevois Rousseau. On peut remarquer, en effet, que tout le personnage est dans cette déclamation et qu'elle contient, ou a peu près, les théories qu'il déve-

loppera plus tard dans des livres d'une rédaction aussi laborieuse, mais plus habile. Il y apparaît dévot, dénigrant, et, déjà, dessinant une attitude d'hostilité à l'égard « des philosophes », dont il est provisoirement l'ami. Les adversaires de l'*Encyclopédie* à ses débuts, les ennemis de Voltaire et des écrivains voltairiens n'eurent pas grand effort à faire pour découvrir ou pressentir un allié futur dans le pourfendeur des sciences et des lettres ; et ce fut là, sans doute, une des causes du succès de l'emphatique discours. Le paradoxe que Jean-Jacques venait de soutenir est au nombre des thèses qui ne causent aucun effroi dans le monde religieux et dans les classes sociales riches et nobles. C'est un sujet de conversation et d'amusement pour les désœuvrés de salon. Les paradoxes littéraires, ou, plus exactement, illitéraires et antiscientifiques de Rousseau devaient plaire à l'aristocratie du temps de Louis XV, et, de fait, ils lui plurent. Malgré ses affectations d'homme mal élevé, ses bizarreries de demi-fou, ses brusqueries calculées (et dont il s'entendait merveilleusement à tirer parti), ses maussaderies de malade, son arrogance de façade, il restera, à presque toutes les époques de sa vie, le protégé, le subventionné des financiers, des ducs, des marquises, des barons, comme il avait été, de par son apostasie et par ricochet, le pensionné du roi de Sardaigne.

Rousseau comprit tout de suite, en voyant le succès de son discours, qu'il lui serait facile de prendre en France et dans la société parisienne, amie de l'exotisme, un rôle adapté à ses goûts, à ses « infirmités » et à sa vanité. Et sans hésiter il le prit. Délaissant l'emploi de comptable qu'il avait accepté chez le receveur général des finances M. de Francueil, emploi qui lui aurait permis de vivre à l'aise, d'élever ses enfants, de ne pas

s'engager plus avant dans ce métier de littérateur qu'il flétrissait; et « déterminé, dit-il, à passer dans l'indépendance et la pauvreté le peu de jours qui lui restaient à vivre », il s'applique « à briser les fers de l'opinion », quitte Paris, se donne pour copiste de musique et se prépare à être de plus en plus, en composant des opéras et des livres, un de ces corrupteurs du genre humain que sa vertu intraitable et farouche venait de vitupérer! Il avait pour prendre cette résolution des motifs qu'il nous fait connaître :

« Jeté malgré moi dans le monde sans en avoir le ton, sans être en état de le prendre et de m'y pouvoir assujettir, je m'avisai d'en prendre un à moi qui m'en dispensât. Je me fis cynique et caustique par honte; j'affectai de mépriser la politesse que je ne savois pas pratiquer ».

Rousseau se condamnait par là à une perpétuelle comédie; il devenait une espèce de sycophante. Ce professeur de morale, dont « l'âpreté prenait l'intrépidité de la vertu », envoyait, cette année même, sa troisième progéniture aux enfants trouvés. C'est ainsi que cet homme de Plutarque et de Genève illustrait l'appel au devoir qui sert de conclusion à son premier discours.

Ces envois successifs de petits êtres à l'hospice n'avaient point passé inaperçus, bien que Rousseau prétende le contraire. Thérèse recevait des visites et il est vraisemblable que trois grossesses n'échappent pas aux regards; la mère de Thérèse (Rousseau nous l'apprend) avait mis Mme Dupin au courant des envois à l'hôpital; Jean-Jacques en parla à Mme d'Epinay; il « s'en était ouvert au médecin Thierry qui soigna Thérèse dans une de ses couches où elle se trouva fort mal »; la sage-femme, Mme Gouin, était naturellement renseignée; Mme de Francueil l'était aussi; Mme de Chenonceaux

probablement. Rousseau nous avertit dans les *Confessions*, qu'il avait trouvé ces expéditions à l'hospice si bonnes, si sensées, si légitimes que, « s'il ne s'en était pas vanté *ouvertement*, ce fut par égard pour la mère », mais qu'il avait prévenu Diderot et Grimm, et, dans la suite, Mme de Luxembourg. Dans ces conditions croire au « secret » c'était se montrer plus que naïf. Quel mal y avait-il, au surplus, à publier des agissements que leur auteur proclamait si « bons », si « sensés », si « légitimes? » Rousseau, néanmoins, mène grand tapage autour de cette divulgation et la flétrit de toute l'énergie de son âme vertueuse.

Il est vrai que ce lui est une occasion d'accuser Grimm qu'il déteste, de décrier Diderot dont il a cessé d'être l'ami et de faire, à nouveau, et pour la centième fois, son apologie, une apologie enveloppée, selon sa méthode, dans la médisance d'autrui :

« Je suis sûr de la discrétion de Mme Dupin et de l'amitié de Mme de Chenonceaux ; je l'étois de celle de Mme de Francueil, qui d'ailleurs mourut longtemps avant que mon secret fût ébruité. Jamais il n'a pu l'être que par les gens mêmes à qui je l'avais confié, et ne l'a été en effet qu'après ma rupture avec eux. Par ce seul fait ils sont jugés : sans vouloir me disculper du blâme que je mérite, j'aime mieux en être chargé que de celui que mérite leur méchanceté. Ma faute est grande, mais c'est une erreur : j'ai négligé mes devoirs, mais le désir de nuire n'est pas entré dans mon cœur, et les entrailles de père ne sauroient parler bien puissamment pour des enfants qu'on n'a jamais vus : mais trahir la confiance de l'amitié, violer le plus saint de tous les pactes, publier les secrets versés dans notre sein, déshonorer à plaisir l'ami qu'on a trompé, et qui nous respecte encore en

nous quittant, ce ne sont pas là des fautes, ce sont des bassesses d'âme et des noirceurs. »

Le scandale du monde est ce qui fait l'offense.
Et ce n'est pas pécher que pécher en silence !

Rousseau, « déshonoré » par la divulgation d'un acte qu'il avait commis à trois reprises, et qu'il se préparait à commettre deux fois encore, reprend son apostolat contre les lettres, les arts et les sciences et répond, par des dissertations morales, à un monsieur Gautier de Nancy qui avait attaqué le discours couronné ; il répond également au roi Stanislas qui avait mis son nom à une réfutation dont le jésuite Messony était, en très grande partie, l'auteur ; à un M. Bordes (de Lyon) qui avait cru devoir polémiquer aussi, et, enfin, à un anonyme de Dijon.

La réplique de Rousseau à M. Gautier est rude et presque brutale. Gautier ayant posé cette question : « Est-ce parce qu'on cultive les belles-lettres, les sciences et les arts, qu'on n'a plus de vertu ? » Jean-Jacques répond : « Pour cela précisément. » Gautier ayant écrit : « Si l'on était impoli, rustique, ignorant, goth, vandale, serait-on digne des éloges de l'auteur du discours ? » — « Pourquoi non ? » réplique Rousseau. Tout l'écrit du Genevois est de ce style hargneux et de ce ton suffisant.

Jean-Jacques parle d'autre sorte au roi de Pologne. S'adressant à un personnage royal, qui a eu pour collaborateur un jésuite, Rousseau insiste sur l'irréligion de la science et prodigue le blâme « au philosophe qui se flatte de pénétrer les secrets de Dieu et ose associer sa prétendue sagesse à la sagesse éternelle. » Il remarque que « la savante Grèce était pleine d'athées, tandis que jamais barbare n'avait mis en doute l'existence de Dieu » ; il affirme « que même aujourd'hui il n'y a dans toute l'Asie qu'un seul peuple lettré et que plus de la moitié

de ce peuple est athée, et que c'est la seule nation de l'Asie où l'athéïsme soit connu. » Ce genre de réfutation ne devait pas irriter le roi Stanislas et son jésuite.

En un autre passage il fait de la sublimité de l'Evangile un éloge qu'il reproduira, sans presque en changer les termes, dans la profession de foi du *Vicaire savoyard* : « Divin livre, le seul nécessaire à un chrétien, et le plus utile de tous à quiconque même ne l'est pas ; il n'a besoin que d'être médité pour porter dans l'âme l'amour de son auteur (?) et la volonté d'accomplir ses préceptes. Jamais la vertu n'a parlé un si doux langage ; jamais la plus profonde sagesse ne s'est exprimée avec tant d'énergie et de simplicité. On n'en quitte point la lecture sans se sentir meilleur qu'auparavant. »

Ces phrases de sermon Rousseau les avait entendues bien des fois, lors de son séjour à Genève. Elles lui reviennent ; il les réédite, il les reproduira à satiété. Elles ne devaient pas le desservir auprès du roi de Pologne. Celui-ci ne pouvait pas non plus faire un accueil rébarbatif à l'apologie — bien singulière en un pareil discours — d'un « grand prince » — c'était une allusion à l'ex-roi de Pologne lui-même, — favorisant les arts et les lettres :

« Il y a en Europe un grand prince, et ce qui est bien plus, un vertueux citoyen qui, dans la patrie qu'il a adoptée, et qu'il rend heureuse, vient de former plusieurs institutions en faveur des lettres. Il a fait en cela une chose très digne de sa sagesse et de sa vertu. Quand il est question d'établissements politiques c'est le temps et le lieu qui décident tout. Il faut pour leurs propres intérêts que les princes favorisent toujours les sciences et les arts ; et, dans l'état présent des choses, il faut encore

qu'ils les favorisent aujourd'hui pour l'intérêt même des peuples. »

Donner une pareille conclusion à une diatribe contre les sciences, les lettres et les arts, est-ce flagornerie calculée ou inconscience?

Il y a à signaler encore dans cette réponse au très catholique roi Stanislas deux lignes ou Rousseau met, au point de vue moral, l'« hypocrite » et protestant Cromwel au-dessous de Cartouche.

La réponse à M. Borde, dont Jean-Jacques était « l'obligé » et l'ami, reprend le ton cassant de la réplique au professeur Gautier. Rousseau y renouvelle ses outrages aux philosophes et à la philosophie. Bordes ayant écrit : « Les philosophes étaient des hommes; s'ils se sont trompés, doit-on s'en étonner ? » Jean-Jacques répond : « C'est quand ils ne se tromperont plus, qu'il faudra s'en étonner. » Bordes écrit : « Plaignons les philosophes, profitons de leurs fautes, et corrigeons-nous. » Rousseau réplique : « Oui, corrigeons-nous et ne philosophons plus ! » Ces plates insolences alternent avec des niaiseries de ce genre : « Les premiers hommes furent très ignorants, comment oserait-on dire qu'ils étaient corrompus dans des temps où les sources de la corruption n'étaient pas encore ouvertes? » Et le tout finit par ce modeste aveu : « Je ne crains pas de combattre seul, dans mon siècle, les maximes odieuses qui ne tendent qu'à détruire et avilir la vertu », en ne faisant pas dériver du luxe l'infinité des maux!

Dans son beau livre sur Rousseau M. Louis Ducros, doyen de la faculté des lettres d'Aix, a remarqué que, lorsque, pour réfuter ses contradicteurs, Jean-Jacques est forcé d'abandonner le ton prédicant, il devient « un disputailleur pointilleux et un insupportable avocassier. »

VIII

JEAN-JACQUES ROUSSEAU MUSICIEN ET FAVORI DE LA COUR DE LOUIS XV. — LE « DEVIN DU VILLAGE »

Rousseau sortit à son avantage de cette vaine polémique. Son discours « prend par-dessus les nues », écrivait Diderot. Rousseau avait eu un roi pour contradicteur, ce qui le flattait et le servait ; il s'était aguerri à la controverse, et, en même temps qu'il s'était rendu favorable les ennemis des philosophes, il avait su garder l'amitié de quelques-uns des encyclopédistes. Diderot, officieux par nature, cordial et bon, se chargea de faire imprimer l'œuvre de son ami et la prôna un peu partout. Grimm fit chorus. Rousseau prit conscience de son mérite et comprit tout de suite « l'avantage qu'il en pourrait tirer pour assurer son existence. » Il jugea très finement qu'un copiste de musique de quelque célébrité « ne manquerait pas vraisemblablement de travail. » Avec son instinct genevois des affaires, il devina que la renommée est une bonne et lucrative enseigne. Il était heureux. Le cœur de sa Thérèse « était celui d'un ange. » Leur attachement croissait avec leur intimité et ils sentaient davantage, de jour en jour, combien ils étaient faits l'un pour l'autre.

Au renom littéraire il ajouta la singularité du costume et de l'attitude. Se singulariser est un moyen de réclame qui réussit partout. Rousseau connut ce moyen et ne cessa de le mettre en pratique. Il réforma son costume : « Je quittai la dorure et les bas blancs, je pris une perruque ronde ; je posai l'épée ; je vendis ma montre, en me disant, avec une joie incroyable : je n'aurai plus besoin de savoir l'heure qu'il est. » Un peu de folie se mêle à ces poses. Il arbore, sans y avoir droit, le titre de « citoyen de Genève », et se félicite d'attirer l'attention par son « extérieur et quelques mots heureux (?) » Quelques années plus tard il se déguisera en Arménien.

Sa dissertation contre les lettres et les arts, ses diatribes contre le luxe ne lui nuisent pas dans les salons et les milieux riches et lettrés. Au contraire. Il étonne, il amuse, il apporte un nouveau sujet de conversation. Devant cet étranger, musicien sans notoriété, pseudo-inventeur d'un système de notation condamné par l'Académie, auteur de quelques essais d'opéras repoussés partout et sévèrement jugés par les maîtres, s'ouvrira le théâtre de la Cour et il obtiendra argent et applaudissements dans l'entourage de Louis XV : « Le *Devin du village*, écrit-il, acheva de me mettre à la mode, et, bientôt, il n'y eut pas d'homme plus recherché que moi dans Paris. »

Ses amis Diderot et Grimm, dont il a tant médit, l'aidaient de tout leur pouvoir; Mme d'Epinay, qu'il a si vilainement calomniée, le recommandait à Duclos, « historiographe de France, l'un des quarante de l'Académie française et de celle des Belles-Lettres. » C'est à Duclos, dont l'influence était considérable en tout ce qui intéressait les menus plaisirs du roi et de la cour, que le citoyen de Genève dut de voir paraître son *Devin* à

l'opéra. « Souffrez, monsieur, écrit Jean-Jacques, en lui dédiant son œuvre, que votre nom soit à la tête de cet ouvrage qui, sans vous, n'eût point vu le jour. »

Le succès du *Devin* est d'autant plus étonnant que Rousseau avait contre lui l'hostilité de Rameau. Ce grand musicien regardait Jean-Jacques comme un amateur ignorant. Malgré l'opposition de l'un des maîtres glorieux de la musique européenne, le *Devin du village* fut joué à la Cour.

Quelle est la valeur de ce petit ouvrage? Jean-Jacques en parle comme s'il s'agissait de la septième merveille du monde. Il déborde d'enthousiasme pour lui-même en racontant son triomphe :

« Ma pièce étoit dans un genre absolument neuf, auquel les oreilles n'étoient point accoutumées. Tous ceux qui l'entendirent en étoient enchantés, au point que, dès le lendemain, dans toutes les sociétés, on ne parloit d'autre chose. M. de Cury, intendant des menus, qui avoit assisté à la répétition, demanda l'ouvrage pour être donné à la Cour.

« Quand tout fut prêt et le jour fixé pour la représentation, l'on me proposa le voyage de Fontainebleau, pour voir au moins la dernière répétition. J'en fus plus content que je ne m'y étois attendu. L'orchestre étoit nombreux, composé de ceux de l'Opéra et de la musique du roi. Jelyotte faisoit Colin ; Mlle Fel, Colette ; Cuvilier, le devin ; les chœurs étoient ceux de l'Opéra. Je dis peu de chose : c'étoit Jelyotte qui avoit tout dirigé ; je ne voulus pas contrôler ce qu'il avoit fait. »

Le grand jour de la représentation arrive. Le récit qu'en fait Rousseau décèle une amusante vanité d'auteur :

« J'allai m'établir dans la loge où me conduisit M. de

Cury, et qui étoit la sienne ; c'étoit une grande loge sur le théâtre, vis-à-vis une petite loge plus élevée, où se plaça le roi avec Mme de Pompadour. Environné de dames, et seul d'homme sur le devant de la loge, je ne pouvois douter qu'on m'eût mis là précisément pour être en vue. Soit effet de la présence du maître, soit naturelle disposition des cœurs, je n'aperçus rien que d'obligeant et d'honnête dans la curiosité dont j'étais l'objet.

« La pièce fut très mal jouée quant aux acteurs, mais bien chantée et bien exécutée quant à la musique. Dès la première scène, qui véritablement est d'une naïveté touchante, j'entendis s'élever dans les loges un murmure de surprise et d'applaudissements jusqu'alors inouï dans ce genre de pièces. A la scène des deux petites bonnes gens, cet effet fut à son comble. J'entendois autour de moi un chuchotement de femmes qui me sembloient belles comme des anges, et qui s'entre-disoient à demi-voix : « Cela est charmant, cela est ravissant ; il n'y a pas là un son qui ne parle au cœur. » Le plaisir de donner de l'émotion à tant d'aimables personnes m'émut moi-même jusqu'aux larmes, et je ne les pus contenir au premier duo, en remarquant que je n'étais pas seul à pleurer. J'eus un moment de retour sur moi-même en me rappelant le concert de M. de Treitorens. Cette réminiscence eut l'effet de l'esclave qui tenait la couronne sur la tête des triomphateurs ; mais elle fut courte, et je me livrai bientôt pleinement et sans distraction au plaisir de savourer ma gloire. Je suis pourtant sûr qu'en ce moment la volupté du sexe y entrait beaucoup plus que la vanité d'auteur ; et, sûrement, s'il n'y eût eu là que des hommes, *je n'aurais pas été dévoré, comme je l'étais sans cesse, du désir de recueillir, de mes lèvres, les délicieuses*

larmes que je faisais couler. J'ai vu des pièces exciter de plus vifs transports d'admiration ; mais jamais une ivresse aussi pleine, anssi douce, aussi touchante, régner dans tout un spectacle, *et surtout à la Cour*, un jour de première représentation. Ceux qui ont vu celle-là doivent s'en souvenir, *car l'effet en fut unique.* »

Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. Rousseau en prend beaucoup, il en prend même trop, au dire d'un de ses contemporains, homme d'infiniment d'esprit et très bon connaisseur en musique, le président de Brosses, qui apprécie en ces termes le *Devin du village :* « C'est une petite misère villageoise, qui est jolie et agréable la première fois quand on ne la sait pas ; quand on la sait, ce n'est plus qu'un « lampons » et un pont neuf. Il n'y a point d'étoffe la-dedans. »

Jean-Jacques devait avoir les larmes facilement jaillissantes pour s'attendrir comme il le fit à ce duo :

COLIN

Ma Colette se dégage !

COLETTE

Je crains un amant volage.

Ensemble :

Je me dégage à mon tour.
Mon cœur, devenu paisible,
Oubliera, s'il est possible.
Que tu lui fus { cher / chère } un jour,

COLIN

Quelque bonheur qu'on me promette
Dans les nœuds qui me sont offerts,
J'eusse encore préféré Colette
A tous les biens de l'univers.

COLETTE

Quoiqu'un seigneur, jeune, aimable,
Me parle aujourd'hui d'amour,
Colin m'eût semblé préférable
A tout l'éclat de la Cour.

COLIN, *tendrement.*

Ah! Colette!

COLETTE, *avec un soupir.*

Ah! berger volage,
Faut-il t'aimer malgré moi?

« Colin se jette aux pieds de Colette ; elle lui fait remarquer, à son chapeau, un ruban fort riche qu'il a reçu de la dame. — Colin le jette avec dédain. Colette lui en donne un plus simple dont elle était parée. Il le baise avec transport.

Ensemble :

Qu'un doux mariage
M'unisse avec toi.
Aimons-nous sans partage,
Que l'amour soit notre loi!

Il se peut que cela soit « unique » et que, en écoutant cette merveille, Louis XV et Mme de Pompadour aient été plongés dans l'ivresse ; c'est alors que le Bien-Aimé et sa maîtresse se grisaient avec une extraordinaire facilité. Il est plus simple de croire que l'actrice chargée du rôle de Colette était jolie, et que l'acteur chargé du rôle de Colin chantait à ravir. Ce qui est vrai.

Rousseau sortit de cette représentation en continuant à savourer sa gloire. Il alla faire la roue chez Mme d'Épinay et raconta devant Grimm et quelques amis qu'au sortir de l'opéra, le duc des Deux-Ponts l'ayant abordé

avec beaucoup de politesse, lui avait dit : « Me permettez-vous, Monsieur de vous faire mon compliment ? » Sur quoi Rouseau (il s'en vantait) aurait répondu au prince : « A la bonne heure, pourvu qu'il soit court! » Cette réponse de malotru fit dire à Grimm : « Illustre citoyen et co-souverain de Genève (puisqu'il réside en vous une part de la souveraineté de la République), me permettez-vous de vous représenter que, malgré la sévérité de vos principes, vous ne sauriez refuser à un prince souverain les égards dus à un porteur d'eau, et que, si vous aviez opposé à un mot de bienveillance de ce dernier une réponse aussi brusque, aussi brutale, vous auriez à vous reprocher une impertinence des plus déplacées. »

Rousseau, dont la susceptibilité égalait la vanité, fut blessé de cette leçon ; il garda rancune à Grimm.

Les paroles d'un opéra n'ont qu'une importance très relative, puisqu'il est convenu que ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. L'essentiel, c'est la musique. Celle du *Devin du village* a été diversement appréciée. Et d'abord, de qui est-elle ?

La question a été examinée par Adolphe Adam, musicien, qui a composé une centaine d'opéras, joués avec succès. Adolphe Adam, en premier lieu, fait cette remarque que le *Devin du village* signala le commencement et la fin de la carrière musicale de Rousseau et que, dans cette unique œuvrette, les récitatifs ont été refaits — de l'aveu de Jean-Jacques — par Francœur et Jelyotte, chanteurs exquis et musiciens fort habiles. Il note ensuite (ce que Rousseau ne dit pas) que toute l'instrumentation a été revue par Francœur, et il constate que les divertissements inventés par Rousseau n'ayant pas été admis par le maître de ballets, Francœur dut composer la musique

des divertissements nouveaux. Enfin, il nous apprend que Mlle Fel, chargée du rôle de Colette, ayant exigé un air de bravoure, Francœur en écrivit un « où règnent une allure et une indépendance qui dénotent la main d'un musicien exercé. »

Lorsque Rousseau, écrit Adolphe Adam, publia la partition du *Devin du village*, il annonça, dans son avant-propos, que sans « désapprouver les changements faits dans l'intérêt de la représentation, il publie l'ouvrage tel qu'il l'a conçu » et, cependant, il y met un air de bravoure qui n'est pas de lui, et des récitatifs qui ne peuvent être les siens, puisque, loin d'être d'un genre nouveau et de marcher avec la parole, ils sont entièrement calqués sur le modèle de Lully et de Rameau, continuellement accompagnés en accords soutenus, n'ayant rien de la manière italienne, que Rousseau aurait voulu imiter. Ce qui appartient en propre à Rousseau dans cette publication, c'est la pantomime par laquelle Jean-Jacques remplace les divertissements qu'on avait applaudis à la représentation et dont il n'était pas l'auteur. Quant à cette pantomime, elle est, écrit Adolphe Adam, un tissu de « niaiseries, au-dessous des inventions corégraphiques les plus plates. » La conclusion qui découle de ces observations c'est que tout ce qui a réussi dans le *Devin du village* ne venait pas de Rousseau, et que ce qu'il y a mis ne méritait pas de réussir. Il n'y avait pas de quoi être autorisé à faire l'insolent avec un complimenteur.

Rousseau, pour répondre au reproche qu'on lui faisait de son vivant, d'avoir signé une œuvre qui n'était pas sienne et « fermer la bouche à ses calomniateurs », annonça qu'il ferait représenter, un jour, le *Devin du village* avec une musique nouvelle, dont on ne pourrait pas lui contester la paternité. Et, en effet, l'année même de sa mort,

le *Devin* fut joué avec une nouvelle ouverture et six airs nouveaux. « Hélas! il avait mis vingt-six ans à les composer, et ils donnèrent presque raison à ceux qui prétendaient qu'il n'était pas l'auteur des premiers. M. Leborne, bibliothécaire de l'Opéra, et mon collègue au Conservatoire comme professeur de composition (c'est Adolphe Adam qui parle), a eu la complaisance de me communiquer la partition de cette seconde édition du *Devin*. Son examen m'a confirmé dans l'opinion que l'instrumentation de la première édition du *Devin*, telle pauvre et telle mesquine qu'elle soit, ne peut être de Rousseau. (1) »

Pour cette œuvre « unique » le citoyen de Genève reçut cent louis du roi Louis XV et cinquante louis de la maîtresse du roi : madame de Pompadour.

Est-il exact qu'à cette munificence le roi ait voulu ajouter une « pension? » Rousseau ne l'affirme pas expressément, mais il le donne à entendre. M. le duc d'Aumont lui aurait fait dire de se « trouver au château, le lendemain de la représentation, sur les onze heures, et qu'il serait présenté au roi. M. de Cury, qui lui fit ce message, ajouta *qu'on croyait qu'il s'agissait d'une pension* et que le roi voulait le lui annoncer lui-même. » C'est bien vague. Rousseau prend prétexte de cette invitation à être présenté à Louis XV, pour poser en Hippocrate refusant les présents du grand roi. Il se livre à une série de raisonnements, d'hypothèses, d'explications, de confidences dont quelques-unes sont du plus haut comique :

« Croirait-on que la nuit qui suivit une aussi brillante journée fut une nuit d'angoisse et de perplexités pour moi? Ma première idée, après celle de cette présentation,

(1) Adolphe Adam, *Souvenirs d'un musicien*. Paris, Michel Lévy, 1857, page 202.

se porta sur un fréquent besoin de sortir, qui m'avait fait beaucoup souffrir le soir même au spectacle, et qui pourrait me tourmenter le lendemain quand je serais dans la galerie, ou dans les appartements du roi, parmi tous ces grands, attendant le passage de Sa Majesté. Cette infirmité est la principale cause qui me tenait éloigné des cercles et qui m'*empêchait d'aller m'enfermer chez les femmes*. L'idée seule de l'état où ce besoin pouvait me mettre était capable de me le donner au point de me trouver mal, à moins d'un esclandre auquel j'aurais préféré la mort. » Pour ces motifs, Jean-Jacques renonça à la pension — qui ne lui était pas offerte.

IX

LE DISCOURS SUR L'ORIGINE DE L'INÉGALITÉ PARMI LES HOMMES. CORRESPONDANCE AVEC VOLTAIRE

En l'année 1753, l'Académie de Dijon propose, pour sujet de concours cette question : quelle est l'origine et quels sont les fondements de l'inégalité parmi les hommes ?

La question ne manquait pas d'intérêt : elle pouvait donner prétexte à des considérations politiques et philosophiques originales. Rousseau, déjà lauréat de l'Académie de Dijon, et qui prenait goût aux dissertations académiques, entreprit de la traiter.

Il l'entreprit, conseillé par Diderot, aidé par Diderot, qui, pour ce discours, devint son collaborateur. A ses débuts Rousseau n'ose pas agir seul : il sent la nécessité d'avoir auprès de lui un ami qui le soutienne, et il a besoin d'une académie qui lui indique le sujet à traiter. Dans aucune de ses tentatives philosophiques et littéraires, Rousseau ne part d'une idée spontanée et personnelle. Il a toujours un précurseur, genevois ou français. Son premier discours est un souvenir de Mably et une réminiscence de Calvin ; son second discours procède de *La*

Basiliade de Morelly. Ce qui lui appartient en propre c'est la fantaisie aussi bizarre qu'anti-scientifique d'aller demander à la forêt de Saint-Germain le secret et l'explication de l'origine de l'inégalité parmi les hommes :

« Pour méditer à mon aise ce grand sujet, je fis à Saint-Germain un voyage de sept ou huit jours, avec Thérèse, notre hôtesse, qui étoit une bonne femme, et une de ses amies. Il faisoit très-beau ; ces bonnes femmes se chargèrent des soins et de la dépense; Thérèse s'amusoit avec elles; et moi, sans souci de rien, je venois m'égayer sans gène aux heures des repas. Tout le reste du jour, enfoncé dans la forêt, *j'y cherchois, j'y trouvois l'image des premiers temps, dont je traçois fièrement l'histoire; je faisois main-basse sur les petits mensonges des hommes; j'osois dévoiler à nu leur nature, suivre le progrès du temps et des choses qui l'ont défigurée et comparant l'homme de l'homme avec l'homme naturel, leur montrer dans son perfectionnement prétendu la véritable source de ses misères. Mon âme, exaltée par ces contemplations sublimes, s'élevoit auprès de la Divinité; et voyant de là mes semblables suivre, dans l'aveugle route de leurs préjugés, celle de leurs erreurs, de leurs malheurs, de leurs crimes, je leur criois d'une foible voix qu'ils ne pouvoient entendre : Insensés qui vous plaignez sans cesse de la nature, apprenez que tous vos maux viennent de vous.*

« De ces méditations résulta le *Discours sur l'inégalité*, ouvrage qui fut plus du goût de Diderot que tous mes autres écrits, et pour lequel ses conseils me furent le plus utiles. »

Il fallait avoir l'imagination bien romanesque pour découvrir tant de choses en une promenade de sept à huit jours. Jean-Jacques ne semble pas s'être douté que pour résoudre un problème de législation et d'histoire

ce ne sont pas des arbres qu'il faut interroger. Il ne se doute pas, non plus, qu'il vaut mieux, dans les questions de sociologie philosophique, définir les mots « qu'exalter son âme par des contemplations sublimes et s'élever auprès de la divinité » Ce sont là procédés de charlatan ou de théologien. Si, au lieu d'aller se promener à Saint-Germain, l'écrivain genevois s'était attaché à définir les mots « nature et homme naturel » qu'il emploie à tort et à travers dans toute son œuvre, il se serait épargné la peine d'écrire un long discours, qui ne répond à rien et n'est que logomachie et incohérence Qu'est-ce que « l'homme naturel? » Il existe donc des hommes surnaturels ou anti-naturels? Et par quel miracle pouvait-on trouver, en France, dans un bois, en l'an 1753, à deux pas de Paris, l'homme naturel opposé « à l'homme de l'homme? » Et comment ayant rêvé qu'on avait découvert cet homme de la nature, pouvait-on faire sortir de ce rêve l'histoire de l'inégalité parmi les hommes?

Rousseau ne s'embarrasse pas de ces vétilles. Il imagine un certain état de nature qui est au dessous de l'état sauvage, car les sauvages de « la nature » vivent en société, tandis que l'individu de son rêve, « errant dans les forêts, sans industrie, sans parole, sans domicile, sans liaison, passe sa vie sans nul besoin de ses semblables, peut-être même sans jamais en connaître aucun individuellement. » Ce muet de la solitude n'a, évidemment, aucun des vices des hommes en société.

Il n'aura pas besoin pour vivre sans querelles de se souvenir de cet aphorisme d'un humoriste : si vous voulez avoir la paix avec vos voisins, n'en ayez pas! Il ne connaîtra ni l'ennui des impôts à payer, ni le désagrément, qui irritait si fort Alceste, d'entendre Oronte

réciter un mauvais sonnet, ni l'injustice des juges, ni les coquetteries de Célimène. Mais il les connaîtrait bien moins encore s'il était mort. Et si, d'aventure, il rencontre, dans sa forêt une bête féroce qui le mutile, il aura peut-être, au moment du danger, le vague instinct qu'il ne lui aurait pas été désagréable de rencontrer des « hommes de l'homme » pour le défendre. La nature crée des organismes faibles ou forts et, par conséquent, des inégalités ; la civilisation, ou plus correctement la société, enregistre ces inégalités les consacre par des lois et les rend, il est vrai, parfois oppressives, mais elle permet par le jeu des influences, par l'entr'aide des associations, de les amoindrir, de les fraterniser, si on peut dire, de les faire concourir à la production d'une solidarité égalisatrice. Dans l'état de nature, dans le monde de la brutalité instinctive, l'inégalité demeure; elle est absolue, permanente; dans l'état social elle est relative et décroissante.

Jean-Jacques donne pour premiers fondements à l'inégalité parmi les hommes le chant et la danse : « On s'accoutume à s'assembler devant les cabanes ou autour d'un grand arbre; le chant et la danse, vrais enfants de l'amour et du loisir, deviennent l'amusement ou plutôt l'occupation des hommes et des femmes oisifs et attroupés... Celui qui dansait ou chantait le mieux devint le plus considéré, et ce fut le premier pas vers l'inégalité et vers le vice en même temps... » Ces considérations philosophiques auraient mis en fureur les maîtres à chanter et à danser de M. Jourdain. Après le chant et la danse, les deux grands producteurs d'inégalités furent la métallurgie et l'agriculture : « Pour le philosophe, ce sont le fer et le blé qui ont civilisé les hommes, et perdu le genre humain. » Signé Rousseau !

Et c'est aussi la propriété, la fatale distinction du *mien et du tien*, qui a été le grand fléau :

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile Que de crimes, de meurtres, de misères et d'horreurs n'eût point épargné au genre humain, celui qui, arrachant les pieux ou comblant les fossés, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne. » Le baron de La Hontan avait dit à peu près la même chose, au commencement du dix-huitième siècle ; Morelly l'avait répété, mais tous les deux, obéissant à la logique, avaient conclu à la nécessité du communisme. Tandis que Jean-Jacques, en son *Discours sur l'inégalité*, dans une des notes de ce discours, affirme que tous les hommes qui « ne peuvent plus se nourrir d'herbe et de glands (cela fait bien des hommes) doivent accepter la société telle qu'elle est. » Cette conclusion inattendue met à néant le paradoxe que l'auteur s'était ingénié à soutenir.

A y regarder de près, ce paradoxe n'est autre chose qu'un sermon déguisé. Qu'est-ce, en effet, que la thèse de l'homme naturel, sinon un souvenir de la légende de la Genèse? L'Adam paradisiaque sort innocent des mains du Créateur; ignorant, il connaît la félicité jusqu'au jour où il a goûté aux fruits de l'arbre de science? Alors il est condamné aux durs labeurs, aux passions, aux vices, aux crimes. Caïn tue Abel : c'est la société qui commence. Heureusement « les lumières célestes » apparaîtront avec le Messie.

Que de fois, dans sa jeunesse, Jean-Jacques avait entendu raconter cette histoire par les prédicateurs

genevois! C'est un des lieux communs de la théologie calviniste que la malfaisance des arts et du luxe, la réprobation de la vie mondaine. L'état théologique fondé par Calvin, et décoré faussement du nom de République, se proposait de remettre l'homme dans la situation de nature innocente où il était avant « la chute. » Tout ce qui s'écartait de ce but, — c'est-à-dire les conquêtes de la science, l'agrément de la vie, le théâtre, la littérature rieuse était frappé d'anathème, marqué du signe de Satan. Calvin, Farel, Théodore de Bèze n'ont que mépris et colère contre les « frivolités, les libertés mondaines. » De même Rousseau.

Seulement il n'y a pas que du calvinisme genevois dans le discours sur l'inégalité; il s'y mêle l'influence des philosophes chez qui fréquentait Jean-Jacques.

Dans trois passages de la *Lettre à M. de Saint-Germain* Rousseau insiste sur l'action prépondérante que Diderot a exercée sur lui : « Pendant, dit-il, que je préparais le discours sur l'inégalité, Diderot « m'allait sans cesse excitant et stimulant aux sarcasmes. » Et encore : « Quant aux pensées, celles qu'il a eu la bonté de me prêter, et que j'ai eu la bêtise d'adopter sont bien faciles à distinguer des miennes... Il est certain que Diderot abusa toujours de ma confiance et de ma facilité pour donner à mes écrits un ton dur et un air noir... Quand je commençai d'écrire, j'étudiai particulièrement la diction de Diderot, qui même a mis dans mes premiers ouvrages plusieurs morceaux qui ne tranchent point avec le reste et qu'on ne saurait distinguer du moins quant au style. »

Nous savons, d'autre part, grâce aux révélations de Dusaulx quels furent, à Paris, les commencements de l'éducation littéraire de Rousseau et quelles furent les dominations intellectuelles qu'il subit : « Je vais, écrit

Dusaulx, sur la parole de ses amis les plus anciens, vous exposer quel homme c'était que le Genevois lorsqu'il vint à Paris.

« Je ne vous dirai rien de quelques liaisons insignifiantes : la plus marquante et la plus décisive fut celle qu'il eut le bonheur ou le malheur de contracter avec le baron d'Holbach. Cet homme impartial, d'une probité reconnue, d'une bonté telle que son premier mouvement fut toujours de donner et le second d'ajouter à ses bienfaits, se douta, l'un des premiers, du talent de Jean-Jacques.

« D'Holbach ne tarda point à lui ouvrir son cœur et sa maison : il le traita comme un frère infortuné que le sort lui aurait fait recouvrer. C'est dans cette maison, célèbre par l'*Encyclopédie*, dont elle fut le berceau, qu'il se lia avec les hommes les plus distingués de notre époque, et qu'il y fit, pour ainsi dire, ses premières armes. C'est là qu'il apprit à manier avec tant d'art le pour et le contre, comme on le voit dans ses deux lettres sur le suicide, et dans plusieurs autres du même genre. Quand il avait un sujet à traiter, et même une opinion arrêtée à féconder en tout sens, au risque de changer d'avis, il la soumettait à ceux qu'il regardait comme ses maîtres, et la faisait combattre ou discuter par des hommes dont la plupart étaient très exercés sur toutes sortes de matières. Voilà ce qui, joint à son éloquence naturelle, l'a rendu si redoutable dans la dispute.

« L'abbé Arnaud, longtemps épris de ses ouvrages, refusa enfin de le lire parce que, disait-il, la contagion du sophisme me gagnerait, et que je deviendrais aussi fou que ses enthousiastes. »

L'action contradictoire du philosophisme et du calvinisme a donné aux premiers écrits de Rousseau un aspect

d'incohérence plus accentué encore qu'il ne l'est dans ses écrits postérieurs. Les déclamations contre l'État politique et social, — côté Diderot et d'Holbach, — s'y enchevêtrent avec des réminiscences de piété — côté calviniste, — et de respect des autorités établies, — côté Mme de Warens et roi de Sardaigne. A citer comme exemple de ces dernières influences, cette apologie du droit divin dans le *Discours sur l'inégalité* : « Il était nécessaire que la volonté divine intervînt pour donner à l'autorité souveraine un caractère sacré et inviolable qui ôtât aux sujets *le funeste droit* d'en disposer. » Ce mélange bizarre se complique encore et s'enténèbre de la phraséologie particulière à Rousseau, boursouflée, coupée d'incidentes.

Qu'a-t-il voulu dire exactement dans le *Discours sur l'inégalité?* Où veut-il conduire son lecteur? Il l'égare dans le labyrinthe de ses périodes. A-t-il eu l'intention, ainsi que Voltaire l'écrivait en plaisantant, de nous faire revenir à l'époque où l'homme marchait à quatre pattes? Oui, semble-t-il, si on tient compte du point du départ de ce discours; non, si on regarde à la note que nous avons indiquée et d'après laquelle son apologie de l'homme de la nature ne doit séduire que ceux d'entre ses lecteurs qui ont gardé l'habitude de se nourrir d'herbes et de glands. A-t-il eu le désir de se moquer de ses lecteurs? S'est-il mystifié lui-même? Jean-Jacques est un esprit faux, une intelligence travaillée par trois casuistiques : la casuistique protestante de sa jeunesse; la casuistique catholique d'après sa conversion ; la casuistique philosophique des réunions d'Holbach.

Diderot, dans une lettre à Mlle Volland, le définit : un être incohérent, excessif « tournant perpétuellement autour d'une capucinière où il se fourrera un beau matin

et sans cesse ballotté de l'athéisme au baptême des cloches. » Il sera, selon les circonstances, catholique au point de certifier l'authenticité d'un miracle accompli par un évêque; protestant jusqu'à signer une profession de foi calviniste; philosophe jusqu'à mettre en doute et à nier la réalité du surnaturel dans les évangiles. Pour couvrir ces contradictions il se servira d'un langage équivoque, ce qui fera dire à un de ses juges les plus bienveillants, à Jules Barni, à propos du *Discours sur l'inégalité :* « Les écrivains de ce genre sont très gênants; si on les prend au mot, et qu'on entreprenne soit de les combattre, soit de les suivre, ils vous accusent de ne les avoir pas compris. » Voici, à ce propos, une petite anecdote fort caractéristique :

On raconte qu'un père de famille étant venu faire une visite à Rousseau, et lui ayant dit : « Monsieur, vous voyez un homme qui a élevé son fils suivant les principes qu'il a eu le bonheur de puiser dans votre *Emile* », l'auteur d'*Émile* lui répondit : « Tant pis, monsieur, tant pis pour vous et pour votre fils. Je n'ai point voulu donner de méthode, j'ai voulu empêcher le mal qui se commettait par l'éducation. » Mais ce père de famille n'aurait-il pas été en droit de répondre à l'écrivain : « Pourquoi donc, voulant dire une chose, en avez-vous dit une autre? Que ne disiez-vous tout simplement ce que vous vouliez dire? Je ne sais si cette observation ne s'appliquerait pas au *Discours sur l'inégalité.* »

Malgré son réel mérite d'écrivain, bien surfait pourtant, Rousseau sera toujours pour nous, par bien des côtés, un auteur étranger. Ce qui n'est pas clair n'est pas français. Sa rhétorique manque de probité.

Jean-Jacques envoya son discours à Voltaire, et Voltaire, alors aux *Délices*, lui fit cette réponse :

« J'ai reçu, monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain ; je vous remercie. Vous plairez aux hommes à qui vous dites leurs vérités, et vous ne les corrigerez pas. On ne peut pas peindre avec des couleurs plus fortes les horreurs de la société humaine, dont notre ignorance et notre faiblesse se promettent tant de consolations. On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. Cependant, comme il y a plus de soixante ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il m'est impossible de la reprendre, et je laisse cette allure naturelle à ceux qui en sont plus dignes que vous et que moi.

« Je conviens avec vous que les belles-lettres et les sciences ont causé quelquefois beaucoup de mal. Les ennemis du Tasse firent de sa vie un tissu de malheurs ; ceux de Galilée le firent gémir dans les prisons, à soixante-dix ans, pour avoir connu le mouvement de la terre ; et ce qu'il y a de plus honteux c'est qu'ils l'obligèrent à se rétracter. *Dès que vos amis eurent commencé le Dictionnaire encyclopédique*, ceux qui osèrent être leurs rivaux les traitèrent de déistes, d'athées et même de jansénistes. Je ne fus pas épargné.

« Que concluerai-je de toutes ces tribulations : que je ne dois pas me plaindre ; que Pope, Descartes, Bayle, Le Camoens et cent autres, ont essuyé les mêmes injustices, et de plus grandes ; que cette destinée est celle de presque tous ceux que l'amour des lettres a trop séduits.

« Si quelqu'un doit se plaindre des lettres, c'est moi, puisque, dans tous les temps et dans tous les lieux, elles ont servi à me persécuter ; mais il faut les aimer, malgré l'abus qu'on en fait, comme il faut aimer la société dont tant d'hommes méchants corrompent les douceurs ;

comme il faut aimer sa patrie, quelque injustice qu'on essuie, comme il faut aimer et servir l'Être suprême, malgré la superstition et le fanatisme qui déshonorent si souvent son culte.

« M. Chappuis m'apprend que votre santé est bien mauvaise ; il faudrait la venir rétablir dans l'air natal, jouir de la liberté ; boire avec moi du lait de nos vaches et brouter nos herbes.

« Je suis très philosophiquement, et avec la plus tendre estime, votre très humble serviteur.

« VOLTAIRE. »

A cette lettre, vrai chef-d'œuvre d'esprit, d'aménité, de grâce, Rousseau, fit cette réponse :

« Paris, le 10 septembre.

« C'est à moi, monsieur, de vous remercier à tous égards. En vous offrant l'ébauche de mes tristes rêveries, je n'ai pas cru vous faire un présent digne de vous, mais m'acquitter d'un devoir *et vous rendre un hommage que nous vous devons tous comme à notre chef. Sensible, d'ailleurs, à l'honneur que vous faites à ma patrie, je partage la reconnaissance de mes concitoyens ; et j'espère qu'elle ne fera qu'augmenter encore, lorsqu'ils auront profité des instructions que vous pouvez leur donner.* Embellissez l'asile que vous avez choisi ; éclairez un peuple digne de vos leçons ; et, vous qui savez si bien peindre les vertus et la liberté, apprenez-nous à les chérir dans nos mœurs comme dans vos écrits. Tout ce qui vous approche doit apprendre de vous le chemin de la gloire...

« Je suis sensible à votre invitation ; et si cet hiver me laisse en état d'aller, au printemps, habiter ma patrie, j'y profiterai de vos bontés. Mais j'aimerais mieux boire

de l'eau de votre fontaine que du lait de vos vaches; et quant aux herbes de votre verger, je crains bien de n'y en trouver d'autres que le lotus, qui n'est pas la pâture des bêtes, et le moly qui empêche les hommes de le devenir.

« Je suis de tout mon cœur et avec respect, etc.

« J.-J. Rousseau. »

Lorsque Rousseau, dans cette lettre du 10 septembre 1755, appelle Voltaire son « chef »; quand il déclare « s'acquitter d'un devoir » en lui rendant hommage; lorsqu'il affirme qu'il est « sensible à l'honneur » que le philosophe français « fait à sa patrie »; quand il écrit qu'il « partage la reconnaissance de ses concitoyens » pour Voltaire, celui-ci est, depuis des années, engagé dans la lutte contre les théologies catholiques et protestantes. Il mène la guerre contre elles, il est le conseiller, l'inspirateur, le directeur des encyclopédistes. Il est l'auteur célèbre de l'*Essai sur les mœurs*, du poème sur la religion naturelle, sur le désastre de Lisbonne. Il cherche à faire jouer des pièces de théâtre dans les demeures qu'il s'est choisies aux alentours de Genève. Il sait que Rousseau est le familier de Mme d'Epinay, cette protectrice des philosophes, et qu'on le compte parmi les obligés et les assidus de la maison d'Holbach. Dans le *post-scriptum* d'une lettre à Thériot, Voltaire recommande qu'on remette les écrits composés pour les fidèles de l'*Encyclopédie* à « D'Alembert, Diderot et Rousseau. » Ils « m'entendront assez, dit-il, ils verront que je n'ai pu m'exprimer autrement, et ils seront édifiés de quelques notes ; ils ne dénonceront point ces *sermons*. »

Rousseau est donc pour Voltaire un frère d'armes, un ami à qui on peut se confier, un disciple. Il est rangé

parmi « les messieurs de l'*Encyclopédie* ces seigneurs de la plus grande terre qui soit au monde, « ces vaillants faits pour éclairer les nations et écraser leurs ennemis. » De son côté Rousseau lui mande qu'il est le chef, « qu'il embellit l'asile qu'il s'est choisi », que ses livres sont de « l'or sans alliage. » Mais, bientôt, Jean-Jacques va changer de langage et d'attitude.

Le succès du *Discours sur l'inégalité* ne fut pas immédiat : l'Académie de Dijon refusa de le couronner ; il trouva peu de lecteurs dans toute l'Europe et presque personne n'en parla. Rousseau lui-même le dit. Cet amoindrissement de succès, à Paris et en France, le préoccupa. Il songe alors à son pays, à une revanche possible du côté du public genevois, à un retour chez ses compatriotes et à une installation à Genève. Très habilement, dans cette pensée et dans ce but, il compose, comme préface à son discours, une dédicace qui est un long dithyrambe en l'honneur de ses concitoyens et du gouvernement genevois. « Magnifiques, très honorés et souverains seigneurs, écrit-il en s'adressant aux magistrats de la République de Genève, convaincu qu'il n'appartient qu'au citoyen vertueux de rendre à sa patrie des honneurs qu'elle puisse avouer, il y a trente ans que je travaille à mériter de vous offrir un hommage public. » Déjà il s'était adressé en ces mêmes termes à Voltaire. Il lui fallait un singulier oubli de son passé de fuyard et de protestant renégat, pour oser dire à ses compatriotes que, depuis trente ans, il travaillait à leur offrir un hommage public ! Cet hommage arrivait tardivement, mais comme le retardataire se rattrapait ! Quelles louanges ! Quelles flagorneries ! Le gouvernement de Genève est la perfection même ; le peuple et les magistrats, les gouvernants et les gouvernés n'y ont

qu'un seul et même intérêt; la démocratie y est souveraine, la liberté y règne partout; la fraternité est au fond de tous les cœurs; « la constitution est excellente, dictée par la plus sublime raison »; à Genève, on vit dans une tranquillité que rien ne trouble et dans la constante pratique des « plus solides vertus » ; les ecclésiastiques, « dépositaires des dogmes sacrés, autorisés par les lois, vénérables pasteurs des âmes dont la vive et douce éloquence porte d'autant mieux dans les cœurs les maximes de l'Evangile qu'ils commencent toujours par les pratiques eux-mêmes », sont au rang des meilleurs citoyens; les femmes y sont « d'aimables et vertueuses citoyennes dont le sort sera toujours de gouverner le nôtre. »

Rousseau, dans sa dédicace à la République de Genève, avait écrit non l'histoire, mais le panégyrique de sa ville natale. La cité de Calvin était, en effet, soumise à l'influence souveraine d'une oligarchie théocratique et ploutocratique dure, illibérale, étroite et tracassière. On ne pouvait l'habiter qu'à la condition d'avoir été déclaré bon protestant par « la vénérable compagnie des pasteurs »; un catholique, un libre-penseur, un non pratiquant n'y pouvaient être propriétaires ; le clergé s'immisçait dans la vie intime des citoyens. Rousseau le savait mieux que personne, puisque sa mère avait été censurée, son père banni, et que lui-même ne pourrait avoir droit au titre de citoyen qu'après avoir subi un examen théologique et fait une profession de foi calviniste. Les mots « république et liberté » appliqués à un tel gouvernement étaient un audacieux mensonge. Rousseau parlait en flatteur intéressé, contribuant ainsi à populariser la légende de la Suisse libérale (qu'il devait plus tard

s'efforcer de détruire). A côté du roman de sa préface il faut mettre le langage de l'histoire :

« De ce que les cantons, écrit Thiers, étaient gouvernés avec des formes républicaines, il n'en résultait pas que l'équité régnât dans les rapports de ces petites républiques entre elles et surtout dans les rapports avec leurs sujets.

« La féodalité, qui n'est que la hiérarchie militaire, existait entre ces républiques, et il y avait des peuples dépendants d'autres peuples comme un vassal de son suzerain, et gémissant sous un joug de fer. L'Argovie, le canton de Vaud, dépendaient de l'aristocratie de Berne ; le Bas Valais du Haut Valais : les bailliages italiens, c'est-à-dire les vallées pendant du côté de l'Italie, de divers cantons. Il y avait en outre une foule de communes dépendant de certaines villes. Le canton de Saint-Gal était gouverné féodalement par un canton. Presque tous les pays sujets ne l'étaient devenus qu'à des conditions contenues dans des chartes mises en oubli, et qu'il était défendu de remettre en lumière. Les campagnes relevaient presque partout des villes et étaient soumises aux plus révoltants monopoles ; nulle part la tyrannie des corps de métier n'était aussi grande. Dans tous les gouvernements l'aristocratie s'était lentement emparée de l'universalité des pouvoirs A Berne, le premier de ces petits Etats, quelques familles s'étaient emparées de l'autorité et en avaient à jamais exclu toutes les autres ; elles avaient leur livre d'or, où étaient inscrites toutes les familles gouvernantes. Souvent les mœurs adoucissent les lois ; mais il n'en était rien ici, les aristocraties se vengeaient avec la vivacité d'humeur propre aux petits Etats. *Berne, Zurich, Genève avaient déployé souvent l'appareil des supplices.* Dans toute l'Eu-

rope il y avait des Suisses, ou qui étaient bannis forcément, ou qui s'étaient soustraits par l'exil aux vengeances aristocratiques. Du reste, mal unis, mal attachés les uns aux autres, les cantons n'avaient plus aucune force; ils étaient réduits à l'impuissance de défendre leur liberté. Par ce penchant de mauvais frère, si commun dans les Etats fédératifs, presque tous avaient recours dans leurs démêlés aux puissances voisines, et avaient des traités particuliers, les uns avec l'Autriche, les autres avec le Piémont, les autres avec la France. Politiquement, la Suisse ne présentait qu'une chaîne de petites et humiliantes tyrannies. »

C'est dans une de ces petites et humiliantes tyrannies que Rousseau allait chercher la revanche de son triste passé genevois et les ovations dues, pensait-il, à son génie.

X

RETOUR A GENÈVE. — RENTRÉE AU BERCAIL CALVINISTE. POLÉMIQUES CONTRE VOLTAIRE

Auteur applaudi d'une œuvre musicale, de deux discours dont l'un avait été couronné par des académiciens de province, Rousseau voulut rentrer avec ce bagage de lauriers, et en triomphateur, dans cette ville de Genève que son père avait dû fuir et qu'il avait désertée afin d'échapper aux coups d'un maître brutal.

« Avant mon départ de Paris, écrivit-il, j'avois esquissé la dédicace de mon *Discours sur l'inégalité*. Arrivé à Genève, je me livrai à l'enthousiasme républicain qui m'y avoit amené. Fêté, caressé dans tous les états, je me livrai tout entier au zèle patriotique, et, honteux d'être exclu de mes droits de citoyen par la profession d'un autre culte que celui de mes pères, je résolus de reprendre ouvertement ce dernier. Je pensois que l'Évangile étant le même pour tous les chrétiens, et le fond du dogme n'étant différent qu'en ce qu'on se mêloit d'expliquer ce qu'on ne pouvoit entendre, il *appartenoit en chaque pays au seul souverain de fixer et le culte et ce dogme inintelligible et qu'il étoit par conséquent du devoir du citoyen*

d'admettre le dogme et de suivre le culte prescrit par la loi.

Ce voyage était d'heureuse inspiration. Rousseau, fêté à Genève comme personnage applaudi à Paris, reviendra à Paris comme personnage applaudi à Genève. Ses succès parisiens, grossis, exagérés par la distance, serviront à grossir, à exagérer ses succès genevois, et ses succès genevois contribueront à donner du relief à sa personnalité parisienne. Très habilement, Rousseau profitera de son parisianisme et de son exotisme. Il fut un maître en l'art de la réclame.

Les lignes de Jean-Jacques, annonçant sa venue à Genève, doivent être complétées et rectifiées. Il faut noter d'abord la désinvolture avec laquelle ce fils de réfugiés accepte la maxime en vertu de laquelle Louis XIV a révoqué l'Edit de Nantes : « Il appartient en chaque pays au seul souverain de fixer et le culte et le dogme inintelligible, et il est, par conséquent, du devoir du citoyen d'admettre le dogme et de suivre le culte prescrit par la loi. »

Il faut remarquer aussi combien Rousseau est à côté de la vérité lorsqu'il donne à entendre que sa conversion au protestantisme a eu un caractère de vague généralité chrétienne. Il a dû, au contraire, souscrire à tous les détails de la foi calviniste, admettre la confession de la Rochelle, le symbole des apôtres, l'inspiration surnaturelle des « Ecritures » et leur origine divine au sens strict du mot ; il a dû, par conséquent, affirmer sa croyance à la naissance miraculeuse, à la résurrection miraculeuse de Jésus-Christ, aux miracles de l'Ancien-Testament, aux miracles du Nouveau-Testament, au dogme de la Trinité. Les registres du Consistoire sont formels à cet égard :

« Du 1er août 1754. Le sieur Jean-Jacques Rousseau ayant *satisfait sur tous les points par rapport à la doctrine*, on l'admet à la Sainte Cène. » Rousseau devint protestant comme il était devenu catholique. Protestant, il souscrit aux dogmes calvinistes ; catholique, il avait déclare croire « à la Sainte Vierge, aux reliques, aux miracles de l'Eglise. » Dans le testament qu'il a rédigé, en 1737, alors qu'il se croyait à l'article de la mort, on lit : « Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure ; près d'aller rendre compte à Dieu de mes actes et muni du signe de la croix sur mon corps, je recommande mon âme à Dieu par le mérite de mon Sauveur, de la Sainte Vierge, des saints Jean et Jacques mes patrons ; proteste de vouloir mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine, donne aux religieux capucins et augustins et aux Dames de Sainte-Claire la somme de 16 livres pour dire des messes pour le repos de mon âme. »

On se demande également comment le reconverti au calvinisme pouvait faire accorder, sans trahison d'un côté ou de l'autre, son néo-protestantisme avec son attitude devant Voltaire qu'il nomme son chef et ses relations confraternelles avec les encyclopédistes? Michelet dit à ce sujet : « Il ne s'agissait point du tout, pour Rousseau, en cette circonstance, « d'abjurer son catholicisme qu'il a laissé depuis longtemps. C'est Diderot. l'*Encyclopédie* qu'il faut abjurer. Il glisse un peu légèrement là-dessus, dans ses *Confessions*, mais les pasteurs établissent très bien qu'il ne fut admis qu'ayant satisfait sur tous les points à la doctrine, c'est-à-dire en délaissant la foi du dix-huitième siècle, se séparant de ses amis et soumettant sa raison à la divinité de l'Evangile. » Diderot n'est pas moins sévère et il s'indigne que continuant à vivre

avec les philosophes, Rousseau, sans s'en expliquer d'abord avec eux, ait pris rang parmi les anti-philosophes.

Le revoilà calviniste et Genevois Il fait trêve aux affaires sérieuses pour s'amuser avec ses amis. Cela dura quatre mois, au bout desquels cet austère protestant à qui ses compatriotes offrent une place de bibliothécaire lui permettant de vivre avec les siens, dans la petite localité qu'il prétend aimer avec passion, dans l'obscurité et la moralité qui sont, affirme-t-il, ses désirs et ses goûts les plus vifs ; cet homme vertueux, qui a l'horreur des vices des grandes cités et méprise les gens du monde, reviendra à Paris et se fera héberger par la femme très philosophe d'un fermier général !

Ce voyage et ce séjour à Genève auront pour Rousseau et les encyclopédistes une singulière importance. Jean-Jacques, de retour à Paris, va devenir contre Diderot Voltaire et l'*Encyclopédie* l'agent des ministres genevois. Il sera le porte paroles du calvinisme, de ses étroitesses dogmatiques, de son horreur de l'art et de la joie de vivre, de ses rancunes et de ses haines. Il inaugurera contre l'esprit français et les doctrines d'universelle tolérance que représente Voltaire, une réaction dont les effets se prolongeront jusqu'à la Révolution française et, par delà la Révolution, jusqu'à nos jours. Agent des calvinistes, sans avoir sincèrement accepté la dogmatique de Calvin, son attitude et son langage prendront une apparence de félonie que Diderot, d'Alembert et Voltaire lui reprocheront durement. Il sera, pour ces combattants de la pensée libre, le fourbe, et, comme l'a écrit Michelet, « le Judas. »

Les premières hostilités contre Voltaire furent engagées par Jean-Jacques dès son retour de Genève, et à l'instigation d'un pasteur nommé Roustan.

Depuis le jour de sa conversion au protestantisme, remarque le pasteur Gaberel, l'esprit et le cœur de Rousseau furent sans cesse préoccupés des intérêts religieux de sa ville natale, et durant quatre années il entretint, contre Voltaire, une correspondance suivie avec les pasteurs genevois.

Voltaire publiait en 1756, son poème, écrit en 1752, sur *la loi naturelle* et un second poème sur *le désastre de Lisbonne*, arrivé en 1755. Le premier de ces poèmes est une œuvre spiritualiste; Voltaire y défend la religion naturelle, tolérante, bienfaisante et supérieure aux religions « révélées fanatiques et persécutrices. »

Dans nos jours passagers de peines et de misères,
Enfants du même Dieu, vivons au moins en frères.
Aidons-nous l'un et l'autre à porter nos fardeaux.

Le poème se termine par une invocation à Dieu :

... Et je ne puis penser qu'un Dieu qui m'a fait naître,
Quand mes jours sont éteints me tourmente à jamais.

Cette conclusion contre l'Enfer déplut aux prédicants calvinistes; et le vers qui suit les irrita :

Servet fut en personne immolé par Calvin.

Leur colère fut avivée par la publication du poème sur *le désastre de Lisbonne*. Ils affectèrent de n'y voir qu'une diabolique malédiction contre leur Dieu et les œuvres de leur Dieu. Voltaire, pourtant, avait pris soin de dire, dans sa préface quelle était la pensée inspiratrice de son œuvre, et il l'avait fait avec sa netteté habituelle :

« L'auteur du poème sur *le désastre de Lisbonne* ne combat point l'illustre Pope, qu'il a toujours admiré et aimé; il pense comme lui sur presque tous les points; mais pénétré des malheurs des hommes, il s'élève contre

les abus qu'on peut faire de cet ancien axiome : *tout est bien*. Il adopte cette triste et plus ancienne vérité reconnue de tous les hommes *qu'il y a du mal sur la terre ;* il avoue que le mot *Tout est bien*, pris dans un sens absolu, et sans l'espérance d'un avenir, n'est qu'une insulte aux douleurs de notre vie. »

Les ministres ne pouvaient laisser sans réfutation de tels blasphèmes ! Ils appelèrent Rousseau au secours. L'un d'eux, le pasteur Roustan, lui écrivit pour lui signaler les impiétés de Voltaire et lui demander de les confondre :

« Laisserez-vous, mon cher philosophe, passer sans mot dire ces tristes choses ? Je vous signale surtout ce passage :

Quand la mort met le comble aux maux que j'ai soufferts,
Le beau soulagement d'être mangé des vers !
Tristes calculateurs des misères humaines,
Ne me consolez point, vous aigrissez mes peines,
Et je ne vois en vous que l'effort impuissant
D'un fier infortuné qui feint d'être content.

Les ministres genevois découvrirent dans ces vers la négation de l'immortalité de l'âme ! C'était se méprendre par mauvaise foi ou imbécillité sur la pensée de Voltaire qui avait invoqué contre le mal présent l'espérance d'un avenir réparateur :

Un jour tout sera bien : voilà notre espérance.
Tout est bien aujourd'hui : voilà l'illusion !

Mis en demeure par les pasteurs calvinistes d'attaquer « l'impie », Rousseau s'empresse d'obéir. Il compose un long mémoire, afin, dit le pasteur Gaberel, de « démontrer à Voltaire qu'il est odieux de rendre l'Etre suprême responsable des misères que les hommes s'attirent par leurs imprudences ou leurs vices. »

Le mémoire composé, Rousseau l'adresse, non pas à Voltaire, mais au docteur Tronchin, avec cette lettre :

« Montmorency, 18 août 1756.

« Voici, mon respecté concitoyen, une longue kyrielle à lire pour un homme aussi utilement occupé que vous, mais j'ai droit à vos bienfaits ainsi que le reste des hommes.

« Voyez donc, je vous supplie, s'il n'y a point peut-être d'indiscrétion dans le zèle qui m'a dicté cette lettre. Si je suis moins fondé que je n'ai cru l'être, ou que M. de Voltaire soit moins philosophe que je ne le suppose, supprimez la lettre et renvoyez-la moi sans la montrer.

« S'il peut supporter ma franchise, cachetez ma lettre, et la lui donnez *en ajoutant tout ce que vous croirez propre à lui persuader que jamais l'intention de l'offenser n'entra dans mon cœur.* »

Rousseau, tout en obéissant aux indications des pasteurs calvinistes, prend des précautions, consulte son compatriote Tronchin, qu'il sait lié avec Voltaire, et l'autorise à supprimer le mémoire s'il doit être désagréable au chef des philosophes, — à son chef.

Tronchin le rassure. Le mémoire est remis. C'est une verbeuse dissertation en faveur du *Tout est bien :*

« Vos deux derniers poèmes, monsieur, me sont parvenus dans ma solitude, et quoique mes amis connaissent l'amour que j'ai pour vos écrits, je ne sais de quelle part ceux-ci pourraient me venir à moins que ce ne soit de la vôtre. »

Rousseau savait à n'en pouvoir douter que jamais Voltaire ne lui avait adressé son poème et que l'auteur de l'envoi était le pasteur Roustan. Il continue :

« Ainsi, je crois devoir vous remercier à la fois de l'exem-

plaire et de l'ouvrage. J'y ai trouvé le plaisir avec l'instruction, et reconnu la main du Maître. Je ne vous dirai pas que tout m'en paraisse également bon ; mais les choses qui m'y déplaisent ne font que m'inspirer plus de confiance pour celles qui me transportent. Ce n'est pas sans peine que je défends quelquefois ma raison contre les charmes de votre poésie ; mais c'est pour rendre mon admiration plus digne de vos ouvrages que je m'efforce de n'y pas tout admirer. »

Après cet exorde insinuant, Rousseau aborde l'objet de son mémoire et s'efforce de prouver que les responsables du tremblement de terre de Lisbonne ce sont... les victimes :

« Je ne vois pas qu'on puisse chercher la source du mal moral ailleurs que dans l'homme libre, perfectionné (?) partant corrompu ; et quant aux maux physiques, si la matière sensible et impassible est une contradiction comme il me le semble, ils sont inévitables dans tout système dont l'homme fait partie, et alors la question n'est point pourquoi l'homme n'est point parfaitement heureux, mais pourquoi il existe. De plus, je crois avoir montré qu'excepté la mort, qui n'est *presque un mal* que par les préparatifs dont on l'a fait précéder *la plupart* de nos maux physiques sont encore notre ouvrage. Sans quitter votre sujet de Lisbonne, convenez, par exemple, que la nature (?) n'a point rassemblé là vingt mille maisons de six à sept étages, et que si les habitants de cette grande ville eussent été dispersés plus également le dégât eut été beaucoup moindre, et peut-être nul. »

Evidemment ! Et s'il n'y avait pas eu d'habitants du tout, le dégat eût été, non point peut-être, mais certainement nul. La dialectique de Rousseau est pleine de naïvetés qui rappellent l'axiome fameux de Joseph

Prudhomme : « Otez l'homme de la société, vous l'isolez ! »

Jean-Jacques ne se rend pas même compte du sens et de la portée de la thèse qu'il veut établir. D'après cette thèse le mal doit être imputable, — si on tient à justifier la Providence, — non pas à la plupart des hommes mais à tous les hommes. Il suffit de la souffrance d'un seul innocent pour que la responsabilité de la Providence soit engagée et le paradoxe de Rousseau anéanti. Si on croit, comme Jean-Jacques disait qu'il y croyait, à la toute-puissance et à la toute-bonté d'un Etre éternel, ayant créé le monde, et le dirigeant, on a le droit, en face des cataclismes et en présence des iniquités, d'adresser à cet Etre l'apostrophe que lui adressait Proudhon et de s'écrier : « Dieu c'est le mal ! »

Rousseau s'imagine sortir d'embarras en niant le mal ou même en en faisant l'apologie. Il dit à Voltaire :

« Il y a des événements qui nous frappent souvent, plus ou moins selon les faces sous lesquelles on les considère et qui perdent beaucoup de l'horreur qu'ils inspirent au premier aspect, quand on veut les examiner de près. J'ai appris dans *Zadig*, et la nature me confirme de jour en jour qu'une mort accélérée n'est pas *toujours* un mal réel, et qu'elle peut passer, *quelquefois*, pour un bien relatif. De tant d'hommes écrasés sous les ruines de Lisbonne, *plusieurs*, sans doute, ont évité de plus grands malheurs ; et, malgré ce qu'une pareille description a de touchant et fournit à la poésie, *il n'est pas sûr* qu'un *seul* de ces infortunés ait plus souffert que si, selon le cours ordinaire des choses, il eût attendu dans de longues angoisses la mort qui l'est venu surprendre. »

Heureuses victimes ! Providentiel tremblement de terre ! Bienfaisants cataclysmes ! Crimes salutaires s'ils

suppriment rapidement la vie et nous épargnent ainsi les maux possibles de l'existence ! Ce n'est pas un poème attristé que Voltaire aurait dû composer sur le désastre de Lisbonne, mais un cantique d'actions de grâces. Ici encore Rousseau répond à côté. Il ne s'agit pas, en effet, de savoir s'il est des cas où la mort est préférable à la vie, mais s'il est des fléaux qui apportent la mort aux êtres qui désiraient vivre.

L'idée de la providence ecclésiastique est contradictoire à l'idée de l'existence du mal. Il faut, ou nier le mal — ce qui est un mensonge par trop audacieux — ou nier la providence selon l'Église, et ne croire qu'aux forces inconscientes de la nature. Dans ce dernier cas, le mal métaphysique disparaît. Les cataclysmes sont à la terre ce que les maladies sont au corps humain. Ce sont des fatalités matérielles que l'homme doit étudier pour les combattre, les réduire, les anéantir quand cela est possible. Il a en lui pour l'aider dans cette lutte une puissance de perfectibilité infinie. Et c'est assez pour qu'on soit content de vivre dans le travail et l'espérance, en cultivant son jardin, comme le veut le *Candide* de Voltaire, en le garantissant par des clôtures améliorées, et en se résignant aussi à reconnaître qu'il y a, qu'il y aura probablement toujours, des fleurs qu'un souffle impur sèchera et des arbres déracinés par l'ouragan. On se contentera alors de cueillir le jour, et sans jamais oublier les leçons et les devoirs de la solidarité humaine (1).

Voltaire fit à « l'ennuyeuse lettre » de Rousseau — cette appréciation est de Rousseau lui-même — une courte et aimable réponse :

(1) Sur la question de l'existence du mal, voir le beau travail de M. *Otto Karmin*, docteur en philosophie : *Le problème du mal*, Genève, 1907.

« Aux Délices, 12 septembre.

« Mon cher philosophe, nous pouvons, vous et moi, dans les intervalles de nos maux, raisonner en vers et en prose ; mais, dans le moment présent, vous me pardonnerez de laisser là toutes ces discussions philosophiques qui ne sont que des amusements. Votre lettre est très belle, mais j'ai chez moi une de mes nièces qui, depuis trois semaines, est dans un assez grand danger. Je suis garde-malade et malade moi-même. J'attendrai que je me porte mieux, et que ma nièce soit guérie, pour oser penser avec vous. M. d'Alembert vous dira quelle vie philosophique on mène dans ma petite retraite. Elle mériterait le nom qu'elle porte si l'on pouvait vous y posséder quelquefois.

« Comptez que, de tous ceux qui vous ont lu, personne ne vous estime plus que moi, malgré mes mauvaises plaisanteries, et que, de tous ceux qui vous verront, personne n'est plus disposé à vous aimer tendrement. Je commence par supprimer toute cérémonie.

« VOLTAIRE. »

A cette lettre si amicale et où, pour la troisième fois, en termes de tendre bienveillance, Voltaire offrait l'hospitalité à Rousseau, celui-ci ne fit pas de réponse directe ; mais, à quelque temps de là, le pasteur Vernet faisait circuler dans Genève ce billet que Jean-Jacques lui avait écrit : « Ainsi donc, la satire, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes de M. de Voltaire. *C'est ainsi qu'il paie l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui.* Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie, cette âme basse, cet homme si grand par ses talents, si vil par leur usage, laissera de longs et cruels souvenirs parmi vous. »

Cette lettre de fiel, de « méchanceté noire et vile », de provocation à l'ostracisme, d'agression dans l'ombre, contre un auteur illustre, à qui le lauréat de l'Académie de Dijon avait écrit : « Vous êtes notre maître, et je n'ai vécu que pour mériter un de vos regards » ; cette tentative d'un néo-protestant habitant la France, d'ameuter toute une ville huguenote contre un homme que sa situation de natif catholique exposait à des mesures de proscription, ne justifie-t-elle pas le jugement qu'Edmond Scherer a porté sur Jean-Jacques et ses *Confessions :*

« L'égoïsme le plus cynique, l'ingratitude la plus odieuse, la malignité la plus savante, s'allient dans ce livre à des effusions de sensibilité et à des prétentions de vertu. Tout est bas chez cet homme qui croit excuser des vices dégoûtants en en faisant la confidence au public, se débarrasser du fardeau de la reconnaissance en flétrissant ceux qui l'ont comblé des plus touchantes attentions, et dont la société favorite est la servante à qui il a fait des enfants, pour les envoyer, au fur et à mesure, aux Enfants-Trouvés. C'est en vain qu'on se dit que cet homme est fou, d'une folie croissante et caractérisée, c'est en vain qu'on cherche à prendre la méchanceté, la ruse, les soupçons comme autant de symptômes pathologiques, on sent que l'âme de l'auteur a toujours été vile et l'on éprouve une sorte de satisfaction à reconnaître qu'avec tout son talent, l'écrivain n'est pas parvenu à déguiser entièrement sa vulgarité native. »

Rousseau, au huitième livre de ses *Confessions*, fait une brève et obscure allusion aux tentatives calvinistes contre Voltaire auxquelles il s'associa. « Une chose, dit-il, qui aida beaucoup à me déterminer à quitter mon pays et à revenir en France, fut l'établissement de Voltaire auprès de Genève. Je compris que cet homme y fe-

rait révolution, que j'irais retrouver dans ma patrie le ton, les airs qui me chassaient de Paris... » Et, en conséquence, c'est à Paris qu'il revient! Un autre motif aurait dû, semble-t-il, le retenir dans ce pays natal, si cher à son cœur, à ce qu'il assure ; le devoir de le protéger, d'essayer tout ou moins de résister à l'ennemi qu'il dénonce. L'accomplissement de ce devoir lui était facile, puisque ses compatriotes lui offraient un emploi lui permettant de vivre modestement auprès des siens. Or, c'est précisément la perspective de ce devoir qui l'effraie et lui suggère l'idée de fuir. Il réfléchit, en effet, « qu'il lui faudrait batailler sans cesse, et qu'il n'aurait d'autre choix dans sa conduite que celui d'être un pédant insupportable ou un lâche et mauvais citoyen. » Il oublie qu'il aurait pu être un courageux patriote en luttant contre le prétendu danger qu'il signale. Il continue, en s'embrouillant de plus en plus dans ses excuses sans dignité : « La lettre que Voltaire m'écrivit sur mon dernier ouvrage me donna lieu *d'insinuer mes craintes dans ma réponse.* » Il est malaisé de comprendre comment une lettre amicale et tendre pouvait donner, à celui qui la recevait, le droit « d'insinuer des craintes », c'est-à-dire de demander qu'on chassât du territoire genevois l'homme qui lui offrait l'hospitalité. « L'effet que produisit ma réponse, écrit Rousseau, confirma mes craintes. Dès lors, je tins Genève perdue et je ne me trompais pas. » Et, devant sa Genève perdue, il se conduit comme il l'avait fait à Lyon, lorsqu'il vit un de ses camarades en proie à une attaque d'épilepsie. Il se sauve et va chez qui? Chez l'opulente femme d'un de ces « traitants » qu'il fait profession de mépriser.

Pris de scrupule il ajoute : « J'aurais dû, peut-être, aller faire tête à l'orage, si je m'en étais senti le talent.

Mais qu'eussé-je fait, seul (il oublie la compagnie des pasteurs qu'il a provoqués à la persécution contre Voltaire,) timide et parlant très mal, contre un homme arrogant, opulent, étayé du crédit des grands, d'une brillante faconde, déjà l'idole des femmes et des jeunes gens. Je craignais d'exposer inutilement au péril mon courage (?), je n'écoutai que mon naturel paisible et ami du repos. » Il préféra « insinuer » et diffamer à distance. Il se livra à cet exercice pendant quatre années. Nous avons là-dessus le témoignage des pasteurs calvinistes : « Un agréable asile, écrit le pasteur Gaberel, fut offert à l'Ermitage à Rousseau et son établissement à Genève indéfiniment ajourné... toutefois durant quatre années il entretint une correspondance suivie avec les pasteurs genevois. Voltaire en fit les frais. »

XI

LE « CONTRAT SOCIAL »

Rousseau, ayant fui sa patrie, où on le réclame, n'a rien de plus pressé que de médire de ses compatriotes Il les accuse d'ingratitude. Il se plaint du mauvais accueil qu'on a fait à la dédicace de son *Discours sur l'inégalité* : « Cette dédicace, que le plus pur patriotisme m'avait dictée, ne fit que m'attirer des ennemis dans le Conseil et des jaloux dans la bourgeoisie. M. Chouet, alors premier syndic, m'écrivit une lettre honnête, mais froide. » Rousseau ne donne pas le texte de cette lettre. Mais nous savons que la délibération du conseil portait ces mots, qui sont plus qu'honnêtes et qui ne sont pas froids : « Le conseil voit avec satisfaction qu'un de nos concitoyens s'illustre par des ouvrages qui manifestent un génie et des talents aussi distingués. » Rousseau aurait voulu qu'on lui rendît des honneurs publics. Il rapporte avec satisfaction que M. de Mairan avait dit à un dîner chez madame Dupin que « le Conseil se déshonorait » en ne rendant pas de semblables honneurs à l'auteur d'une dédicace aussi belle, et il s'afflige « qu'aucun Genevois

ne lui ait su gré du zèle de cœur qu'on sentait dans cet ouvrage. »

Ayant ainsi daubé sur ses ingrats concitoyens, Rousseau nous révèle « les motifs plus puissants sur son cœur » qui l'ont obligé à devenir l'hôte de madame d'Épinay :

« M. d'Épinay, voulant ajouter une aile qui manquoit au château de Chevrette, faisoit une dépense immense pour l'achever. Étant allé voir un jour, avec Mme d'Épinay, ces ouvrages, nous poussâmes notre promenade un quart de lieue plus loin, jusqu'au réservoir des eaux du parc, qui touchoit la forêt de Montmorency, et où étoit un joli potager, avec une petite loge fort délabrée, qu'on appeloit l'Ermitage. Ce lieu solitaire et très agréable m'avoit frappé, quand je le vis pour la première fois, avant mon voyage à Genève. Il m'avoit échappé de dire dans mon transport : Ah! madame, quelle habitation délicieuse! Voilà un asile tout à fait pour moi. Mme d'Épinay ne releva pas beaucoup mon discours; mais à ce second voyage, je fus tout surpris de trouver, au lieu de la vieille masure, *une petite maison presque entièrement neuve*, fort bien distribuée, et très logeable pour un petit ménage de trois personnes. Au second voyage, elle me dit en voyant ma surprise : Mon ours voilà votre asile; c'est vous qui l'avez choisi, c'est l'amitié qui vous l'offre. Je ne crois pas avoir été de mes jours plus vivement, plus délicieusement ému : je mouillai de pleurs la main bienfaisante de mon amie... Renonçant au séjour de ma patrie, je résolus, je promis d'habiter l'Ermitage. »

Heureux, bien qu'éloigné des bords sacrés qui l'ont vu naître, le citoyen de Genève s'installe confortablement chez Mme d'Épinay.

A quels travaux allait-il se consacrer dans cette déli-

cieuse demeure : « Des divers ouvrages que j'avois sur le chantier, écrit-il, celui que je méditois avec le plus de goût, auquel je voulois travailler toute ma vie, et qui devoit, selon moi, mettre le sceau à ma réputation, étoit mes *Institutions politiqes*. Il y avoit treize à quatorze ans que j'en avois conçu la première idée, lorsque étant à Venise j'avois eu quelque occasion de remarquer les défauts de ce gouvernement si vanté. Depuis lors mes vues s'étoient beaucoup étendues par l'étude historique de la morale. *J'avois vu que tout tenoit radicalement à la politique, et que, de quelque façon qu'on s'y prît, aucun peuple ne seroit jamais que ce que la nature de son gouvernement le feroit être ; ainsi cette grande question du meilleur gouvernement possible me paroisssoit se réduire à celle-ci : Quelle est la nature du gouvernement propre à former le peuple le plus vertueux, le plus éclairé, le plus sage, le meilleur enfin, à prendre ce mot dans son plus grand sens ?* J'avois cru voir que cette question tenoit de bien près à cette autre-ci, si même elle en étoit différente : Quel est le gouvernement qui, par sa nature, se tient toujours le plus près de la loi ? De là, qu'est-ce que la loi ? et une chaîne de questions de cette importance. Je voyois que tout cela me menoit à de grandes vérités, utiles au bonheur du genre humain, mais surtout à celui de ma patrie, où je n'avois pas trouvé, dans le voyage que je venois d'y faire, les notions des lois et de la liberté assez justes, ni assez nettes à mon gré. »

Le *Contrat social* est donc, de l'aveu de Jean-Jacques, un livre composé pour le bonheur du genre humain et surtout pour celui de Genève. C'est une œuvre d'inspiration genevoise, de réminiscences genevoises, d'esprit genevois et calviniste. Rousseau se remet à l'écrire au retour du voyage et du séjour qu'il vient de

faire chez ses compatriotes. De tous les livres de Jean-Jacques c'est le plus particulariste, le plus étroit de tendance (malgré ce qu'il dit sur le bonheur du genre humain). Il va légiférer pour une petite ville, pour sa petite ville, et légiférer pour une démocratie théocratique. Il s'agit surtout pour lui, non certes de créer un peuple libre, mais de faire naître une population vertueuse. Par quels moyens? Par des institutions politiques sans doute, mais aussi par des pénalités politiques, par la mise à l'index des arts, des théâtres, par des mesures d'exil et de mort contre les catholiques et les libres penseurs opposés à son idéal de gouvernement. Rousseau, dans le *Contrat social*, continue Calvin. S'il a composé le *Contrat social*, dit-il, dès la première page de cette œuvre, c'est parce qu'il est citoyen de Genève et « membre » du souverain : « Né citoyen d'un État libre et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire : heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays. »

Dans le *Contrat social*, comme dans presque tous les écrits du Genevois, des idées justes, souvent profondes se mêlent à d'énormes et pernicieuses erreurs. Cette œuvre est un chaos de phrases d'où se dégagent des éclairs de vérité et où s'accumulent les contradictions. Au commencement du livre, l'auteur affirme que l'homme est né libre, ce qui n'a pas de sens, si on n'explique pas ce qu'est cette liberté de naissance. Non seulement l'homme n'est pas né libre, mais il est né, au contraire, esclave de ses organes et dominé par des atavismes. Rousseau ajoute que la liberté de nature s'est transformée

en servitude dans l'état social. Elle ne s'est pas transformée, elle s'est continuée en servitude. Il n'y a que des servitudes et dans la nature et dans l'état social. Rousseau propose d'expliquer les causes de la transformation dont il parle et, sur ce terrain, qui est le terrain de l'histoire, il fait des constatations intelligentes. On a voulu, remarque-t-il, fonder l'obligation civile sur de faux principes, dont voici le premier : l'autorité paternelle. Légitime, tant que l'enfant est faible, elle s'atténue jusqu'à s'effacer quand l'enfant est devenu homme. Elle n'est donc pas un principe de permanente autorité. Le genre humain n'est pas une collectivité d'enfants éternels appartenant à quelques dynasties paternelles et dominant par privilège de naissance. En faveur de l'obligation civile on ne saurait invoquer non plus, selon Rousseau, qui se contredira plus tard, la volonté de Dieu, le droit divin. Car, s'il est clair que l'homme doit vouloir ce que Dieu veut, il n'est pas clair que Dieu veuille qu'on préfère tel gouvernement à tel autre, ni qu'on obéisse à Jacques plutôt qu'à Guillaume.

La force non plus ne crée pas le droit et ne peut le légitimer. La volonté du plus fort ne peut prétendre à la durée et au respect car dès qu'on peut désobéir impunément, on le peut, légitimement; rien n'est plus vrai. Rousseau formule cette vérité en excellents termes :

« Supposons un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias inexplicable; car, sitôt que c'est la force qui fait le droit, l'effet change avec la cause : toute force qui surmonte la première succède à son droit. Sitôt qu'on peut désobéir impunément, on le peut légitimement; et, puisque le plus fort a toujours raison, il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus fort. Or, qu'est-ce qu'un droit qui périt quand la force

cesse? S'il faut obéir par force, on n'a pas besoin d'obéir par devoir; et si l'on n'est plus forcé d'obéir, on n'y est plus obligé. On voit donc que ce mot de *droit* n'ajoute rien à la force; il ne signifie ici rien du tout. Obéissez aux puissances. Si cela veut dire, cédez à la force, le précepte est bon, mais superflu; je réponds qu'il ne sera jamais violé. Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue; mais toute maladie en vient aussi; est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le médecin? Qu'un brigand me surprenne au fond d'un bois, non seulement il faut par force donner la bourse; mais, quand je pourrais la soustraire, suis-je en conscience obligé de la donner? Car enfin, le pistolet qu'il tient est aussi une puissance. Convenez donc que force ne fait pas droit et qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes? »

Si l'autorité paternelle, si le droit divin, si le droit du plus fort ne sont pas, ne doivent pas être des principes de gouvernement, en est-il de même pour ce que Grotius nomme l'aliénation volontaire? Un homme n'a-t-il pas le droit de se rendre esclave d'un maître; un peuple ne peut-il consentir à devenir le sujet d'un roi et d'une suite de rois? Non, répond Jean-Jacques, car renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, à ses devoirs. » Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme, et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin, c'est une convention vaine de stipuler, d'une part, une autorité absolue, et de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a le droit de tout exiger? Et cette seule condition, sans équivalent, sans échange, n'entraîne-t-elle pas la nullité de l'acte?

Car quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient, et que son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi même est un non sens. Grotius et d'autres tirent de la guerre une autre origine du droit d'esclavage. Le vainqueur ayant le droit de tuer le vaincu, celui-ci peut racheter sa vie aux dépens de sa liberté. Mais il est clair que ce prétendu droit de tuer le vaincu ne résulte en aucune manière de la guerre. »

Quant au prétendu droit de conquête, il n'a d'autre fondement que la loi du plus fort. « Si la guerre ne donne point au vainqueur le droit de massacrer les peuples vaincus, ce droit qu'il n'a pas ne peut fonder celui de les asservir. »

Donc, toute autorité légitime doit reposer sur un contrat librement consenti ; donc le législateur philosophe doit se proposer de « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et *les biens* de chaque asssocié, et pour laquelle, chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. »

Bel idéal, certes, mais plus facile à formuler qu'à réaliser et qui semble impliquer contradiction puisqu'il n'apparaît guère comment, en s'unissant à tous, on reste libre de n'obéir qu'à soi-même.

Au surplus, où mettra t-on la souveraineté, celle qui personnifiera la force commune et universellement protectrice de chacun ? Elle résidera, selon le *Contrat social*, dans le corps politique qui prendra le nom d'État ou de souverain, selon qu'il sera actif ou passif. Cette souveraineté sera inaliénable, indivisible, infaillible, absolue.

Ici Rousseau, consciemment ou non, nous mène dans une voie obscure, remplie de pièges et terriblement redoutable. « La loi, dit-il, doit être l'expression de la

volonté générale sur un objet d'intérêt commun ; elle cesse d'être la loi si elle a en vue un objet individuel. Elle n'est, dans ce cas, qu'un décret. Le peuple seul peut faire les lois. » Rousseau, sur ce point essentiel, se sert d'expressions inexactes ; en effet, d'après sa théorie, ce n'est pas le peuple, mais la fraction la plus nombreuse du peuple qui fait les lois. Et si cette fraction se trompe ? Si elle abuse de sa majorité ? Rousseau s'imagine répondre à cette question et dissiper toute crainte en proposant de faire ce qu'il condamnait tout à l'heure à savoir imposer l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits, à toute la communauté.

C'est le despotisme de l'État dans toute sa rigueur et l'asservissement des individus le plus complet qu'on puisse imaginer. Rousseau admirateur de Sparte et de Genève, n'a jamais rien compris à la liberté. Afin de justifier la tyrannie de l'État, c'est-à-dire dans sa doctrine, de la majorité des citoyens contre la minorité des citoyens, il émet des aphorismes de cette force : « chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous. » Mais est-elle légitime pour chacun ? Et encore : « La condition est égale pour tous, nul n'a intérêt à la rendre onéreuse pour chacun. » Mais si cette condition offense la dignité humaine et supprime la liberté ? Et enfin : « Chacun se donnant à tous ne se donne à personne. » Mais si en se donnant à tous on ne se donne à personne, on ne s'en donne pas moins tout entier puisqu'on aliène ses droits à la communauté. Le *Contrat social* est tout plein de ces logomachies et de ces équivoques. Il glisse dans l'incohérence et tombe dans la déraison.

Rousseau procède constamment par abstractions : il ne tient compte ni des lois économiques qu'il semble ignorer, ni des usages, ni des traditions, ni de l'auto-

nomie de la personne humaine, il construit une société politique, comme dans ses premiers discours, il avait construit un état de nature de l'homme avant la société. Et de même qu'il avait attribué toutes les perfections à ce rêve d'homme naturel, de même il attribua toutes les infaillibilités à cet état idéal. Son système est celui de Hobbes, le théoricien anglais du despotisme; mais c'est du Hobbes retourné : il remplace la tyrannie d'un seul par la tyrannie de la multitude qu'il apothéose. Il pousse si loin la croyance à l'infaillibilité des lois politiques établies par la volonté générale qu'il n'hésite pas à écrire ces lignes : « Le corps politique est aussi un être moral qui a une volonté, et cette volonté générale qui *tend toujours à la conservation et au bien-être du tout et de chaque partie*, et qui est la source de lois, est, pour tous les membres de l'État, par rapport à eux et à lui, *la règle du juste et de l'injuste;* vérité qui, pour le dire en passant, montre avec combien peu de sens tant d'écrivains ont traité de vol *la subtilité*, prescrite aux enfants de Lacédémone, pour gagner leur frugal repas, comme si tout ce qu'ordonne la loi pouvait ne pas être légitime! »

A l'espèce de divinité qu'il accorde à la loi et, par conséquent, à la multitude d'où la loi procède, Jean-Jacques ajoute la divinité des législateurs à qui il reconnaît le pouvoir de changer la nature humaine : « Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer pour ainsi dire la nature humaine, de transformer chaque individu qui, par lui-même, est un tout parfait et solitaire, en partie d'un plus grand tout dont cet individu reçoive, en quelque sorte, sa vie et son être; d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer; de substituer une existence partielle et morale à l'existence physique et indépendante que nous avons tous

reçue de la nature. Il faut, en un mot, qu'il ôte à l'homme ses forces propres pour lui en donner qui lui soient étrangères et dont il ne puisse faire usage sans secours d'autrui. »

Dans la sixième des *Lettres de la montagne*, Rousseau, après avoir donné un résumé du *Contrat social*, répète qu'en écrivant ce livre il a voulu faire connaître le gouvernement de Genève : il a pris « la constitution de cette ville, qu'il trouvait belle, pour modèle des institutions politiques et la proposer en exemple à l'Europe. » Lisez ce livre, dit-il à ses compatriotes, « vous y verrez partout la liberté réclamée, mais toujours sous l'autorité des lois, sans lesquelles la liberté ne peut exister, et *sous lesquelles on est toujours libre, de quelque façon qu'on soit gouverné.* » Dans le *Contrat social* il avait écrit : Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens. »

De cette maxime Rousseau tire cette conclusion que la conscience des citoyens appartient à l'État, et, comme l'État qui lui sert de modèle est l'État calviniste qui fait dépendre les devoirs du citoyen de certains dogmes religieux, et punit de mort ou d'exil quiconque ne professe pas ces dogmes, « Rousseau demande qu'on exile ou qu'on tue les citoyens réfractaires aux dogmes religieux du *Contrat social*, — de son *Contrat social !* Ce que Calvin avait fait, au seizième siècle, au nom « du pur Évangile », Rousseau le tente, au dix-huitième siècle, au nom de ses convictions personnelles. Cet ancien protestant devenu catholique, cet ancien solliciteur d'une pension à titre de renégat, ce catholique redevenu protestant pour redevenir citoyen Genevois, fait de ses théorie métaphysiques le fondement de l'ordre

social, et met le bourreau au service de ses opinions personnelles! C'est là, de la part d'un simple individu, le plus monstrueux exemple d'orgueil et d'intolérance!

Il faut citer le chapitre où le citoyen de Genève se donne, — dans le *Contrat social*, — les allures d'un Calvin réclamant des supplices contres les philosophes et les catholiques.

« Laissant à part, dit-il, les considérations politiques, revenons au droit, et fixons les principes sur ce point important. Le droit que le pacte social donne au souverain sur les sujets, ne passe point, comme je l'ai dit, les bornes de l'utilité publique. Les sujets ne doivent donc compte au souverain de leurs opinions qu'autant que ces opinions importent à la communauté : *Or il importe bien à l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs; mais les dogmes de cette religion n'intéressent ni l'État, ni ses membres, qu'autant que ces dogmes se rapportent à la morale et aux devoirs que celui qui la professe est tenu de remplir envers autrui.* Chacun peut avoir, au surplus, telles opinions qu'il lui plaît sans qu'il appartienne au citoyen d'en connaître : car il n'a pas compétence dans l'autre monde; quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir, ce n'est pas son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci.

« Il y a donc une profession de foi *purement civile* (!) dont il appartient au Souverain de fixer les articles, non pas précisement comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni sujet fidèle. *Sans pouvoir obliger personne à les croire*, IL FAUT BANNIR DE L'ÉTAT QUICONQUE NE LES CROIT PAS.

« Il peut le bannir, non comme impie, *mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la*

justice, et d'immoler, au besoin, sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces dogmes, SE CONDUIT COMME NE LES CROYANT PAS QU'IL SOIT PUNI DE MORT ; IL A COMMIS LE PLUS GRAND DES CRIMES ; il a menti devant les lois.

« Les dogmes de la religion civile doivent être *simples*, en petit nombre, sans explications ni commentaires. L'existence de la divinité *puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante,* la vie à venir, *le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois;* voilà ses dogmes positifs. »

C'est là ce que Rousseau appelle des dogmes simples et en petit nombre, qu'il faut accepter sans commentaires et sans explications, sous peine d'exil et de mort. Ayant ainsi promulgué la loi sociale, le nouveau Moïse flétrit l'intolérance : « Quant aux dogmes négatifs, écrit-il, je les borne à un seul, c'est l'intolérance : elle rentre dans les cultes que nous avons exclus. » Mais il ne l'aperçoit pas dans le culte qu'il institue ! Il termine en demandant « QU'ON CHASSE DE L'ÉTAT », pour cause d'intolérance, les catholiques, puisqu'ils osent dire : Hors de l'Église point de salut. »

Rousseau était-il fou, ainsi qu'on l'a affirmé, lorsqu'il a composé ce chapitre du *Contrat social* où il immole l'indépendance du citoyen à l'omnipotence de l'État, où il sacrifie la souveraineté de la justice à la souveraineté d'une majorité, où il se montre plus exclusif, plus intolérant que les théoriciens du despotisme d'État dans l'antiquité ? Non, il n'était pas fou, pas entièrement fou du moins, il était de tradition genevoise et calviniste. Calvin, Théodore de Bèze avaient répudié comme diabolique la liberté de conscience, fait appel au bûcher, à la torture, à la proscription, à toutes les cruautés pénales contre

les négateurs des dogmes qu'ils jugeaient nécessaires à l'existence et à la prospérité de l'État genevois. Rousseau procédait de ces ancêtres et agissait comme eux. Les dogmes qu'il voulait imposer sous peine d'exil et de mort à la cité rousseautiste étaient, comme les dogmes de la cité calviniste, des dogmes métaphysiques. En si « petit nombre » qu'ils fussent, ils étaient suffisants pour amener la condamnation, l'exil et la mort des catholiques, des sceptiques, des matérialistes, des athées, des déistes eux-mêmes, si ces déistes paraissaient mettre en doute, comme l'avait fait Voltaire dans le poème sur *le désastre de Lisbonne*, la bienfaisance de la divinité. Quel sens précis avait, en outre, l'article sur « le châtiment des méchants? » Pour Rousseau, les méchants c'était tous ses ennemis, c'est-à dire, dans sa pensée, presque tout le monde ! Le *Contrat social* et les lois issues du *Contrat social* devenaient choses intangibles et « saintes. » Y toucher, toucher à ces dogmes civils, et aussi, par conséquent, à la « sainteté » du législateur, c'était mériter les derniers supplices. L'intolérance politique s'ajoutait à l'intolérance métaphysique. Quand l'influence du *Contrat social* pénétrera la Révolution française, le législateur, selon le cœur de Rousseau et la tradition de Calvin : Robespierre, enverra à la mort quiconque ne s'inclinera pas devant la sainteté de sa personne, l'infaillibilité de ses actes et la divinité de ses lois, devenues des dogmes.

Voici quelques-uns des sophismes dont s'est servi Rousseau afin de justifier les théories sanguinaires du *Contrat social* : « Les sujets, dit-il, doivent compte au souverain de leurs opinions, si ces opinions « importent à la communauté. » C'est anéantir d'un trait de plume la liberté de conscience et la liberté de la pensée. Les sujets ne doivent compte au souverain que de leurs

actes, si ces actes sont du ressort de l'état civil, mais leurs opinions ne regardent qu'eux-mêmes. Il dit que les dogmes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme sont nécessaires au bon ordre de l'État et à la morale dans l'État. Mais s'il s'arroge le pouvoir d'imposer ces dogmes métaphysiques, comment s'y prendra-t-il pour empêcher que d'autres théoriciens dont l'intelligence vaut la sienne, dont la conscience vaut la sienne, imposent comme nécessaire la croyance à la divinité de Jésus-Christ, à la Trinité, à l'infaillibilité du pape? Il demande la peine de mort en faveur de l'immortalité de l'âme, d'autres la réclameront en faveur de l'inspiration littérale de la Bible et des miracles de l'Église. Et qu'est-ce que ce Dieu qu'il ne définit pas? Qu'est-ce que cette immortalité sur laquelle il n'apporte aucune lumière? Les anciennes inquisitions ecclésiastiques étaient moins vagues et moins redoutables.

Politique, religieuse ou philosophique, l'intolérance n'est jamais que de l'intolérance, et philosophique, elle est plus absurde et plus odieuse que toute autre, car elle est plus inconséquente et n'a nulle excuse.

Rousseau légiférait pour sa ville natale. Il le dit expressément dans sa correspondance ; et, dans le *Contrat social*, il écrit : « Tout bien considéré je ne vois pas qu'il soit possible au souverain de conserver parmi nous l'exercice de ses droits si la cité n'est très petite. » Or, comme il ne donne aucun moyen de rendre la cité petite et de la maintenir petite, c'est bien une localité murée, fermée aux étrangers, c'est bien Genève qu'il a en vue. Et c'est également le gouvernement aristocratique de Genève qu'il entend glorifier : « Quant aux principes de gouvernement établis dans le *Contrat social*, mande-t-il à M. Marcet, ils se réduisent à ces deux principaux : le

premier, que, légitimement, la souveraineté appartient toujours au peuple ; le second, que le gouvernement aristocratique est le meilleur... si j'étais procureur général de la République de Genève, et qu'un bourgeois, quel qu'il fût, osât condamner les principes établis dans cet ouvrage, je l'obligerais à s'expliquer avec clarté, ou je le poursuivrais criminellement comme traître à la patrie et criminel de lèse-majesté. »

Mais alors pourquoi n'a-t-il pas intitulé son livre : Le Contrat genevois ? (1)

(1) Le *Contrat social*, écrit M. Jules Lemaître, est l'œuvre qui s'insère le moins dans la biographie de Rousseau, celui dont on voit le mieux qu'il aurait pu ne pas l'écrire. » Nous croyons, au contraire, que c'est celui qu'il était le plus appelé à écrire. M. Lemaître ajoute très justement, cette fois : « Lorsque Rousseau écrivit le *Contrat social*, il était dans sa période d'adoration pour Genève. Ce qu'il édifia, c'est le gouvernement de Genève idéalisé. »

XII

LA LETTRE SUR LES SPECTACLES
NOUVELLES ATTAQUES CONTRE VOLTAIRE

Le *Contrat social,* dont la rédaction commencée en 1756 fut terminée en 1760, était une glorification du gouvernement genevois ; la lettre de Rousseau à d'Alem- sur le théâtre, écrite et publiée en 1758, est une apologie de la compagnie des pasteurs de Genève et des mœurs de la cité calviniste.

Rousseau l'écrivit à la sollicitation de ses amis (Vernes, Roustan, Vernet et de plusieurs autres de ses concitoyens). En février 1758, le pasteur Vernes écrivait à Jean-Jacques pour le solliciter à nouveau de s'établir chez ses compatriotes ; il lui signalait l'article sur Genève où d'Alembert, dans l'*Encyclopédie*, dénonçait les opinions « sociniennes » de la « Vénérable Compagnie » et demandait l'établissement d'un théâtre en terre genevoise. « Aidez-nous, disait Vernes à Rousseau, à combattre l'influence du maître en plaisanteries et en impiété, Voltaire. Venez au secours de la religion menacée et des bonnes mœurs en danger. »

Rousseau répond :

« Pour attaquer victorieusement d'Alembert et Voltaire il vaut mieux négliger les questions théologiques et se placer sur le terrain de la morale ; et, puisque l'écrivain de l'*Encyclopédie* encourage les Genevois à construire un théâtre dans leur ville, il faut montrer, au point de vue des intérêts genevois, l'immoralité du théâtre, des auteurs dramatiques et des acteurs. J'ai sous presse un petit écrit sur l'article *Genève* de M. d'Alembert. Le conseil qu'il nous donne d'établir une comédie m'a paru pernicieux : il a réveillé mon zèle, et m'a d'autant plus indigné que *j'ai vu clairement qu'il ne se faisait pas un scrupule de faire sa cour à M. de Voltaire à nos dépens*. Voilà nos auteurs et nos philosophes ! Toujours pour motif quelque intérêt particulier et toujours le bien public pour prétexte. Cher Vernes, soyons hommes et citoyens jusqu'au dernier soupir. Osons toujours parler pour le bien de tous, fût-il préjudiciable à nos amis et à nous-mêmes. Quoiqu'il en soit, j'ai dit mes raisons, ce sera à mes compatriotes à les peser. »

Ayant ainsi, dans une lettre privée, calomnié les intentions du philosophe d'Alembert, Rousseau lui envoie cette lettre d'une parfaite déférence :

A M. d'Alembert :

« Montmorency, 25 juin 1788.

« J'ai dû, monsieur, répondre à votre article *Genève*. Je l'ai fait, et je vous ai adressé cet article. Je suis sensible aux témoignages de votre souvenir, et à l'honneur que j'ai reçu de vous en plus d'une occasion ; mais vous nous donnez un conseil pernicieux, et si mon père en avait fait autant, je n'aurai pu ni dû me taire. J'ai tâché d'accorder ce que je vous dois avec ce que je dois à ma

patrie; quand il a fallu choisir, j'aurais fait un crime de balancer. Si ma témérité vous offense, vous n'en serez que trop vengé par la faiblesse de l'ouvrage. Vous y chercherez en vain les restes d'un talent qui n'est plus, et qui ne se nourrissait peut-être que de mon mépris pour mes adversaires. Si je n'avais consulté que ma réputation, j'aurais certainement supprimé cet écrit; mais il n'est pas ici question de ce qui peut vous plaire et m'honorer; en faisant mon devoir, je serai toujours assez content de moi et assez justifié près de vous. »

La réponse de Rousseau est, dès les premières lignes, une protestation contre le jugement porté par d'Alembert sur les ministres genevois. Il a osé les accuser de socianisme! Ce mot effarouche Jean-Jacques Rousseau qui se hâte, d'ailleurs, de dire : « Je ne sais pas ce que c'est que le socianisme, ainsi je n'en puis parler ni en bien, ni en mal, et même sur quelques notions confuses de cette secte et de son fondateur, je me sens plus d'éloignement que de goût pour elle. » Cette ignorance de la part d'un citoyen de la ville où Calvin fit brûler Michel Servet, paraît plus voulue que réelle. Rousseau, récemment réintégré dans l'église protestante, obligé de souscrire aux articles de foi contenus dans le Symbole des apôtres, ne pouvait point ne pas avoir entendu parler du dogme trinitaire et des persécutions sanglantes dont ce dogme avait été l'occasion à Genève. En jouant l'ignorance il se dispensait de blâmer l'intolérance de Calvin, et en jetant une sorte de blâme, — malgré son aveu d'ignorance – sur le socianisme, il se rendait favorable tous les dévots de son petit pays. D'Alembert, dans sa réplique à Rousseau, fait remarquer « l'accueil enthousiaste » que les dévots firent à l'écrit où Jean-Jacques

parlait de son éloignement pour la secte socinienne. La vérité, cependant, c'est que Rousseau était socinien. Et il le savait bien, puisqu'il venait d'avoir sur le socianisme une controverse avec les prédicants Vernes et Vernet.

La lettre sur les spectactes est une sorte de manifeste contre les grandes cités, leur tolérance, leur civilisation. Tout est beau, vertueux, sublime, dans l'étroite localité (qu'il a désertée pour Paris); tout est corrompu, pernicieux dans les grands centres, et, particulièrement, dans ce Paris monarchique qu'il est venu habiter. Il en veut aux théâtres qu'il renferme, et où il a fait jouer des comédies ennuyeuses et une paysannerie rimée. Et comme Genève n'a pas de théâtre, et que Rouseau sait que Voltaire travaille à en faire établir un dans cette ville, il écrit un réquisitoire en règle contre la comédie, les acteurs et les actrices. Par delà le monde théâtral c'est Voltaire qu'il veut atteindre, et c'est la vénérable compagnie des pasteurs, sa collaboratrice en cette circonstance, qu'il veut satisfaire.

Rousseau regardait la lettre sur les spectacles comme la meilleure de ses publications. Il l'appelait « son Benjamin ». Dans l'apologie de sa personne et de ses œuvres qu'il adressait à M. de Saint-Germain, il dit que « la lecture en est ravissante. » Cela dépend des lecteurs. La thèse principale qu'elle contient est empruntée aux Pères de l'Église, à Bossuet et à Bourdaloue : c'est une condamnation, au nom de la morale, de la comédie et de ses interprètes. Le théâtre est un agent de dépravation, les comédiens font un métier infâme, les comédiennes ont des mœurs avilies et avilissantes. Les tragédies qu'on joue sur le théâtre provoquent au mal, « elles souillent l'imagination de crimes qui font frémir la nature », les

comédies poussent à la débauche. Même dans le *Misanthrope* Molière bafoue la vertu : il fait rire aux dépens d'Alceste. Ces paradoxes, ces outrances ont pour contrepartie l'éloge des amusements en usage à Genève et dans les villages suisses. Sans doute on y développe l'esprit de coterie, mais cet esprit est favorable aux amitiés solides et vertueuses. Sans doute on s'y laisse aller à l'ivrognerie, mais .. ici il faut citer Rousseau :

« Le goût du vin n'est pas un crime; il en fait rarement commettre; il rend l'homme stupide et non pas méchant. Pour une querelle passagère qu'il cause, il forme cent attachements durables. Généralement parlant, les buveurs ont de la cordialité, de la franchise ; ils sont presque tous bons, droits, justes, fidèles, braves et honnêtes gens à leur défaut près. En osera-t-on dire autant des vices qu'on substitue à celui-là ? ou bien prétend-on faire de toute une ville un peuple d'hommes sans défauts et retenus en toute chose? Combien de vertus apparentes cachent souvent des vices réels ! Le sage est sobre par tempérance; le fourbe l'est par fausseté. Dans les pays de mauvaises mœurs, d'intrigues, de trahisons, d'adultères, on redoute un état d'indiscrétion où le cœur se montre sans qu'on y songe. Partout les gens qui abhorrent le plus l'ivresse sont ceux qui ont le plus d'intérêt à s'en garantir. En Suisse elle est presque en estime ; à Naples, elle est en honneur ; mais au fond, laquelle est la plus à craindre, de l'intempérance du Suisse où de la réserve de l'Italien ? »

La moralisation par l'ivrognerie et le salut par l'alcoolisme, tel est le nouvel évangile ! A ce moyen d'influence morale, Rousseau ajoute la rusticité du langage, la brutalité des manières, l'antiféminisme et la xénophobie : « Il ne faut point se le dissumuler, dit-il (à Genève), les

intentions sont droites encore, mais les mœurs inclinent déjà visiblement vers la décadence... On était plus grossier de mon temps. Les enfants, rustiquement élevés, n'avaient point de teint à conserver, et ne craignaient point les injures de l'air auxquelles ils s'étaient aguerris de bonne heure. Les pères les menaient avec eux à la chasse, en campagne, à tous les exercices, dans toutes les sociétés. Timides et modestes devant les gens âgés, ils étaient hardis, fiers, querelleurs entre eux; ils n'avaient point de frisure à conserver; ils se défiaient à la lutte, à la course, aux coups; ils se battaient à bon escient, se blessaient quelquefois, et puis s'embrassaient en pleurant. Ils revenaient au logis suant, essoufflés, déchirés : c'étaient de vrais polissons, mais ces polissons ont fait des hommes qui ont dans le cœur le zèle pour servir la patrie et du sang à verser pour elle. »

Si un théâtre s'établissait à Genève, si on allait entendre les vers de Corneille et de Racine ou la prose de Molière, il y aurait, paraît-il, moins de polissonnerie, par conséquent moins de vaillance et de patriotisme, et les Genevois n'auraient plus, ou auraient moins de sang à verser pour leur pays! Ces affirmations, écrites en style d'oracle, ravissaient Jean-Jacques. Il en faisait endosser la responsabilité à Sully à qui il prêtait ce langage : « Le grand Sully, qui nous aimait, nous l'eût bien pû dire : spectacles et comédies dans toute petite République, et surtout dans Genève, affaiblissement d'État. »

Affaiblissement d'État également et usage contre nature la réunion des sexes que favorise le théâtre. Rousseau, enchanté d'avoir trouvé cet argument, le développe en quelques pages qui sont un traité d'antiféminisme : « Suivons les indications de la nature, consultons le bien

de la société; nous trouverons que les deux sexes doivent se rassembler quelquefois, et vivre ordinairement séparés. Je l'ai dit tantôt, par rapport aux femmes, je le dis maintenant par rapport aux hommes. Ils se sentent autant et plus qu'elles de leur trop intime commerce; elles n'y perdent que leurs mœurs, et nous y perdons à la fois nos mœurs et notre constitution; car ce sexe plus faible, hors d'état de prendre notre manière de vivre, trop pénible pour lui, nous force de prendre la sienne, trop molle pour nous; et, ne voulant plus souffrir de séparation, faute de pouvoir se rendre hommes, les femmes nous rendent femmes. Cet inconvénient, qui dégrade l'homme, est très grand partout; mais c'est surtout dans les États comme le nôtre qu'il importe de le prévenir. Qu'un monarque gouverne des hommes ou des femmes, cela lui doit être assez indifférent, pourvu qu'il soit obéi, mais dans une république il faut des hommes... La nature, qui impose aux femmes la vie sédentaire et casanière, en prescrit aux hommes une toute opposée, et cette inquiétude indique en eux un vrai besoin. Si les Orientaux que la chaleur du climat fait assez transpirer, font peu d'exercice et ne se promènent point, au moins ils vont s'asseoir en plein air et respirer à leur aise, au lieu qu'ici les femmes ont grand soin d'étouffer leurs amis dans de bonnes chambres bien fermées... Nous sommes déchus en tout. Pourquoi cela?... Les premiers Romains vivaient en hommes, et trouvaient dans leurs continuels exercices la vigueur que la nature leur avait refusée; au lieu que nous perdons la nôtre dans la vie indolente et lâche où nous réduit la dépendance du sexe... La société des deux sexes devenue trop commune et trop facile a produit ces effets. On n'ose parler de patrie et de vertu sans passer pour rabâ-

cheur, on n'ose être soi-même sans s'asservir aux maximes d'une caillette. »

Ce réquisitoire, que j'ai abrégé, aboutit à cette conclusion : il faut proscrire les théâtres où les sexes se retrouvent pour s'amollir, et prendre exemple sur Sparte. « Les fêtes de Lacédémone, sont dit, Rousseau, les modèles de celles que je voudrais voir parmi nous. »

Ce ne sont pas seulement les théâtres qu'il faut proscrire de Genève, ce sont les étrangers. On n'a pas oublié l'épître où Jean-Jacques reprochait à ses concitoyens d'avoir toléré la présence de Voltaire dans les alentours de Genève. Dans la lettre à d'Alembert il dit : « Jamais étranger n'entra dans Genève qu'il n'y ait fait plus de mal que de bien. Mais savez-vous qui l'on devrait s'efforcer d'attirer et de retenir dans nos murs? Les Genevois même qui, avec un sincère amour de leur pays, ont tous une si grande inclination pour les voyages, qu'il n'y a point de contrée où l'on n'en trouve de répandus. » Argument bizarre, sous la plume d'un Genevois qui a déserté son pays une première fois pour échapper aux mauvais traitements d'un de ses concitoyens et de ses maîtres; argument extraordinaire lorsque celui qui le présente a refusé l'établissement honorable que ses compatriotes lui proposaient dans sa ville natale, pour aller vivre à Paris, dans une société de nobles, de financiers.

Rousseau insiste, pourtant : « La moitié de nos concitoyens, épars dans le reste de l'Europe, vivent et meurent loin de la patrie ; et je me citerais moi-même avec plus de douleur si j'y étais moins inutile. Je sais que nous sommes forcés d'aller chercher au loin les ressources que notre terrain nous refuse, et que nous pourrions difficilement subsister si nous nous tenions

renfermés. Mais au moins que ce bannissement ne soit pas éternel pour tous : que ceux dont le ciel a béni les travaux viennent, comme l'abeille, en rapporter le fruit dans la ruche, réjouir leurs concitoyens du spectacle de leur fortune, enrichir le pays de leurs richesses, et jouir modestement chez eux des biens honnêtement acquis chez les autres. Sera-ce avec des théâtres, toujours moins parfaits chez nous qu'ailleurs qu'on les y fera revenir? »

Cette fois l'aveu est dépouillé de rhétorique : allons nous enrichir chez les autres, rapportons ces richesses chez nous et fermons nos portes à l'étranger chez qui nous nous sommes enrichis! Cette conclusion est rigoureusement nationaliste ; elle peut même le paraître un peu trop. A l'exclusivisme théologique de Calvin, Rousseau ajoute l'exclusivisme des Genevois devenus ploutocrates!

L'écrit de Jean-Jacques lui attira une réponse de d'Alembert qui est un modèle de finesse, de bon sens et de verve railleuse. Ces deux publications mettent en relief les différences de l'esprit français et voltairien et de l'esprit calviniste Autant le second, tel qu'il apparaît dans l'opuscule de Rousseau, est particulariste, borné, intolérant, d'un égoïsme féroce, préoccupé de tout ramener à lui et de prendre le plus possible aux autres, autant le premier, représenté par d'Alembert, est inspiré de sentiments de sociabilité délicate et d'altruisme. Le caractère de votre philosophie, dit d'Alembert à Rousseau, est d'être ferme et inexorable dans sa marche :

« Vos principes posés, les conséquences sont ce qu'elles peuvent; tant pis pour nous si elles sont fâcheuses; mais à quelque point qu'elles le soient, elles ne vous le paraissent jamais assez pour vous forcer à revenir sur

les principes. Bien loin de craindre les objections qu'on peut faire contre vos paradoxes, vous prévenez ces objections en y répondant par des paradoxes nouveaux.

« Vous avez prétendu que la culture des sciences et des arts est nuisible aux mœurs ; on pouvait vous objecter que dans une société policée cette culture est du moins nécessaire jusqu'à un certain point, et vous prier d'en fixer les bornes ; vous vous êtes tiré d'embarras en coupant le nœud ; et vous n'avez cru pouvoir nous rendre heureux et parfaits qu'en nous réduisant à l'état de bêtes. Pour prouver ce que tant d'opéras français avaient si bien prouvé avant vous, que nous n'avons point de musique, vous avez déclaré *que nous ne pouvions en avoir, et que si nous en avions une, ce serait tant pis pour nous.* Enfin, dans la vue d'inspirer plus efficacement à vos compatriotes l'horreur de la comédie, vous la représentez comme une des plus pernicieuses inventions des hommes, et, pour me servir de vos propres termes, comme un divertissement *plus barbare que les combats de gladiateurs*...

« Quoiqu'il en soit, monsieur, nous avons trop besoin de plaisirs pour nous rendre difficiles sur le nombre ou sur le choix. Sans doute tous nos divertissements forcés et factices, inventés et mis en usage par l'oisiveté, sont bien au dessous des plaisirs si simples que devraient nous offrir les devoirs de citoyens, d'ami, de fils et de *père* : mais rendez-nous donc, si vous le pouvez, ces devoirs moins pénibles et moins tristes ; ou souffrez qu'après les avoir remplis de notre mieux nous nous consolions de notre mieux aussi des chagrins qui les accompagnent... On va, selon vous, s'isoler au théatre, on y va oublier ses proches, ses concitoyens, ses amis. Le spectacle est, au contraire, celui de tous nos plaisirs

qui nous rappelle le plus aux autres hommes, par l'image qu'il nous présente de la vie humaine, et par les impressions qu'il nous donne et qu'il nous laisse... »

N'est-ce point parfait d'atticisme, de raison souriante et de grâce ironique ? Il a suffit à d'Alembert d'une parole sincère et d'un geste élégant pour écarter les maussades paradoxes du Genevois calviniste. D'Alembert demande ensuite à Rousseau, et non sans malice, pourquoi ayant parlé du *Misanthrope*, il n'a rien dit du *Tartufe* : « Je ne sais, monsieur, ce que vous pensez de cette dernière pièce ; elle était bien faite pour trouver grâce devant vous, ne fût-ce que par l'aversion dont on ne peut se défendre pour l'espèce d'hommes si odieuse que Molière y a joués et démasqués. »

Après avoir pris contre Rousseau la défense des gens de théâtre et des auteurs, et montré ce qu'avaient d'injuste et de cruel les insultes et les diffamations que le Genevois s'était permises contre cette catégorie de citoyens, d'Alembert, précurseur de Condorcet et de Stuart Mill, plaide la cause de l'égalité des femmes et trouve, pour les défendre contre les diatribes de Jean-Jacques, des raisons qui semblent d'aujourd'hui : « Quand la lumière sera plus libre de se répandre, plus étendue et plus égale, nous en sentirons les effets bienfaisants. Nous cesserons de tenir les femmes sous le joug et dans l'ignorance, et elles de séduire, de tromper et de gouverner leurs maîtres... Nous aurons l'humanité et la justice de ne pas leur refuser ce qui peut adoucir leur vie comme à nous... Philosophes que la nature a répandus sur la surface de la terre, c'est à vous à détruire, s'il vous est possible, un préjugé si funeste ; c'est à ceux entre vous *qui éprouvent la douceur ou le chagrin d'être pères*, d'oser les premiers secouer le joug d'un

barbare usage, en donnant à leurs filles la même éducation qu'à leurs autres enfants. »

La lettre de Rousseau à D'Alembert eut, à Genève, un très grand succès. Tous les prédicants furent en liesse. Un des plus notoires le pasteur Sarasin aîné, écrivit à Rousseau :

« Je n'ai pas de termes assez expressifs pour vous marquer la satisfaction que j'ai ressentie en lisant le digne ouvrage qui vient de sortir de votre plume et que M. Vernes m'a remis de votre part. Vous venez de rendre un service signalé à notre commune patrie, en vous élevant aussi librement et aussi fortement que vous l'avez fait contre la fureur des spectacles, et en montrant tout le ridicule et le danger du projet qu'ont formé *certaines personnes* d'établir un théâtre dans notre ville. »

Les membres de la vénérable compagnie des pasteurs multiplièrent les démarches pour rappeler Jean-Jacques dans sa patrie. Ils lui mandent que sa présence rendrait de signalés services au clergé national. Puisqu'il a commencé le bon combat contre l'ennemi, contre Voltaire, il doit le continuer. Le pasteur Vernes écrit à Rousseau : « Ce serait le moment de venir travailler avec nous, d'augmenter le bataillon sacré qui résiste à Voltaire, afin que Genève reste toujours Genève. »

Rousseau est très touché de cet appel ; il est en communion de principes, de sentiments avec la vénérable compagnie. Certes, il serait fier de venir prendre place dans le bataillon sacré des anti-voltairiens, mais il a des précautions à prendre. En effet, si dans les lettres intimes qu'il adresse aux pasteurs, et que ceux-ci font copier et courir dans Genève, il insulte bassement celui qu'il appellait son maître, publiquement il doit le ménager encore.

Voltaire connaît cette conduite de Rousseau et son entente avec les ministres : « Jean Jacques, raconte-t-il à un de ses correspondants, écrit tous les quinze jours aux prêtres de Genève pour les échauffer contre moi. »

Pourquoi cette hostilité? Par haine du théâtre et des auteurs dramatiques? Il serait naïf de le croire.

Brunetière a cru découvrir le mobile de la conduite de Rousseau, dans les sentiments d'envie auxquels Rousseau, tout en parlant et reparlant sans cesse de sa stoïque « vertu », cédait avec une singulière facilité : « Si Rousseau n'envie pas précisément la fortune de Voltaire, ses châteaux et ses rentes, il lui envie certainement l'éclat et la sécurité de sa situation sociale, et, sinon son argent, tout au moins le genre de considération que Voltaire doit à son argent. » Rousseau (c'est aussi une remarque de Brunetière), regarde Voltaire comme « un intrigant qui lui a pris sa place. » Dans cette ville de Genève où le citoyen « comptait de rentrer en triomphateur, un *maître en plaisanteries* lui a ravi sans retour » ses espérances de popularité : « Vous avez aliéné de moi mes concitoyens, écrit le Genevois à Voltaire, vous me rendez le séjour de mon pays insupportable, vous me me ferez mourir en terre étrangère, TANDIS QUE TOUS LES HONNEURS QU'UN HOMME PEUT ATTENDRE VOUS ACCOMPAGNERONT DANS MON PAYS. » Voilà le trait et voilà la blessure! Elle apparaît plus envenimée encore dans la lettre que Rousseau, en l'année 1760, envoie de Montmorency au pasteur Moultou de Genève : « Vous me parlez de ce Voltaire! Pourquoi le nom de ce baladin souille-t-il vos lettres? Le malheureux a perdu ma patrie ; je le haïrais davantage si je le méprisais moins. Ses talents ne lui servent, AINSI QUE SES RICHESSES, qu'à nourrir la dépra-

vation de son cœur. O Genevois ! il vous paie bien l'asile que vous lui avez donné ! Il ne savait plus où aller faire du mal ; vous serez *ses dernières victimes*. Je ne crois pas que beaucoup d'autres hommes sages soient tentés d'avoir un tel hôte après vous (1). »

(1) Il faut croire, pourtant, que « le talent et les richesses de ce baladin » lui servaient à autre chose « qu'à nourrir la dépravation de son cœur », puisqu'il les employa à créer et à enrichir Ferney, à sauver de la misère la petite nièce de Corneille, à faire réhabiliter les Calas, à défendre Sirven, Labarre, Lally, Montbailly, à sauver le chevalier d'Etalonde en le recueillant chez lui, à faire affranchir les serfs du Mont-Jura, à préparer, par d'admirables écrits, par une inlassable activité, l'avènement des idées de tolérance, tandis que Rousseau, par son *Contrat social*, fournissait des arguments et des armes aux persécuteurs politiques, aux sectaires déistes de la Terreur.

XIII

« JULIE OU LA NOUVELLE HÉLOISE »

Rousseau commença la rédaction du roman : *La Nouvelle Héloïse*, à l'Ermitage, alors qu'il était l'hôte de Mme d'Épinay ; il continua à l'écrire à Montlouis, pendant qu'il habitait chez l'intendant du prince de Conti ; il le termina dans « le délicieux petit château de Montmorency que le maréchal duc de Luxembourg et Mme de Luxembourg » avaient gracieusement mis à sa disposition. Il vivait là au milieu de gens riches, titrés, les uns d'immoralité notoire, les autres connus pour avoir mis au pillage le trésor de l'État et profité scandaleusement des faveurs royales. Son austérité de citoyen de Genève et d'apôtre de l'égalité s'y trouvait à l'aise. Il a fait dans les *Confessions*, — et fait avec une visible complaisance, — la nomenclature des gens de cour qui « ne dédaignaient pas » de le venir voir :

« Une terrasse, plus élevée que celle du château, dont la vue étoit au moins aussi belle, et sur laquelle j'avais apprivoisé des multitudes d'oiseaux, me servait de salle de compagnie pour recevoir M. et Mme de Luxembourg, M. le duc de Villeroy, M. le prince de Tingry, M. le mar-

quis d'Armentière, Mme la duchesse de Montmorency, Mme la duchesse de Boufflers, Mme la comtesse de Valentinois, Mme la comtesse de Boufflers et d'autres personnes de ce rang, qui, du château, ne dédaignoient pas de faire, par une montée très fatigante, le pèlerinage de Mont-Louis. Je devois à la faveur de M. et de Mme de Luxembourg toutes ces visites : je le sentais, et mon cœur leur en faisait bien l'hommage. C'est dans un de ces transports d'attendrissement que je dis une fois à M. de Luxembourg en l'embrassant : Ah ! monsieur le maréchal, je haïssais les grands avant que de vous connaître, et je les hais davantage encore depuis que vous me faites si bien sentir combien il leur serait aisé de se faire adorer. »

Il adorait donc le maréchal duc de Luxembourg et ne s'en montrait pas plus fier pour cela. Pour attester que sa tête n'a pas été troublée par « la vapeur de l'encens » il interpelle solennellement tous ceux qui l'ont connu au milieu de cet éclat :

« Au reste, j'interpelle tous ceux qui m'ont vu durant cette époque : s'ils se sont jamais aperçu que cet éclat m'ait un instant ébloui, que la vapeur de cet encens m'ait porté à la tête ; s'ils m'ont vu moins uni dans mon maintien, moins simple dans mes manières, *moins liant avec le peuple*, *moins familier avec mes voisins*, moins prompt à rendre service à tout le monde quand je l'ai pu, sans me rebuter jamais des importunités sans nombre, et souvent déraisonnables, dont j'étais sans cesse accablé. Si mon cœur m'attirait au château de Montmorency par mon sincère attachement pour les maîtres, il me ramenait de même à mon voisinage goûter les douceurs de cette vie égale et simple, hors de laquelle il n'est point de bonheur pour moi. »

Cet heureux invité des courtisans de Louis XV ne craint pas, après avoir dîné chez un duc, de souper chez un maçon. Il nous raconte cette prouesse :

« Thérèse avait fait amitié avec la fille d'un maçon, mon voisin, nommé Pilleu ; je le fis de même avec le père ; et, après avoir le matin dîné au château, non sans gène, mais pour plaire à Mme la maréchale, avec quel empressement je revenais le soir souper avec le bonhomme Pilleu et sa famille, tantôt chez lui, tantôt chez moi.

« Outre ces deux logements, j'en eus bientôt un troisième à l'hôtel de Luxembourg, dont les maîtres me pressèrent si fort d'aller les y voir quelquefois que j'y consentis... »

Il a trois logis ; il est fêté, heureux, sur le pinacle parisien et content d'y être. Or c'est ce moment qu'il choisit pour écrire à Voltaire une lettre de doléances et d'invectives à laquelle Voltaire ne fit aucune réponse.

« A Montmorency, le 17 juin 1760.

« Je ne vous aime point, monsieur ; vous m'avez fait les maux qui pouvoient m'être les plus sensibles, à moi votre disciple et votre enthousiaste. Vous avez perdu Genève pour le prix de l'asile que vous y avez reçu ; vous avez aliéné de moi mes concitoyens pour le prix des applaudissements que je vous ai prodigués parmi eux : c'est vous qui me rendez le séjour de mon pays insupportable ; c'est vous qui me ferez mourir en terre étrangère, privé de toutes les consolations des mourants, et jeté, pour tout honneur, dans une voirie, tandis que tous les honneurs qu'un homme peut attendre vous accompagneront dans mon pays. Je vous hais... »

Tous les matins Rousseau se rendait chez Mme de Luxembourg, que ses contemporains appelaient « la

Messaline moderne », pour lui lire des chapitres de la *Nouvelle Héloïse.* M. de Luxembourg y venait. On fermait la porte et Rousseau, assis à côté du lit de la maréchale, lisait. « Je composais si bien, mes lectures, dit-il qu'il y en aurait eu pour tout le voyage, quand même il n'aurait pas été interrompu. Le succès de cet expédient passa mon attente. Mme de Luxembourg s'engoua de la Julie et de son auteur ; elle ne parlait que de moi, ne n'occupait que de moi, me disait des douceurs toute la journée, m'embrassait dix fois le jour. Elle voulut que j'eusse toujours ma place à table à côté d'elle, et, quand quelques seigneurs voulaient prendre cette place, elle leur disait que c'était la mienne, et les faisait mettre ailleurs. »

Ainsi préparé, dans le monde de la Cour, le succès de *la Nouvelle Héloïse* fut considérable.

« Les sentiments furent partagés chez les gens de lettres : mais, dans le monde, il n'y eut qu'un avis ; et les femmes surtout s'enivrèrent et du livre et de l'auteur, au point qu'il y en avoit peu, même dans les hauts rangs, dont je n'eusse fait la conquête, si je l'avois entrepris. »

Qu'est-ce donc que ce roman à qui la cour de Louis XV faisait un accueil enthousiaste, dont les femmes du plus haut rang étaient enivrées, au point que Rousseau n'avait qu'un geste à faire pour les voir tomber dans ses bras ? C'est, dans le cadre d'une histoire de séduction, un interminable recueil de conférences, de prédications, de dissertations sur tous les sujets : sur le suicide, la musique française, les Genevois, le duel, l'économie domestique, l'éducation des enfants, l'art des jardins, la prière, la liberté, le mariage, le spiritualisme, etc., etc. Tout cela en style monotone et d'une éloquence labo-

rieuse, de cette éloquence dont Pascal disait : l'éloquence continue ennuie.

La *Nouvelle Héloïse*, qu'on a définie « un roman d'importation anglaise et d'écriture suisse », procède, en effet, de Richardson et des prédications genevoises. Jean-Jacques s'y est peint sous le nom de Saint-Preux. Ce détail n'avait pas échappé à Voltaire : « Comme Rousseau, écrit-il, est persuadé qu'il est l'objet des soupirs de toutes les dames de Paris, il s'est fait le héros de son roman. Ce sont les aventures et les opinions de Jean-Jacques qu'on lit dans la *Nouvelle Héloïse* . »

Les descriptions, souvent remarquables, abondent dans ce roman qu'on ne lit plus ; elles sont gâtées par des affectations de style dans le goût du temps, mais qui aujourd'hui feraient rire. Voici, par exemple, comment Saint-Preux raconte à Julie, qui pourtant ne doit pas l'ignorer, l'incident du baiser dans un bosquet.

« J'aperçus, non sans une émotion secrète, vos signes d'intelligence, vos sourires mutuels et le coloris de vos joues prendre un nouvel éclat. En y entrant je vis avec surprise ta cousine s'approcher de moi, et, d'un air plaisamment suppliant, me demander un baiser. Sans rien comprendre à ce mystère, j'embrassai cette charmante amie, et toute aimable, toute *piquante* qu'elle est, je ne connus jamais mieux que les sensations ne sont rien que ce que le cœur les fait être. Mais que devins-je un moment après, quand je sentis... la main me tremble... un doux frémissement... ta bouche de roses... la bouche de Julie... se presser sur la mienne, et mon corps serré dans ses bras ! Non, le feu du ciel n'est pas plus vif, ni plus prompt que celui qui vint à l'instant m'embraser. Toutes les parties de moi-même (*sic*) se rassemblèrent sous ce toucher délicieux, le feu s'exhalait avec

nos soupirs de nos lèvres brûlantes et mon cœur se mourait sous le poids de la volupté. » Ce passage est célèbre. On appelait cela de l'éloquence érotique au dix-huitième siècle; et on regardait comme de la passion les lignes qui suivent et qui célèbrent le baiser de la bouche de roses : « L'impression profonde que j'ai reçue ne peut plus s'effacer. Une faveur!... C'est un tourment horrible... Non, garde tes baisers, je ne les saurais supporter... Ils sont trop âcres, trop pénétrants, ils percent (*sic*), ils brûlent jusqu'à la moëlle... Ils me rendraient furieux... Je ne puis plus vivre dans l'état où je suis, et je sens qu'il faut enfin que j'expire à tes pieds... ou dans tes bras. » Ce n'est pas aux pieds de Julie que Saint-Preux expire, et il en résulte une grossesse, suivie d'une fausse couche.

Rousseau aimait, admirait les personnages de son roman. Jamais il ne s'est demandé si Saint-Preux, admis comme précepteur dans une maison honnête, n'avait pas commis une vilaine action, un abus de confiance, en se transformant, lui, éducateur salarié, en suborneur qui semble plus obéir à des sensations physiologiques qu'à des sentiments amoureux, et confondre, comme s'exprime Bossuet, les hennissements de la concupiscence avec la voix de l'amour. Malgré leur étalage de belles maximes et leurs perpétuelles invocations à la vertu, Saint-Preux et Julie apparaissent comme des natures grossières. Leurs discours rendent le son du verbiage prétentieux. Il y a du fard sur leurs visages, et, quand ils s'en débarrassent, c'est pour se révéler cyniques.

Julie, qui a dix-huit ans, disserte sur l'onanisme : « Je me souviens, écrit-elle à Saint-Preux, des réflexions *que nous faisions* en lisant ton Plutarque, sur un goût dépravé qui outrage la nature. Quand ces tristes plaisirs

n'auraient que de n'être pas partagés, c'en serait assez, disions-nous, pour les rendre insipides et méprisables. Appliquons la même idée aux erreurs d'une imagination trop active ; elle ne leur conviendra pas moins. Malheureux! de quoi jouis-tu quand tu es seul à jouïr? Ces voluptés solitaires sont des voluptés mortes. O amour! les tiennes sont vives!... »

A cette vertueuse Julie, qu'il a si bien instruite (en commentant Plutarque) des mystères des voluptés mortes, le vertueux Saint-Preux révèle, dans une longue épître, les secrets des maisons où l'on vend des voluptés vivantes : «... Les objets qui frappaient mes yeux m'échauffèrent insensiblement ; mes deux voisines ne cessaient de me faire des agaceries qui furent enfin poussées trop loin pour me laisser de sang-froid. Je sentis que ma tête s'embarrassait ; j'avais toujours bu mon vin fort trempé, j'y mis plus d'eau encore, et, enfin, je m'avisai de la boire pure. *Alors seulement je m'aperçus que cette eau prétendue était du vin blanc et que j'avais été trompé tout le long du repas.* Je ne fis point de plaintes qui ne m'auraient attiré que des railleries ; je cessai de boire. Il n'était plus temps ; le mal était fait. L'ivresse ne tarda pas à m'ôter le peu de connaissance qui me restait. Je fus surpris, en revenant à moi, de me trouver dans un cabinet reculé, entre les bras d'une de ces créatures, et j'eus au même instant le désespoir de me sentir aussi coupable que je pouvais l'être... »

La vertueuse Julie répond à cette confidence par une lettre, ou plutôt par un sermon de quatorze pages, terminé par ce conseil de jeune fille avertie et prudente : « Adieu, mon ami; veille avec soin sur ta santé, je t'en conjure, *et songe qu'il ne doit rester aucune trace d'un crime que j'ai pardonné.* »

Etrange correspondance entre un précepteur et une élève de dix-huit ans ! Il est vrai que l'élève se plaît, elle aussi, aux détails les plus scabreux, parlant de « la virginité » comme d'un dépôt dangereux et lourd à garder pour les jeunes filles, et donnant des rendez-vous dans « des bois épais qui offrent au delà des asiles plus déserts et plus sombres où l'art, ni la main des hommes, n'y montrent nulle part leurs soins inquiétants. On n'y voit partout que les tendres soins de la mère commune. » « C'est là, continue-t-elle, en s'adressant à son éducateur, qu'on n'est que sous ses auspices — les auspices de la mère commune, — « et *qu'on peut n'écouter que ses lois.* » Ce qui signifie que, lorsqu'ils sont au bois, les amants, afin d'obéir à la nature, doivent se mettre à l'aise.

Cette rhétorique cantharidée, philosophique et pédante, eut du succès près des dames de la cour ; mais fut peu appréciée des gens de lettres. Diderot la trouva ennuyeuse et affirma « qu'un homme de goût ne s'avisera jamais de comparer la *Nouvelle Héloïse* avec les romans de Richardson que Jean-Jacques a pris pour modèles. » Mme d'Epinay écrivit à Grimm :

« Après dîner nous avons lu les cahiers de Rousseau. Je ne sais si je suis mal disposée, mais je n'en suis pas contente. C'est écrit à merveille mais c'est trop fait, et me paraît être sans vérité et sans chaleur. Les personnages ne disent pas un mot de ce qu'ils doivent dire; c'est toujours l'auteur qui parle. » Ce fut aussi l'impression de madame de Staël.

Jean-Jacques dans ce roman se montre très sévère pour le monde parisien où il n'a cessé de trouver accueil favorable, protection, indépendance et plaisir. — « J'ai, disait-il à Diderot, l'âme naturellement ingrate. » En composant la *Nouvelle-Héloïse* il a eu pour but « de rap-

procher les esprits opposés, d'apprendre aux philosophes qu'on peut croire en Dieu sans être hypocrite et aux croyants qu'on peut être incrédule sans être un coquin. » Le terrain d'union qu'il croit avoir trouvé c'est le protestantisme déiste et chrétien. Il espère y amener tous les croyants qui ne sont pas intolérants, tous les philosophes qui ne se retranchent pas dans un matérialisme intraitable. Il compte, pour ce résultat, sur la collaboration des pasteurs de Genève, et particulièrement, sur celle des pasteurs Roustan, Moultou, Vernes et Vernet. Le pasteur Vernes s'étant ému de la sympathie que, dans la *Nouvelle Héloïse*, Jean-Jacques accordait à l'athée Volmar, reçoit de Rousseau ces explications : « Je n'ai jamais prétendu justifier les innombrables défauts de la *Nouvelle Héloïse*. Mais vos griefs contre Volmar me prouvent que *j'ai mal rempli l'objet du livre*, ou que vous ne l'avez pas bien saisi... Julie dévote est une leçon pour les philosophes, et Volmar athée en est une pour les intolérants. Voilà le vrai but du livre. C'est à vous de voir si je m'en suis écarté. Vous me reprochez de n'avoir pas fait changer de système à Volmar sur la fin du roman ; mais, mon cher Vernes, vous n'avez pas lu cette fin ; *car sa conversion y est indiquée avec une clarté qui ne pouvait souffrir un plus grand développement sans vouloir faire une capucinade*. »

Les pasteurs genevois ne répondirent pas aux intentions de Rousseau et ne favorisèrent pas ses projets de syncrétisme chrétien. Ils témoignèrent au contraire, d'après Gaberel, un étonnement douloureux en voyant Jean-Jacques oublier, dans la *Nouvelle Héloïse*, « qu'il avait répondu affirmativement au consistoire, touchant le fait du caractère miraculeux de l'Evangile. »

De leur côté les philosophes ne virent dans ce roman

que les tendances huguenotes, l'apologie des cérémonies ecclésiastiques, le saint enthousiasme de Julie recevant d'un pasteur la bénédiction nuptiale : « Tremblante et prête à tomber en défaillance, écrit Julie à Saint-Preux, j'eus peine à me traîner jusqu'aux pieds de la chaire... Je crus voir l'organe de la Providence et entendre la voix de Dieu dans le ministre prononçant gravement la sainte liturgie. La pureté, la dignité, la sainteté du mariage si vivement exposées dans les paroles de l'Ecriture, ses chastes et sublimes devoirs si importants à l'ordre, à la paix, à la durée du genre humain, tout cela me fit une telle impression que je crus sentir intérieurement une révolution subite. Une puissance inconnue sembla corriger tout à coup le désordre de mes affections, et les rétablir selon la loi du devoir et de la nature. L'œil éternel qui voit tout, disais-je en moi-même, lit maintenant au fond de mon cœur ; il compare ma volonté cachée à la réponse de ma bouche ; le ciel et la terre sont les témoins de l'engagement sacré que je prends... » A ces accents mystiques, qui, récemment, ont provoqué l'admiration de M. Jules Lemaître, la *Nouvelle Héloïse* mêlait des paroles de réprobation contre les enseignements immoraux des philosophes.

Voltaire intervint. Ni dans le fond, ni dans la forme, le roman de Rousseau ne pouvait lui plaire. Resté fidèle au génie français, au langage clair, au style vif, à l'ironie ailée ; ennemi de la métaphysique, des dissertations embrouillées et grandiloquentes, il devait trouver irritante et insupportable la faconde alambiquée, cuistrale et prédicante de la verbeuse Julie et du moraliste Saint-Preux.

Dans une lettre à l'abbé d'Olivet où il relève les singularités du style de Rousseau, Voltaire écrit : « Il faut

toujours conformer son style à son sujet. Il m'est tombé entre les mains l'annonce imprimée d'un marchand de ce qu'on peut envoyer de Paris en province pour servir sur la table. Il commence par un éloge magnifique de l'agriculture et du commerce; il pèse dans ses balances d'épicier le mérite du duc de Sully et du grand ministre Colbert; et il s'agit de vendre des saucissons et des harengs frais !

« Le déplacé, le faux, le gigantesque semblent vouloir dominer aujourd'hui ; c'est à qui renchérira sur le siècle passé. On appelle de tous côtés les passants pour leur faire admirer des tours de force qu'on substitue à la démarche simple, noble, aisée, décente des Pélisson, des Fénelon, des Bossuet, des Massillon. Un charlatan est parvenu jusqu'à dire dans je ne sais quelles lettres, en parlant de l'angoisse et de la passion de Jésus-Christ, que si Socrate mourut en sage, *Jésus-Christ mourut en Dieu*. Comme s'il y avait des dieux accoutumés à la mort, comme si on savait comment ils meurent ; comme si une sueur de sang était le caractère de la mort de Dieu ; enfin comme si c'était Dieu qui fût mort. On descend d'un style violent et effréné au familier le plus bas et le plus dégoûtant. On dit de la musique du célèbre Rousseau, l'honneur de notre siècle, « qu'elle ressemble à la course d'une oie grasse et au galop d'une vache » ; on parle « des âmes épuisées d'amour qui coulent comme de l'eau », des « pas qui séparent un corps d'une âme », et de vingt autres extravagances. »

Ce n'était point là, de la part de Voltaire, simple souci de grammairien et de littérateur exact, mais préoccupation de Français qui voyait s'introduire dans les lettres des habitudes nuisibles à la tradition nationale : l'égotisme, l'emphase niaise à propos des plus petites choses,

et, sous prétexte de style noble et cadencé, la monotonie, l'ennui, le lourd ennui.

A un siècle de distance, Emile Zola jugeait, de la même façon que Voltaire, la *Nouvelle-Héloïse* : « Quel pathos ! Je déclare qu'il ne m'a jamais été possible de lire ce roman sans bâiller. Le style en est devenu insupportable... Voyez Voltaire, avec sa langue sèche, sa phrase nerveuse, sans adjectifs, qui raconte et qui ne peint pas : il demeure éternellement jeune (1). »

Le succès de la *Nouvelle Héloïse* à la cour et dans le monde opulent, à Paris, fut très vif ; l'insuccès de la *Nouvelle Héloïse* à Genève et en Suisse fut, au contraire, très marqué. Les Genevois, les pasteurs surtout, blessés dans leur puritanisme par les pages érotiques du roman de Jean-Jacques, changèrent d'attitude à son égard et passèrent de l'admiration à une sorte d'hostilité. Elle se manifestera et ira jusqu'à la violence lorsque paraîtra l'œuvre capitale de Rousseau : *Emile ou de l'éducation*.

(1) *Les Romanciers naturalistes*, p. 373.

XIV

« ÉMILE OU DE L'ÉDUCATION », « LA PROFESSION DE FOI DU VICAIRE SAVOYARD. »

Les deux années pendant lesquelles Rousseau travailla à l'*Émile* sont au nombre des plus heureuses de son existence. Il était en France, à deux pas de Paris, dans « un parc admirable, ayant sous les yeux un paysage enchanteur. » M. et Mme de Luxembourg lui avaient réservé, dans leur propriété, un appartement assez vaste, « d'une propreté charmante et dont l'ameublement était blanc et bleu. » C'èst dans « cette solitude profonde et délicieuse » que Jean-Jacques, « au milieu des bois et des eaux, au concert des oiseaux de toute espèce, au parfum de la fleur d'oranger », composa « dans une continuelle extase » une partie de son nouvel ouvrage.

Le matin « il allait faire sa cour à Mme la Maréchale »; l'après-midi « il se promenait avec M. le Maréchal. »

L'art, la nature, les faveurs du grand monde et les joies de l'intimité Rousseau les avait à souhait. Il était, ainsi qu'il l'avoue, dans le paradis terrestre. Il en fut chassé brusquement.

Le livre qui fut l'occasion de son infortune, l'*Émile*, n'est pas cependant une œuvre redoutable aux pouvoirs établis. C'est un traité de l'éducation, imité de Locke, et à l'usage des gens riches. L'idée qui sert de point de départ à Rousseau et qui domine toute sa théorie de l'éducation comme en général toute sa philosophie morale, est la même qui l'a déjà inspiré dans ses premiers discours : « Tout est bien, sortant des mains de l'auteur des choses : tout dégénère entre les mains de l'homme. Il force une terre à nourrir les productions d'une autre, un arbre à porter les fruits d'un autre ; il mêle et confond les climats, les éléments, les saisons ; il mutile son chien, son cheval, son esclave ; il bouleverse tout, il défigure tout, il aime la difformité, les monstres ; il ne veut rien tel que la fait la nature, pas même l'homme. Il le faut contourner à sa mode, comme un arbre de son jardin. »

Singulier début pour un livre où l'auteur se propose de former, et, par conséquent, suivant lui, de déformer un enfant ! Non moins bizarres les autres affirmations de ce morceau de littérature : compléter la nature est-ce la faire dégénérer ? Acclimater est-ce nuire ? Fortifier l'humanité par la science et l'industrie est ce produire des difformités et créer des monstres ?

Dans sa haine de la société civilisée, Rousseau ne recule pas devant des paradoxes de cette énormité : parlant de l'homme qui creuse les mines pour en extraire des métaux, il s'écrie : « Il s'enterre tout vivant et il fait bien, car il n'est pas digne de voir la lumière. » Ce rhéteur, qui vit parmi les princes et dans leurs châteaux, ne paraît pas se douter de l'héroïsme du travailleur qui mène une vie tragique pour le profit de l'humanité. Empêtré dans sa métaphysique du « tout est bien

sortant des mains du créateur, tout dégénère entre les mains de l'homme, » limitant son horizon à de petites villes telles que Sparte et Genève, il ne comprend ni la beauté des hardiesses du travail, ni la grandeur de la science.

Dès qu'on reconnaît que l'éducation est nécessaire, on doit reconnaître que l'être humain n'est nullement parfait en sortant des mains de l'auteur des choses. Il est un organisme perfectible, un devenir à qui l'éducation, collective ou particulière, est indispensable. Mais c'est seulement si la famille est riche que l'enfant peut avoir un précepteur spécial. L'*Émile* est par conséquent un traité d'éducation à l'usage exclusif des privilégiés de la fortune, des hommes dont Rousseau disait : « Celui qui mange dans l'oisiveté le pain qu'il n'a pas gagné lui-même le vole ; un rentier que l'État paie pour ne rien faire ne diffère pas à mes yeux d'un brigand. » C'est pour cette clientèle que Rousseau compose son *Traité d'éducation*. Il le dit très clairement lorsqu'il remarque, dans l'*Émile*, que l'homme a qui sa naissance impose la pauvreté « n'a pas besoin de l'éducation ; celle de son état est forcée ; il n'en saurait avoir d'autres. »

S'agit-il de l'éducation de la femme, Jean-Jacques se montre moins féministe encore que Fénelon. Si l'homme du Genevois doit obéir à la nature, la femme de Rousseau doit obéir à l'homme. Saint Paul avait dit, Calvin avait répété : le mari est le chef de la femme, de même que Jésus est le chef de l'Église ; Rousseau, comme saint Paul et Calvin, courbe la femme sous la loi d'infériorité. Il fait plus ou pire : il impose à l'épouse, non seulement le devoir d'aimer son « chef », mais aussi l'obligation de lui plaire :

« Leur plaire (aux hommes), leur être utiles, se faire

aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance. Tant qu'on ne remontera pas à ce principe, on s'écartera du but, et tous les préceptes qu'on leur donnera ne serviront de rien pour leur bonheur, ni pour le nôtre. » Aura-t-elle, du moins, cette femme soumise, le droit d'avoir des sentiments religieux personnels? Nullement : « Toute fille doit avoir la religion de sa mère, et toute femme la religion de son mari. » Pourquoi cette abdication de la raison et de la conscience féminines? Parce que, selon Rousseau, la femme est incapable de juger et de choisir par elle-même en matière de religion. Jean-Jacques oublie qu'il a fait de sa Julie une raisonneuse, une théologienne. Il oublie également ses déclamations en l'honneur de l'état de nature, ou de ce qui se rapproche le plus de l'état de nature, lorsqu'il écrit « qu'il est difficile de trouver dans la lie du peuple une épouse capable de faire le bonheur d'un honnête homme; non qu'on soit plus vicieuse dans les derniers rangs que les premiers, mais parce qu'on y a peu d'idée de ce qui est beau et honnête, et que l'injustice des autres états fait voir à celui-ci la justice dans ses vices mêmes. Naturellement l'homme ne pense guère. Penser est un art qu'il apprend comme tous les autres et même plus difficilement. Je ne connais pour les deux sexes que deux classes réellement distinctes : l'une des gens qui pensent, l'autre des gens qui ne pensent point, et cette différence vient uniquement de l'éducation. Un homme de la première de ces deux classes ne doit point s'allier dans l'autre; car le plus grand charme de la société manque à la sienne lorsqu'il est réduit à penser

tout seul. Les gens qui passent exactement la vie entière à travailler pour vivre, n'ont d'autre idée que celle de leur travail ou de leur intérêt, et tout leur esprit semble être au bout de leurs bras. » C'est fort discutable; mais si cela était vrai, Rousseau, qui a écrit que tout homme qui pense est un animal dépravé, devrait conclure autrement qu'il ne le fait. Il n'aurait pas dû, non plus, écrire dans l'*Émile* qu'il est des circonstances où « il y a telles convenances, de goût, d'honneur, de sentiments, de caractères qui devraient engager un père sage, fût-il prince, fût-il monarque à donner sans balancer à son fils la fille avec laquelle il aurait toutes ces convenances, fût-elle née dans une famille déshonnête, fût-elle la fille du bourreau », car les bourreaux font probablement partie de la lie du peuple, et leurs enfants n'appartiennent pas précisément à la classe des gens qui pensent. Mais il ne faut voir dans ce brutal paradoxe qu'une de ces outrances où le Genevois s'ébat lourdement, comme il l'a fait si souvent dans le *Contrat social* et dans le *Discours sur l'inégalité* où il s'est amusé à écrire : « L'imbécillité n'est pas un si grand malheur et ce fut un être bienfaisant celui qui le premier suggéra à un habitant des rives de l'Orénoque l'usage de ces ais qu'il applique sur les tempes de ses enfants et qui leur assurent, du moins, une partie de leur imbécillité et de leur bonheur originaires. »

A part le détail sur la fille du bourreau digne d'épouser un monarque, le reste du livre ne heurtait pas le sentiment des classes possédantes contemporaines de Louis XV. Dissertant sur l'idée de propriété, Jean-Jacques s'attachait à montrer, dans l'*Émile*, que le droit de propriété se fonde sur le travail et la première occupation, — théorie orthodoxe et acceptée par les possédants.

Malheureusement pour l'auteur voici la *Confession de*

foi du vicaire savoyard; elle soulèvera des tempêtes dans le monde catholique à Paris, et dans le monde protestant à Genève. Et il adviendra que le livre le plus circonspect, le plus modéré de Jean Jacques, un livre infiniment moins audacieux que les pensées philosophiques de Diderot et vingt autres publications de ce temps, attirera un violent orage sur Rousseau qui, surpris, ne comprenant rien à ce qui lui arrive, après les précautions qu'il a prises, les atténuations auxquelles il avait consenti, quittera la France en toute hâte, et, cédant à une inspiration malheureuse, se rendra en Suisse où l'attendaient, non le refuge et le réconfort qu'il espérait, mais des tracasseries et des persécutions.

Elle était bien anodine, pourtant, cette *Profession de foi du vicaire savoyard* qui, dans la pensée de Rousseau, devait être une apologie du christianisme et une répudiation du matérialisme d'Helvétius, du monisme de d'Holbach et de Diderot, de l'impiété voltairienne. Mélange incohérent de catholicisme latitudinaire et de protestantisme libéral, elle procédait de la vague religiosité de la néo-catholique Mme de Warens et des théories d'une demoiselle lyonnaise et protestante : Mlle Huber.

Le vicaire savoyard, très respectueux pour les pouvoirs établis, plein de déférence pour les ecclésiastiques, ecclésiastique lui-même ; disant la messe sans y croire, apologiant son hypocrisie et la présentant, selon la méthode de Rousseau, comme une vertu et une nécessité sociale, parlait avec dédain, ou sur un ton vitupératif, de la philosophie et des philosophes :

« Je consultai les philosophes, je feuilletai leurs livres, j'examinai leurs diverses opinions, je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques même dans leur scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se

moquant les uns des autres; et ce point, commun à tous, me parut le seul sur lequel ils ont tous raison... »

Cette première impertinence est suivie de cette autre :

« Quand les philosophes seraient en état de découvrir la vérité, qui d'entre eux, prendrait intérêt à elle? Chacun sait bien que son système n'est pas mieux fondé que les autres, mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul qui, venant à connaître le vrai et le faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé à la vérité découverte par un autre... »

Ces outrages aux philosophes Jean-Jacques les écrivait et les faisait publier à l'heure même où un redoublement de persécutions sévissait contre la philosophie.

Il allait plus avant dans la diatribe et dans l'injure; il dénonçait les philosophes comme des malfaiteurs publics : « Fuyez, faisait-il dire à son « bon prêtre », au vicaire savoyard, fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils vous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner, pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâti dans leur imagination. *Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le frein de leurs passions; ils arrachent du fond du cœur le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent d'être les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes : je le crois comme eux, et c'est à mon avis une grande preuve*

que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité. » Les évêques, dans leurs mandements dénonciateurs, ne se montraient pas plus insultants pour le parti de l'*Encyclopédie* que Rousseau ne l'était dans la *Profession de foi du vicaire savoyard.* Etant donnée la législation d'alors et l'état des esprits, Jean-Jacques commettait le crime de signaler les philosophes aux persécuteurs, d'appeler sur eux les violences de la loi. Dans sa rage à leur nuire, il faisait dans une note du livre de l'*Emile* une sorte d'apologie du fanatisme qu'il plaçait fort au dessus de l'irréligion et de l'esprit raisonneur :

« Quoique sanguinaire et cruel le fanatisme est, pourtant, une passion grande et forte qui élève le cœur de l'homme et qui lui fait mépriser la mort, qui lui donne un ressort prodigieux, et qu'il ne faut que mieux diriger pour en tirer les plus sublimes vertus; au lieu que l'irréligion, et, en général, l'esprit raisonneur et philosophique attache à la vie, efféminé, avilit les âmes, *concentre toutes les passions dans la bassesse et l'intérêt particulier, dans l'abjection du moi humain, et sape ainsi, petit à petit, les vrais fondements de toute société;* car ce que les intérêts particuliers ont de commun est si peu de chose qu'il ne balancera jamais ce qu'ils ont d'opposé.

« Si l'athéisme ne fait pas verser le sang des hommes, c'est moins par amour de la paix que par indifférence pour le bien ; comme que tout aille, peu importe au prétendu sage, pourvu qu'il reste en repos dans son cabinet. Ses principes ne font pas tuer les hommes, mais ils les empêchent de naître, en détruisant les mœurs qui les multiplient, en les détachant de leur espèce, en réduisant toutes leurs affections à un secret égoïsme, aussi funeste à la population qu'à la vertu. L'indifférence philosophique ressemble à la tranquillité de l'État sous le des-

potisme : c'est la tranquillité de la mort; *elle est plus destructive que la guerre même.* »

Nous retrouverons ces accusations dans les discours de Robespierre contre l'athéisme et les athées. Il n'y a nulle exagération à dire que « le citoyen de Genève » a aiguisé le couperet dont s'est servi le député d'Arras pour guillotiner ses adversaires.

Ce qui rend la conduite de Rousseau odieuse, c'est qu'il était persuadé que son livre, le livre où il attaquait ses anciens amis, ne l'exposerait personnellement à aucun danger. Ces attaques contre les philosophes devaient être pour lui un préservatif, un moyen de sécurité et de succès pour sa personne et son œuvre. Il a pris soin de nous donner sur ce sujet de suggestifs détails : « En l'année 1760, raconte-t-il, la lecture de la *Julie* étant finie, j'eus recours à celle de l'*Émile* pour me soutenir auprès de Mme de Luxembourg... Comme elle me reprochait de me laisser duper par les libraires, elle voulut que je lui laissasse le soin de faire imprimer cet ouvrage, afin d'en tirer un meilleur parti. » Rousseau accepte ; Mme de Luxembourg fait une démarche auprès de M. de Malesherbes, surintendant de la librairie, et celui-ci, après avoir lu la *Profession de foi du vicaire savoyard* écrit à Jean-Jacques que cette pièce est précisément faite « pour avoir l'approbation du genre humain et celle de la Cour dans la circonstance. » Cette appréciation équivalait à un brevet d'impunité pour l'*Emile* La maréchale de Luxembourg entre en négociations avec les libraires; elle traite avec le libraire Duchesne, et par celui-ci avec le libraire Néaulme d'Amsterdam. M. de Malesherbes est mis au courant de ces tractations et les approuve. Le libraire Duchesne donne du manuscrit de l'*Emile* six mille francs et deux cents exemplaires.

Le libraire Rey achète le manuscrit du *Contrat social* mille francs, et s'engage à faire à Thérèse Le Vasseur une pension viagère de trois cents francs. « Sûr d'être en règle à tous égards sur cet ouvrage (l'*Emile*), fortement persuadé qu'il avait non seulement l'agrément et la protection du magistrat (M. de Malesherbes), mais même qu'il méritait et qu'il avait de même la faveur du ministère, je me félicitais de mon courage à bien faire et je riais de mes pusillanimes amis qui paraissaient s'inquiéter pour moi. »

Jean-Jacques satisfait, heureux, en possession d'une petite fortune, fait des projets d'avenir qu'il compte mettre à exécution après la mise en vente de l'*Emile*. Il n'écrira plus ; il passera dans le repos le reste de sa vie. A Genève? Oh! non : « Je songeais, dit-il, à la Touraine où j'avais déjà été et qui me plaisait beaucoup, tant pour la douceur du climat que pour celle des habitants. »

Il parle de ce projet à M. de Luxembourg, et lui en parle comme d'une chose résolue. Le maréchal lui propose le château de Merlou, à quinze lieues de Paris, comme un asile qui pourrait lui convenir. Cette proposition ne déplaît pas au farouche égalitaire, qui fait profession de détester les grands, à moins qu'il ne les « adore. » Avant toutes choses « il fallait visiter le lieu : nous convînmes du jour où M. le maréchal enverrait son valet de chambre avec une voiture pour m'y conduire. Je me trouvai ce jour-là fort incommodé, il fallut remettre la partie... »

L'*Emile* paraît enfin. Des rumeurs fâcheuses circulent à ce moment. Jean-Jacques ne s'en émeut pas : « Il ne me vint pas même à l'esprit qu'il pût avoir dans toute cette affaire la moindre chose qui me regardât person-

nellement, moi qui me sentais si parfaitement irréprochable, si bien appuyé, si bien en règle à tous égards. »

Rousseau avait raison de dire que vis-à-vis du pouvoir il se sentait irréprochable. *La Profession de foi du vicaire savoyard* renferme, en effet, dans une note de Rousseau lui-même, une apologie des gouvernements monarchiques et chrétiens :

« Nos gouvernements modernes doivent incontestablement au christianisme leur plus solide autorité, et leurs révolutions moins fréquentes ; il les a rendus eux-mêmes moins sanguinaires. (C'est un protestant qui parle ainsi après la Saint-Barthélemy et la Révocation de l'édit de Nantes. C'est un citoyen de la ville où furent brûlés Michel Servet et Antoine qui tient ce langage.) Cela se prouve par le fait en les comparant aux gouvernements anciens. La religion mieux connue, écartant le fanatisme, a donné plus de douceurs aux mœurs chrétiennes. »

Ni cet éloge des nations chrétiennes, ni les outrages et les dénonciations contre les philosophes, ne suffirent à satisfaire l'autorité catholique de Paris et l'autorité protestante de Genève. Pourquoi donc ? C'est que Rousseau avait glissé dans la *Profession de foi du Vicaire* des idées sociniennes, et, contre les miracles, des arguments de protestantisme libéral empruntés aux livres de mademoiselle Hubert (1). Il avait mis en doute la réalité des

(1) Sur Mlle Hubert, née à Genève, en 1695, petite-fille d'un professeur de théologie, voir la substantielle étude de M. Courdaveaux, doyen de la Faculté des lettres de Douai Saint-Denis, imprimerie Charles Lambert, 1884. — Mlle Hubert avait essayé d'établir, dans des livres qui avaient provoqué à Genève et à Strasbourg de vives controverses de 1733 à 1748, que l'essentiel du christianisme et de la religion utile à l'homme c'est la croyance à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, à la bienfaisante influence de la Bible, allégée des miracles, et de Jésus, regardé comme le porte-parole de la divinité et le héros de la pure morale.

prétendus faits surnaturels et contesté leur efficacité religieuse. Certes, il avait entouré ces allégations de phrases dévotes et d'une rhétorique à double sens destinée à satisfaire les plus difficiles parmi les croyants. Mais ces habiletés n'eurent pas le succès qu'en attendait Jean-Jacques. Et, cependant, était-il possible de se montrer plus pieux, plus apologète chrétien que le vicaire savoyard dans cet assemblage de phrases :

«... La sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe; qu'ils sont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si simple, *soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même?* Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! Quelle grâce touchante dans ses instructions! Quelle élévation dans ses maximes! Quelle profonde sagesse dans ses discours! Quelle présence d'esprit! Quelle finesse, quelle justesse dans ses réponses! Quel empire sur ses passions! (?) Où est l'homme, où est le sage qui sait ainsi agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation! Quand Platon peint son juste imaginaire, couvert de tout l'opprobre du crime, et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ : la ressemblance est si frappante que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il pas pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie! Quelle distance de l'un à l'autre! Socrate mourant sans douleur, sans ignominie, soutint *aisément* jusqu'au bout son personnage, et si cette *facile* mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fût autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale.

D'autres avant lui l'avaient mise en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avaient fait; il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avait été juste, avant que Socrate eût dit ce que c'était que la justice. Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie. Sparte était sobre, avant que Socrate eût loué la sobriété : avant qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondait en hommes vertueux. Mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont lui seul a donné les leçons et l'exemple? Du sein du plus furieux fanatisme la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus héroïques vertus honora *le plus vil de tous les peuples*. La mort de Socrate philosophant tranquillement avec ses amis est *la plus douce qu'on puisse désirer;* celle de Jésus expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure; Jésus au milieu d'un supplice affreux prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, *la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.*

« Dirons-nous que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir? Mon ami, ce n'est pas ainsi qu'on invente, et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. »

Cette débauche de rhétorique et d'ignorance à propos d'un personnage dont l'histoire est absolument inconnue pendant la presque totalité de son existence, et dont les derniers jours sont enveloppés de légendes et de miracles; que les apologies de sa personne, écrites un siècle après sa mort, nous présentent comme un halluciné annonçant son prochain retour sur les nuées du

ciel, méritait l'acclamation de tous les dévots. Jean-Jacques ne s'était pas contenté, pour attirer à lui les croyants et faire accepter son livre, de cette phrase : « la vie et la mort de Jésus sont la vie et la mort d'un Dieu » ; il s'était incliné devant « la Révélation », sans « la rejeter, ni l'admettre », mais en déclarant qu'elle avait « en sa faveur des preuves qu'il lui était impossible de combattre ; » et, quant à la messe, quant aux rites et aux pratiques du catholicisme, il faisait dire au vicaire savoyard : « Honoré du mystère sacré quoique dans le dernier rang, je ne ferai, ni ne dirai jamais rien qui me rende indigne d'en remplir les plus sublimes devoirs. »

Ces capucinades — le mot est de Diderot, — révèlent les craintes et les habiletés de Rousseau, en même temps qu'elles nous font connaître sa curieuse tentative de donner plus d'éclat, en les rajeunissant, au socinianisme et au théisme chrétien de Mlle Hubert complétés par le vague catholicisme de Mme de Warens. Il s'agissait pour Rousseau d'orienter le dix-huitième siècle vers une conception religieuse catholico protestante, et, dans le naufrage qui menaçait d'engloutir la crédulité et la foi, d'offrir une sorte de radeau sauveur aux catholiques atteints de mysticisme et de libéralisme et aux protestants que gênait l'âpre, l'étroite doctrine calviniste. Jean-Jacques qui, semblable à tous les Genevois, avait la théologie dans le sang, faisait ce rêve, qui ne manquait pas d'une certaine originalité, d'agrandir et d'amalgamer l'œuvre de Calvin et de François de Sales. Il rêvera même un jour d'être un nouveau Christ.

Au nom d'un christianisme qui ne s'embarrasse pas du miracle, et à l'aide de pieuses habiletés de langage, Rousseau s'efforcera d'enrayer le mouvement purement rationaliste et anti-chrétien des voltairiens de l'*Encyclo-*

pédie. Il préparera les voies au protestantisme libéral du dix-neuvième siècle ; il inaugurera une réaction religieuse.

Les philosophes virent l'intention de Rousseau et s'indignèrent des attaques directes que « le faux frère » avait dirigées contre eux. Voltaire écrivit, en réponse aux palinodies de Jean-Jacques : *Le Sermon des Cinquante*, où il oppose au théisme chrétien le théisme anti-chrétien. Les deux écrits : la profession de foi du *Vicaire savoyard* et le *Sermon des Cinquante* mettent en présence la conception entièrement laïque de la philosophie du dix-huitième siècle et la conception étrangère, genevoise et religiosâtre d'un protestant qui vient de passer par le catholicisme. Entre Voltaire et Rousseau il ne se rencontre, quant aux idées métaphysiques, aucune différence. Tous les deux affirment la croyance à Dieu, à l'immortalité de l'âme, à la liberté morale. Sur ces trois points, Rousseau, qui d'ailleurs le déclare, n'est qu'un disciple de Voltaire Entre eux il n'y a qu'une différence de style. Voltaire exprime ses idées plus simplement, avec beaucoup plus de clarté, moins de contradiction dans le fond et dans la forme que Rousseau. Mais sur une question essentielle les deux écrivains se séparent et se combattent. Voltaire a cessé d'être chrétien, Rousseau est redevenu protestant évangélique. Voltaire parle de Jésus et des origines du christianisme en historien et en critique qui se préoccupe de l'authenticité et de la valeur des textes; Rousseau en parle en rhéteur qui remplace les idées par des mots et les faits par des affirmations. Il prêche; il plaide pour son saint et pour sa paroisse. Voltaire ne veut s'incliner que devant la vérité dûment établie. L'un a l'esprit laïque et tolérant; l'autre a l'esprit prêtre, sectaire, persécuteur ; l'un est dans la

lignée de Montaigne, de Molière, de Saint-Evremond; l'autre dans la tradition de Calvin, de Théodore de Bèze, de Mme Guyon, de Mlle Hubert et des prédicants obscurs de sa petite ville. Il veut que chacun reste dans la religion de son pays, et il fait appel au bourreau contre ceux qui s'écartent des dogmes officiels de la cité; l'autre veut qu'on sorte de la religion nationale, si on la trouve insuffisante ou mauvaise, et qu'on ait le droit de la discuter et de la réprouver. Ce droit est même à ses yeux un devoir. A l'hypocrisie du vicaire savoyard, demeurant dans une église que son cœur renie et que son esprit condamne, Voltaire oppose, dans *le Sermon des Cinquante*, la noble conduite des prêtres qui, se débarrassant des mensonges qu'ils avaient coutume de débiter, tout en les raillant dans l'intimité, viendront se joindre aux défenseurs de la vérité : « ... Qu'ils reconnaissent que la secte chrétienne n'est que le pervertissement de la religion naturelle, qu'il n'y a qu'un Dieu, que ce Dieu est le père commun de tous les hommes, qui sont frères, que ces frères doivent être, les uns envers les autres, bons et justes, qu'ils doivent exercer toutes les vertus,... alors les hommes seront plus gens de bien, en étant moins superstitieux Puisse ce grand Dieu qui m'écoute, ce Dieu qui, assurément, ne peut ni être né d'une fille, ni être mort à une potence, ni être mangé dans un morceau de pâte, ni avoir inspiré des livres remplis de contradictions, de démence et d'horreur; puisse ce Dieu, créateur de tous les mondes, avoir pitié de cette secte de chrétiens qui le blasphèment!... »

C'est l'appel à la loyauté succédant à l'appel à l'hypocrisie; c'est l'invitation au courage, remplaçant le culte de l'équivoque. Michelet a très nettement indiqué ce point de vue dans l'entretien qu'il eut avec son gendre

Alfred Dumesnil, qui soumettait à sa critique le manuscrit d'un livre à tendances rousseautistes : « Prenez garde! s'écrie Michelet. L'auteur de la *Foi nouvelle* (un livre d'Alfred Dumesnil) sortant par ses alliances, ses amitiés du parti voltairien, venant replâtrer, refarder une idole décrépite, ce sera le bonheur des ennemis de la Révolution, et rien n'est mieux trouvé pour le parti prêtre qui triomphe aujourd'hui. — Mon livre, réplique Dumesnil, ne peut leur donner ces avantages; il replace le Christ dans la nature, il dissipe le miracle, il permet à toutes les vérités de la nature d'arriver aux simples, en brisant une idole et en montrant sous une superstition des vérités de conscience. — Vous donnez au clergé tout ce qu'il demande, réplique Michelet. Les quarante mille chaires tireront argument de votre livre. Qu'importe que vous disiez que le Christ n'est qu'un homme et non un Dieu, personne au monde ne croit plus au Dieu, si vous faites de lui le plus adorable des hommes; c'est l'homme que les femmes veulent dans le Christ. Vous continuez Rousseau qui d'avance a frappé au cœur la Révolution française par un mot du vicaire savoyard : *Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.* »

Tandis que Rousseau, se croyant assuré de l'impunité, « restait tranquille, attendant même des éloges, se sentant pour patrons dans cette affaire Mme de Luxembourg et M. de Malesherbes, et ne voyant pas comment on pouvait s'y prendre pour les écarter et venir jusqu'à lui », le péril se rapprochait. Mme de Boufflers et le prince de Conti, amis et protecteurs de Rousseau, instruits de ce qui pouvait se produire, et certains qu'on voulait seulement, ainsi que l'événement le prouva, obliger Jean-Jacques à quitter momentanément la France, lui

conseillaient la retraite et un voyage en Angleterre où de nombreux amis lui offriraient l'hospitalité. Rousseau persistait à ne pas croire au danger et tenait pour manœuvres « de fabrique holbachique » les avertissements qu'on lui donnait.

Le citoyen de Genève s'obstinant à ne pas tenir compte des conseils de ses protecteurs, le prince de Conti et Mme de Luxembourg le firent avertir officiellement que, « malgré tous leurs efforts, on était décidé à procéder contre lui ; » le prince ajoutait « qu'il avait obtenu *qu'on ne poursuivrait pas Rousseau s'il s'éloignait*, mais que, s'il persistait à vouloir se laisser prendre, il serait pris. » Rousseau « sacrifiant, dit-il, sa gloire à la tranquillité de Mme de Luxembourg (!) », voulut alors partir sans retard.

Où ira-t-il ? Il va nous le dire : « Mon premier mouvement fut de me retirer à Genève ; mais un instant de réflexion suffit pour me dissuader de faire cette sottise. Je savais que le ministère de France, encore plus puissant à Genève qu'à Paris, ne me laisseroit pas plus en paix dans une de ces villes que dans l'autre, s'il avait résolu de me tourmenter. Je savois que le *Discours sur l'inégalité* avoit excité contre moi, dans le Conseil, une haine d'autant plus dangereuse qu'il n'osoit la manifester. Je savois qu'en dernier lieu, quand *la Nouvelle Héloïse* parut, il s'était pressé de la défendre, à la sollicitation du docteur Tronchin ; mais voyant que personne ne l'imitoit, pas même à Paris, il eut honte de cette étourderie, et retira la défense. Je ne doutois pas que, trouvant ici l'occasion plus favorable, il n'eût grand soin d'en profiter. Je savois que, malgré tous les beaux semblants, il *régnoit contre moi, dans tous les cœurs genevois, une secrète jalousie, qui n'attendoit que l'occasion de s'assouvir.* » Il n'ira donc pas chez les Genevois jaloux et persécuteurs.

Il se décide, évitant Genève, à se mettre en route vers la Suisse. C'est là, — et là seulement — qu'il connaîtra la persécution En France, on s'était montré pour lui plus débonnaire qu'on ne l'avait été pour Voltaire et pour Diderot. On rendit facile son départ, on favorisa son voyage.

Jean-Jacques, avant de monter dans la voiture que lui offre un maréchal de France, est tendrement embrassé par des duchesses et des princesses ; en chemin il est salué avec déférence. Si ce n'est pas une sortie triomphale, c'est moins encore une fuite humiliée.

En entrant sur le territoire de Berne, Jean-Jacque ses livre à un accès d'enthousiasme helvétique. Il fait arrêter son carrosse, descend, se prosterne, embrasse, baise la terre et s'écrie · « Ciel, protecteur de la vertu, je te loue, je touche une terre de liberté ! » Son postillon, témoin de cette pantomime, le croit fou. Jean-Jacques remonte dans sa chaise et arrive à Iverdon, pour y apprendre que son livre venait d'être brûlé à Genève par la main du bourreau, qu'un décret de prise de corps avait été rendu contre lui et que ses compatriotes, au lieu de s'émouvoir de « tant d'incroyables absurdités », de cette manifeste et criante infraction de toutes les lois, à commencer par celle du bon sens », restaient parfaitement « tranquilles. » A Berne le « Sénat » s'était ému, mais contre Rousseau, et lui avait signifié d'avoir à chercher refuge ailleurs que dans le canton. Jean-Jacques, plein d'amertume contre l'intolérante Suisse, demande asile... à qui ? au roi de Prusse, à Frédéric II, à l'ami, à l'admirateur de Voltaire, au roi philosophe, matérialiste et athée, qu'il venait d'attaquer sous le nom d Adraste, dans un passage de l'*Emile.* Il se transporte à Moitiers, dans le Val-Travers, comté de Neuchâtel, alors sous l'autorité du souverain allemand : « Quand Jean-Jacques, dit-il,

s'élève à côté de Coriolan, Frédéric sera-t-il au-dessous du général des Volsques? » Et Rousseau envoie une supplique à « milord Maréchal » qui gouverne, pour le compte du roi de Prusse, l'État de Neuchâtel.

Puis il écrit au roi de Prusse :

Au roi de Prusse.

« A Moitiers-Travers, juillet 1762.

« J'ai dit beaucoup de mal de vous, j'en dirai peut-être encore; cependant, chassé de France, de Genève, de Berne, je viens chercher un asile dans vos États. Ma faute est, peut-être, de n'avoir pas commencé par là : cet éloge est de ceux dont vous êtes digne.

« Sire! je n'ai mérité de vous aucune grâce, et je n'en demande pas; mais j'ai cru devoir déclarer à Votre Majesté que j'étais en son pouvoir et que j'y voulais être : « elle peut disposer de moi comme il lui plaira. »

Frédéric II manda à milord Maréchal de faire accueil à Rousseau et de lui remettre douze louis. Bien que cette offre fut, ou put paraître insultante (et elle parut telle à Jean-Jacques), il regarda Frédéric comme son « bienfaiteur et protecteur, il s'attacha sincèrement à lui, et à la paix qu'il fit peu de temps après, il lui témoigna sa joie par une illumination de très bon goût, un cordon de guirlandes dont il orna la maison qu'il habitait à Moitiers-Travers. »

XV

ROUSSEAU SUJET DU ROI DE PRUSSE. — POLÉMIQUES AVEC L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ET LES PASTEURS PROTESTANTS DE GENÈVE.

Habitant un pays calviniste, devenu sujet d'un roi philosophe et protestant de naissance, que va faire Rousseau? Sa correspondance, pendant les années 1762-1763, nous fait assister à l'assombrissement de son intelligence par la folie. Le citoyen de Genève n'a pas un tempérament de martyr. Dès que le malheur l'atteint il est abattu. Ses lettres sont pleines de jérémiades ; quelques-unes manquent entièrement non seulement de fierté mais de dignité. Le souvenir de Voltaire, alors occupé à la défense et à la réhabilitation des Calas, devient pour lui une obsession. Il le dénonce à la comtesse de Boufflers comme ayant abusé du crédit qu'il avait à Genève, afin d'obtenir la condamnation de l'*Emile*!! Il mande à Moultou : « Je prends haleine à Motiers-Travers jusqu'à ce qu'il plaise à MM. de Voltaire et Tronchin de m'y poursuivre et de m'en faire chasser : ce que je ne doute pas qui m'arrive bientôt. » Il écrit à M. Gingins de Moiry : « Tous mes malheurs viennent d'avoir trop bien pensé des hommes. Ils me font

sentir combien je m'étais trompé... Je savais qu'on ne pouvait dire impunément la vérité dans ce siècle, ni peut-être dans aucun autre ; je m'attendais à souffrir pour la cause de Dieu, mais je ne m'attendais pas, je l'avoue, aux traitements inouïs que je viens d'éprouver... Tant de barbarie et d'acharnement m'ont surpris au dépourvu. Calomnié publiquement par des hommes établis pour venger l'innocence, traité comme un malfaiteur dans mon propre pays que j'ai tâché d'honorer, poursuivi, chassé d'asile en asile, sentant à la fois mes propres maux et la honte de ma patrie, j'avais l'âme émue et troublée... » Quel langage aurait-il donc tenu s'il avait vu se dresser devant lui le bûcher de Michel Servet ou d'Antoine? A Moultou, dans une autre lettre, et pour la troisième fois, il accuse de ses malheurs Voltaire et Tronchin qu'il appelle « le poète et le jongleur. » A un M. Marcel il donne le conseil d'écrire un mémoire pour montrer qu'il n'est pas certain que, lui, Rousseau, soit l'auteur du livre poursuivi qui porte son nom et que, si même cette certitude était acquise « il s'agirait de savoir si la profession de foi du vicaire savoyard est bien de Jean-Jacques. » Ces misérables arguties, ces chicanes de mauvais plaideur, alors qu'un *me adsum qui feci* aurait dû jaillir de la conscience, font pitié. « A l'égard du *Contrat social*, continue Rousseau dans cette épitre à Marcet, l'auteur de cet écrit prétend qu'une religion est toujours nécessaire à la bonne constitution d'un Etat. Ce sentiment peut bien déplaire au poète Voltaire, au jongleur Tronchin, et à leurs satellites, mais ce n'est pas par là qu'ils oseront attaquer le livre en public. L'auteur examine ensuite quelle est la religion civile sans laquelle nul Etat ne peut être bien constitué. Il semble, il est vrai, ne pas croire que le christianisme, du moins celui d'aujourd'hui, soit

cette religion civile indispensable à toute bonne législation... Supposons qu'en cela l'auteur se soit trompé : il aura fait une erreur en politique, car il n'est point question d'autre chose. Je ne vois point où sera l'hérésie et encore moins le crime à punir ». Non seulement Rousseau ne voit rien de répréhensible dans ces affirmations, mais il déclare que si à Genève on les poursuivait « il vaudrait mieux être Turc que genevois. » Dans d'autres lettres à Moultou, Voltaire est qualifié de « glorieux souverain de Genève », et « les ministres protestants, les dévots, de « satellites » du philosophe de Ferney !

Ces lamentations, ces diatribes à propos des pasteurs auraient dû avoir pour conséquence logique d'éloigner Rousseau de la communauté protestante. C'est le contraire qui se produit. Condamné en France et à Genève pour avoir professé des idées sociniennes, Rousseau demande au prédicant calviniste, M de Montmolin, de le recevoir « parmi ses fidèles et de l'admettre à la sainte table ».

Cette démarche semble inexplicable. Elle fut qualifiée d'hypocrisie par Mme de Boufflers et Mme de Luxembourg, et de folie par quelques autres amis de Jean-Jacques. Elle aura pour Rousseau des conséquences extrêmement pénibles, qu'il n'a pas su prévoir, non par irréflexion ou par naïveté, -- Jean-Jacques était le moins naïf, le plus réfléchi et, parfois, le plus rusé des hommes, — mais parce que connaissant bien mieux les curés catholiques et leur souplesse que les prédicants calvinistes et leur morgue, il avait attribué aux seconds la flexibilité de nature qui n'appartenait qu'aux premiers Le but qu'il poursuivait était celui-ci : se mettre en bons termes avec une communauté protestante et surtout avec le pasteur orthodoxe de cette communauté, afin d'obliger les pré-

dicants genevois et leurs fidèles à revenir à lui, à se mettre de son parti, à exercer leur influence en sa faveur contre les juges de Genève qui venaient de condamner l'*Emile* et contre Voltaire dont le souvenir continuait à le tourmenter.

C'est pourquoi, à peine admis « à la Sainte Table », il annonce cet événement au pasteur théologien genevois Jacob Vernet. Il le flatte : « Nous avons, monsieur, des ennemis communs qui cherchent à brouiller deux hommes d'honneur qui s'estiment ; je vous réponds, de mon côté, qu'ils auront beau faire, ils ne parviendront pas à m'ôter la confiance que je vous ai vouée et qui ne se démentira jamais. » Il proteste de la profondeur de ses sentiments protestants auxquels il restera fidèle jusqu'à la fin de sa vie ; il se félicite d'avoir, grâce à M. de Montmolin, goûté la consolation de s'approcher de la Sainte Table, et il se flatte que M. Vernet, pasteur à Genève, voudra bien ne pas désapprouver ce qu'a fait « en cette occasion l'un des Messieurs ses collègues ». Avec Mme de Boufflers, à qui il a écrit le 30 octobre 1762, il est plus explicite et il raconte ce qu'il a projeté et ce qu'il espère obtenir : « M. de Voltaire me voyant opprimé par le Parlement de Paris, avec la générosité naturelle à lui et à son parti, saisit ce moment de me faire opprimer même à Genève, et d'opposer une barrière insurmontable à mon retour dans ma patrie. Un des plus sûrs moyen qu'il employa pour cela fut de me faire regarder comme déserteur de ma religion ; car les lois sont formelles, et tout citoyen ou bourgeois qui ne professe pas la religion qu'elles autorisent perd par là même son droit de cité. Il travailla de toutes ses forces à soulever les ministres... Heureusement, M. de Montmolin s'est rencontré qui l'a solennellement introduit dans le petit troupeau. »

Cet incident « a mis les Voltairiens au désespoir ; des foules de Genevois sont accourus à Motiers, m'embrassant avec des larmes de joie et appelant hautement M. de Montmolin leur bienfaiteur et leur père » Nous apprendrons bientôt comment il traitera ce bienfaiteur et ce père !

Réintégré dans la petite secte, se croyant fort de l'appui de M. de Montmolin, en relations amicales avec quelques pasteurs genevois qui lui restent fidèles, protégé par milord Maréchal et par le roi de Prusse, Rousseau se sent sur un terrain solide. Il pourra faire face à ses ennemis : aux catholiques contre lesquels s'est réveillée, au dedans de lui-même, la vieille haine protestante ; aux philosophes, à Voltaire, qu'il déteste et qu'il envie ; aux pasteurs orthodoxes de Genève qui ont prêché contre la profession du *Vicaire savoyard ;* aux magistrats genevois qui ont fait brûler l'*Emile* et aussi le *Contrat social*, — ce qu'on n'avait pas fait à Paris. — Il pourra devenir le grand-prêtre du théisme chrétien, inaugurer une forme nouvelle du protestantisme...

En attendant il fréquente assidûment « les saintes assemblées calvinistes avec respect et avec une dévotion extérieure, qui fait que le peuple le juge favorablement. » Il réitère à M. de Montmolin qu'il est sincèrement chrétien et chrétien réformé. Comme celui-ci lui fait observer « qu'il y a de la contradiction dans les principes qu'il a posés dans l'*Emile* avec le désir ardent qu'il témoigne de pouvoir participer à la Sainte table », Rousseau proteste de nouveau qu'étant chrétien réformé, il souhaite d'accomplir tous les actes du culte et qu'il attend « de la charité pastorale » qu'on ne lui refuse pas cette consolation. Et quant à son *Emile* il proteste encore qu'il n'avait point en vue, dans les passages incriminés, la religion

chrétienne réformée, mais le catholicisme, et qu'il a eu uniquement dans son plan ces trois objets principaux :

« Le premier : *combattre l'église romaine*, et surtout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être sauvé hors de l'Église ;

« Le second : réfuter l'ouvrage matérialiste et infernal d'Helvétius ;

« Le troisième : *foudroyer plusieurs de nos nouveaux philosophes* qui, vains et présomptueux, sapent par les fondements et la religion naturelle et la religion révélée. »

Après avoir fait ces déclarations et quelques autres qui accentuaient sa soumission à l'Eglise protestante, l'ancien converti de Mme de Warens fut admis « à la Sainte table », et communia dévotement, avec une humilité qui, au témoignage de M. de Montmolin, édifia toute l'église.

Rassuré de ce côté, Jean Jacques se tourna vers l'archevêque de Paris, dont le mandement contre l'*Emile* venait d'arriver à Motiers, et, au vif déplaisir de Rousseau, avait été lu par un grand nombre de personnes, « ce qui, mandait-il à Mme Latour, ne peut faire qu'un fort mauvais effet dans un pays où les jugements de Paris servent de règle et où il importe d'être bien vu. »

Il saisit l'occasion que lui offrait ce mandement pour affirmer son protestantisme et publier la lettre célèbre qui porte ce titre : Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, professeur de Sorbonne, etc...

C'est le plus théâtral des écrits du Genevois, le plus éloquent et le plus habile.

Rousseau, avant de discuter le mandement de l'archevêque, parle de son existence passée (mais sans allusion

à son long état d'âme catholique), et fait l'apologie de ses talents et l'histoire de ses malheurs.

Après l'apothéose de sa personnalité, Rousseau raconte le roman de ses persécutions. Lui qui sait bien, pourtant, qu'on n'a jamais voulu se saisir de sa personne, il écrit : « Le Parlement, toujours si soigneux pour les Français de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un étranger. Sans savoir si cet étranger est bien l'auteur du livre qui porte son nom, s'il le reconnaît pour sien, si c'est lui qui le fait imprimer; sans égard pour son triste état, sans pitié pour les maux qu'il souffre, on commence par le décréter de prise de corps; on l'eût arraché de son lit pour le traîner dans les mêmes prisons où pourrissaient les scélérats; on l'eût brûlé, peut-être, sans l'entendre... » Quel abus de la déclamation!

Mais tout en déclamant, en s'apologiant, tout en déclarant qu'il est « le seul auteur de son siècle et de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi ; tout en faisant imprimer que « s'il existait en Europe un seul gouvernement vraiment éclairé, un gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles et saines, ce gouvernement eût rendu des honneurs publics à l'auteur d'*Emile* et lui eût élevé des statues », il ne détourne pas son attention du but qu'il poursuit et, par-dessus la tête de l'archevêque de Paris, il adresse ses hommages à la communauté calviniste de Môtiers et à son « digne pasteur » M. de Montmolin :

« Heureux d'être né dans la religion la plus raisonnable et la plus sainte qui soit sur la terre, je reste inviolablement attaché au culte de mes pères : comme eux je prends l'*Ecriture et la raison* pour les uniques règles de ma croyance ; comme eux je me réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jésus-Christ et les vrais adorateurs

de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fidèles les hommages de son église. Il m'est consolant et doux d'être compté parmi ses membres, de participer au culte public qu'ils rendent à la divinité et de me dire : au milieu d'eux, je suis avec mes frères. Pénétré de reconnaissance pour le digne pasteur qui, résistant au torrent de l'exemple, le jugeant dans la vérité, n'a point exclu de l'Eglise un défenseur de la cause de Dieu, je conserverai toute ma vie un tendre souvenir de sa charité vraiment chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans son troupeau, et j'espère n'en point scandaliser les membres par mes sentiments ni par ma conduite. »

Se souvenant alors de l'intolérance calviniste qui, à Genève, frappe de proscription les catholiques, il essaie de la justifier par ces mots : « Je ne crois pas qu'on puisse légitimement introduire en un pays des religions étrangères sans la permission du souverain ; car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu, c'est désobéir aux lois, *et qui désobéit aux lois désobéit à Dieu.* »

Enfin, dans cette lettre, toute en argumentation tendue, minutieuse et sévère, Rousseau se déride une seule fois et c'est pour se moquer de la principale doctrine du catholicisme : la transsubstantiation.

« Vous conviendrez bien, je pense, monseigneur, qu'une des vérités éternelles qui servent d'éléments à la raison est que la partie est moindre que le tout, et c'est pour avoir affirmé le contraire que l'inspiré (dans la profession de foi du *Vicaire savoyard*) vous paraît tenir un discours plein d'ineptie. Or, selon votre doctrine de la transsubstantiation, lorsque Jésus fit la dernière cène avec ses disciples, et qu'ayant rompu le pain il donna son corps à chacun d'eux, il est clair qu'il tint son corps

entier dans sa main, et s'il mangea lui-même le pain consacré, comme il put le faire, il mit sa tête dans sa bouche. Voilà donc bien clairement, bien précisément la partie plus grande que le tout, et le contenant que le contenu. Que dites-vous à cela, monseigneur? »

Bien qu'il trouvât cette plaisanterie un peu géométrique, Voltaire disait : « Il y a, par-ci, par-là, d'assez bonnes choses dans ce Jean-Jacques. »

Les attaques contre le catholicisme, le dithyrambe en l'honneur des pasteurs suisses et du protestantisme ne produisirent pas l'effet qu'en attendait Rousseau. Les prédicants en qui il espérait l'abandonnèrent et le réduisirent ou à une soumission humiliante ou à une lutte sans répit. Il se décida pour la lutte.

A Genève la vénérable compagnie des pasteurs possédait la puissance religieuse et politique. Le gouvernement était, en réalité, une théocratie. Théoriquement le peuple était investi d'une sorte de souveraineté, mais, en fait, une aristocratie composée de quelques familles riches et dévotes détenait et exerçait l'autorité. L'ensemble des citoyens qui formaient le Conseil général était rarement convoqué. Or le pouvoir politique et le pouvoir religieux s'étaient prononcés contre l'*Émile* et le *Contrat social*. Le premier avait condamné au feu ces deux ouvrages et rendu un décret de prise de corps contre leur auteur. Le second, par l'organe des pasteurs, avait dénoncé et réprouvé, dans les chaires, les hérésies de la profession de foi du vicaire savoyard. Le premier imputait à Rousseau d'avoir proclamé l'égalité et la responsabilité de tous les hommes devant la loi, l'égalité de toutes les charges sociales pour toutes les classes de la société (Gaberel, *Rousseau et les Genevois*, 72). Le second reprochait au citoyen de Genève, au transfuge du pro-

testantisme, redevenu membre de l'Église, d'avoir « dogmatisé contrairement à la foi, et d'être tombé sous le coup des édits, en niant les miracles de l'Évangile, en oubliant ses récentes affirmations au Consistoire touchant « le fait surnaturel de la Révélation. » Politiquement Rousseau était frappé de déchéance, religieusement, il était exclu de l'Église.

En se faisant admettre comme membre actif dans la communauté de Môtiers, Rousseau, malgré Genève, demeurait officiellement protestant. Il espérait, en faisant agir quelques-uns des prédicants genevois restés ses correspondants et ses amis, amener la vénérable compagnie à prendre à son égard une attitude sympathique; et il comptait, en dénonçant les irrégularités de forme dont le pouvoir politique s'était rendu coupable envers sa personne et ses livres, créer un parti populaire assez puissant pour faire réviser son procès.

Très adroitement, avec des souplesses de langage qui ne lui sont pas familières, il s'efforce d'amener à ses projets et le pasteur Jacob Vernet, très influent en sa qualité de professeur de théologie, et le pasteur Verne, et le pasteur Moultou, et le pasteur Roustan.

Vernet, après quelques fluctuations, se retourne contre Jean-Jacques et lui demande une rétractation publique des hérésies de la profession de foi; Vernet, un peu hésitant d'abord, abandonne l'hérésiarque. Moultou, avec tendresse, Roustan, avec docilité, lui demeurent fidèles.

La correspondance de Rousseau nous met au courant des déconvenues et des colères qu'il éprouve :

A Moultou qui le renseigne sur les mauvaises dispositions des Genevois, il écrit le 25 novembre 1762 :

« Ces messieurs les Genevois le prennent, en vérité,

sur un singulier ton. On dirait qu'il faut que j'aille encore demander pardon des affronts qu'on m'a faits. Et puis quelle extravagante inquisition! L'on n'en ferait pas tant chez les catholiques! En vérité, ces gens-là sont bien bêtement rogues. »

Et dans une autre lettre (17 février 1763) :

«... Que j'aille, à mon âge, solliciter, comme un écolier, des certificats de consistoire, il me paraît singulier, mon cher Moultou, que vous l'ayez imaginé possible. Vos ministres et moi sommes loin de compte : ils ont cru, sur ma lettre à M. de Montmelin, avoir trouvé une occasion favorable de me faire ramper sous eux. Ils auront tout le temps de se désabuser. Puisqu'ils se sont ôté mon estime, ils s'accommoderont, s'il leur plaît, *de mon mépris.* Je leur ai donné des témoignages publics de mon estime, j'ai eu tort, et voilà le seul tort qu'il me reste à réparer.

« Mon cher, je suis, dans ma religion, tolérant par principe, (?) car je suis chrétien : je tolère tout hors l'intolérance; mais toute inquisition m'est odieuse. Je regarde tous les inquisiteurs comme autant de satellites du diable. *Par cette raison, je ne voudrais pas plus vivre à Genève qu'à Goa.* Il n'y a que des athées qui puissent vivre en paix dans ce pays-là, parce que toutes les professions de foi ne coûtent rien à qui n'en a pas dans le cœur; et quelque peu que je sois attaché à la vie, je ne suis point curieux *d'aller chercher le sort de Servet. Adieu donc, messieurs les brûleurs :* Rousseau n'est point votre homme. »

Le 26 février 1763, dans une nouvelle lettre à Moultou, il insiste sur le mépris que lui fait éprouver la conduite de ses compatriotes :

«... Je suis si excédé de toutes les tracasseries gene-

voises, que je ne puis plus souffrir les Genevois. Je ne leur dis rien, je ne leur demande rien, je ne veux rien avoir à faire avec eux. Je les ai laissés brûler, décréter, censurer à leur aise. Que me veulent-ils de plus? Et ces imbéciles bourgeois, qui regardent tout cela du haut de leur gloire, comme si cela ne les intéressait point, et, au lieu de réclamer hautement contre la violation des lois, *s'amusent à vouloir me faire dire mon catéchisme*, et à se demander ce que je ferai tandis qu'ils demeurent les bras croisés, que me veulent-ils? Je croyais que les Genevois étaient des hommes et ce ne sont que des caillettes. Je sens que mon cœur s'intéresse encore un peu à eux, par le souvenir de mon bon père, qui certainement, valait mieux qu'eux tous, mais l'intérêt devient bien faible quand l'estime ne le soutient plus. Dans l'état où je suis, ennuyé de tout, et *surtout de la vie*, le repos et la paix sont les seuls biens que je puisse goûter encore. Voulez-vous que j'y renonce pour aller chercher des corrections, des leçons, des réprimandes et de nouveaux affronts parmi des gens que je méprise? Oh! par ma foi, non! »

Et encore, le 21 mars de la même année :

Ils (les Genevois) sont si sots et si rogues que le bien même ne m'intéresserait désormais de leur part guère plus que le mal. On ne tient guère aux gens qu'on méprise. »

Et, de nouveau, le 2 avril, au pasteur Moultou : « Les Genevois m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr; et moi je les connais trop pour ne pas les mépriser... J'ai honte de porter encore ce même titre dont je m'honorai ci-devant : dans six mois d'ici, je compte en être délivré. Votre aventure avec la compagnie (des pasteurs) ne m'étonne point. Elle me confirme dans le jugement que

j'ai porté de toute cette prêtraille. Je ne doute point, qu'en effet, votre amitié pour moi n'ait produit votre exclusion, mais loin d'en être fâché, je vous en félicite. *L'État d'homme d'Église ne peut plus convenir à un homme de bien, ni à un croyant. Quittez-moi ce collet qui vous avilit;* cultivez en paix les lettres, vos amis, la vertu ; soyez libre puisque vous pouvez l'être. Les marchands de religion n'en sauraient avoir. Mes malheurs m'ont instruit trop tard : qu'ils vous instruisent à temps. »

Rousseau ne compte plus sur les protestants genevois pour faire triompher le théisme rationaliste et chrétien dont il est le zélateur. Il ne cesse de redire à Moultou qu'il doit, sans tarder, quitter sa robe, puisque la robe pastorale « ne peut plus que le déshonorer. » Quant à ses compatriotes, qui ont condamné et flétri sa personne et ses livres, sans que nul ait réclamé contre cette flétrissure, aussi injuste qu'illégale, puisqu'ils l'ont renié, il les renie. Ma patrie n'est plus, « elle a péri », écrit-il à Pictet. Il fait le serment de ne plus la revoir, de n'y mettre jamais les pieds. Et il a tenu ce serment.

Le 12 mai 1763, il abdique solennellement et « à perpétuité », par une lettre au syndic de la République, « son droit de bourgeoisie et de cité dans la ville de Genève. »

Cette démarche, raconte Rousseau dans les *Confessions*, ouvrit enfin les yeux aux citoyens : sentant qu'ils avaient eu tort, pour leur propre intérêt, « d'abandonner ma défense, ils la prirent quand il n'était plus temps. Ils avaient d'autres griefs qu'ils joignirent à celui-là et ils en firent la matière de plusieurs représentations très bien raisonnées qu'ils étendirent et renforcèrent à mesure que les durs et rebutants refus du *Conseil*, qui se sentait soutenu par le ministère de France, leur firent

mieux sentir le projet formé de les asservir. Ces altercations produisirent diverses brochures qui ne décidaient rien jusqu'à ce que parurent tout d'un coup les *Lettres écrites de la Campagne* ... »

Rousseau fait un grand éloge de ces lettres écrites contre lui et ses partisans, et dont l'auteur était le procureur général Tronchin. Sollicité par ses amis de Genève de répondre à « un tel adversaire », il se rend à leur invitation, et, secrètement, il compose les *Lettres écrites de la Montagne*. Lorsqu'elles parurent, ce fut, dit Rousseau, « une terrible explosion contre cet infernal ouvrage et son abominable auteur. »

Le « Petit Conseil de Genève », dirigé par le procureur général, donna une déclaration par laquelle, « avec les qualifications les plus atroces », il était déclaré que ces lettres étaient « indignes d'être brûlées par le bourreau » et qu'on ne pouvait « sans se déshonorer y répondre ou en faire mention ! » Les amis genevois, à la sollicitation desquels Jean-Jacques avait composé ce nouveau livre, « eurent la lâcheté de ne rendre ni honneur ni justice à cet écrit fait pour leur défense. »

Restait à voir comment le pasteur de Montmolin et ses paroissiens prendraient les terribles *Lettres*.

Le théisme chrétien et rationaliste de Jean-Jacques rencontrerait-il sympathie et adhésion dans la ville qu'habitait son propagateur? Il n'y trouva que haine et persécution.

Rousseau nous a laissé de ce douloureux incident de son existence un récit très ulcéré :

« La populace, soulevée secrètement je ne sais par qui, s'anima contre moi par degrés jusqu'à la fureur, elle m'insulta publiquement en plein jour, non seulement dans la campagne et dans les chemins, mais en pleine

rue. Ceux à qui j'avais fait le plus de bien étaient les plus acharnés. »

En vain, pour adoucir le pasteur orthodoxe et se le rendre favorable, Jean-Jacques avait-il écrit cette déclaration, bien peu courageuse :

« Par déférence pour M. de Montmollin, mon pasteur, et par respect pour la vénérable classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager, par un écrit signé de ma main, *à ne publier de ma vie aucun ouvrage sur aucune matière de religion, même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrais publier sur tout autre sujet*; et au surplus, je continuerai de montrer, par mes sentiments et par ma conduite, *tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'Église*. Je supplie monsieur le professeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la vénérable classe.

« Fait à Motiers, le 10 mars 1765.

« J.-J.- ROUSSEAU. »

Cette humble déclaration, qui fait un si singulier contraste avec les *Lettres* à Moultou sur la livrée déshonorante du pasteur et l'indignité des fonctions ecclésiastiques, ne désarma point les calvinistes de Motiers et leur conducteur, M. de Montmollin. Si ce que Rousseau atteste est vrai, le pasteur calviniste et ses confrères ameutèrent de plus en plus la populace et l'incitèrent au double meurtre de Rousseau et de l'officier du roi de Prusse, qui aurait pu être « assassiné en défendant Jean-Jacques. »

Que disaient donc ces *Lettres de la Montagne* qui provoquaient la guerre civile dans Genève et déchaînaient

la fureur populaire contre Rousseau à Motiers-Travers?

Elles affirmaient que le protestantisme avait pour principe la liberté d'examen et que la forme la plus exacte du christianisme réformé, c'était le théisme chrétien selon Rousseau.

XVI

LES « LETTRES DE LA MONTAGNE »
ROUSSEAU ET LES PROTESTANTS

Les *Lettres écrites de la Montagne* sont un réquisitoire contre les magistrats de Genève, coupables d'avoir « illégalement » condamné l'*Emile* et le *Contrat social ;* elles sont un violent pamphlet contre les pasteurs genevois, coupables d'avoir approuvé ces condamnations. Rousseau voudrait qu'on revînt sur les faits accomplis. Ce qu'il poursuit, c'est la revision de son procès.

Puisqu'il cherchait à être jugé contradictoirement, puisqu'il s'indignait d'avoir été « flétri » sans avoir été entendu, que ne se présentait-il devant ses juges? que n'allait-il, dans sa ville natale, plaider sa cause devant les magistrats ses compatriotes? Naguère il proclamait leur esprit de justice et apologiait leur vertu.

Mais dès que se montre le péril, Rousseau ne sait que fuir, se lamenter et vitupérer. Ce qu'il entend, c'est qu'on capitule devant lui ; ce qu'il veut, c'est qu'on revienne, pendant qu'il est au loin, sur les décisions prises à son égard. Il reproche à ses concitoyens de manquer de zèle pour sa cause, il les invective, il les insulte ; il les excite

à manifester contre la légalité qui le frappe; il les provoque à s'engager dans une voie qui mène à la guerre civile. Mais il n'a garde de répondre à leur appel et de se rendre au milieu d'eux.

Toute la partie juridique des *Lettres de la Montagne* est, aujourd'hui, sans intérêt; elle est, du reste, mesquine, pointilleuse, ennuyeuse. Au contraire, les lettres consacrées à la Réforme, à ses origines, à ses principes, au théisme chrétien ne manquent pas d'éloquence; mais elles révèlent une fâcheuse insuffisance dans l'étude des questions traitées et une singulière incompréhension du protestantisme historique.

« La religion protestante, dit Jean-Jacques, dans la seconde des *Lettres de la Montagne*, est tolérante par principe; elle est tolérante essentiellement; elle l'est autant qu'il est possible de l'être, puisque le seul dogme qu'elle ne tolère pas est celui de l'intolérance » Il est difficile d'accumuler plus d'erreurs en moins de mots. Toute l'histoire du protestantisme et, principalement, l'histoire du calvinisme genevois se dresse contre les assertions de Rousseau. Non seulement il n'est pas vrai que l'intolérance soit « le seul dogme » que le protestantisme « ne tolère pas », mais il est positif, au contraire, qu'il affirme théoriquement la nécessité de ce dogme; et il est incontestable qu'il n'a cessé de le mettre en pratique. Loin d'être une affirmation de la liberté de conscience, la Réforme en a été la condamnation, toutes les fois que la conscience s'est insurgée contre les théologies calvinistes et luthériennes. Rousseau objecte qu'en se montrant intolérants les protestants manquent à leur principe. Mais quel est ce principe, sinon que, l'Évangile étant « la parole de Dieu », on commet le plus grand des crimes en ne se courbant pas devant l'autorité de cette

parole? Et c'est aussi le principe du protestantisme que, l'Évangile étant d'une parfaite clarté pour toutes les questions qui « touchent au salut », les communautés religieuses ont le droit et le devoir d'établir et d'imposer l'acceptation des dogmes de salut. Si on leur nie ce droit, il n'y a plus de protestantisme et d'églises. Les ministres (Rousseau le déclare lui-même) deviennent alors des incohérents : « On ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire ; leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres... ils croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs. » Ah! s'écriait Rousseau, « si ces doux chrétiens pouvaient m'arracher quelque blasphème, quel triomphe! quel contentement! quelle édification pour leurs charitables âmes! Avec quelle sainte joie ils apporteraient des tisons allumés au feu de leur zèle pour embraser mon bûcher! »

Quel est mon crime? demande-t-il : On m'accuse d'avoir nié les miracles. Mais qu'est-ce donc que le miracle, sinon « une exception aux lois de la nature? Pour en juger il faut connaître ces lois, et, pour en juger sûrement, il faut les connaître toutes, car une seule qu'on ne connaîtrait pas pourrait, en certains cas, inconnus aux spectateurs, changer l'effet de celles qu'on connaîtrait. Ainsi celui qui prononce que tel ou tel acte est un miracle déclare qu'il connaît toutes les lois de la nature et qu'il sait que cet acte en est une exception. Mais quel est le mortel qui connaît toutes les lois de la nature? » D'où il conclut que n'ayant jamais prétendu à l'omniscience, il n'a pu se rendre coupable de la négation qu'on lui reproche.

Rousseau se trompe : le miracle chrétien n'est pas une exception aux lois de la nature; il est, pour les croyants,

une dérogation, une contradiction voulue par Dieu aux lois de la nature, une affirmation de la supériorité de Dieu sur la nature; une preuve donnée par la divinité de sa puissance sans bornes, et, dans le cas de Jésus, une manifestation providentielle d'une personnalité égale à Dieu, brisant intentionnellement les lois de la nature, les anéantissant pour bien laisser voir que le Dieu seul apparait. Les tentatives de Rousseau pour ramener les miracles de l'Évangile à des faits naturels sont un enfantillage de rationaliste attardé à expliquer l'inexplicable, alors qu'il aurait fallu se placer sur le terrain de l'histoire, comme le faisaient d'Holbach et Voltaire, et montrer que les prétendus faits miraculeux sont des hallucinations, des fraudes pieuses ou des légendes.

Quelle valeur pour des théologiens et des croyants calvinistes à la divinité de Jésus-Christ pouvaient avoir des raisonnements comme ces raisonnements de Rousseau dans les *Lettres de la Montagne :*

« Tout ce qu'on peut dire de celui qui se vante de faire des miracles, est qu'il fait des choses extraordinaires ; mais qui est-ce qui nie qu'il se fasse des choses fort extraordinaires? J'en ai vu, moi, de ces choses-là et même j'en ai fait. L'étude de la nature y fait faire tous les jours de nouvelles découvertes : l'industrie humaine se perfectionne tous les jours. La chimie a des transmutations, des précipitations, des détonations, des explosions, des phosphores, des pyrophores, des tremblements de terre, et mille autres merveilles à faire signer mille fois le peuple qui les verrait. L'huile de gaïac et l'esprit de nitre ne sont pas des liqueurs fort rares : mêlez-les ensemble et vous verrez ce qu'il arrivera .. » Est-ce un discours de M. Homais qu'on entend? Est-ce une page de *Bouvard et Pécuchet* qu'on lit?

« Que devons-nous donc penser, demande Jean-Jacques, de tant de miracles rapportés par des auteurs véridiques, je n'en doute pas, mais d'une crasse si ignorance et si pleins d'ardeur pour la gloire de leur maître. Faut-il les admettre? Je l'ignore. Nous devons les respecter, sans prononcer sur leur nature. »

C'est à ce : ni oui, ni non que se hausse l'exégèse de Rousseau. Voltaire, parlant de ce passage des *Lettres de la Montagne*, fait cette remarque : « Tous ces raisonnements de Jean-Jacques sont pitoyables; car si l'Evangile est divin, il faut croire sans disputer. La question se réduit donc à savoir si l'on a des preuves de la divinité de l'Evangile, *et si on peut examiner son authenticité par les règles de la critique ordinaire.* » Ni Strauss, ni Ernest Havet, ni Renan n'ont rien trouvé de plus précis et de plus décisif que cette observation du philosophe de Ferney.

Les mots tolérance et liberté reviennent fréquemment dans les *Lettres de la Montagne.* Malheureusement ils sont accompagnés de provocations à poursuivre les philosophes, Voltaire et les voltairiens. Rousseau dit tout net : « Les ridicules outrageants, les impiétés grossières, les blasphèmes contre la religion sont punissables; jamais les raisonnements. Pourquoi cela? parce que, dans le premier cas, on n'attaque pas seulement la religion, mais ceux qui la professent; on les insulte, on les outrage dans leur culte, on marque un mépris révoltant pour ce qu'ils respectent et par conséquent pour eux. De tels outrages doivent être punis par les lois... »

Et, quelques lignes après, comme s'il s'agissait, pour Rousseau, de préciser sa dénonciation, il met ces paroles dans la bouche de Voltaire : « Je ne raisonne pas, moi, cela est vrai... Voyez mon chapitre des juifs; voyez le

même chapitre plus développé dans le *Sermon des cinquante...* »

Ces lignes étaient délatrices. Voltaire n'avait pas mis son nom au *Sermon des cinquante*, — un de ses plus vifs écrits contre le christianisme. En le signalant comme auteur de ce redoutable opuscule, Rousseau commettait une méchante action. Cette action méchante il l'aggravait dans cet autre passage :

« Que n'imprime-t-on pas à Genève? Que n'y tolère-t-on pas? Des ouvrages *qu'on ne peut lire sans indignation* s'y débitent publiquement; tout le monde les lit, tout le monde les aime ; les magistrats se taisent... »

Cette agression, venant après tant d'autres, irrita profondément Voltaire. Rousseau venait de déchaîner le vent : il récolta la tempête. Voltaire qu'il avait dénoncé, les pasteurs qu'il avait vilipendés, les Genevois auxquels il avait prodigué les duretés se tournèrent contre lui. Tronchin, qui venait d'apprendre l'envoi des cinq enfants à l'hôpital, écrivit au pasteur Vernes :

« Tous les témoins oculaires (de ces envois) et il y en a quatre, sont pleins de vie. Ces quatre témoins, et la conscience qui est le cinquième, font un contraste bien humiliant avec la morale qu'on affiche. C'est une torture continuelle ; ce sont cinq bourreaux qui arrachent les ongles et qui tenaillent sans cesse. Oh ! que cet état est affreux ! J'en ai la plus grande compassion, je vous assure. Plaignons, mon ami, ce malheureux, d'autant plus malheureux que le rôle qu'il a joué et qu'il joue encore est incompatible avec le souvenir de ses fautes. »

Venant des protestants, les attaques exaspéraient Rousseau. Il était persuadé que ses coreligionnaires lui devaient de la reconnaissance. Qu'avait-il donc fait pour eux ? Quand avait-il élevé la voix en faveur des huguenots

de France? Quand avait-il plaidé la cause des martyrs auprès de ses amis les grands seigneurs : le maréchal duc de Luxembourg, le prince de Conti, la comtesse de Boufflers? En 1761, sollicité de venir au secours du ministre Rochette qui avait été arrêté, Rousseau garde le silence. Rochette est exécuté; trois gentilshommes verriers du comté de Foix qui avaient tenté de le sauver sont mis à mort.

En 1764, nouvel appel des protestants à Rousseau. La réponse que Jean-Jacques fit, à cette occasion, à M. de Pourtalès, réclamant son aide, est odieuse :

« Je n'avais pas attendu, monsieur, les exhortations des protestants de France pour réclamer contre les mauvais traitements qu'ils subissent; ma lettre à Mgr l'archevêque de Paris porte un témoignage assez éclatant du vif intérêt que je prends à leurs peines. *Quel gré m'en ont-ils su?* L'on dirait que cette lettre qui a ramené tant de catholiques n'a fait qu'achever d'aliéner les protestants, et combien d'entre eux ont osé m'en faire un nouveau crime! Comment voulez-vous, monsieur, que je prenne avec succès leur défense, lorsque j'ai moi même à me défendre de leurs outrages? Opprimé, persécuté, poursuivi de toutes parts comme un scélérat, je les ai vus tous réunis pour achever de m'accabler. Si je continuais à plaider leur cause, ne me demanderait-on pas de quoi je me mêle? Ne jugerait-on pas qu'apparemment je suis un de ces braves qu'on fait combattre à coups de bâton? »

« Vous avez bonne grâce à venir nous prêcher la tolérance, me dirait-on, tandis que vos gens se montrent plus intolérants que nous; votre propre histoire dément vos principes, et prouve que les réformés, doux peut-être quand ils sont faibles, sont très violents sitôt qu'ils sont les plus forts. Les uns vous décrètent, les

autres vous bannissent, les autres vous reçoivent en rechignant. Cependant vous voulez que nous les traitions sur des maximes de douceur qu'ils n'ont pas eux-mêmes! Non, *puisqu'ils persécutent, ils doivent être persécutés; c'est la loi de l'Évangile qui veut qu'on fasse à chacun comme il fait aux autres.* Croyez-nous, ne vous mêlez pas de leurs affaires, car ce ne sont pas les vôtres, ils ont grand soin de le déclarer tous les jours, en vous reniant pour leur frère, en protestant que votre religion n'est pas la leur (1). »

A cette honteuse dérobade, M. de Pourtalès fit une réponse d'une noble indignation. Il reprocha à son coreligionnaire de manquer d'équité en rendant tous les protestants responsables des procédés du clergé de Genève; il lui dit qu'il est peu chrétien de faire payer à un grand nombre d'innocents persécutés la faute imputée à quelques personnes que Jean-Jacques déclare coupables.

Celui-ci répliqua par quelques phrases arrogantes, fielleuses et lâches :

« Les protestants de France jouissent maintenant d'un repos auquel je puis avoir contribué, *non par de vaines déclamations comme tant d'autres, mais par de bonnes raisons politiques bien exposées;* cependant voilà qu'ils me pressent d'écrire en leur faveur. C'est faire trop de cas de ce que je puis faire, ou trop peu de ce que j'ai fait. Ils avouent qu'ils sont tranquilles, *mais ils veulent être mieux que bien;* et c'est après que je les ai servis de toutes mes forces qu'ils me reprochent de ne pas les servir au-delà de mes forces. Ce reproche, monsieur,

(1) 26 mai 1764. *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. III, p. 322.

me paraît peu reconnaissant de leur part et peu raisonnable de la vôtre. »

M. de Pourtalès aurait été en droit de faire remarquer à Rousseau que ses coreligionnaires étaient fort peu « bien », puisque des lois d'emprisonnement, d'exil et de mort les menaçaient encore ; et il aurait pu lui dire aussi qu'ayant refusé, en 1761, et refusant en 1764, de les aider de son éloquence, il avait bien mauvaise grâce à parler des services qu'il leur avait rendus. Sans doute, dans la lettre à l'archevêque de Paris, qu'il rappelait si orgueilleusement, et qui est surtout un plaidoyer pour lui-même, il avait écrit quelques pages sur les protestants et leurs souffrances, mais en tirant argument de ces souffrances pour sa propre apologie. Voltaire, qui n'était ni de famille huguenote, ni petit-fils de réfugiés et qui à bien des reprises avait été attaqué, insulté par des pasteurs protestants avait eu une autre attitude et la gardait encore, sans se vanter d'avoir servi les persécutés de toutes ses forces, et sans leur reprocher, lorsqu'ils continuaient à s'adresser à lui, de lui demander de les servir au-delà de ses forces. C'est que Voltaire était animé de l'amour de l'humanité, qu'il s'oubliait pour elle, qu'il se dévouait à elle ; tandis que Rousseau, rhéteur égoïste et infatué, se préoccupait sans cesse de lui-même, et voyait le monde entier dans des querelles misérables et bysantines dès que sa personne y était engagée. Un autre motif aussi le rendait sourd à l'appel des protestants persécutés : tandis que Voltaire, en plaidant pour la tolérance, défendait les droits universels de la conscience outragée et promettait de « la défendre tant qu'il y aurait des persécuteurs », Rousseau, intolérant par atavisme calviniste, proclamait la persécution dogmatique nécessaire à la constitution des États, tenait pour révolté

contre l'autorité nationale tous ceux qui ne s'inclinaient pas devant la religion du « souverain »; et, dans le *Contrat social*, instituait une religion civile et métaphysique dont le bourreau était le protecteur. Voltaire représentait la tradition d'un grand peuple, en ce qu'elle a de libéral et de généreux; Rousseau représentait la tradition d'une petite ville sectaire dans ce qu'elle a de plus étroit et de plus cruel.

A Motiers-Travers, Jean-Jacques se trouvait en pleine sécurité. Milord Keit, maréchal d'Écosse, gouverneur de Neuchâtel, l'estimait et le protégeait; le roi de Prusse, dont le Genevois était devenu l'heureux et reconnaissant sujet, lui accordait bienveillance et faveurs. La contrée ne lui déplaisait pas et, malgré ses geignements sempiternels, il y vivait assez joyeusement. C'est là qu'il imagina de se costumer en Arménien. Thérèse, qui le servait, passait pour être la fille d'un homme de lettres indigent, qui, en mourant, l'avait confiée à la garde de l'ex-citoyen de Genève. On la disait instruite et non sans mérite, mais d'un mérite qu'elle cachait modestement. « Rousseau, écrit le pasteur Mouchon, est gai, riant avec ceux qui rient, badinant et causant avec les enfants, plaisantant avec sa gouvernante et s'amusant à la railler; elle lui fait une savoureuse cuisine qui laisse aux invités d'aimables souvenirs. »

« Il doit m'être permis, écrit le comte d'Eschery, de dire un mot des excellents dîners que j'ai faits à Motiers-Travers, chez Jean-Jacques, en tète à tête avec lui. Sa cuisine était simple, telle qu'il l'aimait, et je partagea bien son goût; apprêtée supérieurement, et dans ce genre simple, il n'est pas possible de faire mieux que Mlle Levasseur : c'étaient de succulents légumes, des gigots de mouton, nourris, dans le vallon, de thym et de serpolet,

d'un fumet admirable et parfaitement rôtis. L'Areuse nous fournissait des truites saumonées dont elle abonde, et, dans la saison, je n'ai mangé à aucune table de Paris des cailles et des bécasses comparables à celles qu'on nous apportait ; c'étaient des pelotons de graisse. Nous ne buvions que des vins du pays, mais ceux de Cortaillod, dans les bonnes années, sont aussi bons que les meilleurs vins de Bourgogne. »

Sans préoccupation du lendemain, bien soigné, Jean-Jacques faisait de longues courses ; sa santé était à souhait. Il ne tenait qu'à lui d'être heureux. Les querelles théologiques dans lesquelles il se jeta troublèrent l'existence de douce sensualité qu'il menait à Motiers-Travers. Ainsi tombe la légende mensongère qu'on a essayé de rajeunir, et qui fait de Rousseau le persécuté de Grimm, de Diderot, de Voltaire, de Mme d'Épinay et des encyclopédistes. Quelle influence ces philosophes antichrétiens pouvaient-ils avoir sur les pasteurs et les dévots, qui, à Motiers-Travers, excommunièrent Jean-Jacques, le diffamèrent dans leurs sermons, excitèrent contre lui les calvinistes fanatiques qui vinrent l'attaquer, la nuit, dans sa maison, à coups de pierres ?

Effrayé, persuadé qu'il ne pouvait plus vivre en sûreté « ni avec honneur » dans la paroisse que dirigeait le ministre Montmolin, Rousseau prit la résolution de fuir les protestants ses persécuteurs et de quitter Motiers-Travers.

Il avait plus d'une retraite à choisir ; des princes se disputaient l'avantage de le recevoir : milord Maréchal lui offrait un asile dans ses terres, en Ecosse ; Frédéric II aurait voulu l'avoir à Potsdam ; la duchesse de Saxe-Gotha le pressait d'aller chez elle : mais Rousseau ne pouvait « se résoudre à quitter la Suisse ». Il alla s'éta-

blir dans l'île de Saint-Pierre, domaine de l'hôpital de Berne, au milieu du lac de Bienne.

La persécution théologique vint le trouver jusqu'en ce refuge, dont il a laissé, dans les *Rêveries d'un promeneur solitaire*, une admirable description, et, pour la seconde fois, la lourde main du gouvernement bernois s'abattit sur lui.

De ces tristes jours date la fin de l'activité intellectuelle publique de Jean-Jacques. Il pouvait considérer son œuvre comme terminée — et tristement terminée. Il avait glorifié sa patrie et sa patrie le persécutait ; il avait essayé (et c'est la plus originale de ses tentatives) de sauver le christianisme de la décadence et de la mort en l'émancipant du catholicisme et du protestantisme officiels, en l'élargissant dans l'espoir d'en faire, sous le nom de théisme chrétien, une religion universelle, et les pasteurs l'avaient excommunié et les dévots l'avaient lapidé. Il avait, dans l'incohérent *Contrat social*, plaidé la cause de l'aristocratie élective, et il se voyait obligé, pour sa sauvegarde, de se placer sous la domination d'un monarque antichrétien, ami et disciple de ces philosophes qu'il détestait et jalousait. A ses débuts dans les lettres il avait arboré tapageusement le titre de « citoyen de Genève », et sur la fin de sa vie il envoyait au roi de Prusse ce billet de courtisan :

« Sire,

« Je dois au malheur qui me poursuit deux biens qui m'en consolent : la bienveillance de milord Maréchal et la protection de Votre Majesté. Forcé de vivre loin de l'Etat *où je suis inscrit parmi vos peuples*, je garde l'amour des devoirs que j'y ai contractés. Permettez, sire, que vos bontés me suivent avec ma reconnaissance et que

j'aie toujours l'honneur d'être votre protégé, comme je serai toujours votre plus fidèle sujet. »

Il avait rêvé d'aristocratiques amours avec Mme d'Épinay, avec la comtesse d'Houdetot, avec Mme de Boufflers, avec la princesse de Conti; et il se voyait réduit à épouser « devant la nature » la vieille servante à qui, à Motiers-Travers, il ne permettait pas de s'asseoir à sa table.

Cette union ne fut pas heureuse. Thérèse, passée du rang de garde-malade et de concubine à celui d'épouse, voulut jouir de tous les droits du mariage. Il y eut dans le ménage des querelles, des récriminations. Thérèse annonça à Rousseau qu'elle voulait se séparer, « le quitter sans qu'il eût à intervenir, ni même à savoir où elle avait le désir d'aller. » Le malheureux prit peur. Il supplia, (par une lettre qui est une des plus belles choses qu'il ait écrites) Thérèse de ne pas l'abandonner. Il promit « de n'avoir plus qu'un lit, lorsqu'ils n'auraient plus qu'une âme. » Il mit des sanglots dans ses supplications : « Je n'avais, chère amie, qu'une seule consolation, mais bien douce, c'était d'épancher mon cœur dans le tien. Quand j'avais parlé de mes peines avec toi, elles étaient soulagées ; et quand tu m'avais plaint, je ne me trouvais plus à plaindre. Il est sûr que, ne trouvant plus que des cœurs fermés ou faux, toute ma ressource, toute ma confiance est en toi seule ; le mien ne ne peut vivre sans s'épancher et ne peut s'épancher qu'avec toi. Il est sûr que si tu me manques et que je sois réduit à vivre absolument seul, cela m'est impossible, et je suis un homme mort. »

Thérèse resta...

XVII

LA FOLIE

Expulsé pour la seconde fois — et de la façon la plus brutale — du territoire de Berne, Rousseau — se trouva dans le plus grand embarras qu'il eût encore connu. Ce fut un moment affreux. Où irait-il? La Corse lui offrait l'hospitalité; Paris, malgré le décret de prise de corps, était possible; d'autre part le célèbre historien David Hume l'invitait à se rendre en Angleterre.

Le 29 octobre 1765, Rousseau quitte Bienne, ayant le projet de se rendre à Berlin, en passant par Strasbourg. Il reçut dans cette ville un accueil où la sympathie, la pitié se mêlaient à l'admiration. Il pouvait y rester; que n'y resta-t-il? Il se remet en route et arrive à Paris, où il devient, en l'hôtel Saint-Simon, dans l'enceinte du Temple, l'hôte du prince de Conti. Cette enceinte privilégiée était en dehors de la juridiction du Parlement; elle était pour le fugitif un asile inviolable.

Le lendemain de son arrivée à Paris, Rousseau, qui avait écrit à ses amis de respecter « son incognito », ajoutant que s'il pouvait le garder toute sa vie « il serait le plus heureux des hommes », se promenait au Luxem-

bourg en habit d'Arménien ! Les curieux lui faisaient cortège. Les jours suivants, à la même heure, dans le même accoutrement, au même endroit, le fanatique d'incognito s'exhibait, toujours suivi par la foule.

Au Temple, chez le prince de Conti, on lui offrait de magnifiques fêtes. Il y tenait salon ; on se disputait la faveur de le contempler. Chaque matin le prince lui envoyait sa musique. On a communiqué au Dauphin « à son lit de mort », mande Rousseau à d'Ivernois, la lettre que j'ai écrite pour flétrir les procédés du gouvernement de Berne. « Le Dauphin en a paru touché et a dit là-dessus des choses qui feraient bien rougir mes persécuteurs s'ils les savaient et qu'ils fussent gens à rougir de quelque chose. » A Du Peyrou Jean-Jacques écrit : Je suis entraîné dans le tourbillon de Paris, « je suis ici, dans mon hôtel de Saint-Simon, comme Sancho dans son île de Barataria, en représentation toute la journée. J'ai du monde de tous États au moment où je me lève jusqu'à celui où je me couche, et je suis forcé de m'habiller en public. *Je n'ai jamais tant souffert*. » Il faut croire que ces souffrances étaient douces, car il aime à les rappeler et bientôt, lorsque, à Londres où il se rendra, elles viendront à lui manquer, l'existence lui paraîtra morose et insupportable. A Paris les offres les plus empressées et les plus aimables lui étaient faites. Le prince de Conti voulut le retenir tout à fait et mit à sa disposition un château, à douze lieues de Paris.

L'affectation de l'ex-citoyen de Genève à se faire voir en public, malgré le decret de prise de corps, parut une bravade et attira l'attention du ministre Choiseul. Jean-Jacques fut prié de s'éloigner. Il accepta l'invitation d'aller en Angleterre que lui réitéra l'historien Hume, qu'il appelait son protecteur et avec qui, dès 1762, il

avait été mis en relations par la comtesse de Boufflers.

Le voyage, au début, fut heureux. Rousseau, bien reçu, flatté dans sa vanité, se déclare enchanté. « Les manières anglaises, écrit-il à Du Peyrou, son fort de mon goût; les Anglais savent marquer de l'estime sans flagornerie; ce sont les antipodes du bailliage de Neuchâtel. Mon séjour ici fait plus de sensation que je n'aurais pu croire. M. le prince héréditaire, beau-frère du roi, m'est venu voir, mais incognito. »

La curiosité londonienne se calma vite; elle se porta sur d'autres sujets; on oublia « Rousseau, ses ouvrages, sa servante et son habit d'Arménien. » Que fera Jean-Jacques? écrivit Walpole : il n'est ici, maintenant, un objet de curiosité pour personne. « Il faut pourtant qu'il reste là ou qu'il dépouille ses prétentions : quitter un pays où il peut vivre à son aise, et sans persécution, ce serait avouer que la tranquillité n'est pas ce qu'il cherche. » Se voyant délaissé, Rousseau prévient Hume qu'il est fatigué d'être à Londres et qu'il aspire à l'isolement. L'historien lui procure une résidence à Chiswick, à quelque distance de la grande ville. Rousseau y reste quelques semaines et s'y ennuie. Hume, toujours officieux, lui procure une « délicieuse retraite champêtre à Wootton, dans le Derbyshire. » Le site et l'habitation ont, cette fois, l'heur de plaire au persécuté des Bernois : « Vous voyez déjà, mon cher patron, mande-t-il à Hume, par la date de ma lettre que je suis arrivé au lieu de ma destination. Mais vous ne pouvez voir tout le charme que j'y trouve; il faudrait connaître le lieu et lire dans mon cœur. Vous y devez lire, au moins, les sentiments qui vous regardent et que vous avez si bien mérités. Si je vis dans cet agréable asile aussi heureux que je l'espère, une des douceurs de ma vie sera de penser que je vous

le dois. » A son ami Coindet, Rousseau écrit de Wootton : « J'ai dépouillé le vieil homme, et, hors quelques amis parmi lesquels je vous compte, j'oublie tout ce qui se rapporte à cette terre étrangère qui s'appelle le continent. » De même qu'il a été savoisien avec reconnaissance, genevois avec enthousiasme, français avec sympathie, suisse avec espérance, sujet du roi de Prusse avec admiration, de même il est anglais avec félicité. Elle sera courte, la félicité : la girouette tournera bientôt. Dès les premiers jours d'avril, l'exilé fait savoir à Mme de Boufflers, à milord Maréchal et à toute la terre qu'il est le plus infortuné des mortels, que Hume est un traître à qui on l'a livré. « De penser, écrit-il à Malesherbes, qu'un homme avec qui je n'eus jamais aucun démêlé, un homme de mérite, estimable par ses talents, estimé par son caractère, me tend les bras dans ma détresse et m'étouffe quand je m'y suis jeté : voilà, monsieur, une idée qui m'atterre. Voltaire, d'Alembert, Tronchin n'ont jamais un instant affecté mon âme, mais quand je vivrais mille ans, je sens que, jusqu'à ma dernière heure, jamais David Hume ne cessera de m'être présent. » Pendant qu'il dénonçait Hume et le calomniait, celui-ci obtenait que le roi d'Angleterre fît à Rousseau une pension de deux mille francs, que le titulaire acceptait « sous réserve de consulter milord Maréchal », et en faisant prier le roi de « lui conserver ses bontés pour des temps plus heureux. »

Quels sont les crimes dont David Hume doit porter l'éternelle responsabilité ? Jean-Jacques les énumère dans des lettres qui sont un monument de folie : « Depuis que je suis arrivé à Londres, écrit-il, quelqu'un travaille à me déshonorer. On a fait entendre que j'étais généralement méprisé et décrié en France par ma mau-

vaise conduite et que je n'osais m'y montrer. On a mis dans les papiers publics que, sans la protection de M. Hume, je n'aurais pas osé traverser la France pour m'embarquer à Calais; on a traduit et imprimé comme authentique une fausse lettre du roi de Prusse fabriquée par d'Alembert; on a pris à tâche de me présenter à Londres avec Mlle Le Vasseur dans tous les jours qui pouvaient me rendre ridicule; les gens qui aiment M. Hume ont affecté de vouloir me faire la charité; on a fait supprimer des lettres de M. Du Peyrou qui allaient être publiées; M. Hume s'est rencontré à Londres avec le fils du jongleur Tronchin; dans une maison où je logeais avec M. Hume, les hôtesses et les servantes ont manifesté, jusqu'à un point indicible, leur haine et leur dédain pour moi; on a intercepté mes lettres; celles que j'ai reçues ont été ouvertes, d'autres ont été « probablement » supprimées; le premier soir depuis notre départ de Paris, étant couchés dans la même chambre, j'entendis au milieu de de la nuit David Hume s'écrier plusieurs fois à pleine voix : *Je tiens Rousseau!* Il y avait dans le ton de la voix je ne sais quoi d'effrayant et de sinistre que je n'oublierai jamais. Hume se montrait très inquiet de savoir ce que j'écrivais; il fixait alternativement sur Mlle Le Vasseur et sur moi des regards qui m'effrayèrent et qu'un honnête homme n'est guère assez malheureux pour avoir reçus de la nature; il m'était impossible de soutenir son affreux regard... » Il faut abréger ces folies que Rousseau ressasse dans d'interminables lettres à Mme de Boufflers, à M. de Malesherbes, à milord Maréchal, à Du Peyrou, et, dans un mémoire qui n'a pas moins de trente pages, à David Hume.

L'acte de Rousseau fut universellement regardé comme un fait de démence. « La lettre de Rousseau est

atroce, remarque Mme de Boufflers, c'est le dernier excès de l'extravagance la plus complète. » Elle écrivit à Jean-Jacques : « M. Hume m'a envoyé, monsieur, la lettre outrageante que vous lui avez écrite... M. Hume, un lâche, un traître! Grand Dieu! Mais quelle apparence qu'il eût vécu cinquante ans passés, aimé, respecté au milieu de ses compatriotes, sans en être connu? Attendait-il votre arrivée pour lever le masque, pour ternir une vie glorieuse, plus qu'à moitié passée? Et pour quel intérêt?... « Mme du Deffand, s'adressant à Walpole, lui disait : « Où prenez-vous que je ne condamne pas extrêmement Rousseau? Je l'ai toujours si méprisé que ce dernier trait ne m'a point surprise. C'est un coquin, c'est un fou... » Milord Maréchal, désillusionné sur le compte de l'homme qu'il avait tant protégé, cesse toutes relations avec lui. D'Alembert, que Rousseau avait mêlé, sans aucun motif, à la querelle qu'il cherchait à Hume, sortit de son calme philosophique pour écrire à Voltaire :

« Pour le coup Jean-Jacques s'est bien fait voir ce qu'il est : un fou, un vilain fou, dangereux et méchant, ne croyant à la vertu de personne, parce qu'il n'en trouve pas le sentiment au fond de son cœur, malgré le beau pathos avec lequel il en fait sonner le nom; ingrat et, qui pis est, haïssant ses bienfaiteurs (c'est de quoi il est convenu plusieurs fois lui-même) et ne cherchant qu'un prétexte pour se brouiller avec eux afin d'être dispensé de la reconnaissance. Croiriez-vous qu'il veut aussi me mêler dans sa querelle, moi qui ne lui ai jamais fait le moindre mal et qui n'ai jamais senti que de la compassion dans ses malheurs, et quelquefois de la pitié pour son charlatanisme? Il prétend que c'est moi qui ai fait la lettre, sous le nom du roi de Prusse, où on se moque de lui. Jean-Jacques est une bête féroce qu'il ne faut voir

qu'à travers des barreaux et toucher qu'avec un bâton. »

La lettre attribuée faussement au roi de Prusse dont parle d'Alembert avait été composée par Walpole, le fils de l'illustre ministre anglais. Elle était écrite sur le ton de la plaisanterie et du persiflage, et ne pouvait être prise par personne pour une épître de Frédéric. La voici :

« Mon cher Jean-Jacques, vous avez renoncé à Genève, votre patrie. Vous vous êtes fait chasser de la Suisse, pays tant vanté dans vos écrits ; la France vous a décrété, venez donc chez moi. J'admire vos talents ; je m'amuse de vos rêveries qui (soit dit en passant) vous occupent trop et trop longtemps. Il faut à la fin être sage et heureux ; vous avez fait assez parler de vous par des singularités peu convenables à un véritable grand homme ; démontrez à vos ennemis que vous pouvez avoir quelquefois le sens commun, cela les fâchera sans vous faire tort. Mes États vous offrent une retraite paisible : je vous veux du bien, et je vous en ferai si vous le trouvez bon ; mais si vous vous obstinez à rejeter mon secours, attendez-vous que je ne le dirai à personne. Si vous persistez à vous creuser l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez-les tels que vous voudrez ; *je suis roi, je puis vous en procurer au gré de vos souhaits*, et, ce qui sûrement ne vous arrivera pas vis-à-vis de vos ennemis, je cesserai de vous persécuter quand vous cesserez de mettre votre gloire à l'être. — Votre bon ami Frédéric. »

Voltaire, que d'Alembert avait mis au courant des accusations inexactes que Jean-Jacques faisait courir sur le compte des encyclopédistes, se contenta d'écrire à son ami : « Pourquoi n'a-t-on pas mis Rousseau à Bedlam ? Ce petit bonhomme aurait été enchanté d'y être logé, pourvu qu'on eût mis son nom sur la porte et que les *gazettes* en eussent parlé. »

Hume, directement en cause, avait d'abord dédaigné de répondre : mais il réfléchit que le silence a ses dangers, que son diffamateur composait en ce moment même un livre de mémoires destiné à ne paraître qu'après la mort de son auteur, et où celui-ci s'efforcerait de le déshonorer par des mensonges. Il apprit, en outre, que Rousseau avait écrit un peu partout, en priant qu'on répandît ses lettres. C'était la tactique du Genevois en des occasions semblables. Il ne publiait pas des attaques personnelles qui auraient provoqué des réponses directes et publiques. Il répandait ses calomnies dans le secret de l'intimité, en priant de ne pas respecter ce secret. Il se réservait aussi une seconde vengeance — posthume celle-là —, en écrivant ces *Confessions*, qu'Edmond Scherer appelle « une galerie de noirceurs et d'extravagances, des diffamations d'outre-tombe.

Hume se décida à répondre. Il commença par demander à Walpole, auteur de la lettre où Jean-Jacques était anodinement persiflé, de s'expliquer sur cette lettre. Walpole en prit toute la responsabilité, ajoutant : « Vous avez pleine liberté, mon cher monsieur, de faire usage, soit auprès de Rousseau, soit auprès de tout autre, de ce que je dis ici pour votre justification ; je serais bien fâché d'être cause qu'on vous fît aucun reproche. J'ai un mépris profond pour Rousseau et une parfaite indifférence de ce qu'on pensera sur cette affaire, mais s'il y a en cela quelque faute, ce que je suis bien loin de croire, je la prends pour mon compte. »

Le docteur Tronchin, intervenant dans la polémique avec Hume, insista sur l'évidente folie de Jean-Jacques.

Fréron prit la défense de Rousseau.

A l'insanité des accusations celui-ci ajouta la démence des actes : s'imaginant que sa liberté était menacée, que

ses jours étaient en péril, que Thérèse elle-même s'entendait avec ses ennemis, qu'il était entouré d'espions et enveloppé dans un « horrible complot », il s'enfuit de Wootton en pleine nuit, abandonnant tout ce qui lui appartenait, ne prenant avec lui que le manuscrit des six premiers livres des *Confessions*. Avant de partir, il avisa par lettre son propriétaire, M. Davenport, dont la conduite à son égard n'avait jamais cessé d'être cordiale et généreuse, qu'il ne voulait pas subir plus longtemps les persécutions dont on l'accablait. Accompagné de Thérèse, il fit à pied, en se cachant comme un criminel, la route qui devait, croyait-il le mener vers les côtes de la Manche. Il s'égara, errant à l'aventure, ignorant la langue du pays, poursuivi par des fantômes, en proie à la terreur et au désespoir. Pour toute fortune il avait quelques couverts d'argent, avec lesquels il payait son écot dans les auberges, en faisant casser un morceau de cuiller ou de fourchette. Arrivé à Spalding, dans le Comté de Lincoln, il écrivit au chancelier, réclamant la protection du roi, demandant un détachement de cavalerie pour l'escorter jusqu'à Douvres. M. Davenport, avisé de sa fuite, lui dépêcha un domestique qui arriva trop tard à Spalding. Jean-Jacques, toujours obsédé par de terrifiantes visions, voulant échapper à ses ennemis imaginaires, s'était remis en chemin avec Thérèse. En deux jours ils franchirent les deux cents milles qui séparent Spalding de Douvres. Quelle fuite affolée! quel voyage et quelles angoisses! On songe involontairement au malheureux roi Léar, fou lui aussi, et perdu dans les ténèbres. On plaint Rousseau et plus encore la pauvre créature qu'il traîne avec lui et qui a, nuit et jour, sous les yeux le spectacle de cette démence.

A Douvres, un navire étant en partance, Jean-Jacques

et Thérèse cherchent à s'embarquer. Mais les vents sont contraires, la mer est courroucée. Il faut attendre. Rousseau s'impatiente, s'irrite, accuse ses ennemis, toujours cachés et toujours agissants. La terre et la mer sont ligués contre lui.

Jean-Jacques vit dans ce contre-temps une preuve de la complicité du ciel avec ses persécuteurs. Il occupa à des excentricités les heures d'attente, montant sur les bornes pour haranguer les Anglais qui ne comprenaient rien aux discours de ce fou ; invectivant David Hume, reprochant à la nation anglaise de favoriser la haine d'un seul homme contre un étranger. Il écrivit au général Conway : « On ne veut pas que je sorte d'ici ; je le sens, j'en ai mille preuves, et cet arrangement est très naturel ; on ne doit pas me laisser aller publier au dehors les outrages que j'ai reçus dans l'île, ni la captivité dans laquelle j'ai vécu ; on ne veut pas non plus que mes mémoires passent dans le continent et ailleurs instruire une autre génération des maux que m'a fait souffrir celle-ci... »

Puisqu'il en est ainsi, je m'engage, dit-il au général Conway, si on me rend la liberté de passer en France, « à ne jamais écrire quoi que ce puisse être, et sous quelque prétexte que ce soit, pour être imprimé ou publié, ni sous mon nom, ni en anonyme, ni de mon vivant, ni après ma mort. »

Personne ne songeait à retenir le misérable halluciné en Angleterre. Hume, avec une générosité rare, vint à son secours ; il sollicita l'intervention de Turgot, le priant d'obtenir qu'on laissât dans l'oubli le décret de prise de corps rendu contre Jean-Jacques et qu'on se montrât bienveillant, à la Cour de France, pour un pauvre homme dont les facultés mentales étaient oblitérées.

M. Davenport joignit ses instances à celles de Hume : Turgot y fit droit : « Je me hâte de vous répondre par ce courrier, écrivit-il à Hume, quoique je n'aie encore fait aucune démarche pour le malheureux homme auquel il est si digne de vous de prendre intérêt Le degré de folie qu'il montre aujourd'hui est, en vérité, préférable à une folie moins exaltée, qui le laissait chargé de tout l'odieux d'un excès d'ingratitude envers vous et M. Davenport. Une pareille ingratitude réfléchie et méditée ne peut me paraître dans la nature... »

Le 21 mai, Jean-Jacques et Thérèse arrivent à Calais, le 23 ils se rendent à Amiens où ils séjournent dix jours ; ils acceptent l'hospitalité chez le marquis de Mirabeau, mais le quittent bien vite et vont s'installer au château de Trie que le prince de Conti mit à leur disposition. Nouveaux accès de folie : dans le château Jean-Jacques voit partout des espions et des traîtres apostés par ses ennemis. Le prince de Conti essaie de le détromper. Rousseau consent alors à reconnaître qu'il n'est plus espionné, mais que c'est lui qu'on prend pour un espion et qu'on traite avec malveillance. Un incident macabre augmente sa folie : le concierge du château, à qui Rousseau avait envoyé du vin et du poisson, meurt d'une atteinte d'hydropisie. Jean-Jacques se persuade qu'on l'accuse d'avoir empoisonné le défunt et demande à comparaître, pour se justifier de ce crime, devant le Parlement. Après un an de séjour au château de Trie, Rousseau, malgré les supplications du prince de Conti, prend la fuite, gagne Lyon, puis Chambéry et se rend à Bourgoin, où il arrive le 16 août 1768 et où il épouse Thérèse Le Vasseur.

A Bourgoin, il a deux pénibles aventures. Un des protecteurs de Rousseau, M. de Saint-Germain, les raconte

ainsi dans une notice sur sa correspondance avec Jean-Jacques !

« Pourrait-on croire que Rousseau, avec des sentiments généreux soutenus par une pratique habituelle de la bienfaisance, ait pu être un empoisonneur, un fripon ? Il est cependant vrai qu'au sujet de son goût pour la recherche des plantes il a été taxé d'y chercher du poison et qu'on a cité un homme sur lequel on prétendait qu'il en avait fait l'essai, parce qu'il mourut dans les douleurs d'une colique néphrétique, malgré tous les secours que lui procura M. Rousseau. Obligé de subir une confrontation avec un ouvrier, il confondit cet imposteur qui disait lui avoir prêté, à Neuchâtel, neuf francs que Rousseau n'avait jamais voulu lui rendre.

« Une femme de chambre, nommée la Vertier, prétendant à l'esprit fatiguait Rousseau par des visites continuelles : furieuse de ce qu'il l'avait chassée de chez lui, elle dit partout qu'il avait voulu la violer. Ces événements affectèrent Rousseau plus qu'il ne fallait. Autant à plaindre qu'à blâmer, il était, par sensibilité et par méfiance, son plus cruel ennemi à lui-même. » Cette ridicule histoire d'un prêt de neuf francs non remboursé, d'une tentative d'empoisonnement, et ce commérage d'une femme de chambre se prétendant violée par Rousseau prenaient aux yeux du Genevois l'aspect d'événements d'une importance mondiale. Il voyait partout l'action cachée de ses tourmenteurs, et, principalement, celle du ministre Choiseul, devenu son cauchemar de tous les instants. Il se trouvait mal partout, parce que partout il apercevait, fixés sur lui, les regards des conjurés qui avaient tramé sa perte. Il était persuadé que le monde entier s'inquiétait de sa personne. Cette hostilité imaginaire de l'univers troublait sa raison tout en flattant sa vanité. Elle lui était

une occasion de calomnier à tort et à travers, d'insinuer que Mme de Boufflers lui en voulait parce qu'il n'avait pas répondu érotiquement à ses avances, d'affirmer que Tronchin le persécutait parce que, Genevois tous les deux, il avait, lui, plus de célébrité que Tronchin; si le baron d'Holbach le méprise, c'est parce que lui, Jean-Jacques, n'a pas répondu aux avances de ce personnage « trop riche » ; si la Vertier l'a accusé de viol, c'est parce qu'il a résisté aux avances de cette chambrière ; Grimm et Tronchin, qu'il confond dans une même haine, sont « des tigres dont la rage s'accroît en s'assouvissant. » Grimm n'est pas seulement un monstre odieux, c'est un personnage ridicule. Afin de montrer que l'homme qu'il poursuit d'une rancune enfiellée est un individu méprisable, Rousseau imagine contre lui ces griefs :

« Grimm, aussi fat qu'il était vain, avec ses gros yeux troubles et sa figure dégingandée, avait des prétentions près des femmes. Entrant un matin dans sa chambre, je le trouvai brossant ses ongles avec une petite vergette faite exprès, ouvrage qu'il continua fièrement devant moi... Il ne se piquait de rien tant que de sensibilité d'âme et d'énergie de sentiments... Comment cela s'accordait-il avec des défauts qui sont propres aux petites âmes? *Comment les vifs et continuels élans que fait hors de lui-même un cœur sensible peuvent-ils le laisser s'occuper de tant de petits soins pour sa petite personne?* Eh! mon Dieu! celui qui sent embraser son cœur de ce feu céleste cherche à l'exhaler et veut montrer le dedans ; il voudrait mettre son cœur sur son visage ; il n'imaginera jamais d'autre fard. »

Les élans d'un cœur sensible et l'embrasement causé par le feu céleste, à propos d'une brosse à ongles et d'une accusation, d'ailleurs fausse, de faire emploi du fard !...

Dans les dernières années de sa vie et jusqu'à sa mort, Rousseau n'aura plus qu'une préoccupation : mêler son panégyrique à la diffamation d'autrui. Il écrira son apologie sous toutes les formes : lettres, mémoires, confessions dialogues, rêveries, discours. A aucune époque ne s'était manifesté une semblable frénésie, une telle exaltation du moi, une si extraordinaire folie de l'orgueil, un aussi violent délire de la persécution. Toutes les nations se sont unies pour perdre un être si prodigieux : la nation anglaise, la nation suisse, les Genevois, la nation française. Et il écrit : « Enfin ce complot, conduit avec tant d'art et de mystère, est en pleine exécution. Que dis-je, il est déjà consommé : me voilà devenu le mépris, la dérision, l'horreur de cette même nation française dont j'avais, il y a dix ans, l'estime, la bienveillance, j'oserais dire la considération ; et ce changement *prodigieux*, quoique opéré sur un homme du peuple, *sera pourtant la plus grande œuvre du ministère de M. de Choiseul, celle qu'il a eue le plus à cœur, celle à laquelle il a consacré le plus de temps et de soin*. Rien n'a été omis pour l'exécution de cette noble entreprise : toute la puissance d'un grand royaume, tous les talents d'un ministre intrigant, toutes les ruses de ses satellites, toute la vigilance de ses espions... On m'a lâché des espions de toute les espèces : aventuriers, gens de lettres, abbés, militaires, courtisans. On a envoyé des émissaires en divers pays pour m'y peindre sous les traits qu'on leur a marqués. » Pour lui nuire « l'ordre moral de la Providence a été interrompu. »

C'est ici la folie sous la forme la plus caractérisée ; non la folie au sens vague du mot, mais au sens pathologique. Elle ira en s'accentuant encore dans les dernières années de la vie de Rousseau.

XVIII

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA VIE DE ROUSSEAU
ROUSSEAU JUGE DE JEAN-JACQUES

Après avoir hésité entre plusieurs séjours, pour y abriter sa vieillesse ; après avoir songé à un voyage en Amérique, Rousseau prend le parti de revenir à Paris. Le duc de Choiseul lui accorde l'autorisation d'habiter la grande ville. Dès son arrivée Jean-Jacques se montre au café de la Régence et sur la place du Palais-Royal. La foule attendait son passage afin de le contempler. Lorsqu'on demandait aux gens du peuple s'ils savaient ce qu'était ce Jean-Jacques qu'ils attendaient, ils répondaient qu'ils n'en savaient rien. Et c'était exact. Les livres du Genevois, d'une rhétorique savante et laborieuse, ne s'adressaient qu'à un public spécial de littérateurs et de gens riches. Le peuple les ignorait. Rousseau a été, en France, à Paris, un écrivain de salon et de cour. Par snobisme un certain nombre de grands seigneurs et de grandes dames prenaient plaisir à l'admettre chez eux, à le protéger, à lui venir en aide, à lui donner l'hospitalité.

Au surplus, à la cour et parmi les nobles, on n'était

pas fâché d'avoir à opposer à Voltaire, grand seigneur par l'esprit et par la fortune, chef reconnu des philosophes, antichrétien sarcastique et agressif, un étranger besogneux qui posait pour la pauvreté, dont on utilisait le talent d'écrire, les déclamations spiritualistes et la pieuse rhétorique contre les libres-penseurs de l'Encyclopédie. Diderot, dans son *Essai sur les règnes de Claude et de Néron* (pages 135 et suivantes), constate qu'on se montra favorable à Rousseau « parce qu'il était anti-philosophe ». La plupart « des gens du monde, dit Diderot, ont oublié son *Traité de l'inégalité des conditions* ou le lui ont pardonné » à cause de ses attaques contre la philosophie. « Parmi les hommes de lettres, quelques-uns par esprit de religion, d'autres par adulation ont dû faire cause commune avec les protecteurs puissants de Rousseau, dont ils attendaient des grâces. » Palissot et Fréron devinrent rousseautistes.

C'est pourquoi le théoricien de l'Égalité (au dire, au moins, de ses panégyristes) est resté, bien plus que le philosophe exilé à Ferney, l'homme de l'aristocratie et de l'Église. Celle-ci, malgré le mandement de l'archevêque de Paris, et même dans ce mandement, reconnaissait et louait la piété, insuffisante sans doute, mais réelle du citoyen de Genève.

On l'aimait contre Voltaire. L'Eglise le félicitait de se séparer des philosophes et de les « dévoiler » publiquement. A Strasbourg le clergé catholique avait rendu hommage à Rousseau; en 1763, l'évêque du Puy en Velay publie une instruction pastorale contre les philosophes où il glisse cet éloge de Jean-Jacques : « Le fameux Rousseau mérite une exception particulière parmi les modernes ennemis du christianisme. Il connait mieux que personne les prétendus philosophes de nos jours, et

c'est sans doute parce qu'il les a trop bien connus qu'il ne veut avoir de commun avec eux, ni le nom qu'ils affectent, ni les principes qu'ils débitent. » Rousseau flatté, heureux de ce quasi-éloge, répond par une espèce d'apologie de l'évêque : « De tous mes antagonistes, écrit-il, le plus modéré, celui que je respecte le plus, c'est monsieur l'évêque du Puy; voilà du moins un homme qui parle sincèrement. Il expose presque toujours mes sentiments avec toute la fidélité possible; quoiqu'il ne m'ait pas compris partout, j'ai été véritablement édifié de sa charité et de sa bonne foi. » Jean-Jacques aurait pu ajouter : « et des sentiments de méprisante hostilité qu'il témoigne à Voltaire ». Dans sa reconnaissance pour l'évêque, Rousseau demande au libraire Rey, son éditeur, d'imprimer l'instruction pastorale de Jean Le Franc de Pompignan, et l'assure qu'il en trouvera facilement le débit.

Lorsqu'en 1781, on publia, par souscription, à un louis l'exemplaire, le recueil « des *Airs*, *Romances et Duos du citoyen de Genève* », toute la cour de Louis XVI s'empressa de souscrire; voici les premiers noms figurant en tête de la liste des souscripteurs :

La reine.
Madame, belle sœur du roi.
Madame la comtesse d'Artois, belle-sœur du roi.
Madame la duchesse de Chartres.
Madame la duchesse de Bourbon.
Madame la princesse de Lamballe.

Afin de bien marquer la protection spéciale de la cour et de l'aristocratie française en faveur du Genevois, on laissait Voltaire exilé à Ferney, avec interdiction de revenir à Paris, tandis qu'on permettait à Rousseau, décrété de prise de corps, de s'y rendre et d'y séjourner.

Il s'y installe, en 1771, dans la rue qui, aujourd'hui, porte son nom. Il quitte son habit d'Arménien et reprend son métier de copiste. Il y vit obscur, dans une demi-solitude, recevant de rares visiteurs parmi lesquels figure Bernardin de Saint-Pierre à qui il raconte son admiration pour l'archevêque de Cambrai. — « Si Fénelon vivait, vous seriez catholique », lui disait un jour Bernardin en le voyant attendri à quelque cérémonie du culte. « Oh! si Fénelon vivait, s'écria Rousseau, je chercherais à être son laquais pour mériter d'être son valet de chambre. »

Toujours défiant, toujours persuadé qu'on en veut à son honneur et à sa vie, il n'ouvrait sa porte, après d'infinies précautions, qu'à des personnes avec lesquelles il ne tardait pas à se brouiller. Ses propos devenaient de plus en plus incohérents ; les accès de démence se multipliaient. Nous avons sur ce point les témoignages de ses amis Corancez et Dusaulx : « Plus de quatre années avant sa mort, dit Corancez, j'ai eu de fréquentes occasions de l'observer. L'accès s'annonçait par un dérangement du regard et par un mouvement très accentué dans un de ses bras. Lorsque j'entrais chez lui et que j'apercevais ces signes, j'étais assuré d'avance d'entendre sortir de sa bouche tout ce qu'il est possible d'imaginer de plus extravagant. Ces extravagances étaient toujours relatives aux ennemis dont il se croyait entouré et aux pièges combinés et compliqués dans lesquels il se croyait enchaîné. »

Dusaulx raconte : « Depuis notre séparation, je ne l'ai rencontré qu'une fois, par hasard, aux travaux de l'Étoile, voisine des Champs-Élysées. Son premier mouvement et le mien furent réciproquement de tomber dans les bras l'un de l'autre, mais il s'arrêta au milieu de son élan. Qui l'a donc retenu? La méfiance dont un accès plus violent

qu'à l'ordinaire le saisit tout à coup. Situé sur le bord d'une tranchée profonde, et me voyant à ses côtés, il craignit apparemment que je ne l'y précipitasse; tout, du moins, m'autorisait à le croire. Il tremblait de tous ses membres. Tantôt il élevait des bras suppliants vers le ciel; tantôt, comme s'il eût invoqué ma pitié, il me montrait l'abîme ouvert sous ses pas. Je ne compris que trop ce langage muet. M'éloignant de lui, je tâchai de le rassurer par les plus tendres démonstrations. Quoiqu'il en parût touché, il passa son chemin. » (*De mes rapports avec Jean-Jacques Rousseau*, p. 189.)

A ce même Dusaulx, qui vivait dans son intimité, il disait : « D'ici, du coin de mon feu où nous sommes, je vois et j'entends à cent lieues à la ronde tout ce qui se dit tout ce qui se trame contre moi... Depuis dix ans que l'on me traque comme une bête fauve je ne cause plus avec sécurité qu'à la fin de la journée et lorsque mes ennemis commencent à s'endormir : que dis-je, ils me font alors surveiller par leurs espions. » Il ne se contentait pas d'accuser les hommes, il accusait les moineaux : « Je les croyais mes amis, mais ils ne valent pas mieux que les hommes. Un jour, je veux les caresser, et voilà qu'ils s'envolent comme si j'eusse été un oiseau de proie. » S'il faut accepter le témoignage de Rulhières, il croyait que son propre chien était « du complot organisé contre lui. Il trouvait suspectes les caresses trop fréquentes de cet animal et se demandait si elles ne cachaient pas quelque mystère. »

Dans l'œuvre de démence qu'il a intitulée *Rousseau juge de Jean-Jacques*, il raconte en des centaines de pages les prétendus maux qu'on lui inflige, les humiliations qu'on lui fait subir, les tortures qu'il doit endurer, les mépris dont on l'abreuve, lui, le pur des purs; le ver-

tueux des vertueux, l'homme sans malice et sans fraude, le nouveau Jésus-Christ. Et voici quelles sont les ignominies dont on l'accable : « S'il entre dans un lieu public, il est traité comme un pestiféré : *tout le monde l'entoure* et le fixe, mais en s'écartant de lui et sans lui parler, seulement pour lui servir de barrière ; et s'il ose parler lui-même et qu'on daigne lui repondre, c'est toujours par un mensonge et en éludant ses questions d'un ton si rude et si méprisant, qu'il perd envie d'en faire. Au parterre on a grand soin de le recommander à ceux qui l'entourent, et de placer à ses côtés un garde ou un sergent qui parle ainsi fort clairement de lui sans rien lui dire. On l'a montré, signalé, recommandé partout aux facteurs, aux commis, aux savoyards, dans tous les spectacles, dans tous les cafés, aux barbiers, aux marchands, aux colporteurs, aux libraires. S'il cherchait un livre, un almanach, un roman, il n'y en avait plus dans tout Paris : le seul désir manifesté de trouver une chose telle qu'elle soit, est pour lui l'infaillible moyen de la faire disparaître. Voulait-il passer l'eau vis-à-vis les Quatre-Nations, on ne passera point pour lui, même en payant la voiture entière. Veut-il se faire décrotter, les décrotteurs, surtout ceux du Temple et du Palais-Royal, lui refuseront avec mépris leurs services... » Et il remplit des pages et des pages du récit de ses hallucinations folles, qu'il accompagne d'incriminations atroces contre tous ceux de ses contemporains dont il a été l'ami, souvent l'obligé, et pour lesquels il n'éprouve plus que de la haine et de la peur...

Ayant déversé à flots le fiel et la démence dans cet écrit, il en fait trois copies, en remet une à un abbé : l'abbé Etienne Bonnot de Candillac; une autre à un pasteur : Moultou ; une troisième à un jeune Anglais qu'il

avait connu à Wootton. Il les oblige à s'engager par les serments les plus solennels à publier, après sa mort, ce panégyrique diffamatoire. Il ne veut pas que ses « ennemis » échappent à l'enfer de ses calomnies posthumes. Puis, il se ravise; ni l'abbé, ni le pasteur, ni l'Anglais ne lui semblent, malgré leurs serments, présenter des garanties suffisantes d'honnêteté et de fidélité. Il n'entend se fier à aucune âme humaine, mais à la seule Providence dont il fixe le logis à l'église de Notre-Dame; il fait un paquet de son manuscrit, au dessus duquel il met cette dédicace :

« Dépôt remis a la Providence

« Protecteur des opprimés, Dieu de justice et de vérité, reçois ce dépôt que remet sur ton autel et confie à la Providence, un étranger infortuné, seul, sans appui, sans défenseur sur la terre, outragé, moqué, diffamé, *trahi de toute une génération ;* chargé depuis quinze ans à l'envi de traitements pires que la mort, et d'indignités inouïes jusqu'ici parmi les humains sans avoir pu jamais en apprendre la cause. Toute explication m'est refusée, toute communication m'est ôtée; je n'attends plus des hommes, aigris par leur propre injustice, qu'affronts, mensonges et trahisons. Providence éternelle, mon seul espoir est en toi; daigne prendre mon dépôt sous ta garde et le faire tomber en des mains jeunes et fidèles qui le transmettent, exempt de fraude, à une meilleure génération ; qu'elle apprenne, en déplorant mon sort, comment fut traité par celle-ci un homme sans fiel, sans fard, ennemi de l'injustice et patient à l'endurer, et qui jamais n'a fait, ni voulu, ni rendu de mal à personne... »

Ces lignes écrites, Rousseau se rend, le samedi 24 février 1776, sur les deux heures, à Notre-Dame, dans l'intention de présenter lui-même son offrande à la Providence et de la déposer sur le maître-autel de l'église. Il trouve fermées les portes de la grille « qui séparaient de la nef la partie des bas-côtés entourant le chœur. » Ce contretemps le bouleverse. Il est saisi de vertige, « comme un homme qui tombe en apoplexie. » La Providence est contre lui! « Je crus, dit-il, dans mon premier transport, voir concourir le ciel même à l'œuvre d'iniquité des hommes. » Et le voilà proférant des blasphèmes tels « qu'ils ne peuvent être excusés que par Celui qui sait lire au fond des cœurs. »

Il renonce alors à l'auxiliarité cléricale de la Providence et tente de s'adresser directement à la nation au moyen d'une espèce de billet-circulaire dont il fait de nombreuses copies qu'il essaie de distribuer, aux promenades, dans les rues, aux passants dont la physionomie lui plaît. La suscription du billet-circulaire était : *A tout français aimant encore la justice et la vérité.* Les passants regardent avec surprise le distributeur Jean-Jacques, le prennent pour un fou et refusent son papier. Il se console en s'apostrophant lui-même : « Ils auront beau faire un Jean-Jacques à leur mode; Rousseau restera toujours le même en dépit d'eux. » Dans le naufrage de sa raison la vanité surnage.

Puisque les Parisiens refusaient le billet-circulaire, Rousseau résolut de quitter Paris. Il entra en relations avec le comte Duprat qui lui offrit l'hospitalité dans sa propriété, aux environs de Lyon. Jean-Jacques accepta : « J'accepte, écrivit-il au comte, avec empressement et reconnaissance, l'asile paisible et solitaire que vous avez la bonté de m'offrir. » La lettre qui contient cette accep-

tation est du 31 décembre 1777. Le 3 février 1778, Rousseau renouvelle au comte Duprat ses remerciements, Il est entendu que Thérèse et lui s'installeront chez le comte sous un nom supposé, et afin d'éviter les commérages, iront le dimanche à la messe : « Je n'ai nulle répugnance, écrit Rousseau à son nouveau bienfaiteur, à aller à la messe ; au contraire. Dans quelque religion que ce soit, je me croirai toujours avec mes frères, parmi ceux qui s'assemblent pour servir Dieu. Mais ce n'est pas non plus un devoir que je veuille m'imposer, encore moins de laisser croire que je suis catholique. » Le 15 mars, Rousseau fait connaître au comte que sa femme est malade et que cette maladie va retarder son départ. Thérèse, d'ailleurs, « aime mieux mourir à Paris » que de s'exposer à des fatigues et, peut-être, « à des indignités. » Les choses ne s'arrangent pas. C'est alors que le marquis de Girardin demande à Rousseau de venir habiter chez lui, à Ermenonville, non pas au château, mais dans une maisonnette située un peu à l'écart de la propriété principale et que M. et Mme de Girardin ont fait aménager de façon à la rendre le plus agréable possible. Jean-Jacques et Thérèse, tout heureux de cette offre, arrivent au château vers le milieu de mai. L'existence qui leur est faite est paisible et douce. Les hôtes sont aimablement discrets, les sites solitaires, les environs pittoresques. Rousseau fait de longues promenades et se livre à sa passion pour la botanique. Il jouissait de cette retraite seigneuriale depuis quarante-deux jours, lorque tout à coup, on apprit qu'il était mort subitement. Les uns disaient qu'il avait succombé à une apoplexie séreuse ; les autres qu'il s'était suicidé en se tirant une balle dans la tête ; d'autres qu'il s'était empoisonné ; enfin, et tout récemment, on a soutenu qu'il avait été

assassiné par Thérèse et l'amant qu'elle s'était donné.

L'hypothèse de la mort par apoplexie, bien qu'affirmée par un docteur, ne semble pas acceptable. On peut la lire dans la notice que le médecin Le Bègue de Presle, qui assista à l'ouverture du corps de Rousseau, publia quelques semaines après l'événement : « Le jeudi 2 juillet, Jean-Jacques se leva de bonne heure, se promena dehors suivant son usage, jusqu'à l'heure de son déjeuner, qu'il fit, selon sa coutume, avec du café au lait préparé par sa femme, et dont elle prit une tasse, ainsi que sa servante. Aussitôt après le déjeuner, il demanda à sa femme de l'aider à s'habiller, parce que, la veille, il avait promis d'aller au château dans la matinée. Il se préparait à sortir, lorsqu'il commença à se sentir dans un état de malaise, de faiblesse et de souffrance générale. Il se plaignit successivement de picotements très incommodes à la plante des pieds ; d'une sensation de froid le long de l'épine du dos, comme s'il y coulait un fluide glacé ; de quelques douleurs de poitrine, et surtout, pendant la dernière heure de sa vie, de douleurs de tête d'une violence extrême qui se faisaient sentir par accès ; il les exprimait en portant les deux mains à sa tête, et en disant qu'il semblait qu'on lui déchirait le crâne. Ce fut dans un de ces accès que sa vie se termina, et qu'il tomba de son siège par terre. On le releva à l'instant ; il était mort. »

Ces renseignements avaient été donnés à Le Bègue de Presle par Thérèse Le Vasseur qui, seule, assista aux derniers moments de Rousseau. M. de Girardin y ajouta ce détail que le malade, à sa dernière heure, se serait plaint de « douleurs de coliques. »

Le lendemain de la mort, le lieutenant du bailliage et vicomte d'Ermononville, le procureur fiscal du bailliage, le sergent de cette juridiction et deux chirurgiens vinrent

constater légalement le décès. On ouvrit le corps, conformément à la volonté depuis longtemps exprimée par Rousseau. Le Bègue de Presle, présent à l'opération, dressa un rapport où se lisent ces mots : « Nous avons constaté que le corps de Rousseau ne porte aucune trace de blessure, si ce n'est une légère déchirure au front, occasionnée par la chute du défunt sur le carreau de sa chambre au moment où il fut frappé de mort. » Le rapport déclare que la mort a dû être occasionnée par un épanchement de sérosité au cerveau. Mais des médecins éminents consultés depuis (Broca, Verneau entre autres) ont affirmé que la cause à laquelle le procès verbal attribue la mort de Jean-Jacques ne peut se concilier soit avec les symptômes indiqués par le procès-verbal lui-même, soit avec les circonstances que l'on raconte des derniers moments de Rousseau.

Se serait-il empoisonné? Oui, si on s'en réfère à la correspondance de Grimm, qui, en juillet 1778, écrit : « L'opinion généralement établie sur la nature de la mort de Jean-Jacques n'a pas été détruite par le récit de M. Le Bègue de Presle, son ami. On persiste à croire que notre philosophe s'est empoisonné lui-même. »

Mme de Staël, qui n'est point suspecte de malveillance pour Rousseau, partageait l'opinion générale alléguée par Grimm. Mais une opinion, même générale, n'est pas une preuve. Mme de Staël remplace les preuves qu'elle n'a pas par ces raisonnements :

« On sera, peut-être, étonné de ce que je regarde comme certain que Rousseau s'est donné la mort. Mais le Genevois Coindet (qui s'était chargé de tous les intérêts matériels de Rousseau) reçut de lui une lettre, quelque temps avant sa mort, qui semblait annoncer ce dessein. Depuis, s'étant informé avec un soin extrême de ses der-

niers moments, il a su que le matin du jour où Rousseau mourut, il se leva en parfaite santé, mais dit, cependant, qu'il allait voir le soleil pour la dernière fois (à qui dit-il cela? Mme de Staël ne nous l'apprend pas), et prit, avant de sortir, du café *qu'il fit lui-même.* Il rentra quelques heures après, et commençant alors à souffrir horriblement, il défendit constamment qu'on appelât du secours et qu'on avertît personne. »

Il y a à remarquer, à propos de ce récit de Mme de Staël, que jamais n'a été produite la lettre à Coindet qui, d'ailleurs, ne prouverait qu'une chose déjà bien connue, à savoir que, souvent, Jean-Jacques avait pensé à se suicider, mais non qu'il se soit suicidé.

Mme de Staël, poursuivant le cours de ses hypothèses, dit que Rousseau s'était aperçu « des viles inclinations de sa femme pour un homme de l'état le plus bas », et que, accablé de cette découverte, il resta huit heures de suite sur le bord de l'eau dans une méditation profonde. »

Mais la famille de M. Girardin, bien placée pour connaître ce qui se passait au château, a affirmé, de son côté, à plusieurs reprises que c'est plus d'un an après la mort de Rousseau que Thérèse fit la connaissance de cet homme (ce qui ne paraît pas exact) et que c'est seulement bien des mois après le décès de son mari que Thérèse se rendit coupable d'imprudences scandaleuses et de torts graves (1). Ces considérations n'établissent pas que Rousseau ne s'est point empoisonné, mais elles ne prouvent pas le contraire.

S'est-il tué d'un coup de pistolet? On l'affirma à Erme-

(1) Sur Thérèse Le Vasseur, voir le curieux volume de Lenôtre : *Vieilles maisons et vieux papiers*, 4e série.

nonville même, le jour de la mort de Rousseau. Le maître de poste Payen, rencontrant sur la route Corancez qui allait aux nouvelles, lui dit : « Qui aurait cru que M. Rousseau se serait ainsi détruit lui-même? — Mais comment? — D'un coup de pistolet. » Mon cœur saigna, ajouta Corancez ; mais je ne fus pas étonné.

Ce n'est là qu'un racontar. Il s'appuie, cependant, sur un fait : la blessure au front. Seulement cette blessure pouvait être, ainsi que l'affirme le procès-verbal, le résultat d'une chute. La présence de cette blessure fut constatée par le sculpteur Houdon, que M. de Girardin avait chargé de mouler la tête de Rousseau. Ce moulage a été conservé : on n'y trouve point de trou de balle, mais l'indice d'une double contusion avec simple déchirure de la peau. Une balle de pistolet tirée à bout portant fait d'autres ravages.

Reste, à présent, l'hypothèse mise en circulation par M. Xavier Raspail, dans l'avertissement au *Manuel annuaire de la santé* pour l'année 1898. M. Raspail dit nettement : « Il n'y eut pas plus suicide qu'apoplexie séreuse. Jean-Jacques Rousseau portait au front une large et profonde blessure qui ne pouvait avoir été faite qu'avec un instrument contondant, sous le choc duquel l'os avait cédé. » Il ajoute : « Ce trou au front que la chute d'un homme tombant de sa hauteur, la face contre le sol, ne saurait produire en aucun cas, surtout lorsque cette chute a lieu sous le coup de l'apoplexie, ce trou que le procès-verbal d'autopsie ramène à une simple déchirure de la peau, est attesté par Corencez, arrivant pour assister aux obsèques de son ami, par le sculpteur Houdon qui avait moulé la tête de Rousseau. « Ce trou était si « profond, écrit Corancez, dans la relation de la mort de « Jean-Jacques Rousseau publiée en 1798 (c'est-à-dire

« vingt ans après l'événement), que M. Houdon m'a dit à « moi avoir été embarrassé pour en remplir le vide avec « du coton. » M. Raspail omet ce détail que Houdon a protesté contre le propos de Corancez. Peut-on en appeler contre Houdon ou contre Corancez au moulage lui-même? François Raspail était devenu, en 1867, propriétaire de ce moulage : « On y voit nettement, dit M. Xavier Raspail, les deux principales rides horizontales interrompues un peu plus loin que le niveau de l'axe vertical par les contours de la blessure qui, malgré qu'elle ait été retouchée avec soin, a laissé prendre au plâtre les sinuosités et les éraillures des bords. » Et M. Raspail conclut que, grâce à ce plâtre, on a « des éléments suffisants pour permettre de soulever le voile qui a jusqu'ici recouvert la mort de Jean-Jacques, et en dégager la vérité. » « Grâce à ces éléments, F. V. Raspail a été le premier, en 1871, à voir dans cette mort le résultat non pas d'un suicide, mais d'un de ces crimes si communs qu'on pourrait les qualifier de domestiques. »

Rousseau aurait donc été assommé. Par qui? M. Raspail nous le révèle : « Thérèse, certaine de l'impunité par les soins que M. de Girardin aurait mis à cacher le secret qu'il avait surpris (?), se retira au Plessis-Belleville, où elle épousa son complice. Ils étaient tous deux rivés l'un à l'autre, en dépit de la monstrueuse disproportion de leur âge, par l'énormité du forfait. »

Il ne manque à ce drame, pour être admissible, que des témoins qui en attestent la réalité. Dans l'hypothèse émise par Raspail, et reproduite par M. A. Castellant dans son *J.-J. Rousseau, hommage national*, M. de Girardin apparaît comme une sorte de complice de l'assassinat qu'auraient commis Thérèse, alors âgée de cinquante-sept ans, et son amant Jean-Henry Bally, âgé de

trente-quatre ans et domestique au château d'Ermenonville? C'est invraisemblable. Ajoutons à l'appui de cette invraisemblance que le 18 décembre 1897, une commission officielle, présidée par Berthelot, s'étant réunie dans le caveau du Panthéon, et ayant ouvert le sarcophage de Rousseau, constata que « le crâne était intact, sans aucune trace de perforation ni fracture. » Il en est de toutes les légendes amassées autour de la mort de Jean-Jacques, dit très bien Édouard Rod, comme de toutes les légendes créées autour de l'envoi des cinq enfants à l'hôpital. On fabrique des énigmes pour avoir le plaisir d'en chercher la solution. »

Le probable c'est que Rousseau est mort d'une maladie mal décrite et inexactement dénommée.

Rousseau, contrairement à la réputation de pauvreté qu'on lui avait faite, laissait à sa veuve une petite fortune : 14.600 livres en or ou en écus. Quelques semaines après la mort de son mari, Thérèse recevait 6.000 livres de la part du roi d'Angleterre; elle possédait une rente perpétuelle de 300 livres, servie par le libraire Rey, une autre de 200 livres provenant de milord Maréchal; elle était, enfin, par traité avec les éditeurs, usufruitière d'une somme de 24.000 livres. Tout cet argent que Rousseau avait péniblement gagné, fut gaspillé par sa veuve et le domestique dont elle avait accepté, sans l'épouser, la honteuse et tyrannique exploitation.

M. de Girardin fit élever un monument, dans une petite île plantée de peupliers, à l'extrémité de l'étang qui s'enfonce dans le bois, vers le sud du château, à l'écrivain illustre à qui il avait offert si généreusement l'hospitalité, et qui était venu mourir chez lui. Le 4 juillet, à minuit, à la lueur des flambeaux, on y porta, dans une barque, le corps du Genevois embaumé et

placé dans une double caisse de plomb. L'endroit où reposait Rousseau devint un lieu de pèlerinage. La reine Marie-Antoinette et Gustave III le visitèrent. Un jeune inconnu s'y rendit pour s'y suicider : il se tua d'une balle de pistolet à quelques pas de la tombe de Rousseau. On raconta, mais sans aucune preuve, qu'il était l'un des cinq enfants dont le Genevois s'était débarrassé en les envoyant à l'hôpital.

XIX

ROUSSEAU ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Les événements qui modifient la vie d'un peuple et bouleversent le monde ont des causes profondes et lointaines. Ils ne sont ni l'œuvre d'un homme, ni le résultat d'un livre. Rousseau aurait pu ne pas exister, la Révolution de 1789 aurait été, sauf en quelques détails, qui, d'ailleurs, sont abominables, mais qui n'ont rien d'essentiel, — ce qu'elle a été.

Les grands faits révolutionnaires : la convocation des États généraux, l'abolition de la royauté, la mise en vente des biens nationaux, la séparation, dans l'État, du temporel et du spirituel, sont étrangers à l'influence de Rousseau ou, même, se sont produits malgré et contre cette influence. Dans ses écrits, dans sa correspondance, Jean-Jacques ne cesse de recommander l'obéissance aux lois, la soumission aux gouvernements établis. Il ne fait pas appel à l'insurrection ; il ne provoque pas à l'anéantissement d'un État politique ou social. A l'heure même où un de ses coreligionnaires, le pasteur Rochette, est arrêté, emprisonné, condamné à mort par sentence du parlement (18 février 1762), pour avoir prêché l'Évan-

gile, Rousseau refuse d'intervenir en faveur des protestants et leur reproche, « puisqu'ils sont tranquilles, de vouloir être mieux que bien. » Il met les gouvernements, même despotiques, sous la sauvegarde de l'autorité divine, et parle comme aurait pu le faire Calvin écrivant au Régent d'Angleterre, ou Bossuet célébrant la monarchie de Louis XIV : « A ne considérer que l'institution humaine, le peuple devrait avoir le droit de renoncer à la dépendance. Mais les dissensions affreuses, les désordres infinis qu'entraînerait ce dangereux pouvoir, montrent combien les gouvernements avaient besoin d'une base plus solide que la seule raison, et combien il était nécessaire au repos public que la volonté divine intervînt pour donner à l'autorité souveraine un caractère sacré et inviolable qui ôtât aux sujets le funeste droit d'en disposer. Quand la religion n'aurait fait que ce bien aux hommes c'en serait assez pour qu'ils dussent tous la chérir et l'adopter même avec ses abus. » (*Discours sur l'inégalité.*)

Lorsque se produit l'attentat de Damiens, personne ne parle de ce « crime » avec plus d'indignation et d'horreur que Rousseau. Dans le *Contrat social* (III, XVIII), il condamne les révoltes, il insiste sur le devoir d'observer avec soin « toutes les formalités requises pour distinguer un acte régulier et légitime d'un tumulte séditieux, et la volonté de tout un peuple des clameurs d'une faction. » Dans ses *Lettres* et ses *Confessions*, dans les *Dialogues* composés pendant ses dernières années, Jean-Jacques insiste sur ce fait que « nul homme au monde n'a porté un plus vrai respect aux lois et aux institutions nationales et n'a eu, plus que lui, d'aversion pour les révolutions ; qu'il a toujours insisté sur la conservation des institutions existantes, soutenant que leur destruction ne

ferait qu'ôter le palliatif, en laissant les vices, et substituer le brigandage à la corruption. »

Rousseau a porté ce désir de respecter la tradition, en la continuant, jusqu'à admettre et prôner l'hypocrisie : le 6 janvier 1764 il écrivait à l'abbé de *** : Vos « scrupules sont assurément respectables comme fondés sur la vertu ; mais l'obligation d'avoir de la vertu, sur quoi la fondez-vous ? Il serait bon de savoir si vous êtes bien décidé sur ce point : si vous l'êtes je me rassure... Mais si vous ne l'êtes point, vos inquiétudes me semblent peu raisonnées... Votre délicatesse sur l'état ecclésiastique est sublime ou puérile selon le degré de vertu que vous avez atteint. Cette délicatesse est sans doute un devoir pour celui qui remplit tous les autres ; et qui n'est ni faux, ni menteur en rien de ce monde ne doit pas l'être même en cela. Mais je ne connais que Socrate et vous à qui la raison pût passer un tel scrupule : car à nous autres, hommes vulgaires, il serait impertinent et vain d'en oser avoir un pareil. Il n'y a pas un de nous qui ne s'écarte de la vérité cent fois le jour dans le commerce des hommes en choses claires, importantes et souvent préjudiciables ; et, dans un point de pure spéculation dans lequel nul ne voit ce qui est vrai ou faux, et qui n'importe ni à Dieu ni aux hommes, nous nous ferions un crime *de condescendre aux préjugés de nos frères et de dire : oui, où nul n'est en droit de dire : non !* Je vous avoue qu'un homme qui, d'ailleurs, n'étant pas un saint, s'aviserait tout de bon d'un scrupule que l'abbé de Saint-Pierre et Fénelon n'ont pas eu, me deviendrait par cela seul très suspect. Quoi ! dirais-je en moi-même, cet homme refuse d'embrasser le noble état d'officier de morale, un état dans lequel il peut être le guide et le bienfaiteur des hommes, dans lequel il peut les instruire,

les soulager, les consoler, les protéger, leur servir d'exemple, et cela pour quelques énigmes auxquelles ni lui ni nous, nous n'entendons rien, et qu'il n'avait qu'à prendre et donner pour ce qu'elles valent, en ramenant, *sans bruit*, le christianisme à son véritable objet! Non, conclurais-je, *cet homme ment, il nous trompe;* sa fausse vertu n'est point active; elle n'est qu'ostentation; il faut être un hypocrite soi-même pour oser taxer d'hypocrisie détestable ce qui n'est au fond qu'un formulaire indifférent en lui-même, *mais consacré par les lois.* » Il est difficile d'être moins révolutionnaire! Rousseau par esprit de conservation veut conserver le prêtre dans l'hypocrisie et taxe d'hypocrites ceux qui s'affranchissent de l'hypocrisie!

De même qu'il réprouve les hommes de sincérité, qui s'émancipent des mensonges religieux consacrés par les lois, — il est vrai que, fidèle à sa rhétorique sophistique, il appelle ces hommes des trompeurs — de même il regarde le cosmopolitisme comme une opinion décevante et pleine d'hypocrisie : « Nous concevons la société générale d'après nos sociétés particulières, dit-il; l'établissement des petites républiques nous fait songer à la grande, et nous ne commençons à devenir hommes qu'après avoir été citoyens. Par où l'on voit ce qu'il faut penser de ces prétendus cosmopolites qui, justifiant leur amour pour la patrie, par leur amour pour le genre humain, se vantent d'aimer tout le monde pour avoir le droit de n'aimer personne. » (*Texte primitif du Contrat social*, manuscrit de la bibliothèque de Genève.)

Rousseau n'est pas non plus favorable au système représentatif que devait inaugurer en France la Révolution. Il déclare (*Contrat social*, III. XV) : « A l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus

libre. » Veut-il donc l'égalité politique, le gouvernement direct du peuple, — de tout le peuple, — par tout le peuple? Nullement. Genevois, ayant pour idéal son aristocratique petite ville, où seuls les « citoyens et les bourgeois », à l'exclusion des « natifs et des sujets », jouissent des droits civils et politiques, et sont à peine au nombre de quinze cents, il souhaite un État social où quelques centaines de citoyens deviennent et demeurent, par privilège de naissance, les représentants du peuple. Cet égalitaire ne croit qu'à l'aristocratie et veut que le gouvernement s'appuie sur elle et sur elle seule. Il dira (*Contrat social*, III, XV) : « Quoi! la liberté ne se maintient qu'avec l'appui de la servitude? Peut-être... Il y a telle position malheureuse où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave. Telle était la position à Sparte. Pour vous, peuples modernes, vous n'avez point d'esclaves, mais vous l'êtes ; vous payez leur liberté de la vôtre. Vous avez beau vanter votre préférence : j'y trouve plus de lâcheté que d'humanité. » Rousseau ajoute, il est vrai, après s'être exprimé comme on vient de le voir, qu'il n'entend point qu'on doive avoir des esclaves; mais, comme le remarque M. Edme Champion (*Jean-Jacques Rousseau et la Révolution française*, 71, 72), dire à un peuple qu'il est lâche de ne pas être libre et que, pour l'être, il suffit d'avoir des esclaves, cela ressemble singulièrement à une apologie de l'esclavage.

De telles affirmations expliquent qu'en 1790, un anonyme ait pu faire paraître une brochure avec ce titre : *J.-J. Rousseau aristocrate ;* que, en 1878, un jurisconsulte suisse, M. Hornung, ait reproduit cette qualification ; que Gambetta l'ait rééditée, et que M. le professeur de philosophie à la faculté des lettres de Lyon, Alexis Bertrand,

n'ait pas hésité à écrire, dans la Revue *La Révolution française* que j'ai fondée en 1881 : « Rousseau est un aristocrate autoritaire »... « Rousseau est un Calvin... » Les grands événements qui sont les étapes de la Révolution française n'ont pas une origine livresque. Ils ont été déterminés par des influences générales dominant et dirigeant toutes les volontés particulières ; par les fautes de la monarchie, par les conspirations des royalistes, par l'invasion étrangère, par l'intervention des masses populaires, la révolte des travailleurs des villes et des paysans cherchant à obtenir des adoucissements à leur sort, à réaliser des progrès économiques. Les émeutes de la faim qui se succédèrent presque sans discontinuer de 1774 à 1789 avaient fait surgir l'action révolutionnaire. La convocation des Etats généraux, motivée par la pénurie d'argent et de ressources où était tombée la royauté, accentua le mouvement de révolte. Puisque la monarchie mourante avait besoin de l'argent du peuple, le peuple pouvait lui imposer des conditions, en attendant de l'anéantir par sa volonté et sa force. A partir de la réunion des Etats généraux, l'histoire de la Révolution n'est plus guère que l'histoire des insurrections populaires et des aquiescements ou des abdications auxquels les révoltés obligent les parlementaires. Au 14 juillet, la Bastille capitule et ouvre ses portes à la colère de la foule ; la torche incendiaire des paysans brûlant les châteaux illumine la nuit du 4 août ; les journées des 5 et 6 octobre 1789, si humiliantes et si fatales pour la royauté, sont l'œuvre du peuple affamé ; le 10 août 1792, les sections de Paris marchent sur les Tuileries, contraignent Louis XVI à chercher refuge à l'Assemblée, décapitent moralement la monarchie et obligent la Convention à proclamer la République ; les 10 et 11 juin 1793, sous la

pression des clubs, est votée la grande loi sur les terres communales qui démocratise la propriété et rend aux communes tout ce qui leur avait été enlevé par l'autorité royale. Révolution immense, non pas abstraite, mais tangible, révolution réparatrice, par les actes, des séculaires injustices, créatrice d'un monde nouveau de possédants; événements prodigieux qui ne devaient rien aux logogriphes du *Contrat social*, et qui, sans aucun doute, auraient, pour la plupart, effrayé le très peu combatif Jean-Jacques, ce prédicant ordinaire du respect des lois et de la soumission aux pouvoirs établis.

Mais si la Révolution française a été beaucoup moins livresque qu'on ne l'a cru, et infiniment plus populaire et soumise aux faits qu'on ne l'a dit, il ne s'ensuit pas que les écrivains du dix-huitième siècle et des siècles antérieurs n'aient exercé aucune action sur les acteurs et les figurants de la Révolution. Cette action a été diverse et contradictoire, selon qu'elle s'exerçait dans le sens des idées et des traditions françaises ou dans le sens des idées et des traditions importées du dehors et préconisées par des étrangers. Il y a plus de libéralisme et de démocratie chez Rabelais, Montaigne et La Boétie, chez les prédicateurs de la Ligue et même dans Pascal que dans les écrits des calvinistes antifrançais. Aucun livre du dix-huitième siècle ne dépasse en audace et en fierté républicaine le *Discours de la servitude volontaire*, composé par La Boétie « en l'honneur de la liberté et contre les tyrans. » Comparez, pour l'accent, la rude franchise et la véhémence, la célèbre lettre de Fénelon à Louis XIV, avec la réponse si plate, si courtisanesque de Rousseau au roi de Pologne, et dites de quel côté est l'énergie de la conscience et la fierté intellectuelle : « Dieu s'apaiserait-il, écrit l'archevêque au roi, en vous voyant humilié sans

humiliation, confondu par vos propres fautes sans vouloir les avouer et prêt à les recommencer si vous pouviez respirer deux ans?... Non seulement il s'agit de finir la guerre, mais il s'agit de rendre ou de donner du pain aux peuples moribonds... et de tempérer le despotisme cause de tous nos maux. C'est la nation qui doit se sauver elle-même. » Et dans ces autres paroles de Fénelon n'y a-t-il pas un accent égalitaire plus profond et plus vibrant que celui du *Discours sur l'inégalité des conditions* : « Les riches ne sont que les dépositaires des possessions qui appartiennent à tout le genre humain. Les hommes naissent tous citoyens de l'univers ; enfants d'une même famille, ils ont tous un droit inhérent et naturel à tout ce dont ils ont besoin pour leur subsistance. Les riches se sont emparés de tout, rien ne me reste. Je rentre dans mon droit naturel si je veux me saisir de tout ce qui m'appartient par nature. Le droit héréditaire des terres est une chimère. Nos ancêtres ne pouvaient pas transférer aux autres, sans mon consentement, un droit qui anéantit mon droit inhérent et naturel. »

Pour parler le langage de l'indépendance démocratique et des hautaines revendications, la France n'avait pas attendu la venue du protégé du maréchal de Luxembourg ; elle avait eu les grandes voix, les voix populaires des États généraux de 1616, elle avait eu les voix de Vauban, de l'abbé de Saint-Pierre, du marquis d'Argenson, de Mably qui, avant Rousseau et plus énergiquement que Rousseau, avait affirmé, dans les *Entretiens de Phocion*, les droits du peuple ; elle avait eu Morelley qui, dans la *Basiliade*, donnait pour conclusion à une diatribe contre l'insolente et opprimante royauté, cet éloquent appel à l'humanité :

« Et toi, humanité, sois maintenant libre et paisible ;

ne forme plus qu'un grand corps organisé ; sois la mère commune d'une famille heureuse ; que rien n'appartienne qu'à toi ; qu'une multitude de bras rassemble dans tes trésors les fruits de l'abondance et les ouvrages de l'industrie, qu'ils y reversent sans cesse plus que n'y peuvent puiser les besoins de la nature... Tous les hommes doivent réciproquement se préserver, non seulement de toute indigence, mais de toute crainte, de toute inquiétude et de tout souci temporel. » Quelle page de Rousseau égale en douleur poignante la page célèbre de La Bruyère sur les paysans? Ne s'affirme-t-il pas, dans ces lignes de Montesquieu, si précises et si nettes : « L'Etat doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé (1) », plus d'audace sociale, plus de hardiesse révolutionnaire que dans les dissertations déclamatoires de Rousseau et dans les formules algébriques et métaphysiques du *Contrat social?* Est-ce que chez Voltaire lui-même, si mensongèrement accusé de n'avoir jamais pris souci des misères du peuple, il ne se rencontre pas de nombreuses pages d'apitoiement sur ces misères? (2) On a trop répété, soit pour l'apologier soit pour le dénigrer, que le citoyen de Genève avait la responsabilité de la Révolution française. Elle se serait faite sans lui, mais ce qui est certain c'est qu'il doit porter devant l'histoire la responsabilité de quelques actes et de quelques lois directement inspirés par ses

(1) *Esprit des lois*, livre XXIII, ch. XXIX.

(2) En particulier dans ces lignes : « Pourquoi abandonne-t-on au mépris, à l'avilissement, à la rapine le grand nombre des hommes laborieux qui cultivent la terre tous les jours de l'année pour nous en faire manger tous les fruits, tandis qu'on respecte, on ménage l'homme inutile, qui ne vit que de leur travail et n'est riche que de leur misère. »

écrits et ordonnés par ses disciples, par ses dévôts. Si Auguste Comte a pu dire : « De Diderot jaillit Danton », on peut affirmer que de Rousseau est sorti Robespierre.

Robespierre avait connu Jean-Jacques en 1778 : « Je l'ai vu dans ses derniers jours, disait Robespierre, dans une dédicace aux mânes de Rousseau, et ce souvenir est pour moi la source d'une joie orgueilleuse ; j'ai contemplé ses traits augustes ; j'y ai vu l'empreinte des noirs chagrins, auxquels l'avaient condamné les injustices des hommes. Dès lors, j'ai compris toutes les peines d'une noble vie qui se dévoue au culte de la vérité ; elles ne m'ont pas effrayé. La confiance d'avoir voulu le bien de ses semblables est le salaire de l'homme vertueux ; vient ensuite la reconnaissance des peuples qui environne sa mémoire des honneurs que lui doivent ses contemporains. »

Robespierre, picard comme Calvin, nature sèche, vaniteuse et atrabilaire, intelligence étroite, égoïste et sectaire, avait fait de Rousseau son modèle et son maître. Il le lisait sans cesse, s'efforçait d'imiter son style, consultait le *Contrat social* comme un code ou une bible, avait toujours sur sa table un volume de l'*Émile* ou de la *Nouvelle Héloïse*. Ce dernier ouvrage plaisait particulièrement à ses goûts de rhéteur : on y trouve, en effet, le pour et le contre sur un grand nombre de questions : c'est un manuel de dialectique captieuse, Robespierre avait l'esprit-prêtre ; comme Rousseau il se trouvait à l'aise avec les ecclésiastiques, surtout avec les ecclésiastiques catholiques. A tous les moments de sa carrière publique, il est dévot à Jean-Jacques : c'est pour lui l'homme vertueux, l'idole dont on ne s'approche qu'avec d'infinis respects, l'oracle dont on invoquera la parole

infaillible à l'heure des grandes résolutions et du péril.

Jean-Jacques avait eu l'ambition de fonder une « religion civile », un culte placé sous l'égide des lois de proscription et sous la garde du bourreau. Robespierre entreprendra de réaliser le rêve de son maître. Il établira, en France, au dix-huitième siècle, dans le pays de Voltaire, la religion du Genevois Rousseau. Et cette religion fera des martyrs, elle fera couler le sang. Robespierre, devenu une puissance, lui sacrifiera Anacharsis Clootz, Euloge Schneider, Danton, Camille Desmoulins, Hébert, Momoro, Vincent, Ronsin, Fabre d'Eglantine, Hérault de Séchelles, Lacroix, Philippeaux, Chaumette, les Dantonistes, les Hébertistes, les hommes de la Commune qui, répudiant le théisme chrétien de Rousseau, et s'inspirant Diderot et de Voltaire, attaquaient directement le christianisme et voulaient le remplacer par ce culte de la raison où le chef du positivisme Auguste Comte a vu une ébauche de la religion de l'humanité.

La tentative théologique de Robespierre, disciple de Rousseau, n'était pas seulement criminellement rétrograde, elle était un attentat meurtrier contre la philosophie du dix-huitième siècle et l'esprit laïque de la Révolution. Elle réintégrait dans l'État social la domination métaphysique; elle préparait et rendait possible l'œuvre cléricale de Napoléon.

Robespierre ne se contente pas d'emprunter à Rousseau ses idées, son style, sa théologie; il lui prend ses attitudes. Jean-Jacques avait voulu qu'on le regardât comme le vertueux, le pauvre, le désintéressé; Robespierre sera « l'incorruptible », prenant domicile dans un ménage de menuisier, — qui, d'ailleurs, était riche. Les affectations d'austérité obtiennent presque toujours sympathie et admiration chez les foules qui s'attachent

à l'apparence. Elles sont un moyen d'influence et de popularité. Elles contribuèrent largement à la popularité du député d'Arras.

Jusqu'à Robespierre, Jean-Jacques avait eu, dans le monde de la Révolution, des admirateurs ; à partir de Robespierre il aura des bedeaux. Les partisans de la monarchie constitutionnelle soutenaient que si Rousseau avait vécu et avait fait partie de l'Assemblée constituante, il aurait mis son « génie » au service de la royauté et cherché, comme son compatriote Necker, à devenir ministre de Louis XVI.

Le 12 mai 1790, Mirabeau, royaliste aussi, écrivait à Thérèse Le Vasseur :

« C'est avec un saint respect, madame, que j'ai vu au bas de votre lettre le nom du grand homme qui a le plus éclairé la France sur les *saines notions dont elle s'honore* aujourd'hui (?). Je vénère trop la mémoire de l'homme dont vous portez le nom pour me charger de l'hommage que vous doit la nation. Les représentants du peuple français ont seuls le droit de traiter d'une manière convenable la veuve de l'homme immortel qu'ils regrettent sans cesse de ne pas voir parmi eux. » Ce sont là de magnifiques politesses. On sourit lorsqu'on sait qu'elles s'adressent à une femme aussi infidèle que possible à la mémoire de l'homme qui l'avait épousée.

Le 21 décembre 1790, sur la proposition du député de Forcalquier Eymar, et afin de protester contre les persécutions dont Rousseau, « rejeté même par sa patrie », a été victime, l'Assemblée nationale vote ce décret :

« L'Assemblée nationale, voulant rendre un hommage solennel à la mémoire de Rousseau et lui donner dans la personne de sa veuve un témoignage de la reconnaissance

que lui doit la nation française, a décrété et décrète ce qui suit :

Article premier. — Il sera élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : La nation française libre a J.-J. Rousseau. Sur le piédestal sera gravée la devise : Vitam impendere vero.

Art. 2. — Marie-Thérèse Le Vasseur, veuve de J.-J. Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'État. A cet effet, il lui sera payé annuellement, des fonds du trésor public une somme de douze cents livres. »

Le second article de ce décret fut seul mis à exécution.

Le 26 août 1791, sur la proposition du député Mathieu Montmorency, l'Assemblée nationale décréta que « les honneurs décernés aux grands hommes seront rendus à Rousseau. » Mais elle ne fixa pas de date.

Le 15 brumaire (5 novembre 1793), la Convention, sur la proposition de Sergent, l'un de ses membres, décrète « que la statue de Rousseau sera élevée sur l'une des places de Paris. »

Les députés de l'Assemblée nationale et les conventionnels qui rendaient hommage au citoyen de Genève entendaient glorifier l'écrivain célèbre, auteur de livres retentissants, et non adopter toutes les théories du *Contrat social*. Pour Robespierre il n'en était pas ainsi. Il préméditait de faire passer dans les lois les doctrines de Jean-Jacques et d'être le prophète de « la religion civile » selon l'Évangile de Rousseau. Il marcha vers ce but lentement, avec précautions et ruses. Quand il crut l'heure arrivée, il n'hésita pas à se produire sous la forme d'un pontife et d'un persécuteur. Le *Contrat social* l'obligeait à prendre cette attitude.

Le premier acte accompli dans ce sens par l'incorrup-

tible fut de résister, plus ou moins ouvertement, aux voltairiens, aux athées, aux matérialistes qui voulaient établir le culte de la raison et affranchir de l'influence théologique la Révolution française. On connaît la célèbre séance de la Convention du 17 Brumaire an II (7 novembre 1793). Ce jour-là, le député Laloi, qui présidait, donna lecture de cette lettre :

« Citoyen président, les autorités constituées de Paris précèdent dans votre sein le ci-devant évêque de Paris et son ci-devant clergé qui viennent de leur propre mouvement rendre à la raison et à la justice éternelle un hommage éclatant et sincère.

« *Signé :* Chaumette, procureur de la Commune ; Momoro président par intérim ; Luillier, procureur général du département de Paris ; Pache, maire. »

Cette lecture faite, commença un défilé d'évêques, de curés, de pasteurs protestants venant rendre à la raison l'hommage éclatant et sincère annoncé par Chaumette. L'évêque de Paris, Gobel, parla le premier :

« Je prie les représentants du peuple d'entendre ma déclaration.

« ... Aujourd'hui que la Révolution marche à grands pas vers une fin heureuse, puisqu'elle amène toutes les opinions à un seul centre politique ; aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité, parce que le Souverain le veut ainsi ; conséquent à mes principes, je me soumets à sa volonté, et je viens vous déclarer ici hautement que, dès aujourd'hui, je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. Les citoyens mes vicaires,

ici présents, se réunissent à moi. En conséquence nous vous remettons tous nos titres.

« Puisse cet exemple servir à consolider le règne de la liberté et de l'égalité! Vive la République!

« *Signé :* Gobel, Denoux, Laborey, Delacroix, Lambert, Priqueler, Voisard, Bouillot, Genais, Deslandes, Dherbès, Martin, dit Saint-Martin. »

Le président de la Convention félicite les prêtres libérés et se réjouit de voir que Paris venait de donner un grand exemple à la République entière.

Le ministre protestant Julien de Toulouse, ayant demandé la parole, déclara « qu'il n'aurait désormais d'autre temple que le sanctuaire des lois, d'autre idole que la liberté, d'autre culte que celui de la patrie, d'autre évangile que la constitution républicaine. »

L'abbé Sieyès, qui avait si puissamment contribué au succès de la Révolution, fit une déclaration semblable à celle du ministre protestant Julien. Il la termina par ces mots :

« Je ne puis pas, comme plusieurs de mes collègues, vous livrer les papiers ou les titres de mon ancien état : depuis longtemps, ils n'existent plus; je n'ai point de démission à vous donner, parce que je n'ai aucun emploi ecclésiastique ; mais il me reste une offrande à faire à la patrie, celle de dix mille livres de rentes viagères que la loi m'avait conservées pour indemnités d'anciens bénéfices. Souffrez que je dépose sur votre bureau ma renonciation formelle à cette pension et que j'en demande acte, ainsi que de ma déclaration. »

Cette manifestation reçut du peuple de Paris un accueil favorable. Elle déplut à Robespierre. Il ne dirigea pas

contre elle une attaque ouverte et directe ; ce n'était pas sa manière ; mais dans le rapport qu'il fit le 27 brumaire sur la situation politique de la République il se répandit en menaces voilées et en fielleuses insinuations : « Les amis de la liberté, dit-il, cherchèrent de tout temps les moyens de la faire triompher ; les agents de nos ennemis ne l'embrassent que pour l'assassiner, tour à tour extravagants et modérés, prêchant la faiblesse et le sommeil où il faut de la vigilance et du courage, la témérité et l'exagération où il s'agit de prudence et de circonspection. » Et encore : « Il est deux moyens de tout perdre : l'un de faire les choses mauvaises par leur nature ; l'autre de faire mal ou à contre-temps les choses mêmes qui sont bonnes en soi ; ils les ont employés tour à tour... On a cru quelquefois qu'ils voulaient détruire le fanatisme, ils ne voulaient que l'armer. » Il ne cessera plus, dès lors, d'assimiler à des conspirateurs, à des agents de l'étranger chargés de déconsidérer la République, les hommes dont les idées philosophiques heurtent ses croyances rousseautistes à l'existence de l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme. Chaque jour il les poussera un peu vers l'échafaud. Ils ont, à ses yeux, commis le plus grand des crimes : ils ont blasphémé. Ce sont des méchants ; on ne peut pas les laisser vivre dans la République. « Soyez terribles aux méchants », promulguait Robespierre dans son rapport : « Fuyez à la fois le cruel modérantisme et l'exagération systématique des faux patriotes ! » En établissant le culte de la raison, ces « faux patriotes » voulaient, disaient-ils, « faire rentrer dans le néant dix-huit siècles d'erreurs. » Ce sont des « athées. »

Le 1er frimaire (21 novembre), Robespierre les prend à partie, avec plus de décision et de clarté cette

fois : « L'athéisme, s'écrie-t-il, est aristocratique ; l'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant est toute populaire... » Et il ajoute : « Gardons-nous de blesser cet instinct sacré et ce sentiment universel des peuples... cette grande idée protectrice de l'ordre social et de toutes les vertus privées... Je le répète : nous n'avons plus d'autre fanatisme à craindre que celui des hommes immoraux, soudoyés par les cours étrangères, pour réveiller le fanatisme, et pour donner à notre Révolution le vernis de l'immoralité, qui est le caractère de nos lâches et féroces ennemis. » Dans la langue de Robespierre ceci est l'appel au bourreau : le bourreau l'entendra.

Un incident tout à fait inattendu se produisit le 26 novembre (6 frimaire.) Danton, qui ouvertement se déclarait matérialiste, demande qu'on institue « des fêtes dans lesquelles le peuple offrira de l'encens à l'Être suprême, au maître de la nature, car nous n'avons pas voulu anéantir le règne de la superstition pour établir le règne de l'athéisme. » Danton commit ce jour-là, par esprit de camaraderie, par pusillanimité, une faute qui n'avait pas pour excuse une conviction, et dont Robespierre, qui l'avait poussé à la commettre, ne lui sut nul gré. *L'incorruptible* continua à dénoncer les athées, émissaires des ennemis de la France », parmi lesquels il ne tardera pas à faire figurer les dantonistes, à les montrer « travaillant à renverser la République par le républicanisme, à rallumer la guerre civile par le philosophisme. » Il injuriera le philosophe Anacharsis Cloots, ce cosmopolite républicain dont le cœur était si français et qui répondait, lorsqu'on lui demandait son pays de naissance : « Je suis de la Prusse, département futur de la République française » ; il l'apostrophera avec viru-

lence : — « Eh ! Cloots, nous connaissons tes visites et tes complots nocturnes ! Nous savons que, couvert des ombres de la nuit, tu as préparé avec l'évêque Gobel la mascarade philosophique. Tu prévoyais les suites funestes que peuvent avoir de semblables démarches ; par cela même elles n'en plaisaient que davantage à nos ennemis. » Et il conclura par ces mots de haine et de mort : « Paris fourmille d'intrigants, d'Anglais et d'Autrichiens. Ils siègent au milieu de nous avec les agents de Frédéric... Cloots est un prussien... Je vous ai tracé l'histoire de sa vie politique... Concluez ! »

Robespierre prenait à la Convention le rôle que Rousseau avait tenu dans le monde littéraire : il combattait le philosophisme ; il faisait dériver la morale des dogmes métaphysiques; il proclamait qu'il fallait croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme pour pratiquer la vertu, et il chassait de la République ou il envoyait à la mort quiconque ne souscrivait pas aux croyances dont Jean-Jacques avait fait les deux soutiens de la religion civile. De même que le trinitarisme de Calvin, le déisme de Rousseau devait faire et fit des victimes.

Le 5 février (17 pluviôse 1794), Robespierre vint lire à la Convention un morceau d'éloquence rousseautiste qu'il intitula : Rapport sur *les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République.*

Ce rapport est une déclamation sur la vertu qui doit être « le principe fondamental du gouvernement démocratique ou populaire », et une affirmation de la nécessité de la terreur, afin d'imposer à tous les citoyens la pratique de la vertu. Rousseau avait écrit dans le *Contrat social :* On « FORCERA D'ÊTRE LIBRE » quiconque refuse d'obéir à la volonté générale. « Le gouvernement de la

République, dit sentencieusement l'incorruptible, est le despotisme de la liberté contre la tyrannie. La force n'est-elle faite que pour protéger le crime, et n'est-ce pas à frapper les têtes orgueilleuses que la foudre est destinée? » La foudre robespierriste vise déjà les têtes de Chaumette, de Camille Desmoulins, de Danton et de leurs amis. « L'étranger hypocrite, écrivait Robespierre visant Anacharsis Cloots, qui appelait Paris la capitale du globe ne faisait que traduire dans un autre jargon les anathèmes des vils fédéralistes qui vouaient Paris à la destruction. Prêcher l'athéisme, continuait-il, en songeant à Chaumette, n'est qu'une manière d'absoudre la superstition, et la guerre déclarée à la divinité n'est qu'une diversion en faveur de la royauté. »

La divinité trouva un vengeur en la personne de Fouquier-Tinville, homme vertueux qui requit la peine de mort contre les incroyants Anacharsis Cloots, Ronsin, Hébert, la femme Quetineau, Praly, Kock et quelques autres négateurs, au nombre de dix-neuf. Déclarés coupables de conspiration « contre l'autorité légitime », ils furent guillotinés le 4 germinal à quatre heures après-midi. Ils moururent héroïquement.

Ce fut la première charrette. Dans la seconde, les spiritualistes Robespierre, Couthon, Saint-Just firent monter Claude Bazire, Fabre d'Églantine, François Chabot, Lacroix, Danton, Delaunay, Hérault de Séchelles, Camille Desmoulins, Marie Gusman, Deiderichsen, Philippeaux, d'Espagnac, Junius Frey et son frère, Westermann, de Strasbourg.

Le Comité de salut public avait demandé leur arrestation dans un rapport que Saint-Just vint lire à la Convention et auquel Robespierre avait collaboré. On y disait : « Une société populaire, livrée à Chaumette, osa

louer dans une adresse l'opinion d'Hébert; Fabre d'Eglantine soutint ici des opinions artificieuses. On attaqua l'immortalité de l'âme qui consola Socrate mourant... On attaqua l'idée de la providence éternelle qui sans doute a veillé sur nous. On aurait cru que l'on voulait bannir du monde les affections généreuses d'un peuple libre, la nature, l'humanité, l'Être suprême, pour n'y laisser que le néant, la tyrannie et le crime. »

Traduits devant le tribunal révolutionnaire le 13 germinal (4 avril 1794), condamnés à mort pour avoir, entre autres « crimes », « favorisé dans la République le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public, Danton et ses prétendus complices, au nombre de quatorze, furent exécutés vingt-quatre heures après leur condamnation. On connaît la réponse de Danton lorsque le président du tribunal révolutionnaire lui demanda son nom et sa demeure : « Ma demeure sera bientôt dans le néant; quant à mon nom, vous le trouverez dans le Panthéon de l'histoire. »

Cette hécatombe ne suffit pas au trio spiritualiste. Le 15 germinal, Saint-Just vint dénoncer à la Convention de nouveaux coupables. Il accusa la femme de Camille Desmoulins, la bonne et douce Lucile, « d'avoir touché de l'argent » afin d'exciter un mouvement « contre les patriotes et le tribunal révolutionnaire. »

Il y eut une troisième charrette. On y fit monter Lucile Desmoulins, âgée de vingt-trois ans; Jean-Baptiste Gobel, âgé de soixante-sept ans; Chaumette, Lacombe, Lasalle, Lacroix et quelques autres criminels d'idées. L'acte d'accusation portait que Gobel, Chaumette, Hébert et Cloots s'étaient coalisés pour effacer toute idée de la divinité et fonder le gouvernement français sur l'athéisme... Le but de Chaumette, de Gobel, était « d'anéantir toute

espèce de morale, d'étouffer tout principe de vertu, et de persuader aux peuples voisins que la nation française en était venue au dernier degré de dissolution en détruisant jusqu'à l'idée de l'Être suprême. »

Le 24 germinal, Lucile Desmoulins, Chaumette, Gobel, Hébert et leurs complices furent guillotinés. La justice de l'Être suprême était satisfaite.

Quelques jours après, le 18 floréal, Robespierre lut à la Convention une dissertation sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales. Cette élucubration déiste aurait pu être signée Jean-Jacques Rousseau, tant elle reflétait les idées, les sentiments de l'auteur de l'*Héloïse* et du *Contrat social*, et tant elle reproduisait avec fidélité les formes de son style. Les premières phrases de Robespierre sont, dans ce document, un écho des premières phrases de l'*Emile :* « La nature nous dit que l'homme est né pour la liberté, et l'expérience des siècles nous montre l'homme esclave... La liberté et la vertu se sont à peine reposées un instant sur quelques points du globe : Sparte brille comme un éclair dans des ténèbres immenses. » Viennent ensuite d'atroces injures à Danton, à Danton qu'il a fait assassiner. Ce spectre le hante. Afin de le mettre en fuite, il lui adresse des outrages : « Danton, le plus dangereux des ennemis de la patrie, s'il n'en avait été le plus lâche; Danton ménageant tous les crimes, etc., etc. » Puis arrive un réquisitoire contre l'impiété et un hymne à la religion : « Toute institution, toute doctrine qui console et élève les âmes doit être accueillie; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre... Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour une aride

doctrine?... Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées, et frappe au hasard le crime et la vertu, que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau?... Malheureux sophiste! de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, attrister la vertu, dégrader l'humanité... Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui grandissent son être et qui élèvent son cœur. » Cette rhétorique sur les lèvres du pourvoyeur d'échafauds, qui, la veille, a fait tuer la femme d'un de ses anciens amis, apparaît comme une écume de sang...

Robespierre, copiant le *Contrat social*, conclut : « L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice; elle est donc sociale et républicaine. » Ici l'incorruptible place un panégyrique de Rousseau :

« Parmi ceux qui se signalèrent dans la carrière des lettres et de la philosophie, un homme, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain : il attaqua la tyrannie avec franchise; il parla avec enthousiasme de la divinité ; son éloquence mâle et probe peignit en traits de flamme les charmes de la vertu; elle défendit ces dogmes consolateurs que la raison donne pour appui au cœur humain : la pureté de sa doctrine, puisée dans la nature et dans la haine profonde du vice, autant que *son mépris invincible pour les sophistes intrigants* qui usurpaient le nom de philosophe, lui attira la haine et la persécution de ses rivaux et de ses faux amis. Ah! s'il avait été témoin de cette Révolution

dont il a été le précurseur et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité! Mais qu'ont fait pour elle ses lâches adversaires?.. Les hommes de lettres en général se sont déshonorés dans cette Révolution, et, à la honte éternelle de l'esprit, la raison du peuple en a fait seule tous les frais. »

Le dithyrambe en l'honneur de Rousseau se continue par des invectives à l'adresse de Condorcet que Robespierre a contribué à faire mettre hors la loi, et qu'il accuse « d'avoir travaillé sans cesse à obscurcir la philosophie par le perfide fatras de ses rapsodies mercenaires »; par des diffamations à l'égard de Guadet, qu'il a poussé vers la guillotine; par des injures à Vergniaud et à Gensonné qu'il a livrés au bourreau et à qui il reproche « d'avoir péroré avec chaleur pour bannir du préambule de la Constitution le nom de l'Être suprême »; par de nouvelles et basses calomnies contre Danton, sa récente victime: « Danton, dit-il, qui souriait de pitié aux mots de vertu, de gloire, de postérité; Danton dont le système était d'avilir ce qui peut élever l'âme »; Danton qui semblait vouloir compenser « son indulgence pour l'aristocratie et la tyrannie par la guerre qu'il déclarait à la divinité. »

Tous ces négateurs et leurs disciples méritent la mort. Leurs doctrines sont liées à une politique dangereuse pour l'État social. On devra les punir, ainsi que le demande Rousseau, non comme impies, « *mais comme insociables, comme incapables d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir.* » Le philosophisme antidéiste ayant pour conséquence l'antipatriotisme et la destruction de l'ordre social, il ne sera pas nécessaire d'invoquer des motifs d'impiété pour

faire dresser l'échafaud, puisque la négation de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme met ceux qui professent ces négations en état permanent de révolte et de conspiration contre la patrie, la République et la société. De ces doctrines promulguées par Rousseau, acceptées et transformées en lois par Robespierre, Couthon et Saint-Just, venues en droite ligne de Calvin, découlait une politique de haine, de persécution et de meurtre. L'intolérance ne va guère sans l'hypocrisie et la cruauté sans la ruse. Robespierre, après avoir qualifié les antidéistes de « personnages artificieux obéissant à des vues politiques profondes et sentant bien que pour produire la liberté il fallait favoriser par tous les moyens ce qui tend à justifier l'égoïsme, à dessécher le cœur et à effacer l'idée de ce beau moral qui est la seule règle sur laquelle la raison publique juge les défenseurs et les ennemis de l'humanité »; demandait — au nom de sa tendresse de cœur sans doute — que « la justice nationale saisit d'une main sûre tous les intrigants pervers » et les avertissait « qu'ils s'étaient tués eux-mêmes », et que « l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique. » C'était l'enfer sans rémission. En conséquence il proposait le décret suivant :

Article premier. — Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme...

Art. 4. — Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être.

Voilà pour le décor; l'essentiel du décret se trouvait dans l'article 13, qui mettait en quelque sorte sous le couperet de la guillotine tous les adversaires des théories spiritualistes de Rousseau et de Robespierre. Cet article est ainsi rédigé :

« Art. 13. — En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, *ceux qui les exciteraient par des prédications* ou *par des* INSINUATIONS contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites, seront également punis selon la rigueur des lois. »

La rigueur des lois, c'était la peine de mort. La mort pour crime d'insinuation ! L'Inquisition elle-même n'avait rien osé de pareil !

Le décret en l'honneur de l'Être suprême et de l'âme immortelle fut voté par la Convention.

Le 16 mai (27 floréal , une députation de la société des jacobins se présenta à la barre de la Convention pour féliciter l'Assemblée de ses sentiments religieux. La discussion qui s'établit à ce propos est un des chapitres les plus curieux de l'histoire de la Révolution française et du jacobinisme, domestiqué alors par Couthon, Robespierre et Saint-Just et devenu dévot au *Contrat social* :

« Il vous restait, dit l'orateur des jacobins en s'adressant aux conventionnels, à donner un grand exemple ; c'était peu pour vous d'avoir détruit quelques conspirateurs, *si vous ne détruisiez le germe de toutes les conspirations qui ont existé ou pourraient exister :* vous l'avez fait ! Les sinistres clameurs de l'athéisme se prolongeaient sourdement ; l'inquiétude s'emparait des âmes, le blasphème de Brutus était répété par des bouches impures. On voulait anéantir la divinité pour anéantir la vertu. La vertu n'était plus qu'un fantôme, l'Être suprême qu'un vain mensonge, la vie à venir qu'une chimère trompeuse, la mort un abîme sans fin. On était parvenu à obscurcir toutes les idées primitives que la nature a placées dans le cœur de l'homme ; on commençait à éteindre tous les sentiments bons et généreux ; la liberté et la patrie ne

semblaient plus que des ombres légères dont la vue obsédait le regard : la Convention a proclamé solennellement que le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme... »

Le grand jour est venu ; le soleil de la vérité s'est levé sur la République ; les incrédules qui la souillaient ont péri sur l'échafaud. « Ils n'étaient pas vertueux, ils ne furent jamais jacobins. » Car un vrai jacobin est un disciple de Rousseau.

« Les vrais jacobins, s'écrie le délégué du célèbre club, sont ceux qui professent hautement les articles qu'on ne doit pas regarder comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels, dit Jean-Jacques, il est impossible d'être bon citoyen : *L'existence de la divinité, la vie à venir, la sainteté du Contrat social et des lois*. Sur ces bases immuables de la morale publique doit s'asseoir notre République, une, indivisible et impérissable... »

Carnot et Couthon répondirent à l'orateur du club des jacobins. La réponse de Carnot est assez pâle ; celle de Couthon est fortement colorée. Il rend hommage aux jacobins, « aux citoyens et citoyennes » qui fréquentent les tribunes de ce club ; il se félicite de voir les « traîtres » punis et les bons jacobins apporter leurs remerciements et leurs bénedictions à l'Assemblée qui a consacré par un décret « cette verité sainte que le juste retrouve toujours dans son cœur : *le peuple français reconnait l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.* » Exalté par son éloquence déiste, Couthon apostrophe les « prétendus philosophes qui se mentent impudemment à eux-mêmes, en niant l'existence de la divinité. » Où sont-ils, s'écrie Couthon, oubliant qu'il les a fait tuer. Où sont-ils, que je leur demande si ce sont eux ou leurs

pareils qui ont produit toutes les merveilles que nous admirons sans les concevoir ; si ce sont eux qui ont établi le cours des saisons et des astres; qui sont les auteurs du miracle de la régénération et de la reproduction des êtres, qui ont donné la vie et le mouvement au monde, qui ont formé cette voûte imposante qui couvre si majestueusement l'univers, et ce soleil bienfaisant qui vient chaque jour et vivifie tout ce qui existe sur la terre. Mais non, ils ne paraîtront pas... »

Ils ne reparurent pas, en effet. Ni Danton, ni Chaumette, ni Condorcet, ni Vergniaud, ni Fabre d'Églantine, ni Lucile Desmoulins ne se levèrent d'entre les morts pour répondre à leurs interrogateurs rousseautistes.

La Convention vota l'impression du discours de Couthon.

Robespierre était arrivé au sommet de son ambition. Il était devenu le grand pontife de la religion civile de Jean-Jacques et le dictateur intellectuel de la République. Le besoin d'adoration est si grand dans le cœur humain, si intense dans les pays qu'enveloppent des siècles d'atavisme mystique, que, de plusieurs côtés, Robespierre reçut des adresses où on le saluait « comme le Messie que l'Être éternel avait promis à la terre pour réformer toutes choses. » Si c'est un calcul de se faire l'avocat de Dieu, c'est un calcul habile. La divinité protège, couvre et embellit de ses rayons ceux qui s'intitulent ses défenseurs, et le monde leur fait un mérite et une vertu de l'intolérance qu'ils affichent.

Le 20 prairial (8 juin), on célébra, en grande pompe, la fête de l'Être suprême. Robespierre, qui s'était fait nommer président de la Convention et qui devait prononcer le discours en l'honneur du créateur du ciel et de la terre, était allé, dit-on, se préparer à l'accomplissement de cet acte pieux, en méditant sous les ombrages

de la forêt de Montmorency, où Jean-Jacques avait si souvent rêvé. Il sortit des méditations du disciple de Rousseau un discours qui a l'accent et l'allure d'un sermon genevois : « Il est enfin arrivé, ce jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être suprême! Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards... C'est lui (le grand Être) qui orna de pudeur le front de la beauté pour l'embellir encore; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mère... Tout ce qui est bon est son ouvrage : le mal appartient à l'homme dépravé... »

Après ce culte rendu à la Divinité du *Contrat social*, il fut livré bataille à l'Athéisme auquel on avait donné la forme d'un hideux mannequin. On mit le feu à ce paquet et, lorsqu'il eut été consumé par les flammes, l'apôtre de Dieu Robespierre s'écria :

« Il est rentré dans le néant, ce monstre que le génie des rois avait vomi sur la France!... Que la nature reprenne donc tout son éclat (?)... Malheureusement la statue qui représentait la Sagesse divine avait subi un accident : les flammes qui dévorèrent l'Athéisme avaient jeté leur fumée sur la Sagesse, sa voisine, et celle-ci apparut un peu noire. Cela fit rire.

Deux jours après, Robespierre, grisé d'orgueil et s'imaginant qu'il était le Tout-Puissant, présenta à la Convention la loi du 22 prairial qui autorisait l'arrestation, sur une simple « preuve morale », de tout citoyen « parlant mal des patriotes », « dépravant les mœurs », « altérant l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires », propageant des écrits « insidieux ». Ces criminels d'État devaient être condamnés à mort par un tribunal composé

de cinquante jurés qu'on avait pris soin de choisir parmi les Robespierristes les plus zélés. L'interrogatoire préalable était supprimé ; supprimées les dépositions écrites ; supprimés les témoins, s'ils n'étaient absolument nécessaires. Une loi pareille mettait la France entière sous la menace de l'échafaud. L'ombre de Jean-Jacques n'avait pas conseillé la mansuétude à son disciple, et l'Être suprême ne lui avait pas mis au cœur la bonté.

L'abominable loi de prairial a inspiré à un écrivain révolutionnaire de haute conscience, le prince Kropotkine, cette juste réflexion :

« Décréter cette loi, c'était signer la banqueroute du gouvernement révolutionnaire. C'était faire, avec des apparences de légalité, ce que le peuple de Paris avait fait révolutionnairement, franchement, dans un moment de panique et de désespoir, pendant les journées de Septembre. Et l'effet de la loi de Prairial fut tel qu'en six semaines elle fit mûrir la contre-révolution. » (Pierre Kropotkine, *La grande Révolution*, p. 716.)

On se révolta contre une tyrannie qui se masquait de dévotion déiste, contre « un hypocrite qui érigeait l'hypocrisie en système de gouvernement. » (Aulard, *Les orateurs de la Révolution*, tome II, p. 356.) En quelques heures la domination de Robespierre fut anéantie. Lorsque, étranglé de fureur, le disciple de Rousseau essaya de se défendre, le député Garnier (de l'Aube) lui cria :

— Le sang de Danton t'étouffe !

Michelet appelait Robespierre « un triste bâtard de Rousseau conçu dans un mauvais jour ». Edgar Quinet a écrit : « Jean-Jacques fut le mauvais génie de la Révolution. » Sans doute il n'a pas dressé de ses mains les échafauds sur lesquels montèrent tant de victimes ; mais,

est-ce qu'un écrivain qui entreprend de légiférer pour le peuple et la postérité ne doit pas porter la responsabilité des doctrines qu'il a mises en circulation et des conseils qu'il a donnés? N'est-il pas le complice des disciples dont il fut l'inspirateur, qui traduisirent ses idées en actes et ses théories en réalités. Dans l'appréciation de son œuvre on doit tenir compte de ce qui est l'une des conclusions de cette œuvre. Or, ce qu'il y a eu de plus stupidement atroce dans la Révolution procède du *Contrat social*. Le nier, c'est nier l'évidence.

Dès qu'on se met au point de vue humanitaire et français, l'influence de Rousseau apparaît néfaste. Littérairement il a interrompu la tradition nationale. Rhéteur sans sourire et sans esprit, il a huguenotisé les lettres françaises avec ses phrases de sermon, ses dissertations sans bonne foi d'où le raisonnement bannissait la raison. A la place du style voltairien où, sous une clarté de soleil, l'idée court comme un ruisseau rapide, il a mis le sophisme dialectique où le mensonge s'abrite et se cache dans l'équivoque des expressions. On spécule sur l'ignorance des lecteurs lorsqu'on le présente comme ayant apporté une note nouvelle à cette incomparable littérature française à qui Rabelais, Montaigne et Molière avaient donné la gaieté et la joie, qui avait reçu de Pascal la puissance de l'ironie et de la dialectique éloquente, qui devait à Bossuet la majesté, à La Fontaine le sentiment délicat, poétique et profond de la nature, à Fénelon la grâce, à Montesquieu la profondeur, à Buffon la magnificence. Tout est mort, au contraire, dans l'œuvre de Jean-Jacques : et ses illisibles discours si déclamatoires et si vides, et son ennuyeux et interminable roman, et son incohérent *Emile*, et son obscur et malfaisant *Contrat social*.

Par le cynisme et l'égotisme de ses *Confessions* il a popularisé l'abus du moi; il a fait surgir l'insupportable lignée des écrivains couards et pleurards qui ont pris pour modèle le dévergondage de ses aveux, l'outrecuidance de sa vanité toujours en affiche et en spectacle. Il a rapetissé et enténébré les intelligences avec ses manies de métaphysicien incohérent et prétentieux de petite secte et de petite ville.

Protégé par des gens de cour et s'intitulant citoyen de Genève, il s'est fait accusateur et délateur contre Voltaire et les encyclopédistes.

A la tradition française, libérée ou se libérant des dogmes et des influences ecclésiastiques, cherchant à universaliser la tolérance, à créer le monde laïque, à préserver de tout péril la liberté de conscience, il a opposé un protestantisme sans racine, dépourvu d'intelligence historique et d'esprit scientifique. Aux larges horizons d'une humanité fraternelle il a préféré et préconisé, comme idéal, Sparte avec ses esclaves, la cité de Calvin avec sa maussaderie, ses hypocrisies, ses étroitesses et ses persécutions. En politique il a abouti à la terreur robespierriste, à la domination du rhéteur fielleux usurpant la place de l'homme d'idée et d'action.

Sa responsabilité est atténuée par son état mental qui ne fut jamais équilibré et sain. La folie qui s'empara de son cerveau se glissa dans ses livres. Il n'en est peut-être pas un seul où ne se montre la fêlure de l'auteur. Sa démence — on l'a remarqué — contribua, en son temps, à son succès, et elle a contribué à son influence sur notre époque. Ce qu'il y a de plus malsain dans le romantisme, la prépondérance accordée à l'imagination sur la vérité, la glorification de l'amour à trois, des unions à la Pagello, à la George Sand, à la Musset,

l'égoïsme féroce de René, dérivent des *Confessions*. Les romantiques qui ont pris Rousseau pour modèle ont pris pour modèle un aliéné, qui aimait mieux douter de ses amis et de ses protecteurs que de l'infaillibilité de ses soupçonneuses hallucinations, ce qui est un des caractères essentiels de la folie!

Tandis que Montesquieu avait écrit qu'on ne doit pas venger la divinité mais l'honorer, Rousseau imagine une divinité *rationaliste* à laquelle est nécessaire la persécution. Il manifeste ainsi son incohérence et son absence de foi, et à la divinité dont il affirme la toute-bonté, et la toute-puissance, et à l'humanité dont il se méfie et qu'il dénigre. Par là il s'est séparé de la philosophie du dix-huitième siècle et il s'est fermé les portes de notre temps.

Dans le naufrage des croyances théologiques un idéal nous est resté : cet idéal, c'est l'humanité qui le représente. Nous dépendons d'elle et nous croyons en elle. Son passé lointain est le nôtre; son lointain avenir appartient à nos fils. Nous l'aimons pour son labeur et ses souffrances de jadis, pour les efforts qu'elle accomplit dans le présent, pour les progrès qu'elle réalisera dans la suite des âges.

Notre savoir, nos trésors, nos espérances nous viennent d'elle. Les morts dont se compose son passé nous sont chers et sacrés : ce sont eux qui ont créé l'atmosphère intellectuelle et morale où les intelligences peuvent vivre et les consciences grandir; c'est le souffle de leur esprit qui nous soutient et nous pousse en avant dans l'âpre montée du devoir.

Nous lui devons beaucoup et notre fierté est de penser que nous pouvons, en la servant, témoigner notre reconnaissance à ceux qui ne sont plus, qui jadis nous ont

servis, et mériter la reconnaissance de ceux pour qui nous travaillons en ce moment. Le sentiment de cette paternité collective, de cette fraternité à travers les âges, n'est-ce pas la plus pure des joies, le vrai fondement de la morale? Et n'est-ce pas la plus sainte des religions, celle qui n'a besoin pour tout miracle que des découvertes de la science?

Les biens moraux et matériels que l'humanité nous apporte incessamment s'accumulent sous la volonté et par le travail des générations qui passent. Les plus humbles ont eu part aux résultats obtenus. Tous les progrès, dès lors, humanitaires par leurs origines, deviennent humanitaires par leurs destinations. La solidarité, dans la reconnaissance et dans l'espérance, s'établit entre ce qui a existé, ce qui existe et ce qui existera. Faire son profit du passé, améliorer le présent, préparer l'avenir, diminuer les occasions d'égoïsme et de haine, accepter l'existence comme un devoir, le travail comme une joie, la lutte comme une fierté; empêcher la déperdition des forces individuelles et collectives, croire à l'art, à l'industrie, à la science, à l'altruisme; rendre chacun utile à tous et tous à chacun : telle est notre mission. Pour l'accomplir, ce n'est pas à des divinités métaphysiques qu'il faut croire, mais à nous-mêmes, à l'humanité.

Saint-Raphaël,
Villa Le Royer.

1909-1910.